



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2025-178

PUBLIÉ LE 23 JUILLET 2025

Sommaire

cohésion sociale /

971-2025-07-17-00005 - Arrêté préfectoral du 17 juillet 2025 fixant le
SDAASAP (332 pages)

Page 3

cohésion sociale

971-2025-07-17-00005

Arrêté préfectoral du 17 juillet 2025 fixant le
SDAASAP

ARRÊTÉ préfectoral du 17 JUL. 2025

fixant le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du
département de la Guadeloupe

Le Préfet de la région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite ;

Vu la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et notamment son article 26 modifié par l'article 98 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 ;

Vu le décret du 15 janvier 2025 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe - M. LEFORT (Xavier) ;

Vu le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département de la Guadeloupe élaboré conjointement par l'État et le département ;

Vu la transmission par le conseil départemental, le 5 avril 2023, du projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département de la Guadeloupe aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Vu la transmission par le conseil départemental, le 5 avril 2023, du projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département de la Guadeloupe au conseil régional ainsi qu'à la conférence territoriale de l'action publique ;

Vu les décisions implicites d'acceptation des organes délibérants des intercommunalités à fiscalité propre, de la région et de la conférence territoriale de l'action publique ;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental de la Guadeloupe du 8 novembre 2024 approuvant le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département de la Guadeloupe ;

*Sur proposition du sous-préfet chargé de la cohésion sociale, du travail et de la politique de la ville,
réfèrent services publics ;*

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département de la Guadeloupe annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2 : Le schéma est défini pour une durée de six ans à compter du présent arrêté.

Article 3 : La mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma donne lieu à une convention conclue entre le représentant de l'État, le conseil départemental, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ainsi que les organismes publics et privés concernés. Les parties à la convention s'engagent à mettre en œuvre, chacune dans la limite de leurs compétences, les actions programmées.

Article 4 : Conformément à l'article 26 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifié par l'article 98 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le schéma fera l'objet, de la part des services préfectoraux et du conseil départemental, d'une publicité garantissant son accessibilité à l'ensemble de la population, d'une diffusion dématérialisée ainsi que d'un affichage dans les établissements préfectoraux et à l'hôtel du département.

Article 5 : Le président du conseil départemental, le sous-préfet chargé de mission et le secrétaire général de la préfecture sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Basse-Terre, le

11 7 JUL. 2025

Le préfet



Xavier LEFORT

Conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cet arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

Préfecture de la région Guadeloupe- Palais d'Orléans, Rue Lardenoy, 97109, Basse-Terre www.guadeloupe.gouv.fr



Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics

Mars 2023

Guadeloupe

Compilation des livrables – Version
Mars 2023 – Pour avis

Sommaire du livrable compilé

- 1 **Partie 1 : Diagnostic** p. 3
- 2 **Partie 2 : Plan d'actions** p. 260



Partie 1 : Diagnostic

[kpmg.fr](https://www.kpmg.fr)

Sommaire du diagnostic

- 1 **Introduction** x
- 2 **Présentation générale du territoire** x
- 3 **L'offre de services et les enjeux d'accès** x
- 4 **Analyse territoriale** x
- 5 **Annexes**

Sommaire détaillé

Synthèse du diagnostic	P. 6
Partie 1 : Introduction	P. 13
• Présentation du SDAASP • Les notions portées • Périmètre de l'étude • Vision synoptique de la démarche • Précisions sur les données statistiques utilisées	P. 14 P. 15 P. 17 P. 18 P. 19
Partie 2 : Présentation générale du territoire	P. 20
• Présentation du territoire ○ Situation démographique ○ Situation socio-économique	P. 20 P. 24 P. 30
Partie 3 : Offre de services et enjeux d'accès	P. 41
• Analyse de l'offre de service et de l'accessibilité ○ Analyse du panier de services « jeunes » ○ Analyse du panier de services « familles » ○ Analyse du panier de services « seniors » ○ Analyse du panier de services « vie courante » • Focus sur l'accès des services aux publics pour les services généraux publics et privés ○ Les services d'accès aux droits ○ Les services Education/Familles ○ Les services culturels et sportifs ○ Les services commerciaux de la vie quotidienne ○ Synthèse des enjeux prioritaires ○ Focus sur les résultats de l'enquête habitants • Focus sur l'accès à l'offre santé ○ Synthèse des enjeux prioritaires ○ Focus sur les résultats de l'enquête habitants • Focus sur l'accès à l'offre numérique ○ Synthèse des enjeux prioritaires ○ Focus sur les résultats de l'enquête habitants • Focus sur l'accès aux infrastructures de transport ○ Synthèse des enjeux prioritaires ○ Focus sur les résultats de l'enquête habitants	P. 41 P. 43 P. 53 P. 61 P. 67 P. 71 P. 72 P. 94 P. 98 P. 108 P. 113 P. 118 P. 128 P. 143 P. 146 P. 152 P. 174 P. 178 P. 182 P. 191 P. 194
Partie 4 : Analyse territoriale	P. 200
• Fiche EPCI : Communauté d'agglomération de CAP Excellence • Fiche EPCI : Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre • Fiche EPCI : Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre • Fiche EPCI : Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe • Fiche EPCI : Communauté d'agglomération La Riviera du Levant • Fiche EPCI : Communauté de communes de Marie-Galante	P. 201 P. 204 P. 207 P. 210 P. 213 P. 216
Annexes	P. 219
• Glossaire • Modalités de réalisation de l'enquête habitants / Profil des répondants • Liste des entretiens réalisés • Paragonnage de SDAASP • Liste détaillée du nombre d'équipements par commune par panier • Liste des cartes réalisées • Compléments au diagnostic suite au COPIL du 10 février 2023	P. 220 P. 223 P. 232 P. 233 P. 250 P. 259 P. 260

Synthèse du diagnostic

Synthèse du diagnostic

Contexte de l'étude

Le SDAASP, Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, est un exercice réglementaire, inscrit dans la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dit loi NOTRe.

Au-delà d'une exigence réglementaire, un SDAASP permet d'établir une vision partagée des enjeux et des priorités en matière d'accessibilité des services aux publics par tous les acteurs mettant en œuvre ces services sur le territoire.

Périmètre et modalités de réalisation du diagnostic

En septembre 2020, le Conseil départemental et la Préfecture de la Guadeloupe ont lancé les travaux d'élaboration du SDAASP de la Guadeloupe avec l'appui du cabinet de conseil KPMG. Le présent document fait état du diagnostic territorial de l'accessibilité des services aux publics conduit entre septembre et janvier 2021, réalisé selon les modalités suivantes :

- **Une analyse quantitative**, menée à partir des données publiques (INSEE, FILOSOFI, CAF, DEFIM, DGFIP, KARUGEO) et permettant l'analyse socio-démographique du territoire ainsi que l'analyse des offres de services et des enjeux d'accès par communes et EPCI (analyse par paniers de services définis par l'INSEE « jeunes », « familles », « seniors », « vie courante » et analyses thématiques transversales).
- **Une analyse qualitative**, grâce à une analyse documentaire approfondie, **30** entretiens avec les acteurs des services publics, les élus et cadres des EPCI du territoire, ainsi qu'une enquête auprès des habitants avec **28** communes enquêtées et **275** répondants, ainsi qu'une analyse comparative des plans d'actions de 5 SDAASP hexagonaux.

Ce diagnostic sera suivi d'une phase d'établissement d'un plan d'actions en réponse aux enjeux d'accessibilité des services aux publics identifiés.



Accès aux services généraux publics et privés (accès aux droits, éducation & familles, culture et sport, services commerciaux)

>> SERVICES PUBLICS ET ACCÈS AUX DROITS



En matière d'accès aux services publics, la Guadeloupe **présente une offre globalement satisfaisante**, dont le maillage tend à se densifier via la création de Maisons France Services et d'espaces de vie sociaux en lien avec la déclinaison de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté (avec respectivement une vingtaine et dizaine d'opérations en cours). Cette **politique volontariste est à poursuivre sur certaines zones** : au Nord de la CA Grand Sud Caraïbe (Baillif, Saint-Claude), au Nord de la CA du Nord Grande-Terre, ou sur la CC de Marie-Galante.



Pour accéder aux services sur Grande-Terre les **distances à parcourir sont satisfaisantes avec moins de 15 mn d'accès en voiture** en dehors des heures de pointe. Toutefois, des **enjeux spécifiques à Basse-Terre** sont relevés : en effet, compte-tenu de la présence d'une seule route littorale la reliant à la centralité pointoise, et du fait d'une couverture en services publics moindre, le territoire observe des temps d'accès plus longs (> 30 et 45 min). Cette position lui confère l'avantage d'être sur son territoire une vraie polarité administrative pour l'ensemble des communes se situant sur cette partie du littoral.



Le territoire se démarque par une **offre sociale** (issue des antennes du département) riche et un **maillage territorial très satisfaisant**. Les services d'accompagnement des publics (les femmes enceintes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées ainsi que toutes les personnes en précarité sociale et familiale et en insertion) proposés par le Département sont **des relais importants, en complémentarité de la présence des opérateurs ou des MFS**. Une **dynamique croissante** de création de Maisons France Services : une **vingtaine de MFS / MSAP** sont existantes (7) ou en cours de constitution (12) sur l'ensemble du territoire.



Cependant, un enjeu de renforcement de l'offre via à la fois la **dématérialisation de services** et **l'amélioration de l'accueil physique** dans une logique de guichet unique est identifié. Par ailleurs, la diversité des sites d'accueil et des acteurs (département, CCAS, institutions et MFS) questionne la lisibilité de l'offre pour les usagers.



Premières réflexions sur des actions potentielles

- Poursuite de la création des Maisons France Services pour assurer une couverture optimale du territoire guadeloupéen
- Poursuite de la création des espaces de vie sociaux (EVS) dans le cadre de la déclinaison de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Guadeloupe
- L'amélioration de l'offre sociale de proximité du département en agissant à la fois sur la qualité de l'offre physique dans une logique de guichet unique, et le développement de services dématérialisés (en déclinaison du DCANT et du SDUN)



Accès aux services généraux publics et privés (accès aux droits, éducation & familles, culture et sport, services commerciaux)

>> EDUCATION ET FAMILLES



En matière **d'établissements scolaires**, **le territoire est bien équipé avec des taux d'équipements supérieurs au niveau national** en écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées, et ce malgré des **territoires déficitaires**.



Il s'agit notamment de Petit-Bourg et Goyave sur la CA du Nord-Basse Terre ; Morne-à-l'Eau et Petit-Canal sur la CA du Nord Grande-Terre et la CA La Riviera du Levant au regard de la densité de population et de son faible taux d'équipement dès l'école élémentaire.



En revanche, la **Guadeloupe ne compte que 59 crèches sur l'ensemble du territoire, soit un taux d'équipement inférieur à la France et la Martinique**. Il existe donc un enjeu à **renforcer les capacités d'accueil pour les 0 à 3 ans**.



Premières réflexions sur des actions potentielles

- Développement de l'offre d'accueil des 0-3 ans pour répondre aux besoins du territoire



>> SERVICES COMMERCIAUX

Concernant les **services marchands du quotidien**, **les taux d'équipement observés sont comparables aux taux nationaux**. La majorité de la population se situe à moins de 15 min des services commerciaux, à l'exception de la partie centrale de Basse-Terre. Dans **certaines communes toutefois, des taux d'équipement particulièrement faibles sont observés au regard de leur démographie** : Le Lamentin pour la CA du Nord Basse-Terre ; Le Gosier pour la CA La Riviera du Levant ; Baillif, Saint-Claude, Gourbeyre pour la CA Grand Sud Caraïbe.



>> SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS

Les **offres culturelles et sportives, quant à elles, s'avèrent insuffisantes**. Caractérisée par un manque de transport pour accéder à l'offre sportive, un vieillissement des infrastructures ainsi qu'une défaillance d'entretien régulier des équipements, le **taux d'équipements sportifs est 40% moins élevé qu'en France hexagonale**. Or la Guadeloupe, véritable « *terre de champions* » compte des filières sportives prometteuses telles que le nautisme, le sport santé et la natation qui, soutenues, pourraient être un levier de développement économique. Quant **aux services culturels, ils sont peu étoffés** malgré une offre en matière de salles de cinéma concentrée aux Abymes, des bibliothèques sur l'ensemble des communes mais dont l'ouverture aux publics reste à confirmer, et des actions innovantes d'itinérance menées sur certains territoires (CARL, CAGSC notamment). Le territoire se caractérise cependant **dynamique d'ouverture de l'offre culturelle via le numérique** impulsée par le Conseil départemental pour les bibliothèques, médiathèques, accès aux archives départementales et visites virtuelles du patrimoine guadeloupéen. Par ailleurs l'offre patrimoniale (forts, sites patrimoniaux) est riche et valorisée.



Premières réflexions sur des actions potentielles

- Renforcement de l'offre sportive et culturelle via la mobilisation de dispositifs existants ou restant à créer



Accès aux services de santé



Avec une densité de 86 médecins pour 100 000 habitants (contre 92 pour 100 000 habitants au niveau national) la **démographie médicale de la Guadeloupe demeure fragile et carencée**. Des **besoins notoires en matière de spécialistes** sont constatés tels que les cardiologues, gynécologues, pédiatres, orthophonistes et les dentistes. Le **développement en cours de la télémedecine** grâce au Groupement de coopération sanitaires (GCS) de e-santé, et le Schéma Directeur des Usages Numériques (SDUN, 2015) comblent progressivement ces manques. Les efforts engagés en matière de création de Maisons de santé pluridisciplinaires sont à poursuivre, et à **maximiser sur trois territoires particulièrement déficitaires** la CA du Nord Basse-Terre, la CA du Nord Grande-Terre et la CC de Marie-Galante.

Une disparité est aussi repérée entre les EPCI en termes de temps d'accès à un professionnel de santé. En effet, si la majorité des habitants sont à 30 minutes d'un professionnel de santé, certaines zones présentent des temps d'accès particulièrement élevés, jusqu'à plus de 45 minutes de trajet, comme par exemple : une partie de la commune de Sainte-Rose, Pointe-Noire et Le Lamentin (CANBT), le centre et une partie peu peuplée du Sud du territoire (CAGSC), le littoral de la commune des Abymes (Cap Excellence), les façades littorales des communes de Morne-à-l'Eau, Petit Canal et Port-Louis (CANGT), La Désirade ainsi que quelques zones ciblées de Terre-de-Haut et Terre-de-Bas. Face à cela, le territoire ambitionne **d'étoffer l'offre existante**, notamment par le biais d'une politique d'attraction et de renforcement de la filière auprès des jeunes étudiants en médecine.



En matière **d'équipements médicaux et médico-sociaux des disparités sont constatées entre EPCI** : la CA du Nord Basse-Terre, la CA du Nord Grande-Terre et la CA La Riviera du Levant ne disposent **d'aucun service d'urgence**. Les **services d'aides à domicile et d'hébergements dédiés aux personnes âgées sont trop peu nombreux**, malgré les forts enjeux de vieillissement de la population dans les prochaines années. Les communes de Morne-à-l'Eau, Saint-Claude, Baillif, Saint-Louis et Capesterre-de-Marie-Galante disposent des taux d'équipement les plus faibles. Il existe aussi un enjeu de densification de l'offre de **MSP et centres de santé** sur la côte ouest de la CA Grand Sud Caraïbe, le centre de la CA du Nord Grande Terre, la CC Marie-Galante (à date 7 MSP, 5 centres de santé et 5 projets de maison de santé ou centre de santé)



En matière de santé, la Guadeloupe connaît toutefois **une dynamique favorable à l'amélioration de son offre** à destination de ses habitants :

- Le **nouveau CHUG** devant permettre de drainer de nouveaux spécialistes et de renforcer l'attractivité la **filière médecine pour les étudiants** sur le territoire
- Le **Plan Régional de Santé II** fixant de grandes orientations de renforcement de l'offre de soins



Premières réflexions sur des actions potentielles

- **Poursuite du déploiement de la télémedecine sur le territoire comme une opportunité pour lutter contre les déserts médicaux et pénurie de spécialistes**
- **Structuration d'une politique partagée en faveur de l'attractivité médicale et de communication auprès des étudiants**
- **Poursuite de la création de nouvelles structures médico-sociales**



Accès à l'offre numérique



L'offre numérique, qu'il s'agisse de l'accès ou de sa démocratisation, est **globalement satisfaisante en Guadeloupe**. Une **bonne disponibilité en matière de couverture mobile 4G**, est observée avec près de 90% de la population (mais 50% de la superficie du territoire) qui se situe en zone noire, soit couverte par au moins deux opérateurs. Cependant, il existe un réel **enjeu d'amélioration de la qualité de l'offre numérique**

- **La résorption des zones blanches est une priorité** : la partie Ouest de La Désirade, la partie Nord de Basse-Terre, les coteaux des communes de la façade littorale Ouest de Basse-Terre de Bouillante à Baillif ainsi que les parties Nord et Ouest de Marie-Galante.
- Un **déploiement THD prioritaire**, en déclinaison du Plan France THD et du SDTAN
 ⇒ Une problématique renforcée par la crise sanitaire actuelle révélant le besoin d'accélération de la couverture du territoire par le numérique pour répondre aux besoins des habitants (télétravail, accès aux services publics, accès aux droits...)



De nombreux documents directeurs, couplés à des initiatives privées ont drainé des projets d'aménagement et d'équipements numériques sur le territoire tels que : le **déploiement en 2017 de réseaux en fibre optique « Next Generation Access »** sur trois zones prioritaires (Nord Grande-Terre, la façade littorale Ouest de Basse-Terre et Saint-François) ou le **raccordement en cours des îles du Sud par des câbles sous-marins de fibre optique**.

Une **dynamique partenariale forte des acteurs du numérique en Guadeloupe**, et particulièrement reconnue dans la French Tech, **permet l'émergence de services numériques innovants** (e-administration, e-santé, télétravail, etc..) et inclusifs via le développement de tiers-lieux (5 projets lauréats de l'appel à projet de la Région). L'ensemble de ces dynamiques sont à poursuivre dans une logique d'accompagnement global des publics (familles, seniors, jeunes, demandeurs d'emploi, entrepreneurs...) **aux usages et outils du numérique**. Pour cela le territoire s'appuie sur les **objectifs fixés dans le SDUN** (schéma départemental des usages numériques) visant à répondre aux ambitions sur les thèmes suivants : développement des usages de la population, amélioration des modes de vie, e-administration, économie compétitive et innovante, et développement du territoire. Certaines thématiques sont d'autant plus prioritaires dans le contexte actuelle de crise sanitaire, tel que le déploiement de l'ENT pour faciliter les relations enseignants, élèves, parents.

Plus globalement, les actions visant à enrichir l'offre en services de santé, l'offre culturelle, mais également la mise à disposition de services administratifs en ligne et le recours à des conseillers numériques témoignent de la volonté d'ancrer plus fortement les services publics du territoire dans le numérique.



Premières réflexions sur des actions potentielles

- **Poursuite du déploiement des réseaux NGA et d'un wifi territorial gratuit et accessible sur l'ensemble du territoire**
- **Soutien aux initiatives visant la montée en compétences numériques des usagers : développement de tiers lieux, renouvellement de la flotte des Cyberbus, renforcement du numérique dans l'éducation (déploiement de l'ENT)...**
- **Mise en œuvre d'une réflexion partagée entre les différents acteurs et partenaires publics du numérique afin d'engager la déclinaison du SDUN de manière concertée et lisible pour l'usager (télémédecine, e-administration, inclusion numérique, services numériques pour la culture, le tourisme, etc...)**



Accès aux infrastructures de transport et à la mobilité



La Guadeloupe dispose de **bonnes infrastructures pour relier le territoire à son environnement national et international** (aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes).



Cependant, il existe un **enjeu prégnant demeure sur la mobilité interne**. En effet, le territoire est sujet à de fortes saturations routières sur certains axes reliant l'agglomération pointoise. De plus, l'offre de transport en commun est jugée onéreuse, peu fiable (horaire de passage) et peu lisible par les acteurs interrogés et les répondants à l'enquête. Les **centres-bourgs, quant à eux, sont difficilement praticables** pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Des projets de rénovation urbaine en cours tentent d'y pallier.

Pour améliorer la mobilité interne, des **projets ont été lancés ou sont toujours en cours de réflexion**. Le « Bus des mers », porté par la Région et déployé en 2019 autour du Grand Port Maritime qui, malheureusement, ne rencontre pas le succès escompté (localisation et absence d'intermodalité autour du projet), ou encore le projet de transport en site propre (TCSP) reliant les villes du Lamentin, Petit-Bourg, Le Moule et Saint-François à l'agglomération pointoise lancé dans les années 2010, abandonné puis actuellement réétudié sous la forme d'un bus à haut niveau de service mais dont le financement et la mise en œuvre seront à confirmer.

Par ailleurs, la **gouvernance des transports en commun était jusqu'à ce jour « morcelée »** via 6 Autorités organisatrices de la mobilité (AOM), gênant les EPCI dans la déclinaison opérationnelle et satisfaisante de leurs compétences, et laissant des usagers globalement insatisfaits. Toutefois, les récentes annonces quant à la création d'une autorité unique de transport dans les années à venir sont porteuses d'améliorations.

De même, après une décennie sans actualisation de documents cadres en la matière (SRIT, 2010, SAR, 2011), **différentes études sont actuellement en cours afin d'analyser les opportunités de création d'un service public maritime et aérien, ainsi que les habitudes de transport et de déplacement des Guadeloupéens**. Ces travaux pourront constituer des entrants d'un éventuel schéma directeur des transports à moyen terme intégrant les enjeux d'intermodalité, de prise en compte des piétons, et plus globalement les dynamiques de mobilité active, douce, alternative durable et solidaire en émergence sur le territoire.



Premières réflexions sur des actions potentielles

- Développement des voies réservées aux bus et l'intégration des transports collectifs dans tous les aménagements routiers
- Réflexion sur l'élaboration d'une stratégie territoriale des transports et de la mobilité réactualisée
- Amélioration de l'offre de transport en commun sur l'ensemble du territoire suite à la création d'une AOM unique, devant permettre d'améliorer le maillage, de faciliter l'accès (accessibilité et coûts) aux transports collectifs et de rendre plus lisible l'offre existante
- Poursuite des opérations de rénovation urbaine et de revitalisation des centres-bourgs

Partie 1

Introduction

Présentation du SDAASP



Une stratégie départementale pour améliorer l'accessibilité des services aux publics

Le principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public est inscrit dans **la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République**, dite loi NOTRe, et se concrétise dans tous les départements par l'élaboration de **Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public**, pilotés conjointement par les Préfets et les Présidents des Conseils départementaux.

Un SDAASP est un document directeur qui vise à l'amélioration de l'accessibilité de tous les services pour tous les publics du territoire départemental, valable 6 ans.

Ce travail doit aboutir à une **vision partagée des enjeux et priorités en matière de services par tous les acteurs du département**.



Rappel du cadre réglementaire

Comité Interministériel aux ruralités – 13 mars et 17 septembre 2015

Lors de ce comité interministériel, l'amélioration de l'accessibilité des services au public est présentée comme **un enjeu majeur et une politique publique prioritaire de l'action gouvernementale**.

Le gouvernement affiche ainsi un objectif de création de 1000 Maisons de services au public (MSAP) dès la fin 2016 en partenariat les opérateurs nationaux : Pôle Emploi, les caisses d'assurance maladie, d'assurance vieillesse, d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole, La Poste et GrDF. Espaces mutualisés de services, labellisés par les préfets de département, les maisons de services au public, auparavant nommées "Relais services publics", rassemblent dans un lieu unique un ensemble de services pour accompagner, au quotidien, les usagers dans leurs démarches administratives (emploi, formation, prestations sociales, etc.) ou dans l'accès au droit, à la culture... Elles portent ainsi pour principales missions :

- accueillir, informer, orienter le public ;
- expliquer les réglementations les plus couramment appliquées ;
- accompagner tous les citoyens dans leurs démarches ;
- faciliter l'usage des procédures téléphoniques et électroniques ;
- organiser des rendez-vous (physiques, téléphoniques ou par visio-conférence).

Loi NOTRe, articles 98 et 100

L'élaboration des Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public est rendue obligatoire pour l'ensemble des départements. Ces schémas, auparavant non-obligatoires avaient été précédemment définis dans le cadre de la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 et la loi relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public doit permettre d'évaluer l'offre proposée, son développement nécessaire, les besoins émergents de la population et d'envisager de nouvelles solutions de services, de manière prospective. Il doit constituer un projet de territoire partagé et réalisé au bénéfice des populations. Le schéma d'amélioration doit également viser au renforcement de l'offre de services et à la mutualisation entre plusieurs intercommunalités en cas de déficit de services de proximité.

Présentation du SDAASP



Rappel du cadre réglementaire

Décret du 4 avril 2016

Le décret expose les conditions de mise en place des SDAASP :

- Le copilotage par le Préfet et le Président du Conseil Départemental
- L'adoption du SDAASP avant le 31 décembre 2017, pour une validité de 6 ans
- La programmation de trois axes de travail :
 1. Pour l'ensemble du département, un bilan de l'offre existante, avec sa localisation et son accessibilité, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité à ces services ;
 2. Pour les territoires présentant un tel déficit, un programme d'actions d'une durée de six ans comportant d'une part, des objectifs quantitatifs et qualitatifs de renforcement de l'accessibilité des services au public et, d'autre part, des mesures permettant d'atteindre ces objectifs ;
 3. Un plan de développement de la mutualisation des services au public s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental, établi à l'issue de l'inventaire des mutualisations existantes.

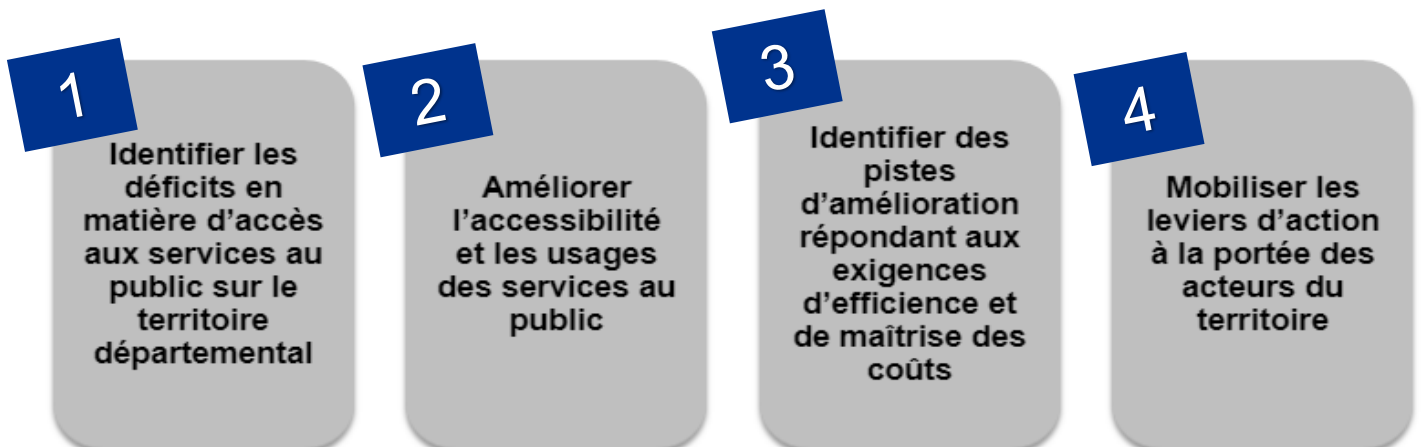


Les objectifs du SDAASP

Le SDAASP est un outil pour renforcer **l'égalité** des territoires. Il s'agit d'élaborer une stratégie départementale d'amélioration de l'accessibilité des services au public, s'appuyant sur une vision partagée des enjeux et priorités en matière de services.

Sur la base d'un diagnostic des offres et besoins de services, un programme d'actions pour 6 ans est défini :

- Pour **renforcer l'offre de service là où elle est déficitaire**, dans un souci d'équité entre les territoires et de solidarité territoriale ;
- Pour **participer à la modernisation de l'action publique** en répondant aux besoins prioritaires des guadeloupéens, tout en tenant compte des documents directeurs des partenaires institutionnels du Département



Présentation du SDAASP

Les notions portées



Améliorer l'accessibilité du public aux services et aux équipements est un véritable enjeu pour le département de la Guadeloupe et forme un vecteur de développement territorial avéré.

Pour bien comprendre l'étendue du périmètre d'un SDAASP, il convient de maîtriser et clarifier plusieurs notions préalables:

1. **Les services au public** : bien plus large que les seuls services publics, la notion de « services au public » peut être considérée comme l'ensemble des services marchands et non marchands qui répondent à des besoins individuels et/ou collectifs à caractère économique ou social, rendus directement ou indirectement aux personnes et/ou aux familles afin de leur permettre de vivre sur leur territoire.
2. **L'accessibilité dans toutes ses dimensions** : l'accessibilité d'un service ne se résume pas à la présence d'une structure offrant ce service sur un territoire. L'accès peut être physique ou dématérialisé. La qualité de l'accessibilité peut être analysée à partir de sept critères fondamentaux :
 - **Le maillage territorial et l'accessibilité physique au service**
 - **L'information de l'offre de service** : chaque usager a la possibilité de savoir où et comment trouver de l'aide et des conseils pour accéder au service
 - **Sa dimension temporelle, dont le temps et la facilité d'accès** (temps de trajet et temps d'attente sur place) : Chaque usager met X temps pour se rendre dans la structure lui délivrant le service et a la possibilité d'être conseillé en dehors de ses horaires de travail.
 - **La disponibilité du service** (délai compatible avec les besoins) ; Chaque usager attend X temps avant de pouvoir accéder au service
 - **Le coût du service** : chaque usager, quelque soit son revenu, est en mesure d'obtenir un conseil concernant ses démarches administratives
 - **Le niveau du service** (qualité du service et amplitude horaire), la possibilité de choix ; : chaque usager peut bénéficier de l'ensemble des services offerts pour répondre à ses besoins. Chaque usager a la possibilité de s'adresser à différents organismes pour accéder au service
 - **L'accessibilité culturelle et sociale** (complexité des dispositifs, des démarches, orientation et accompagnement facilités dans le lieu d'accueil).
3. **L'amélioration de l'accessibilité** : par amélioration de l'accessibilité, il faut entendre à la fois l'optimisation, la coordination, la mutualisation de l'offre existante et les compléments nécessaires à proposer, en particulier dans les zones qui sont reconnues comme déficitaires.

Présentation du SDAASP

Périmètre de l'étude

Une démarche qui se concentre sur 4 thématiques structurantes

S'adaptant à l'évolution du contexte économique et institutionnel comme des pratiques et modes de vie de la population, **le champ des services potentiellement concernés par l'exercice est vaste**. Intégrant un ensemble de services, publics ou privés, marchands ou non marchands, opérateurs nationaux et locaux, il va au-delà des services rendus par l'Etat et les collectivités territoriales.

Sans que cette liste soit limitative, un socle de services a été identifié et validé par les co-pilotes du schéma pour servir de base au SDAASP de Guadeloupe.

Mobilité	Transports en commun
	Transport à la demande
	Dessertes routières
	Accès aux territoires
Le numérique, réseaux TIC	Téléphonie mobile
	Couverture haut débit et Très Haut Débit
	Points d'accès à internet (médiation, point d'accès public à Internet, Wifi, ...)
	Points de vente
Services au public	Postes
	Services commerciaux : commerces de base et alimentaires
	Distributeurs automatiques de billets
	Stations-services
	Services de l'éducation : la petite enfance, les écoles du premier et second degré, les activités extra et périscolaires
	Caisse d'Allocations Familiales
	Services publics de l'Etat : sous-préfectures, préfecture, impôts
	Services publics des collectivités
	Services pour l'emploi : Pôle Emploi
	Services culturels et sportifs : infrastructures sportives et de loisirs, équipements culturels
Services de santé	Hôpitaux / maisons médicales de garde / maternités
	Médecins généralistes et maisons de santé
	Pharmacies et parapharmacies
	Centres médico-Psychologiques
	Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale
	Centres médico-sociaux
	Caisse Générale de Sécurité Sociale
	Accueil de la petite enfance (Centres de protection maternelle et infantile, crèches)
	Centres de loisirs
	Etablissements d'accueil (personnes âgées et handicapées, Maison de l'Enfance)
	Aide à domicile / Soins à domicile
	Agence Régionale de santé

Méthodologie de la démarche

Vision synoptique de la démarche

Phase 1 : Etablissement d'un diagnostic territorial "accessibilité des services"

Le diagnostic territorial de l'accessibilité des services s'appuie sur une analyse quantitative et qualitative de l'offre. Plusieurs étapes de travail ont rythmé l'élaboration de ce diagnostic :

25	Entretiens conduits avec les acteurs et professionnels du territoire	▪ Un recueil documentaire autour de l'offre
5	Entretiens individuels ou collectifs conduits avec des élus et cadres des EPCI	▪ Une analyse statistique de la situation socioéconomique et de l'offre et la réalisation de cartographies dont des cartographies de temps d'accès aux services
275	Répondants à l'enquête réalisée sous format micro-trottoir	▪ La réalisation d'une enquête auprès des habitants en décembre 2020
28	Communes enquêtées	▪ Des entretiens avec les principaux opérateurs de services au public et les acteurs du territoire (liste détaillée en annexe)
34	Lieux d'enquête différents	▪ Des entretiens avec les EPCI (président/ élus / DGS)
5	Départements de comparaison analysés	▪ Une analyse comparée de plusieurs SDAASP

Phase 2 : Proposition d'une stratégie départementale

Au regard des éléments mis en évidence dans le cadre du diagnostic, une stratégie départementale sera travaillée

Des **pistes d'actions** seront travaillées à l'échelle du territoire et en lien avec les EPCI sur les différents enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic.

Méthodologie de la démarche

Précisions sur les données statistiques

L'analyse statistique présentée dans le présent rapport s'appuie sur plusieurs données provenant de sources différentes :

- Les bases de données publiques du recensement de l'INSEE accessibles via le site Internet de l'INSEE
- La base de données FILOSOFI également accessible en open data via le site de l'INSEE pour recueillir des données sur les revenus
- La base publique des équipements également accessible en open data via le site de l'INSEE pour recueillir des données sur l'offre d'équipement et de services proposés sur votre territoire pour différents publics (familles, enfants, jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap...)
- Les bases de données des allocataires CAF à l'échelle communale et supra-communale accessibles en open data sur le site Internet de la CAF
- Les bases de données des Demandeurs d'emploi de fin de mois (DEFM) accessibles en open data sur le site de l'INSEE à l'échelle communale et intercommunale et via l'open data de Pôle Emploi (<https://www.pole-emploi.io/opendata>)
- Les bases de données statistiques fiscales accessibles via le site Internet de la DGFIP
- Les bases de données liées à la santé des habitants et accessibles en open data sur le site de l'ARS
- Les bases de données d'information géographique de Karugéo
- Des données issues des partenaires intervenant sur le territoire ayant communiqué les données durant la phase de diagnostic

Les sources des différents indicateurs analysés dans le cadre de ce rapport sont indiquées tout au long du document.

Concernant plus précisément les bases de données INSEE, le dernier recensement a eu lieu en 2017 : c'est donc l'année de référence des données sociodémographiques fournies par l'INSEE.

Les données du recensement en vigueur pour une année N sont publiées en N+3. De ce fait, elles sont généralement critiquées car considérées comme « anciennes » et éloignées des observations que les collectivités peuvent faire en N+3. **En réalité, les données du recensement ne sont pas anciennes et tiennent compte de phénomènes récents.**

Le recensement est dit « tournant ». Ainsi :

- Pour les communes de plus de 10 000 habitants, 8% de la population est recensée chaque année. En compilant 5 années d'enquête, l'Insee extrapole les résultats à l'ensemble de la population.
- Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête globale est réalisée tous les 5 ans. Pour donner des chiffres du Recensement Général de la Population chaque année, l'Insee interpole ou extrapole les résultats en fonction notamment de l'évolution du parc de logements de la commune.

Ainsi, le dernier recensement en vigueur, publié en juin 2020 et dont les données font état des caractéristiques de la population au 01.01.2017, est composé des années d'enquêtes 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 comprenant ainsi des années récentes. **Le futur recensement 2018 publié en juin 2021 contiendra les résultats des années 2016 à 2020.**

Partie 2

Présentation générale du territoire de la Guadeloupe

Présentation du territoire

La Guadeloupe, un archipel aux multiples facettes

Une topologie spécifique

La Guadeloupe est un archipel situé sur l'arc des petites Antilles dans la zone Caraïbe. L'ensemble du territoire guadeloupéen, représente une superficie de 1628 km² avec **390 253 habitants en 2017**.

Il se compose d'une partie principale, la Guadeloupe dite « *continentale* », en forme de papillon, et ses îles les Saintes, Marie-Galante et la Désirade.

La Guadeloupe continentale est découpée en deux, la Basse-Terre à l'ouest (848 km²) et la Grande-Terre à l'est (588 km²), séparées par un étroit bras de mer appelé « *Rivière-Salée* ».

Les Saintes, sont composées des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas, et s'étendent sur 13 km². La Désirade correspond à une superficie de 21 km² et l'île de Marie-Galante a une superficie de 158 km².

Au Nord de la Guadeloupe, à respectivement 260 et 230 km, se situent les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, anciennes communes de la Guadeloupe devenues depuis 2007 des collectivités d'Outre-Mer.

Le relief de la Guadeloupe se caractérise par deux principales formations:

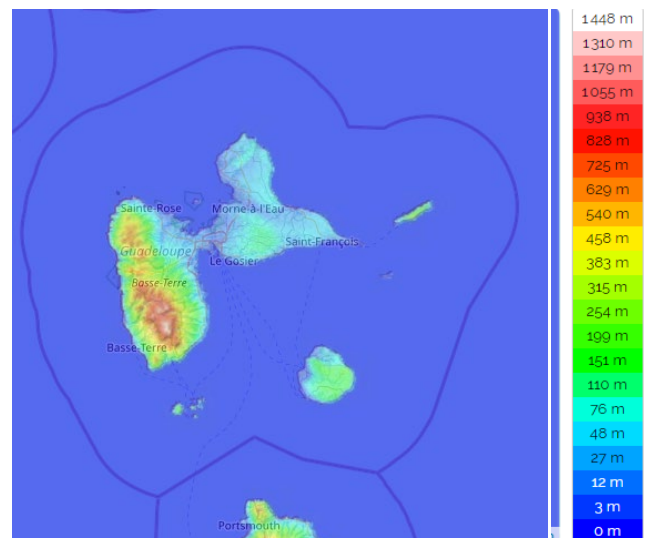
- La Basse-Terre et les Saintes sont issues de chaîne volcanique, avec le volcan La Soufrière qui culmine à 1 467 mètres et occupe la partie centrale de la Basse-Terre. Le relief de la Basse-Terre est montagneux et escarpé avec de nombreux mornes. Il s'agit d'un milieu très humide, majoritairement recouvert par la forêt tropicale. La population se concentre notamment sur la frange littorale.
- Les autres territoires de l'archipel sont d'origine corallienne
- La Grande-Terre est dite « calcaire » et se caractérise par son relief plus plat que la Basse-Terre, considérée comme une région de plaines. Elle concentre une grande partie de la population, ainsi que les activités économiques et touristiques.

Carte de l'archipel de la Guadeloupe



Source : Maps

Carte du relief de la Guadeloupe



Guadeloupe, France (16.24901 -61.56504)

Présentation du territoire

La Guadeloupe, un archipel aux multiples facettes

Un climat tropical, deux principales saisons et six risques naturels identifiés

La Guadeloupe présente un climat tropical dit tempéré par les vents des alizés, et deux saisons :

- **La saison sèche**, plus communément appelée « Carême », **de janvier à juin**.
- **La saison humide**, également appelée « hivernage », **de juillet à décembre**. Elle est propice aux dépressions ou ondes tropicales, voire aux phénomènes cycloniques.

L'archipel guadeloupéen est exposé à différents risques naturels majeurs :

- **Le risque cyclonique**, avec des phénomènes de plus en plus fréquents et intenses
- **Le risque sismique**, avec un niveau élevé de l'archipel guadeloupéen à l'aléa sismique
- **Le risque volcanique**, lié à la présence du volcan actif La Soufrière, de type explosif ou « gris »
- **Le risque de tsunami**, qui peut être causé par l'activité sismique et/ou volcanique
- **Le risque d'inondations**, fréquent, notamment lors de la saison humide
- **Le risque de mouvements de terrain**, souvent lié au risque précédent, mais pouvant découler également du mouvements des plaques

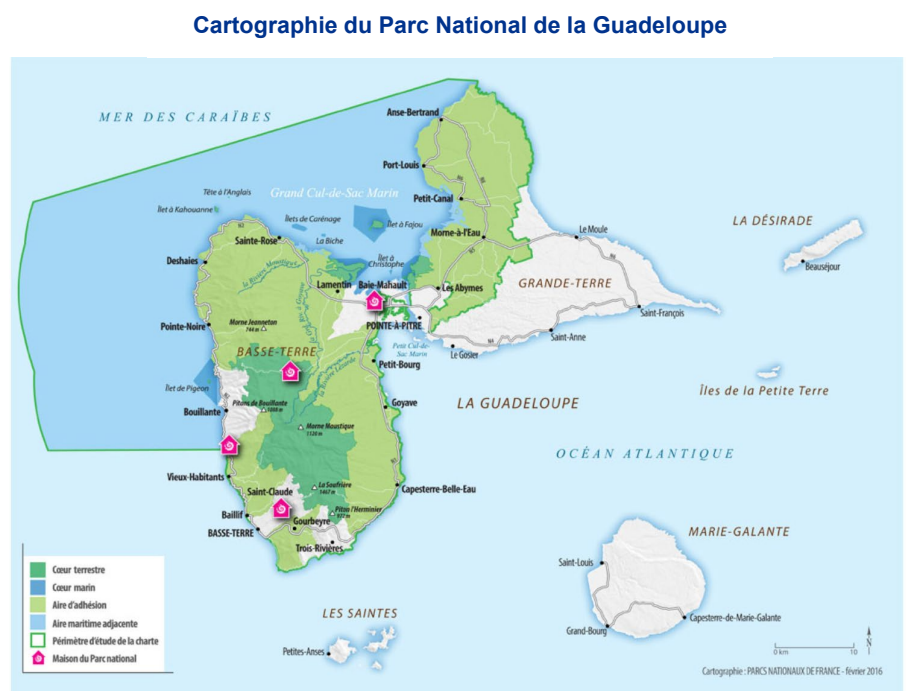
Une géographie d'exception

La Guadeloupe fait partie des **34 hotspots** mondiaux de biodiversité.

Est désignée par hotspot une région contenant au moins 1 500 espèces de plantes endémiques et dont plus de 70% de l'habitat originel ont disparu.

Ainsi la Guadeloupe, possède de vastes ensembles naturels répartis sur une surface de 1700 km², parmi lesquels le massif forestier de la Basse-Terre ou le Grand Cul-de-Sac marin.

Afin de préserver cette biodiversité exceptionnelle, l'archipel s'est doté d'un réseau d'espaces naturels protégés dont le **Parc National de la Guadeloupe** créé en 1989, devenant ainsi **le premier parc naturel national d'Outre-Mer**.



Cartographie du Parc national de la Guadeloupe © Bruno Lafage / PNF

Source : guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr

Présentation du territoire

La Guadeloupe, un archipel aux multiples facettes

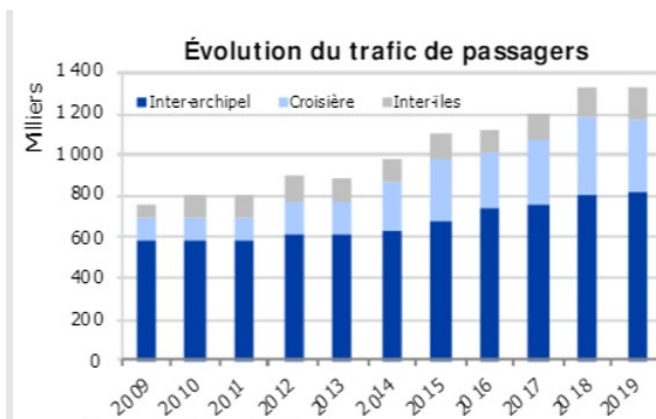
Le transport terrestre : entre saturation du réseau routier et insuffisance de l'offre actuelle de transports en commun

Le réseau routier de l'archipel guadeloupéen représente 2 809 km. A l'instar de la tendance nationale, **la Guadeloupe connaît une saturation de son réseau routier qui se caractérise par l'augmentation des embouteillages dans les deux principales agglomérations**, en raison de la prépondérance de l'usage du véhicule individuel, malgré le développement de **67 lignes de bus** qui desservent aussi bien les grands axes, que l'intérieur des terres et les bourgs.

Un transport maritime en évolution

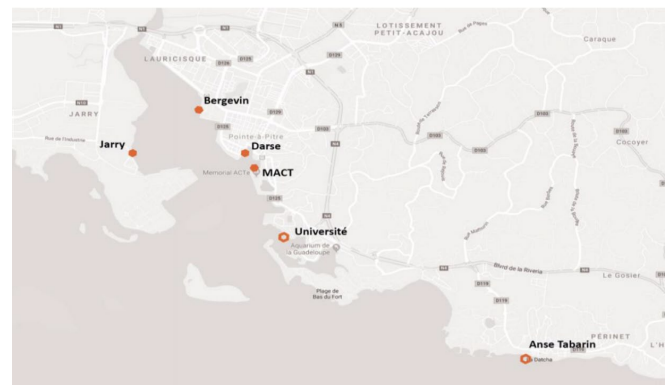
Le transport maritime en Guadeloupe se structure autour **des liaisons entre l'île principale et les autres îles de l'archipel guadeloupéen (transport Inter-archipel)** et **les liaisons avec les autres îles de la Caraïbe (Inter-îles)**. Afin de désengorger les principaux axes routiers, une solution innovante est en cours d'expérimentation **avec les Bus des mers**. La Guadeloupe compte ainsi :

- 13 ports polyvalents, 10 ports de pêche, 22 appontements et des marinas
- Le Grand Port Maritime de La Guadeloupe composé de 5 sites portuaires : le port de Jarry à Baie-Mahault, le port de Pointe-à-Pitre, le port de Basse-Terre, le port de Folle Anse à Marie-Galante et le port de plaisance de Bas-du-Fort.
- **2 navettes Bus des Mers**



Source : Guadeloupe Port Caraïbes

Les pontons flottants des Bus des Mers



Source : Documentation client - Dossier de presse – Région Guadeloupe

Un transport aérien qui assure une desserte internationale mais aussi locale

L'aéroport de Guadeloupe – Pôle Caraïbe situé en Grande-Terre relie la Guadeloupe aux autres îles de la Caraïbe et à l'international. Chaque île de l'archipel dispose également d'installations aéroportuaires (aérodromes) afin d'assurer la liaison inter-archipel.

Présentation du territoire

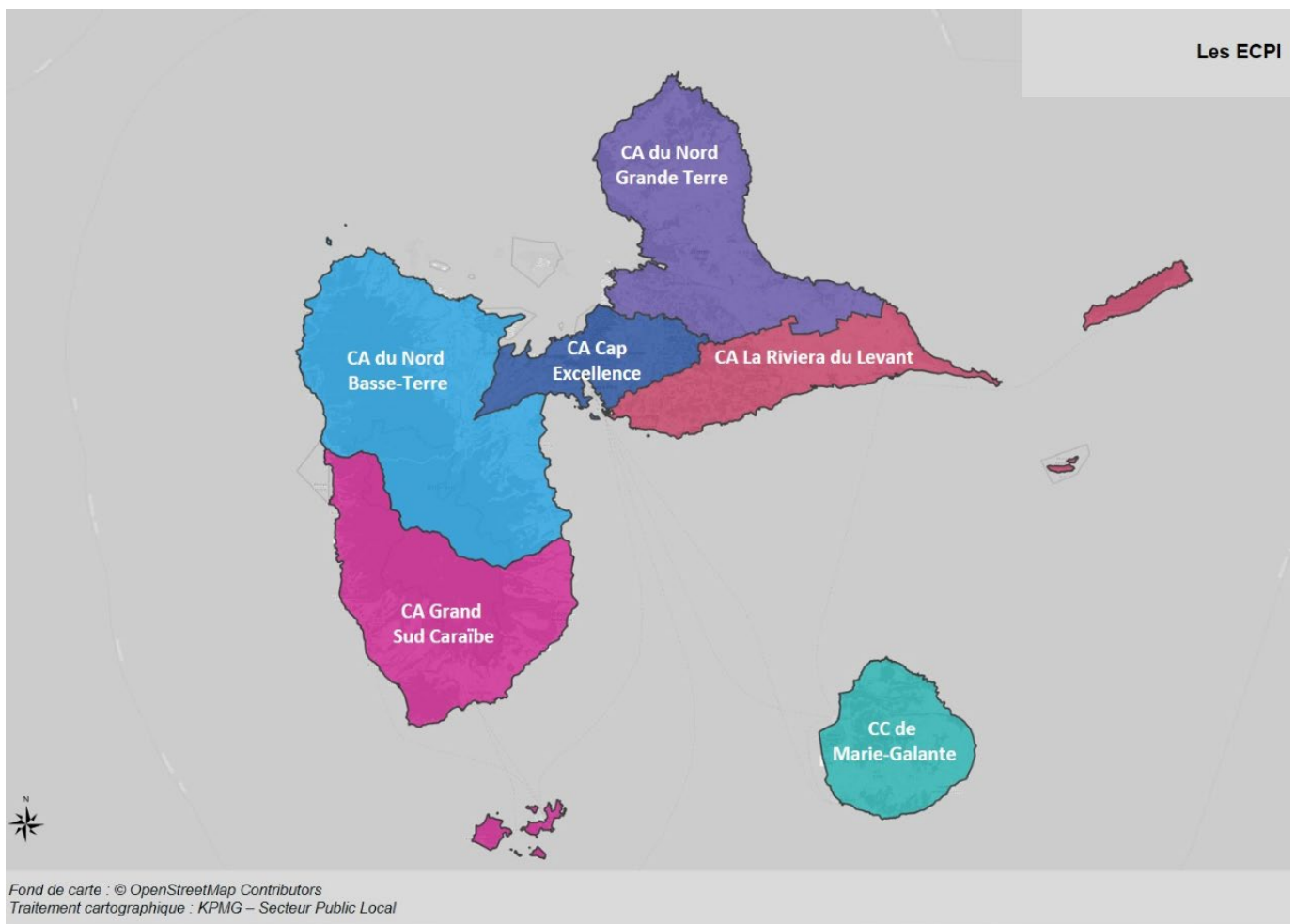
La Guadeloupe, un archipel aux multiples facettes

Un découpage administratif et territorial en 32 communes et 6 EPCI

La Guadeloupe compte :

- **32 communes** : dont les cinq plus peuplées sont Les Abymes, Baie-Mahault, Le Gosier, Petit-Bourg, Sainte-Anne.
- **1 chef-lieu** : Basse-Terre
- **21 cantons**
- **2 arrondissements** : Basse-Terre et Pointe-à-Pitre
- **6 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**
 - Communauté d'Agglomération Cap Excellence
 - Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre
 - Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe
 - Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre
 - Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant
 - Communauté de Communes de Marie-Galante

Nombre d'habitants en 2017	
Les Abymes	53 941
Baie-Mahault	30 929
Le Gosier	26 783
Petit-Bourg	24 277
Sainte-Anne	23 675



Démographie

Une baisse de la population guadeloupéenne

Une tendance démographique à la baisse essentiellement en raison d'un solde migratoire négatif

- La population guadeloupéenne connaît une **tendance démographique à la baisse**. En effet de 403 314 habitants en 2012, le territoire accueille en 2017 **390 253 habitants**, soit une évolution annuelle moyenne négative de **-0,7%**, contre +0,4% en France.
- La baisse de la population s'explique essentiellement par une **évolution négative du solde migratoire** (-1,1%), soulevant des **enjeux forts d'attractivité**. Cependant, la **natalité reste dynamique** et le solde naturel annuel est supérieur à celui de la France entre 2012 et 2017 (+0,5% contre +0,3%).



390 253 habitants en 2017

403 314 habitants en 2012



-0,7% d'évolution annuelle moyenne entre 2012 et 2017

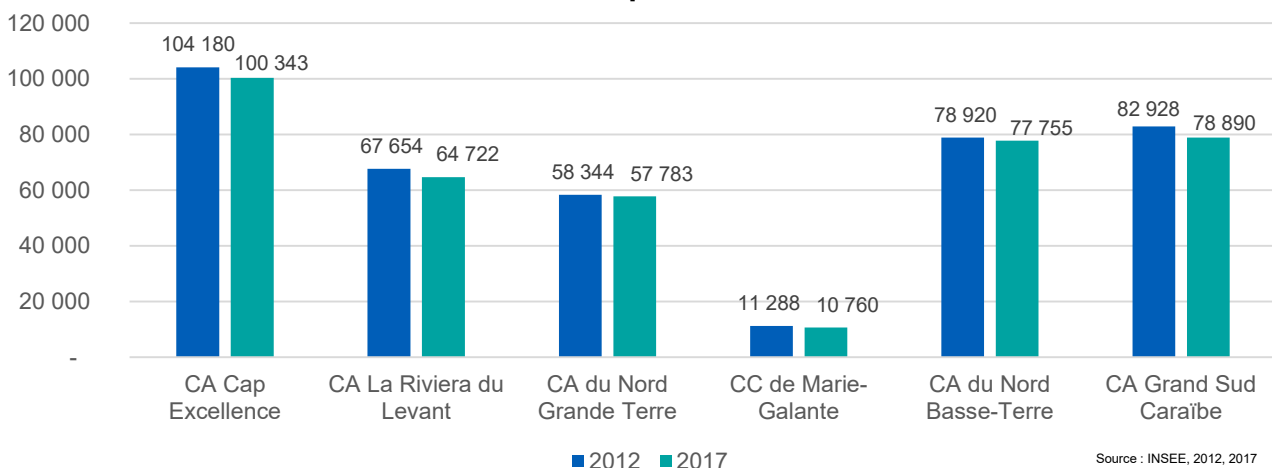
Des évolutions annuelles négatives disparates observables à l'échelle des EPCI

Evolution annuelle moyenne de la population entre 2012 et 2017	
CA Cap Excellence	-0,7%
CA La Riviera du Levant	-0,9%
CA du Nord Grande Terre	-0,2%
CC de Marie-Galante	-1,0%
CA du Nord Basse-Terre	-0,3%
CA Grand Sud Caraïbe	-1,0%

Source : INSEE, 2012, 2017

- Cette **tendance démographique à la baisse s'observe à l'échelle des six établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**. Cependant, certains accusent une baisse démographique plus marquée, ainsi pour la CA Grand Sud Caraïbe et la CC de Marie-Galante (-1% d'évolution annuelle moyenne entre 2012 et 2017) alors que d'autres EPCI enregistrent une baisse bien moindre, à titre d'exemple la CA du Nord Grande Terre (-0,2%).
- De même qu'à l'échelle de la Guadeloupe, les EPCI connaissent essentiellement **une baisse en raison d'un solde migratoire négatif** (-1,5% annuellement entre 2012 et 2017 sur la CA Cap Excellence et CA La Riviera du Levant). Cependant, l'ensemble des EPCI, à l'exception de la CC de Marie-Galante, affiche un solde naturel positif (+0,7% pour la CA Cap Excellence).

Nombre d'habitants par EPCI en 2012 et 2017



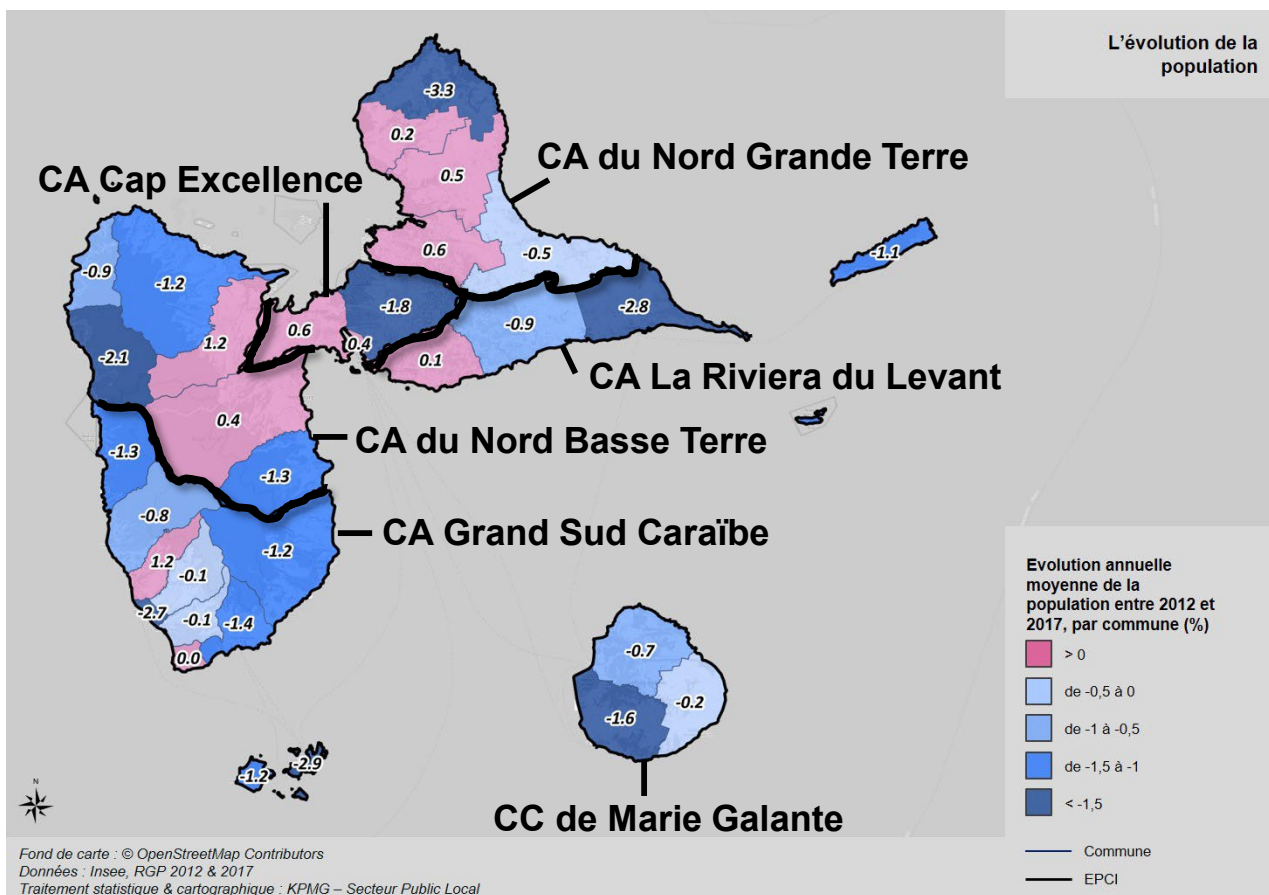
Démographie

Une baisse de la population guadeloupéenne

Des évolutions annuelles négatives disparates observables à l'échelle des communes

- **Les Abymes**, commune la plus importante de Guadeloupe et cœur de Cap Excellence connaît une **évolution annuelle moyenne de sa population négative**. Cette baisse est essentiellement due à un **solde naturel négatif**.
- Cependant, les villes les plus importantes de Guadeloupe, notamment celles sous l'aire d'influence de la polarité pointoise, connaissent une évolution annuelle positive, essentiellement en raison d'une dynamique migratoire positive (+0,9% à Baie-Mahault entre 2012 et 2017), sans doute en raison d'une logique de périurbanisation.
- Les **communes sur la façade littorale ouest de Basse-Terre** ainsi que celles à l'extrémité est de Grande-Terre connaissent une **dynamique démographique à la baisse**.

	Nombre d'habitants (2017)	Evolution annuelle moyenne de la population entre 2012 et 2017	Due au solde migratoire	Due au solde naturel	Densité (hab/km ²)
Les Abymes	53 491	-1,8%	+0,7%	-2,5%	658
Baie-Mahault	30 929	+0,6%	+0,9%	-0,3%	672
Le Gosier	26 783	+0,1%	+0,9%	-0,7%	592
Petit-Bourg	24 277	+0,4%	+0,7%	-0,3%	187
Pointe-à-Pitre	15 923	+0,4%	+0,5%	-0,1%	5 986
Basse-Terre	10 058	-2,7%	+0,2%	-2,9%	1 740

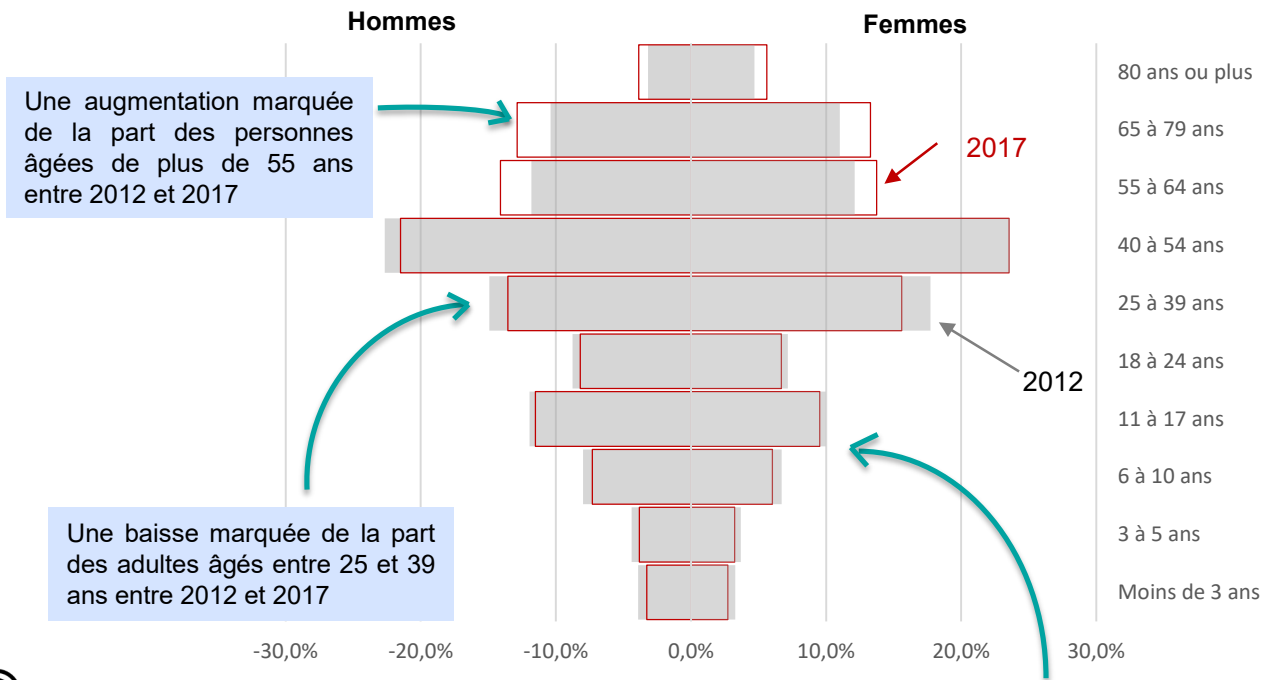


Démographie

Une baisse de la population guadeloupéenne

Des publics jeunes en diminution et une tendance au vieillissement de la population guadeloupéenne

Structure comparée par âge et sexe de la population de la Guadeloupe entre 2012 et 2017

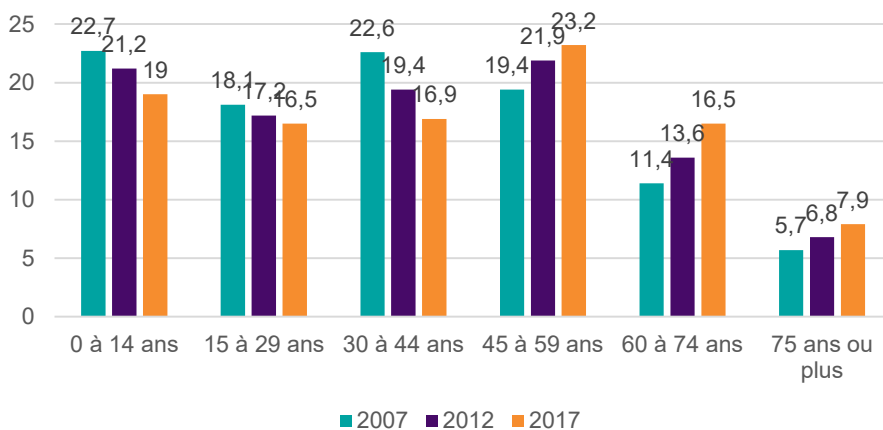


L'étude des paniers de services dans le cadre de ce diagnostic permettra d'approfondir les mutations démographiques par public, notamment concernant les enfants et les jeunes ainsi que les personnes âgées.

Une légère baisse de la part de jeunes de moins de 24 ans entre 2012 et 2017

Une part importante de la population âgée entre 45 et 59 ans

Répartition de la population par grandes tranches d'âges (en %)



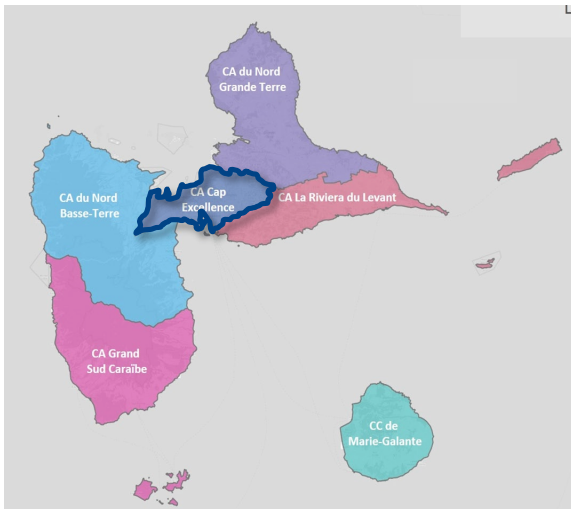
- Avec une majorité de la population âgée entre 45 et 59 ans en 2017 (23,2%) et une part croissante de cette tranche d'âge parmi la population (11,4% en 2012), la Guadeloupe est confrontée à un fort potentiel de vieillissement dans les prochaines années, phénomène couplé à une baisse des effectifs situés dans les tranches d'âges inférieures à 44 ans.

Démographie

Des territoires de vie

Des évolutions disparates selon les territoires

CA Cap Excellence



	Population EAM entre en 2017	2012 et 2017	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Densité
CA Cap Excellence	100 343	-0,7%	+0,7%	-1,5%	772 hab/km ²

- Poumon économique de la Guadeloupe, la **Communauté d'Agglomération Cap Excellence** concentre autour de Pointe-à-Pitre et des Abymes un tiers de la population de la Guadeloupe.
- Cependant, son évolution démographique est négative (-1,5%), malgré un solde naturel positif (+0,7%).
- **Pointe-à-Pitre** connaît pourtant une évolution démographique positive (+0,4% entre 2012 et 2017) et un solde migratoire presque nul (-0,1%). **Les Abymes**, ville la plus peuplée de Guadeloupe, connaît une évolution négative marquée (-1,8%) et un solde migratoire négatif parmi les plus importants (-2,5%).

CA La Riviera du Levant



	Population EAM entre en 2017	2012 et 2017	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Densité
CA La Riviera du Levant	64 722	-0,9%	+0,6%	-1,5%	312 hab/km ²

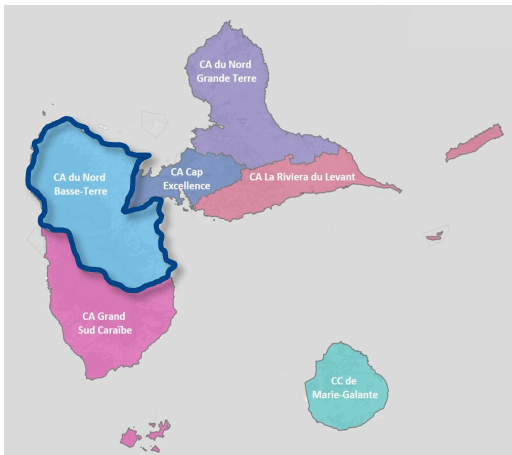
- Territoire situé au Sud de Grande-Terre, la **CA La Riviera du Levant** accueille 64 722 habitants en 2017, contre 67 654 habitants en 2012.
- Son évolution démographique négative est forte (-0,9%) essentiellement en raison d'un solde migratoire négatif annuel atteignant -1,5% entre 2012 et 2017.
- **Le Gosier**, troisième ville la plus peuplée de l'île avec 26 783 habitants en 2017, a un positionnement stratégique à proximité de Cap Excellence. Cependant, malgré un fort solde naturel (+0,9%), son solde migratoire est également négatif (-0,7%).

Démographie

Des territoires de vie

Des évolutions disparates selon les territoires

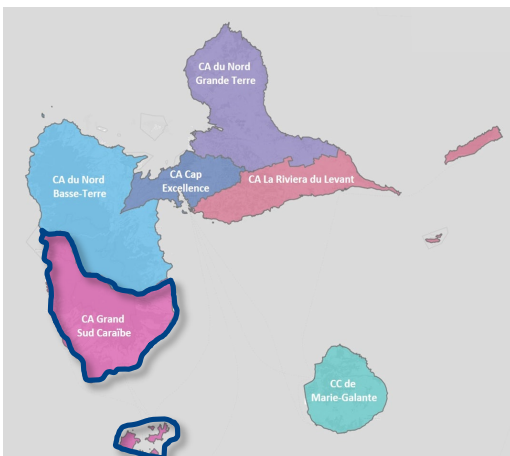
CA du Nord Basse-Terre



	Population en 2017	EAM entre 2012 et 2017	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Densité
CA du Nord Basse-Terre	77 755	-0,3%	+0,5%	-0,8%	167 hab/km ²

- Couvrant la partie Nord de Basse-Terre, en proximité avec Cap Excellence, le territoire accueille en 2017 77 755 habitants, contre 78 920 en 2012.
- Son évolution annuelle moyenne négative reste relativement faible (-0,3%), en comparaison des autres territoires.
- Petit-Bourg** en est sa ville principale, accueillant 24 277 habitants en 2017 et dont l'évolution annuelle moyenne positive est due à un solde naturel positif de +0,7%, contre -0,3% en solde migratoire. **Le Lamentin**, plus proche de Cap Excellence, voit sa population croître (16 573 habitants, +1,2% d'évolution annuelle moyenne).

CA Grand Sud Caraïbe



	Population en 2017	EAM entre 2012 et 2017	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Densité
CA Grand Sud Caraïbe	78 890	-1%	+0,3%	-1,2%	230 hab/km ²

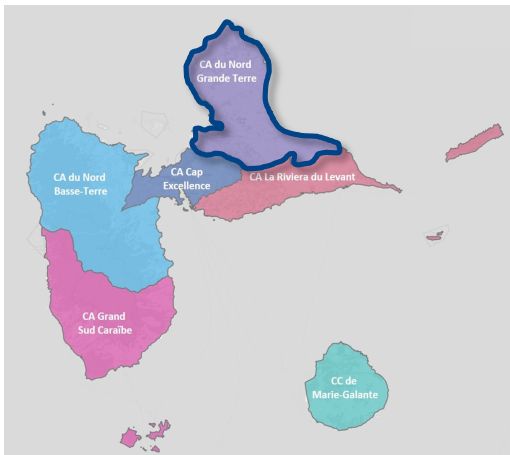
- Situé sur la partie sud de Basse-Terre, incluant l'archipel des Saintes, le territoire accueille 78 890 habitants en 2017, contre 82 928 en 2011. Le territoire accueille le chef-lieu du département, **Basse-Terre**.
- Son évolution annuelle négative de -1% est particulièrement explicable par un solde migratoire atteignant -1,2%.
- Sa ville la plus importante, **Capesterre-Belle-Eau**, accueille 18 270 habitants en 2017 et est également marquée par une évolution annuelle négative (-1,2%) et un solde migratoire négatif conséquent (-1,5%). L'ensemble des communes connaît un solde naturel légèrement positif (+0,3%), à l'exception de **Terre-de-Bas** (-0,9%).

Démographie

Des territoires de vie

Des évolutions disparates selon les territoires

CA du Nord Grande-Terre



	Population en 2017	EAM entre 2012 et 2017	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Densité
CA Nord Grande Terre	57 783	-0,2%	+0,3%	-0,5%	178 hab/km ²

- Territoire couvrant la partie supérieure de Grande-Terre, la CA accueille 57 783 habitants en 2017, contre 58 344 en 2012.
- Il pâtit donc d'une évolution annuelle négative entre 2012 et 2017 mais qui reste bien inférieure aux autres EPCI de la Guadeloupe (-0,2%), explicable par le solde migratoire négatif annuel le plus faible en comparaison des autres territoires (-0,5%).
- Bien qu'ayant son siège à Port-Louis, **Le Moule** est la principale ville du territoire avec 22 150 habitants en 2017, également touchée par une baisse annuelle de -0,5%.

CC de Marie-Galante



	Population en 2017	EAM entre 2012 et 2017	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Densité
CC de Marie-Galante	10 760	-1%	-0,3%	-0,6%	68 hab/km ²

- Île située au sud de la Guadeloupe, **Marie-Galante** accueille une population de 10 760 habitants en 2017, contre 11 288 en 2012.
- Son évolution démographique annuelle entre 2012 et 2017 est négative (-1%), notamment en raison d'un solde migratoire négatif (-0,6%).
- Parmi ses trois communes, **Grand-Bourg** accueille 5 012 habitants en 2017 et accuse une forte baisse démographique (-1,6% annuellement). Le territoire est le seul à connaître au regard de l'ensemble de ses communes un solde naturel négatif (-0,3%).

Situation socio-économique

Des ménages dont les besoins évoluent

Des ménages en général propriétaires avec une faible mobilité résidentielle

- En 2017, la part des ménages ayant emménagé dans leur logement depuis plus de 10 ans est plus importante en Guadeloupe qu'à l'échelle nationale (55,9% contre 49,9%).
- A l'inverse, la part de ceux ayant emménagé il y a moins de 2 ans atteint 10,9% en Guadeloupe contre 12,9% à l'échelle nationale.

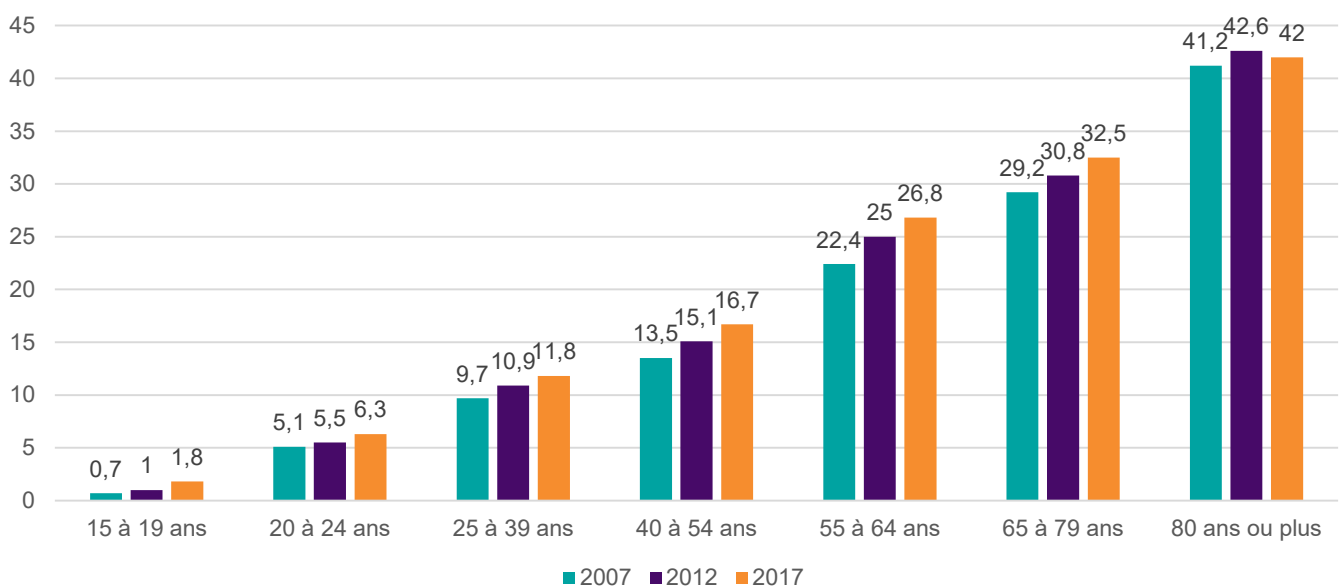
Chiffres clés

- 227 525** logements dont 75,6% de résidences principales
- 15,5%** de logements vacants en 2017 contre 14,3% en 2012 et 8,2% en France en 2017
- 75%** de maisons
- 24%** d'appartements
- 59,9%** de propriétaires contre **57,5%** en France
- 15,8%** de locataires d'HLM contre **14,8%** en France

Une part plus faible de personnes vivant seules, qu'à l'échelle nationale

- Pour l'ensemble des classes d'âge, la part des personnes de plus de 14 ans vivant seules est moins élevée qu'à l'échelle nationale.** Mais de manière générale, les personnes vivant seules sont en augmentation sur les différents échelons de comparaison.
- Les parts de personnes vivant seules augmentent tendanciellement avec l'âge sur les différents échelons de comparaison mais demeurent moins élevées qu'à l'échelle nationale. Ainsi cela concerne 42% des personnes de plus de 80 ans et 48,6% en France, contre 11,8% des personnes âgées entre 25 et 39 ans et 15,7% en France.
- La différence avec la moyenne française est davantage marquée avec les personnes âgées entre 20 et 24 ans. A l'échelle nationale, cette classe d'âge est particulièrement touchée par l'isolement (20,5%). Ce phénomène qui s'accroît (18,2% en 2007). Cependant, en Guadeloupe, la part de personnes de cette classe d'âge vivant seules atteint 6,3% mais connaît également une légère augmentation (5,1% en 2007).

Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge (en%)



Source : INSEE, 2017

Situation socio-économique

Un système productif complet

Un territoire bénéficiant d'une économie diversifiée

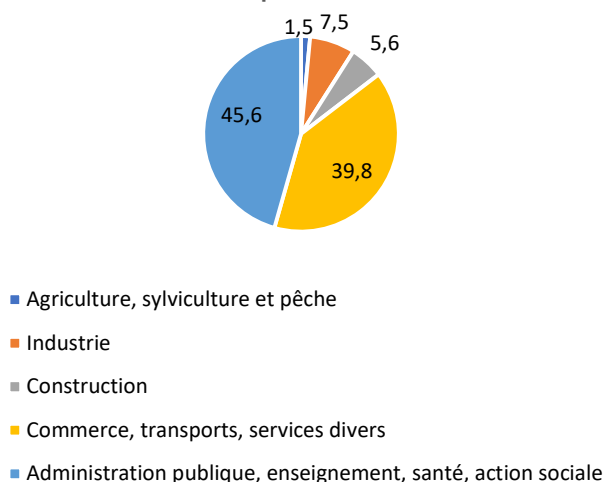
- La Guadeloupe bénéficie d'un **système productif complet** en comparaison d'îles voisines disposant d'une économie de rente (pétrole, placement financiers) ou d'une économie polarisée (tourisme).

L'agriculture	Industrie et artisanat	Secteur tertiaire	Tourisme
- La banane est le premier produit d'exportation en volume - La canne à sucre est la deuxième activité agricole - Le rhum est la troisième exportation du département	- Une majorité de petites entreprises - Une majorité d'entreprises industrielles dans le secteur de la construction - Une majorité de l'activité industrielle concerne les biens intermédiaires - Une dizaine de zones industrielles	- Augmentation des services aux entreprises et de la sous-traitance - Augmentation des services aux particuliers avec l'augmentation des femmes ayant un emploi	- Augmentation de la fréquentation à l'aéroport - Hausse du tourisme de croisière <i>Les impacts de la Covid restent à objectiver.</i>

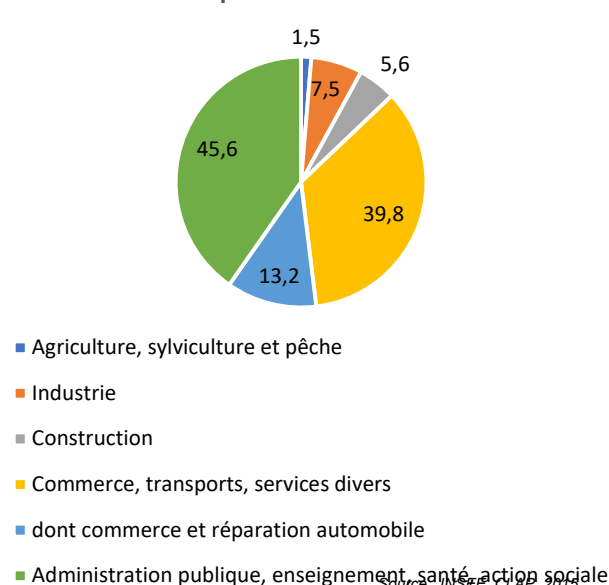
Une majorité de petites entreprises sans salarié

- La Guadeloupe accueille au total en 2015, **48 604 établissements actifs, au sens de l'Insee**. La grande majorité des établissements actifs ne comportent aucun salarié (37 565, soit 77% des établissements actifs, contre 71% à l'échelle nationale). Si 9 003 établissements actifs comportent entre 1 et 9 salariés (18,5%), seuls **328 établissements ont plus de 50 salariés** (0,67%).
- Parmi les établissements actifs n'ayant aucun salarié, 24 870 sont dans le secteur du commerce, des transports et des services divers. Ce secteur concentre en effet 65,7% de tous les établissements actifs. L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale comporte 5 959 établissements (12,3%).
- Cependant, si le secteur du commerce, des transports et services divers regroupe 39,8% des postes salariés, **l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale concentre 45,6% des postes salariés en 2015**, contre 32% à l'échelle nationale.

Etablissements actifs par secteur d'activité en 2015



Postes salariés par secteur d'activité en 2015



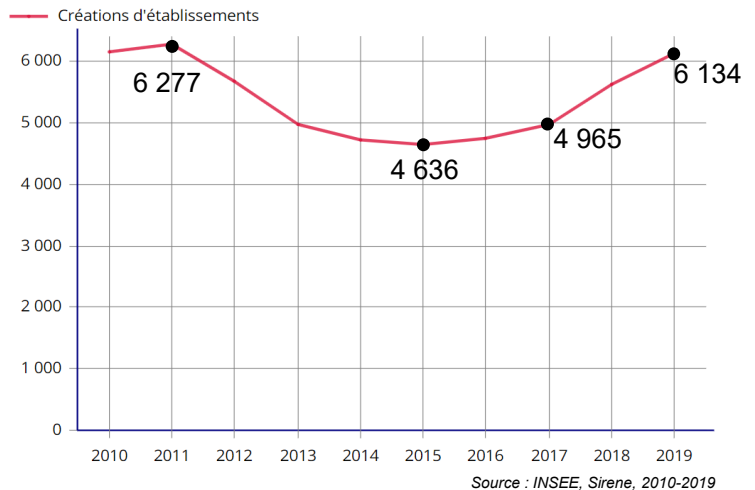
Un établissement est pour l'Insee une unité de production géographiquement individualisée (boulangerie, usine, magasin de vêtements, un hôtel, etc.).

Situation socio-économique ...qui peine à résorber le chômage

Une création d'entreprises dans le domaine du commerce et des transports

- Depuis 2015, le nombre de créations d'entreprises augmente pour atteindre 6 134 entreprises en 2019. Il est encore difficile d'objectiver les impacts économiques de la crise sanitaire.
- En 2019, 29,6% des créations d'entreprises ont concerné le secteur du commerce de gros et de détail, les transports, l'hébergement et la restauration, contre 13,9% pour l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Evolution des créations d'établissements

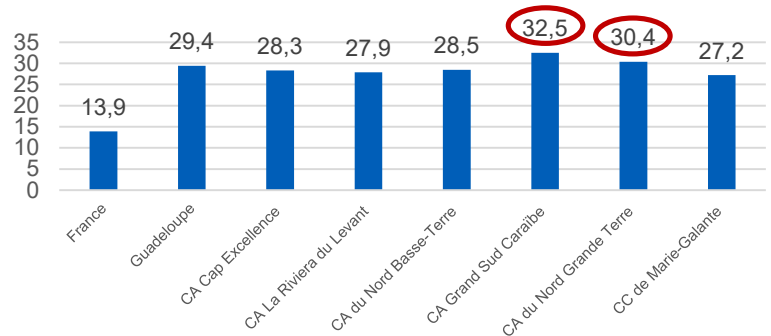


- Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques ainsi que les services administratifs et de soutien ont enregistré une augmentation de 1 224 établissements en 2019, soit 20% des établissements créés. Ce secteur connaît une tendance à la croissance sous l'effet du développement des activités de conseil, d'expertise et de sous-traitance, signe que « la mondialisation rayonne sur l'économie guadeloupéenne » (rapport de la DAC de la Guadeloupe).

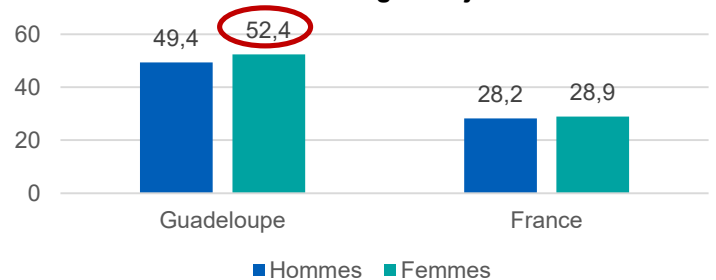
Un taux de chômage nettement supérieur à la moyenne nationale

- Avec 29,4% des actifs de 15 à 64 ans en 2017 au chômage, la Guadeloupe connaît un taux de chômage nettement supérieur à la moyenne nationale (13,9%). Cependant, alors que le taux national a connu une augmentation de 2,4 points depuis 2007, celui de la Guadeloupe a progressé de 0,4 point.
- Le taux de chômage des femmes est plus important que celui des hommes. En effet, alors qu'il atteint 26,9% en 2017 pour les hommes, le taux de chômage des femmes est plus de 4 points au dessus (31,5%). Les femmes représentent 58,2% des chômeurs guadeloupéens, contre 51,2% à l'échelle nationale.
- Le chômage touche davantage les jeunes, comme cela est le cas à l'échelle nationale, mais de manière plus marquée (50,9% contre 28,5% à l'échelle nationale).

Taux de chômage des actifs de 15 à 64 ans en 2017



Taux de chômage des jeunes



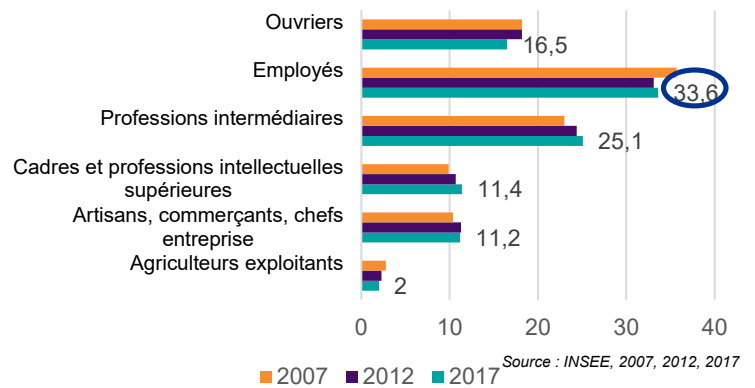
Situation socio-économique

Une population active en mutation

Des employés toujours importants mais en baisse

- Parmi les emplois par catégorie socioprofessionnelle, les employés restent majoritaires mais connaissent une diminution depuis 2007 (33,6% des emplois en 2017, contre 35,7% en 2007). La part d'employés est supérieure à celle de l'échelle nationale (27,7%).
- Cependant, les professions intermédiaires sont en augmentation pour atteindre 25% des emplois en 2017, soit un peu moins qu'à l'échelle nationale (26%). Les cadres et professions intellectuelles supérieures constituent 11,4% des emplois et sont également en augmentation, contre 18,1% à l'échelle nationale.
- La Guadeloupe possède une part d'ouvriers inférieure à l'échelle nationale (16,5% contre 19,9%) mais qui, comme à l'échelle nationale, connaît une diminution.

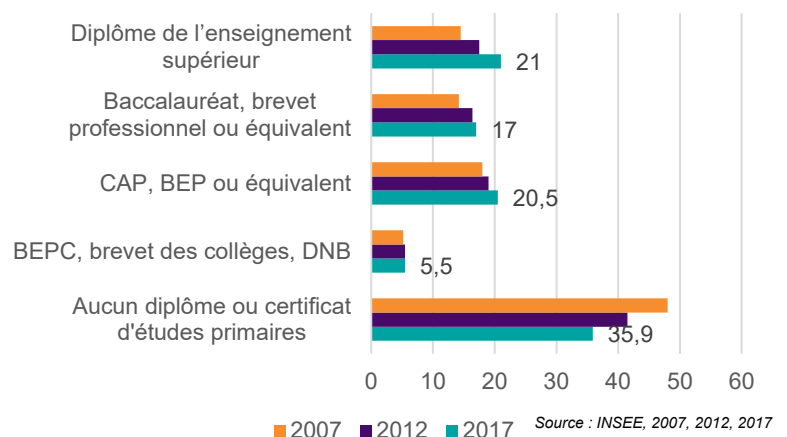
Emplois par catégorie socioprofessionnelle entre 2007 et 2017 (en%)



Une augmentation de la qualification générale de la population

- La part de personnes non scolarisées de 15 ans n'ayant aucun diplôme ou certificat atteint en Guadeloupe 35,9% contre 22,8% à l'échelle nationale. Cette part connaît une tendance à la baisse depuis 2007 où cette part était de 48%.
- A l'inverse, le nombre de personnes diplômées augmente. La part de personnes diplômées de l'enseignement supérieur représente 21% de la population non scolarisée de plus de 15 ans mais reste inférieure à la part nationale (29,9%).

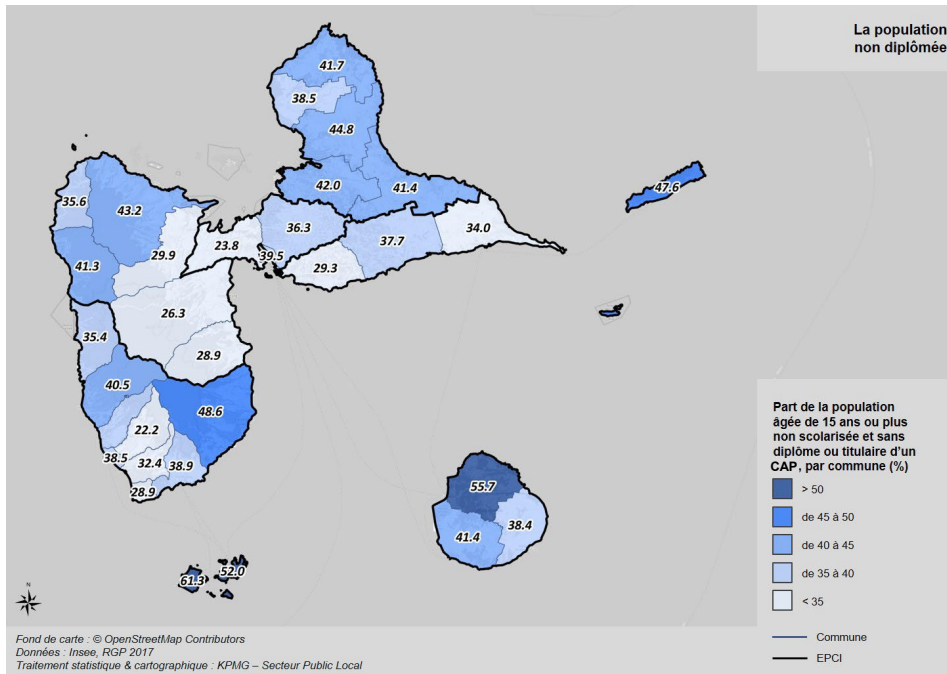
Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Situation socio-économique

Une population active en mutation

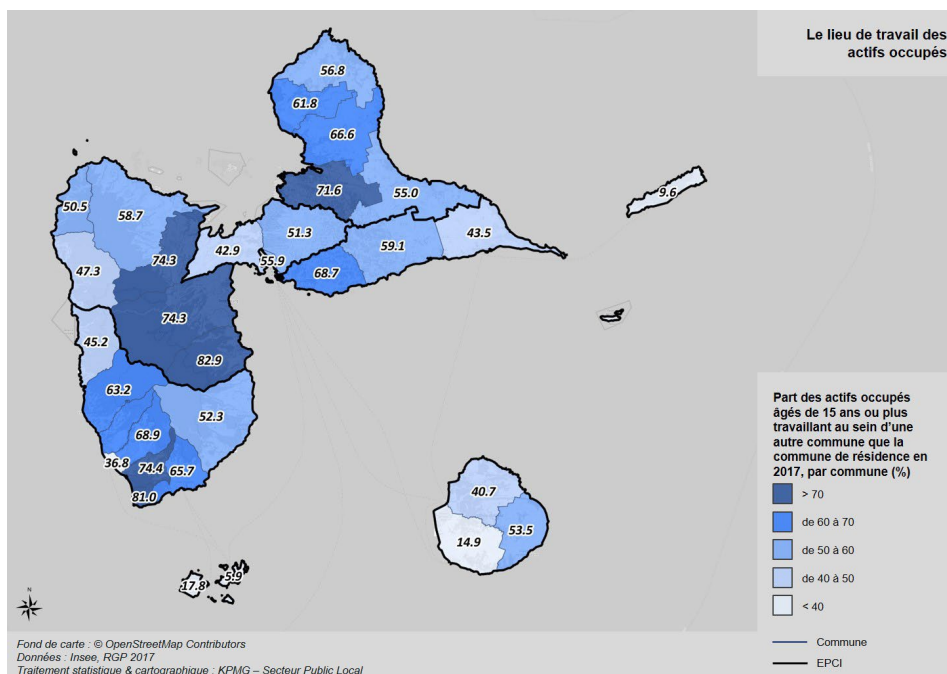
Une part importante de population non diplômée dans les îles



- L'archipel des Saintes, Saint-Louis sur l'île de Marie-Galante, l'île de La Désirade ainsi que la commune de Capesterre-Belle-Eau concentrent une part de la population non scolarisée, **sans diplôme** ou titulaire d'un CAP supérieure à 45%.
- La part de la population sans diplôme ou titulaire d'un CAP sur Pointe-à-Pitre et les communes du Nord Basse-Terre, à l'Ouest de Cap Excellence est en revanche inférieure à 35%.

Un **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)** est le premier diplôme professionnalisant.

Une polarisation des emplois dans l'agglomération de Cap Excellence



- Les communes limitrophes de Pointe-à-Pitre (Le Lamentin, Petit-Bourg) sur sa partie Ouest révèlent une part importante d'actifs occupés travaillant dans une autre commune que leur commune de résidence (supérieure à 70%), comme pour Morne-à-l'Eau au Nord des Abymes. Ces communes sont dans l'aire d'influence de Cap Excellence.
- De même, Basse-Terre, chef-lieu du département, **polarise les actifs de ses communes limitrophes** notamment Goubeyre et Vieux-Fort au Sud et Saint-Claude dans son arrière-pays et Baillif, Vieux-Habitants au Nord, constituant ainsi un bassin de vie et d'emploi au sud de Basse-Terre.

La **population active** regroupe, pour l'Insee, à la fois la population active occupée et les chômeurs. Un **actif occupé** a un emploi. L'indicateur cartographié ci-dessus mesure le **lieu de travail**, c'est-à-dire la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle, et la compare avec la zone de résidence permettant de distinguer les territoires résidentiels ayant une part importante de ses actifs travaillant dans une autre commune et des communes attractives où les actifs vivent et travaillent.

Situation socio-économique

Des enjeux d'accompagnement social à prendre en considération

Une part de foyers bénéficiaires du RSA plus importante qu'à l'échelle nationale

- La Guadeloupe accueille en 2017 **114 055 foyers allocataires recensés par la CAF, contre 102 434 en 2012**.
- Le nombre de foyers allocataires du RSA a connu une baisse entre 2012 et 2017 (36% des foyers contre 42%). Pourtant, la part de foyers allocataires du RSA reste nettement supérieure à la moyenne nationale (13%).



Le **revenu de solidarité actif (RSA)** est un revenu minimum pour ceux qui ne travaillent pas. Il constitue aussi sur un dispositif d'accompagnement social et professionnel pour favoriser l'insertion professionnelle. Néanmoins, l'évolution de la part des bénéficiaires reste volatile et les indicateurs le concernant sont à prendre avec précaution.

Chiffres clés

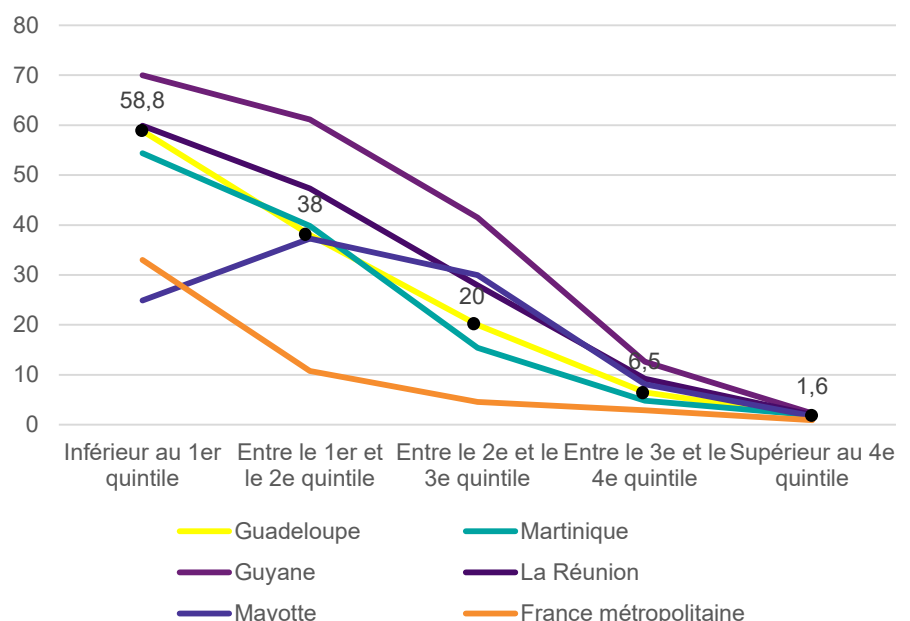
- **41 558** foyers allocataires du RSA en 2017
- **36%** des foyers allocataires contre **13%** à l'échelle nationale
- **43 279** foyers allocataires du RSA en 2012
- **42%** de foyers allocataires du RSA en 2012

Source : CAF, 2012, 2017

Les prestations sociales représentent 60% des revenus des plus modestes

- Dans l'ensemble des DOM, les prestations sociales non contributives (hors de celles accordées en contrepartie de cotisation) représentent une partie importante des revenus disponibles, notamment pour **les 20% des ménages les plus modestes pour lesquelles elles représentent plus de la moitié du revenu**.
- En Guadeloupe, les ménages dans le quartile du niveau de vie est le plus faible voient les cotisations représenter 58,8% de ses revenus, contre 33% en France hexagonale.
- **Ce constat souligne l'importance prise par les prestations sociales dans l'atténuation de la précarité et des inégalités des ménages les plus modestes.**

Part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages selon le quintile de niveau de vie en 2017 (en %)



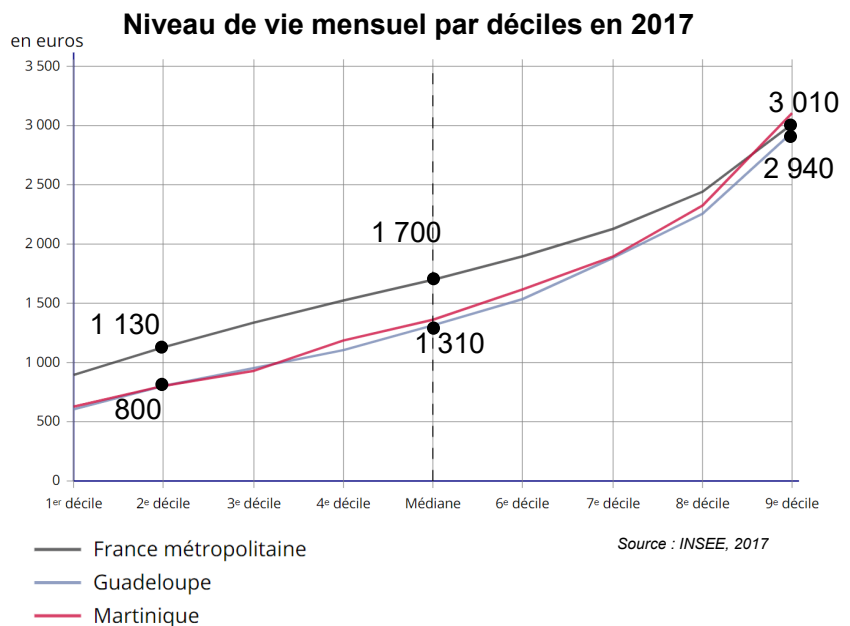
Source : INSEE, 2017 in « Une pauvreté marquée dans les DOM », INSEE, juillet 2020

Situation socio-économique

Des enjeux d'accompagnement social à prendre en considération

Des niveaux de vie équivalents à la Martinique mais inférieurs à la France hexagonale

- En 2017, le niveau de vie médian de la Guadeloupe se situe à 1 310 euros mensuels (1 360 euros pour la Martinique). Ce niveau de vie médian correspond à des revenus disponibles de 2 760 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, soit un niveau de vie médian inférieur de 23% à celui observé en France hexagonale.
- La distribution du niveau de vie par décile est sensiblement équivalente à la Martinique. En 2017, 20% des ménages ont un niveau de vie inférieur à 800 euros par mois, contre 1 130 euros en France hexagonale.
- Cependant, les différences de niveau de vie se réduisent avec la France hexagonale pour les hauts revenus. Les 10% des personnes les plus aisées ont un niveau de vie par mois dans les DOM hors Mayotte équivalent à la France hexagonale.



Le **niveau de vie** se calcule avec le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage mais le calcul des unités de consommation diffère selon les individus (1 UC pour 1 adulte, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans)

De fortes inégalités de distribution des revenus

Indicateur d'inégalités S80/S20	
Guadeloupe	5,9
Martinique	5,7
Guyane	10,5
La Réunion	5,4
France hexagonale	4

Source : INSEE, 2017

- En 2017, la masse des revenus détenue par les 20% des personnes les plus aisées est **5,9 fois plus élevée** que celle détenue par les 20% les plus pauvres, contre 5,7 en Martinique et 5,4 en France.
- La répartition des richesses est donc **plus inégalitaire** qu'en France hexagonale. Ces inégalités sont accrues du fait de la part importante de ménages ayant un faible revenu.
- En 2010, 10% des ménages guadeloupéens les plus aisés ont un patrimoine **cinq fois plus élevé** que le patrimoine médian, contre 3,7 fois en France. Le patrimoine est, selon l'Insee, la première source d'inégalité, avec en Guadeloupe **plus de patrimoine immobilier que de patrimoine financier**.

Source : INSEE, « Guadeloupe : des disparités de patrimoine et de revenus marqués », 2014

Situation socio-économique

Des enjeux d'accompagnement social à prendre en considération

19% des ménages sous le seuil de pauvreté local

- En considérant le seuil national de pauvreté (1 010 euros mensuels), 34% de la population guadeloupéenne serait sous le seuil de pauvreté, contre 14,5% en France hexagonale en 2017.
- Le seuil de pauvreté local est de 790 euros par mois et par unité de consommation. **Un cinquième des habitants de la Guadeloupe vivent sous le seuil de pauvreté local**, soit 73 100 personnes en 2017.
- En France hexagonale, 6% des individus vivent avec un niveau de revenu inférieur à 790 euros par mois et par unité de consommation.



Le **taux de pauvreté** est la part des ménages dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian. Pour le cas des DOM deux seuils existent pour mesurer le taux de pauvreté monétaire : le seuil local (selon le revenu médian guadeloupéen) et le seuil national. Le taux de pauvreté calculé à partir du seuil local reflètera les inégalités monétaires au sein de la région et le seuil national révélera les différences de structure économique entre le territoire et la France hexagonale.

	Médiane du revenu disponible par UC (mensuel)	Seuil de pauvreté (mensuel)	Taux de pauvreté (seuil national)	Taux de pauvreté (seuil local)
Guadeloupe	1 317 euros	790 euros (seuil local)	34%	19%
Martinique	2 385 euros	820 euros (seuil local)	33%	21%
France hexagonale	1 759 euros	1 010 euros (seuil national)	14,5%	NA

Source : INSEE, 2017

L'absence d'emploi, première cause de risque de pauvreté

- L'absence d'emploi intègre aussi bien le chômage que l'inactivité. Elle semble expliquer en premier lieu le taux de pauvreté en Guadeloupe. Ainsi 83% des ménages dont la personne de référence est au chômage ou sans emploi et 58,5% des ménages dont la personne de référence est inactive sont sous le seuil de pauvreté (seuil national) – respectivement 55,1% et 39,1% sous le seuil local.

Certains publics davantage touchés par la pauvreté : les familles monoparentales et les jeunes

- Les **familles monoparentales** cumulent souvent les difficultés (sans emploi, faible qualification, revenus modestes, situations précaires, isolement, etc.). Ainsi en Guadeloupe **49% des familles monoparentales sont sous le seuil de pauvreté national**.
- La Guadeloupe est comparable à la France hexagonale sur le constat que la pauvreté diminue en général avec l'âge. Ainsi **45% des individus vivant dans un ménage dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté national** (22,4% en France hexagonale), contre 27% pour les plus de 65 ans (18,9%).

Mais une augmentation du niveau de vie pour les plus modestes

- L'Insee révèle qu'entre 2011 et 2017, le **taux de pauvreté en Guadeloupe s'est réduit de 4 points et que le niveau de vie médian des individus a augmenté en moyenne de 3,9%** par an entre 2011 et 2017, notamment en faveur des plus modestes. La part des individus ayant un très faible niveau de vie a diminué d'un point sur ces mêmes années.

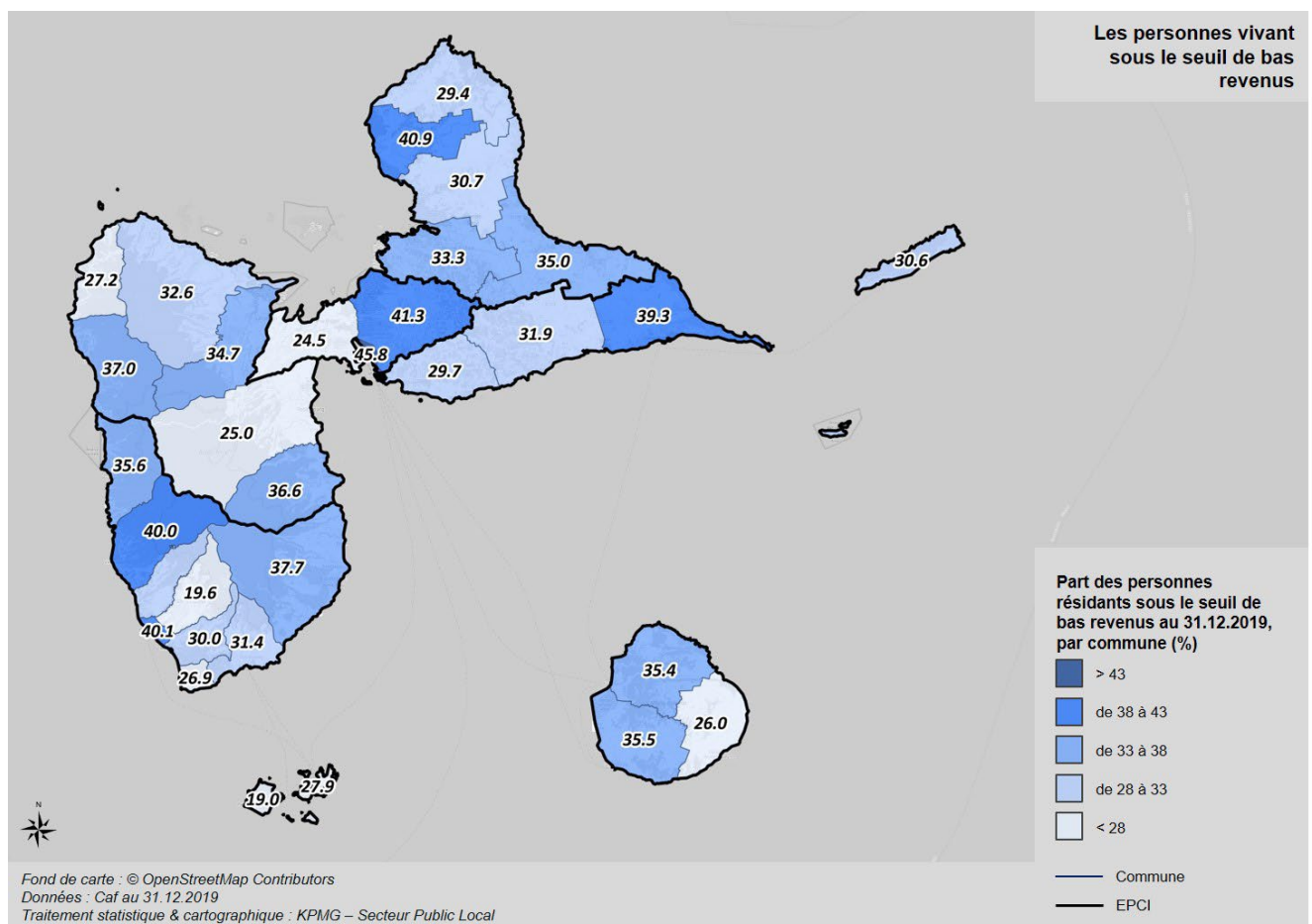
Situation socio-économique

Des enjeux d'accompagnement social à prendre en considération

Une répartition hétérogène des personnes vivant sous le seuil de bas revenus

- De fortes hétérogénéités territoriales s'observent concernant la répartition des personnes vivant sous le seuil de bas revenus.
- Les communes de **Baie-Mahault** et **Petit-Bourg** concentrent une faible part de personnes sous le seuil de bas revenus (inférieure à 28%).
- En revanche, les communes de **Pointe-à-Pitre** et des **Abymes** pour la CA Cap Excellence, mais aussi la commune de **Saint-François** à l'extrémité Est de la CA La Riviera du Levant et enfin **Vieux-Habitants** et **Basse-Terre** sur la CA Grand Sud Caraïbe concentrent une part importante de personnes vivant sous le seuil de bas revenus (plus de 38% et plus de 43% pour Pointe-à-Pitre).

Le **seuil de bas revenus** correspond à 60% du revenu médian et a été défini au niveau national. C'est un concept proche du seuil de pauvreté, malgré quelques différences (notamment, différences de champ, de prise en compte de la fiscalité et d'échelle d'équivalence des unités de consommation). C'est un indicateur de difficultés économiques établi notamment pour les caisses d'allocations familiales.



Situation socio-économique

Des enjeux d'accompagnement social à prendre en considération

Communes	Personnes résidants sous le seuil de bas revenus au 31.12.2019	Part Personnes résidants sous le seuil de bas revenus au 31.12.2019
Les Abymes	22 081	41,3%
Anse-Bertrand	1 256	29,4%
Baie-Mahault	7 567	24,5%
Baillif	1 753	31,3%
Basse-Terre	4 037	40,1%
Bouillante	2 498	35,6%
Capesterre-Belle-Eau	6 892	37,7%
Capesterre-de-Marie-Galante	859	26,0%
Gourbeyre	2 342	30,0%
La Désirade	443	30,6%
Deshaies	1 109	27,2%
Grand-Bourg	1 779	35,5%
Le Gosier	7 961	29,7%
Goyave	2 767	36,6%
Le Lamentin	5 755	34,7%
Morne-à-l'Eau	5 801	33,3%
Le Moule	7 751	35,0%
Petit-Bourg	6 075	25,0%
Petit-Canal	2 522	30,7%
Pointe-à-Pitre	7 296	45,8%
Pointe-Noire	2 258	37,0%
Port-Louis	2 331	40,9%
Saint-Claude	2 033	19,6%
Saint-François	5 036	39,3%
Saint-Louis	866	35,4%
Sainte-Anne	7 551	31,9%
Sainte-Rose	6 249	32,6%
Terre-de-Bas	199	19,0%
Terre-de-Haut	427	27,9%
Trois-Rivières	2 550	31,4%
Vieux-Fort	497	26,9%
Vieux-Habitants	2 883	40,0%
CA Cap Excellence	36 944	36,8%
CA La Riviera du Levant	20 991	32,4%
CA du Nord Grande Terre	19 661	34,0%
CC de Marie-Galante	3 504	32,6%
CA du Nord Basse-Terre	24 213	31,1%
CA Grand Sud Caraïbe	26 111	33,1%
Guadeloupe	131 424	33,7%
France	9 493 733	14,3%

Partie 3

Analyse de l'offre de service et de l'accessibilité

Analyse de l'offre de services et de l'accessibilité

Cette partie du diagnostic a vocation à présenter l'offre actuellement déployée sur le territoire de la Guadeloupe et d'analyser l'accès à cette offre pour les habitants.

Cette partie est composée de plusieurs sections d'analyse:

- **L'analyse du taux d'équipement de l'offre par panier de service**

- Panier « Jeunes »
- Panier « Familles »
- Panier « Séniors »
- Panier « Vie courante »

En fonction des populations rencontrées et de l'âge de la vie, les besoins sont différents. Pour prendre en compte cette situation, l'INSEE, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile de France et l'Agence nationale de la cohésion des territoires ont déterminé **4 paniers « jeunes », « familles » et « séniors » « vie courante »**, s'adaptant au mieux à chaque situation.

Les équipements et services qui les constituent ont été retenus en fonction de leur proximité, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage.

- **Focus sur l'accès à l'offre de services publics**

- **Focus sur l'accès à l'offre de santé**

- **Focus sur l'accès au numérique**

- **Focus sur l'accès aux infrastructures de transport**

Chacune des parties détaille et analyse l'offre actuelle portée par différents opérateurs, sa répartition sur le territoire, son accessibilité, les projets en cours et à venir pour améliorer l'accès à cette offre.

Afin d'appréhender au mieux l'accessibilité des services au public, il est nécessaire de **connaître les temps minimums nécessaires à la population pour atteindre un certain nombre d'équipements**. L'éloignement, la qualité des infrastructures de transport, mais également la desserte en transport collectif, jouent un rôle capital.

C'est pourquoi, des **cartes de temps d'accès** sont présentées dans les parties qui suivent.

ANALYSE PAR PANIER DE SERVICES

Panier Jeunes

**Panier
Familles**

Panier Séniors

**Panier Vie
courante**

Panier « Jeunes »

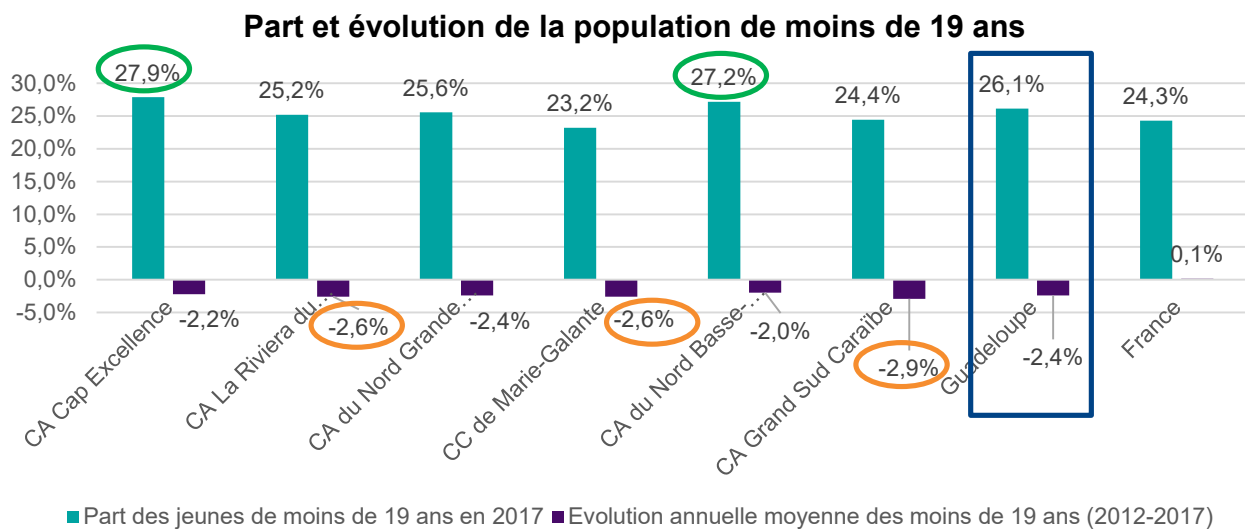
Analyse du panier de services « jeunes »

Caractéristiques du public



Une part de la population de moins de 20 ans supérieure à la moyenne nationale

- En 2017, la Guadeloupe compte **101 915 jeunes âgés de moins de 19 ans**. Au regard de la population totale, **la population jeune représente une part plus importante qu'à l'échelle nationale** (26,1% contre 24,3% en 2017).
- Certains EPCI accueillent une forte part de population jeune. Ainsi **la CA Cap Excellence compte en 2017 27,9% de sa population âgée de moins de 19 ans**, de même pour la CA du Nord Basse Terre pour laquelle c'est le cas de 27,2% de la population. Cependant, la CC de Marie-Galante accueille une part de jeunes âgés de moins de 19 ans inférieure à la moyenne (23,2%)



Source : INSEE, 2012, 2017

Mais une évolution négative de la population âgée de moins de 19 ans

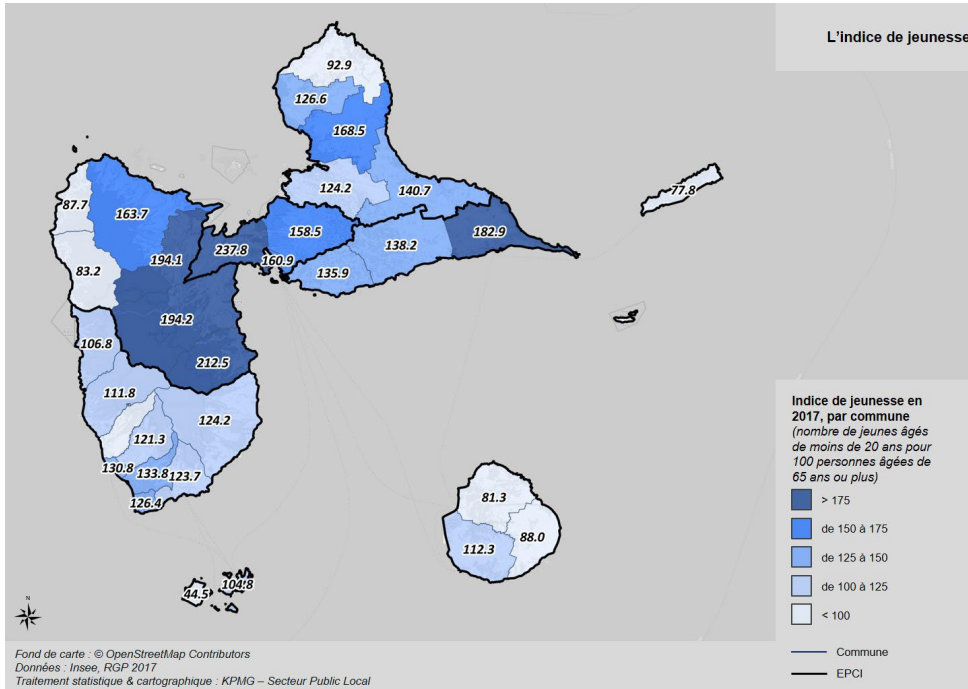
- Cependant, la population âgée de moins de 19 ans connaît une évolution négative de ses effectifs ces dernières années.** De 101 915 jeunes en 2017, ce nombre atteignait 114 970 en 2012 (respectivement 26,1% de la population contre 28,5%).
- A l'échelle de la Guadeloupe, l'évolution annuelle moyenne des jeunes de moins de 19 ans est de **-2,4%** entre 2012 et 2017, contre **+0,1% à l'échelle nationale**.
- Les évolutions annuelles moyennes des jeunes âgés de moins de 19 ans diffèrent selon les territoires.**
 - Si cette évolution est négative pour l'ensemble des EPCI, elle est plus marquée sur la **CA Grand Sud Caraïbe** (-2,9% entre 2012 et 2017), **la CA La Riviera du Levant et la CC de Marie-Galante** (-2,6%).
 - Cette évolution négative est relativement moins marquée sur les EPCI qui concentrent déjà une forte part de population âgée de moins de 19 ans, ainsi pour la CA Cap Excellence (-2,2%) et la CA du Nord Basse Terre (-2%)

Analyse du panier de services « jeunes »

Caractéristiques du public



Un indice de jeunesse hétérogène selon les communes



- **Certaines communes concentrent un indice de jeunesse particulièrement élevé** (supérieur à 175) : il s'agit des communes centrales de l'agglomération de Pointe-à-Pitre (Baie-Mahault) ou à proximité, telles que Le Lamentin, Petit-Bourg, Goyave (limitrophe du bassin de vie de Pointe-à-Pitre mais située sur celui de Capesterre). Saint-François sur la pointe Est de Grande-Terre connaît aussi un fort indice de jeunesse.
- Les communes de **Marie-Galante, Anse-Bertrand sur Grande-Terre** ainsi que celles sur la façade littorale ouest de Basse-Terre se distinguent par un indice de jeunesse particulièrement bas (inférieur à 125).



L'indice de jeunesse est le rapport entre une population âgée de moins de 20 ans et celle de plus de 60 ans. S'il est supérieur à 100, il témoigne d'une population jeune. En revanche, s'il est faible, i.e. inférieur à 100, la population est âgée.

Des communes qui concentrent une forte part de population jeune

- **Sept communes se distinguent par une part de jeunes de moins de 19 ans supérieure à la moyenne guadeloupéenne.** Goyave est la commune la plus jeune à cet égard (29,7%).
- L'ensemble des communes de la Guadeloupe observe une évolution négative de la population de cette tranche d'âge, parfois de manière particulièrement marquée (-5,1% annuellement entre 2012 et 2017 à Basse-Terre, -5,9% à Terre-de-Haut). Seules **deux communes se distinguent par une évolution légèrement positive du nombre de jeunes de moins de 19 ans** (Le Lamentin et Pointe-à-Pitre).

	Population de moins de 19 ans	Part de la population de moins de 19 ans	Evolution annuelle de la population de moins de 19 ans entre 2012 et 2017	Indice de jeunesse
Goyave	2 653	29,7%	-3,3%	212,5
Le Lamentin	4 653	28,6%	+0,4%	194,1
Saint-François	4 480	28%	-4,3%	182,9
Petit-Bourg	6 930	27,8%	-0,5%	194,2
Pointe-à-Pitre	4 376	27,7%	+0,5%	160,9
Sainte-Rose	6 297	27,7%	-3,4%	163,7
Petit-Canal	2 456	26,5%	-2,4%	168,5
Guadeloupe	114 970	26,14%	-2,4%	154,8
France		24,3%	+0,1%	125,1

Analyse du panier de services « jeunes »

Caractéristiques du public



Jeunes enfants âgés de 5 ans ou moins

- La Guadeloupe accueille une part de jeunes enfants âgés de moins de 5 ans **inférieure à la moyenne nationale**.
- La **CA du Nord Basse Terre** est l'EPCI qui accueille la plus forte part de jeunes enfants au sein de sa population (8,2%), contre 6,4% pour la CC de Marie-Galante.

29 425 jeunes enfants âgés de 5 ans ou moins en 2017

7,5% de la population, contre **8,2%** à l'échelle nationale



Enfants âgés entre 6 et 10 ans

- Le territoire accueille une part d'enfants âgés entre 6 et 10 ans **légèrement supérieure** à la moyenne nationale.
- Les EPCI accueillent tous entre 6% (CA Grand Sud Caraïbe) et 7% (CA Cap Excellence) d'enfants âgés entre 6 et 10 ans.

25 800 enfants âgés entre 6 et 10 ans

6,6% de la population, contre **6,2%** à l'échelle nationale



Adolescents âgés entre 11 et 14 ans

- Le territoire accueille une part d'adolescents âgés entre 11 et 14 ans **supérieure** à la moyenne nationale.
- Les EPCI accueillent tous entre 5,4% (CC de Marie-Galante) et 6,2% (CA du Nord Basse Terre) d'adolescents âgés entre 11 et 14 ans.

22 983 adolescents âgés entre 11 et 14 ans

5,9% de la population, contre **5,0%** à l'échelle nationale

Jeunes âgés entre 15 et 18 ans

- Le territoire accueille une part de jeunes âgés entre 15 et 18 ans **supérieure** à la moyenne nationale.
- Les EPCI accueillent tous entre 5,5% (CC de Marie-Galante) et 6,3% (CA Cap Excellence) de jeunes âgés entre 15 et 18 ans.

23 076 jeunes âgés entre 15 et 18 ans

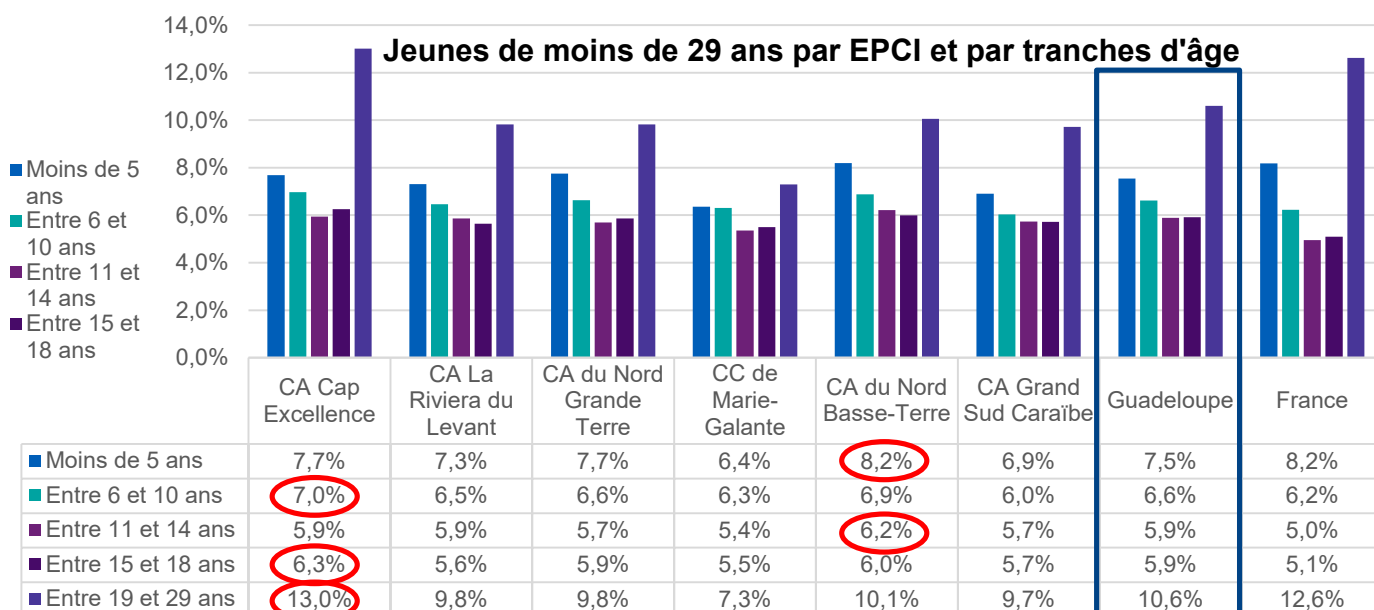
5,9% de la population, contre **5,1%** à l'échelle nationale

Jeunes adultes âgés entre 19 et 29 ans

- Le territoire accueille une part de jeunes adultes âgés entre 19 et 29 ans **inférieure** à la moyenne nationale.
- La CA Cap Excellence est l'EPCI qui accueille la plus forte part de jeunes adultes âgés entre 19 et 29 ans, contre 7,3% pour la CC de Marie-Galante.

41 364 jeunes adultes âgés entre 19 et 29 ans

10,6% de la population, contre **12,6%** à l'échelle nationale



Analyse du panier de services « jeunes »

Caractéristiques du public

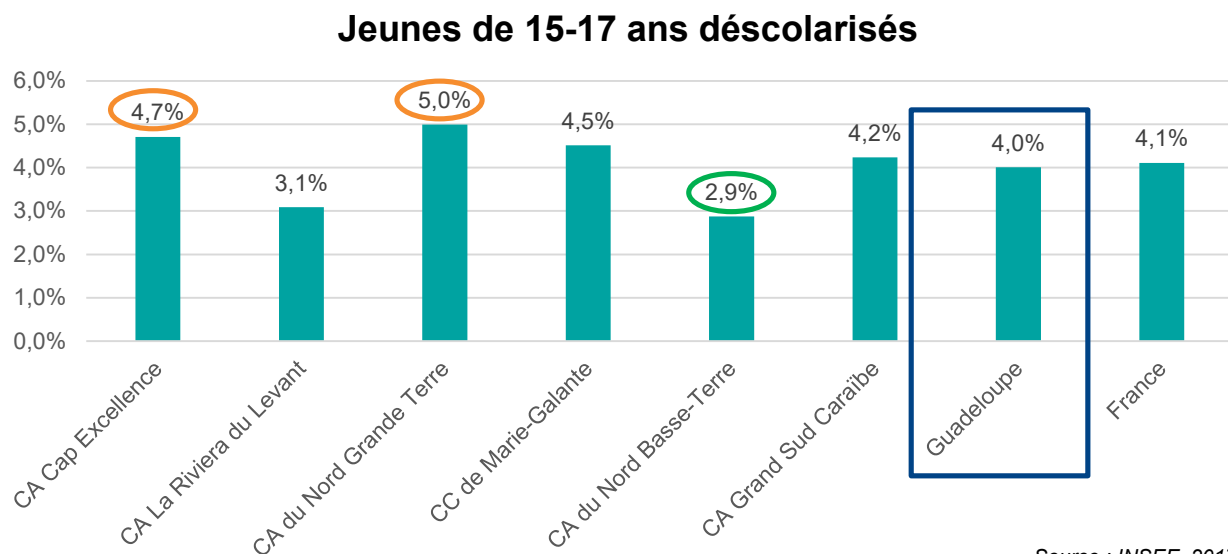


Une part de jeunes âgés de 11 et 14 ans déscolarisés équivalente à la moyenne nationale

- En 2017, la Guadeloupe accueille **22 983 jeunes âgés entre 11 et 14 ans**, parmi lesquels 22 543 sont scolarisés. Ainsi **440 jeunes sont en décrochage** et ne sont plus scolarisés, soit 1,9% de la population de cette tranche d'âge, contre 1,7% à l'échelle nationale.

Une part de jeunes âgés de 15 à 17 ans déscolarisés équivalente à la moyenne nationale

- En 2017, la Guadeloupe accueille 17 750 jeunes âgés entre 15 et 17, parmi lesquels 17 039 sont scolarisés. Ainsi **711 jeunes sont en décrochage et ne sont plus scolarisés**, soit 4% de la population de cette tranche d'âge, contre 4,1% à l'échelle nationale.



Source : INSEE, 2017

Une part de jeunes âgés de 18 et 24 ans non scolarisés supérieure à la moyenne nationale

- En 2017, la Guadeloupe accueille 28 818 jeunes âgés entre 18 et 24 ans, parmi lesquels 13 006 sont scolarisés. Ainsi 15 812 jeunes ne sont plus scolarisés, soit **54,9% de la population de cette tranche d'âge**, contre 47,8% à l'échelle nationale.

Analyse du panier de services « jeunes »

Analyse du taux d'équipement



Composition du panier « jeunes »

Pour étudier l'accès des jeunes aux services, l'Insee a défini un panier de biens et services ciblés sur les besoins des jeunes de 19 à 29 ans. Ce panier comprend 13 équipements centrés sur **la santé, la mobilité, l'insertion professionnelle et les sports et loisirs** :

- Centre de formation d'apprentis hors agriculture
- Maternité
- Spécialiste en gynécologie
- Réseau de proximité Pôle Emploi
- École de conduite
- Agence de travail temporaire
- Salles spécialisées Bassin de natation
- Cinéma
- Plateaux et terrains de jeux extérieurs
- Salles multisports (gymnase)
- Tennis
- Gare voyageurs d'intérêt national
- Gare voyageurs d'intérêt régional
- Gare voyageurs d'intérêt local

Le taux d'équipement d'un panier de service est la part d'équipements de ce panier pour un territoire donné rapportée au nombre d'habitants concernés par ce panier sur le territoire.

Le nombre détaillé d'équipements sur chacun de ces services est présent par commune en annexe du présent document

Trois communes concentrent plus de 35% des équipements du panier jeune du territoire

- En 2017, la Guadeloupe compte au total **729 équipements relatifs au panier de services « jeunes »**.
- **Trois communes concentrent plus de 35% des équipements jeunes du territoire**
 - Les Abymes (96 équipements, 13%),
 - Pointe-à-Pitre (97 équipements, 13%)
 - Baie-Mahault (86 équipements, 12%).

Ces trois communes concentrent 40,5% des jeunes adultes âgés entre 19 et 29 ans, soit respectivement 12,6%, 15,4% et 12,5%.

- Le taux d'équipement du panier de services jeunes est relativement supérieur au taux d'équipement à l'échelle nationale (1,9 contre 1,6).

Taux d'équipement du panier de services « jeunes » : 1,9 contre **1,6** à l'échelle nationale

Aucune commune sans équipement « jeunes »

7 communes avec moins de 10 équipements jeunes

- Terre-de-Haut : 1
- Saint-Louis (Marie-Galante) : 1
- Vieux-Fort : 2
- Capesterre-de-Marie-Galante : 3
- La Désirade : 4
- Terre-de-Bas : 4
- Baillif : 7
- Anse-Bertrand : 8

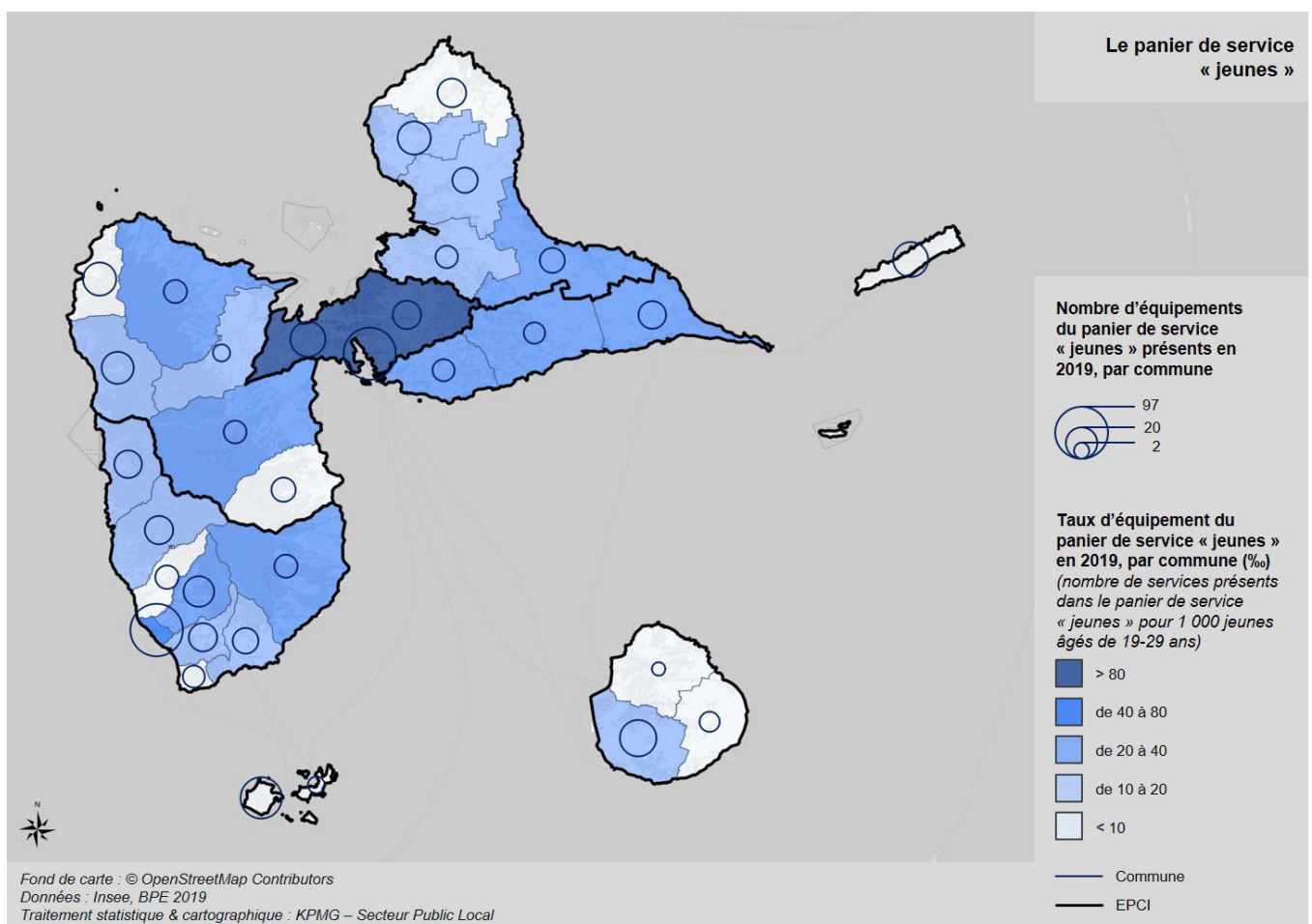
Analyse du panier de services « jeunes »

Analyse du taux d'équipement



Trois communes concentrent plus de 35% des équipements jeunes du territoire

- Parmi les communes du territoire, trois communes de Cap Excellence concentrent plus de 35% des équipements à destination des jeunes du territoire.
- En effet, Pointe-à-Pitre en accueille 97 (13% des équipements de la Guadeloupe), Les Abymes en comptent 96 (13%) et Baie-Mahault en a 86 (12%).



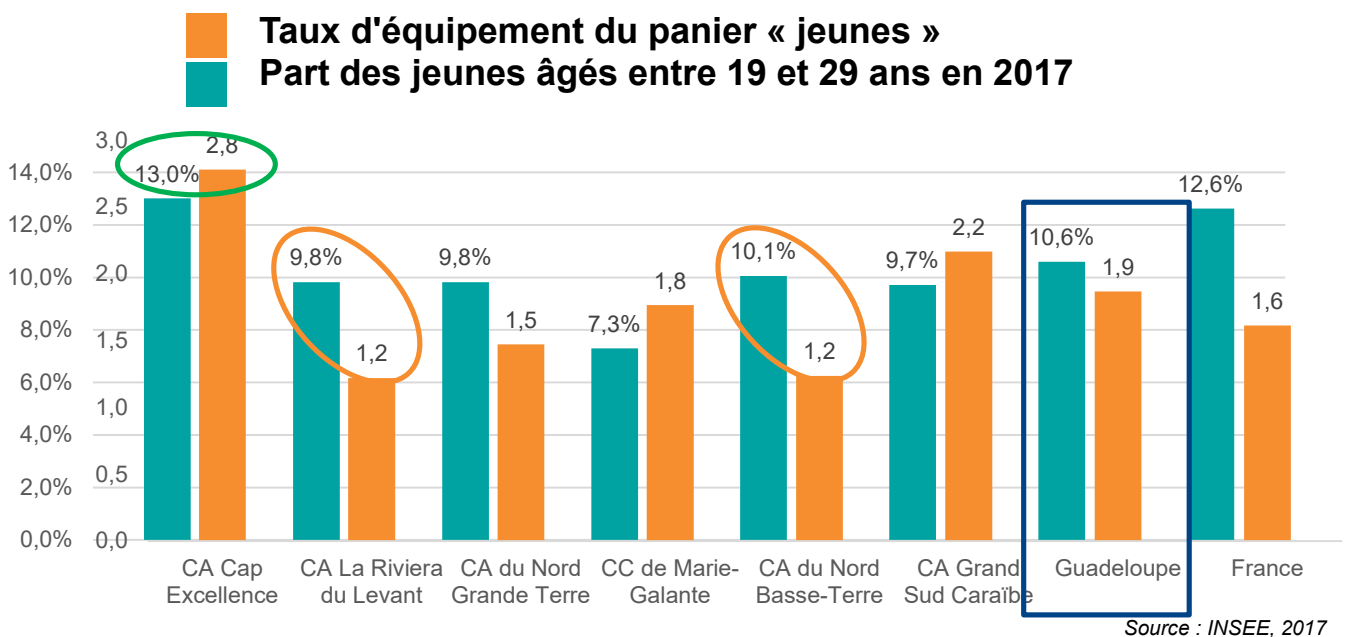
Analyse du panier de services « jeunes »

Analyse du taux d'équipement



Des disparités de taux d'équipement selon les EPCI

- Les taux d'équipement du panier « jeunes » diffèrent selon les EPCI. Le taux d'équipement jeunes est particulièrement élevée sur la CA Cap Excellence (2,8) ainsi que sur la CA Grand Sud Caraïbe. Ces deux territoires concentrent une part de jeunes adultes âgés entre 19 et 29 ans non négligeable (respectivement 13% et 101%).
- La CA La Riviera du Levant ainsi que la CA du Nord Basse Terre ont des taux d'équipement relativement faibles au regard de la part de jeunes correspondant à ce panier de services présents sur ces territoires.



Analyse du panier de services « jeunes »

Analyse du taux d'équipement



Une concentration des centres de formation d'apprentis à Cap Excellence

- La Guadeloupe compte 6 centres de formation d'apprentis hors agriculture, contre 3 en Martinique. Son taux d'équipement est légèrement moindre qu'à l'échelle nationale. Cependant, Cap Excellence en concentre 4 et la CA Grand Sud Caraïbe en accueille 2.

Une concentration des agences de travail temporaires à Cap Excellence

- De même, les agences de travail temporaires, qui figurent parmi les équipements du panier « jeunes » sont concentrées à Cap Excellence. Parmi les 35 agences de Cap Excellence sur un total de 39 à l'échelle de la Guadeloupe, 39 se trouvent à Baie-Mahault. Il est à noter qu'une se trouve à Marie-Galante.

Nombre d'équipements et taux d'équipements par EPCI pour l'ensemble des services du panier « jeunes »

	Centre de formation d'apprentis hors agriculture		Maternité		Spécialiste en gynécologie		Réseau de proximité pôle emploi		École de conduite		Agence de travail temporaire	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	4	0,04	3	0,03	22	0,22	5	0,05	133	1,33	35	0,35
CA du Nord Basse-Terre	0	0,00	0	0,00	1	0,01	1	0,01	48	0,62	0	0,00
CA du Nord Grande Terre	0	0,00	0	0,00	2	0,03	2	0,03	43	0,74	0	0,00
CA Grand Sud Caraïbe	2	0,03	1	0,01	5	0,06	3	0,04	79	1,00	3	0,04
CA La Riviera du Levant	0	0,00	0	0,00	2	0,03	1	0,02	39	0,60	0	0,00
CC de Marie-Galante	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	0,09	8	0,74	1	0,09
Guadeloupe	6	0,02	4	0,01	32	0,08	13	0,03	350	0,90	39	0,10
France	1952	0,03	505	0,01	4678	0,07	1019	0,02	18061	0,27	12570	0,19
Martinique	3	0,01	4	0,01	21	0,06	9	0,02	192	0,52	38	0,10

	Salles spécialisées		Bassin de natation		Cinéma		Plateaux et terrains de jeux extérieurs		Salles multisports (gymnase)		Tennis	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	3	0,03	6	0,06	2	0,02	37	0,37	13	0,13	16	0,16
CA du Nord Basse-Terre	3	0,04	1	0,01	0	0,00	33	0,42	4	0,05	5	0,06
CA du Nord Grande Terre	0	0,00	1	0,02	1	0,02	31	0,54	3	0,05	2	0,03
CA Grand Sud Caraïbe	2	0,03	3	0,04	2	0,03	48	0,61	11	0,14	12	0,15
CA La Riviera du Levant	2	0,03	1	0,02	0	0,00	22	0,34	3	0,05	9	0,14
CC de Marie-Galante	1	0,09	0	0,00	1	0,09	4	0,37	1	0,09	2	0,19
Guadeloupe	11	0,03	12	0,03	6	0,02	175	0,45	35	0,09	46	0,12
France	8913	0,13	3721	0,06	2065	0,03	20540	0,31	14314	0,22	16048	0,24
Martinique	12	0,03	16	0,04	4	0,01	168	0,45	25	0,07	30	0,08



Pour rappel, le taux d'équipement se calcule en faisant le rapport entre le nombre d'équipements d'un service et la population du territoire concerné, multiplié par 1 000.

Source : INSEE, BPE, 2017

NB : Nous analyserons plus précisément les taux d'équipement des services dans les parties thématiques (Ex. culture, sport, etc.). Cette remarque concerne également les autres paniers de services.

52

Panier « Familles »

Analyse du panier de services « familles »

Caractéristiques du public



Une diminution des couples avec enfants

- Le territoire accueille en 2017, 172 057 **ménages**, en augmentation depuis 2012.
- Parmi ces ménages, 61 474 ménages, soit 35,7% sont composés d'une **personne**, contre 36,2% en France. Les **ménages d'une personne connaissent une augmentation tendancielle** (29,4% des ménages en 2007, 32,5% en 2012). Les ménages d'hommes seuls composent 55% des ménages d'une personne (19,5% des ménages).
- Les 105 437 **familles** forment 61,3% des ménages en 2017, contre 64,1% en 2012. Si elles connaissent une diminution, les **couples sans enfants** sont en relative augmentation (16,6% des ménages en 2017 contre 16,1% en 2012) mais sont moins importants qu'à l'échelle nationale (26,1% des ménages en 2017).



Un **ménage** est, au sens statistique, un ou plusieurs individus occupant un même logement. Dans le cadre du recensement de la population, il y a donc une égalité entre le nombre de ménages et de résidences principales.

Une **famille** est un ménage composé d'au moins deux personnes, un couple sans enfants ou bien un monoparent avec enfants.

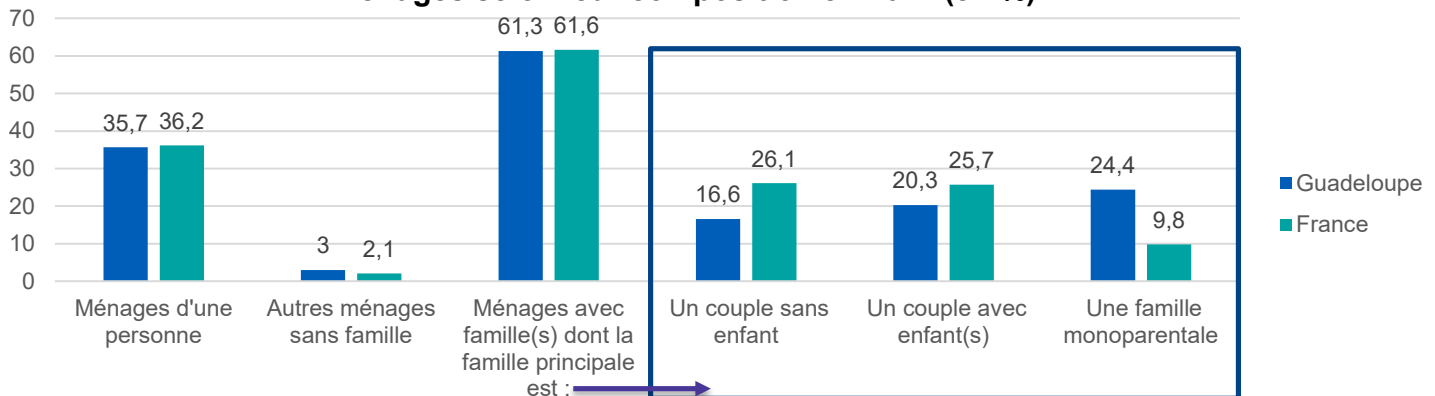
Une **famille avec enfants** est un ménage pouvant être composé ou bien d'un couple avec enfants ou bien d'un monoparent avec enfants.



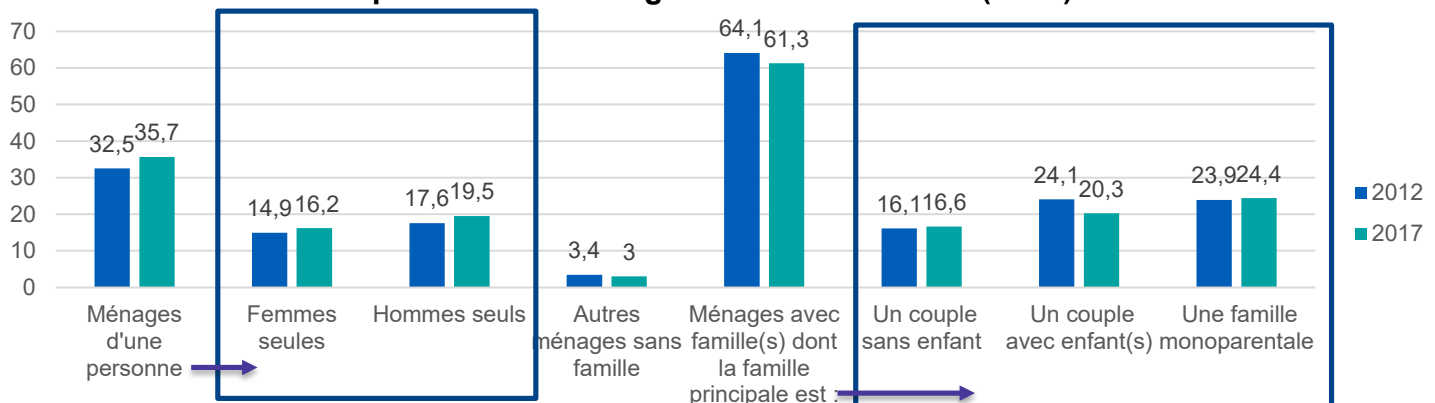
En revanche, les **couples avec enfants** ont connu une **importante baisse** depuis 2007. Ils forment aujourd'hui 20,3% des ménages (34 900 familles), contre 25,3% à l'échelle nationale en 2017.

Alors qu'entre 2012 et 2017, le nombre de **familles monoparentales** a dépassé le nombre de couples avec enfants. Elles représentent aujourd'hui 24,4% des ménages contre 9,8% à l'échelle nationale.

Ménages selon leur composition en 2017 (en %)



Composition des ménages entre 2012 et 2017 (en %)



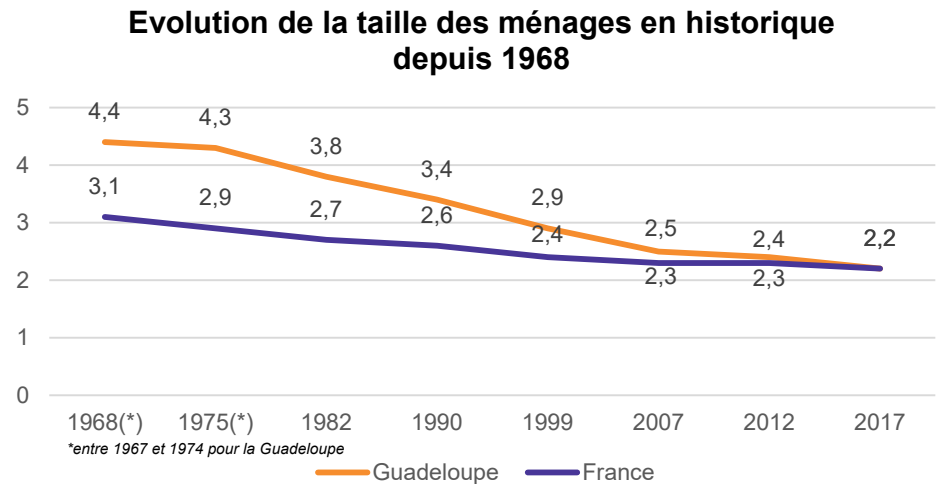
Analyse du panier de services « familles »

Caractéristiques du public



Une baisse tendancielle du nombre de personnes par ménage

- La Guadeloupe connaît une dynamique de long terme, comparable à l'échelle nationale, de baisse de la taille des ménages.
- Alors que le nombre de personnes par ménage était en 1968 encore supérieur à la France (4,4 contre 3,1), la Guadeloupe accueille en 2017 en moyenne 2,2 personnes par ménage, ce qui est équivalent à l'échelle nationale.



Une part de familles avec enfants plus importante qu'à l'échelle nationale

- La Guadeloupe accueille 76 825 familles avec enfants (44,7% des ménages, contre 35,5% à l'échelle nationale), soit 34 900 couples avec enfants (16,3% des ménages) et 41 925 familles monoparentales en 2017 (24,4% des ménages).
- La part de familles avec enfants est particulièrement élevée sur les communes de Baie-Mahault, Goyave, Petit-Canal et Vieux-Fort (50% ou plus des ménages), alors qu'elle s'avère relativement basse sur les communes de Capesterre-de-Marie-Galante, La Désirade, Saint-Louis mais aussi Pointe-à-Pitre (inférieure à 37%).

Communes	Nombre de familles avec enfants	Part des familles avec enfants parmi les ménages
Anse-Bertrand	792	39%
Baie-Mahault	6 439	51%
Basse-Terre	1 998	42%
Capesterre-de-Marie-Galante	510	33%
Goyave	1 623	52%
Grand-Bourg	935	39%
La Désirade	235	34%
Le Lamentin	3 535	51%
Les Abymes	11 152	46%
Morne-à-l'Eau	3 408	46%
Petit-Bourg	4 943	49%
Petit-Canal	1 645	50%
Pointe-à-Pitre	3 068	37%
Vieux-Fort	377	50%
Total général	77 270	45%

Une majorité de familles avec 2 enfants ou moins

	Guadeloupe	France
Aucun enfant	41,4%	48,8%
1 enfant	29,3%	22%
2 enfants	20,0%	19,9%
3 enfants	6,8%	6,9%
4 enfants ou plus	2,5%	2,3%

- La majorité des familles ont 2 enfants ou moins (49,3% des ménages). Les familles avec un seul enfant sont plus importantes qu'à l'échelle nationale (29,3% des familles, contre 22% en 2017).

- La Guadeloupe accueille 10 575 familles nombreuses, soit 6% des ménages du territoire et 9,3% des familles, ce qui est comparable à l'échelle nationale.

- La part des familles nombreuses parmi les ménages est strictement plus élevée que la moyenne guadeloupéenne sur les communes de Baillif, Capesterre-Belle-Eau, Le Lamentin, Morne-à-l'Eau, Petit-Canal, Pointe-Noire, Sainte-Rose et Saint-François (7% ou plus). Les communes ayant le moins de familles nombreuses sont Deshaies, La Désirade, Saint-Claude, Terre-de-Bas et Terre-de-Haut (4% ou moins).⁵⁵

Une **famille nombreuse** est dite lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus.

Analyse du panier de services « familles »

Caractéristiques du public



Un nombre de familles monoparentales supérieur aux couples avec enfants



44 509 familles monoparentales en 2017

42 773 familles monoparentales en 2012

41,1% des familles

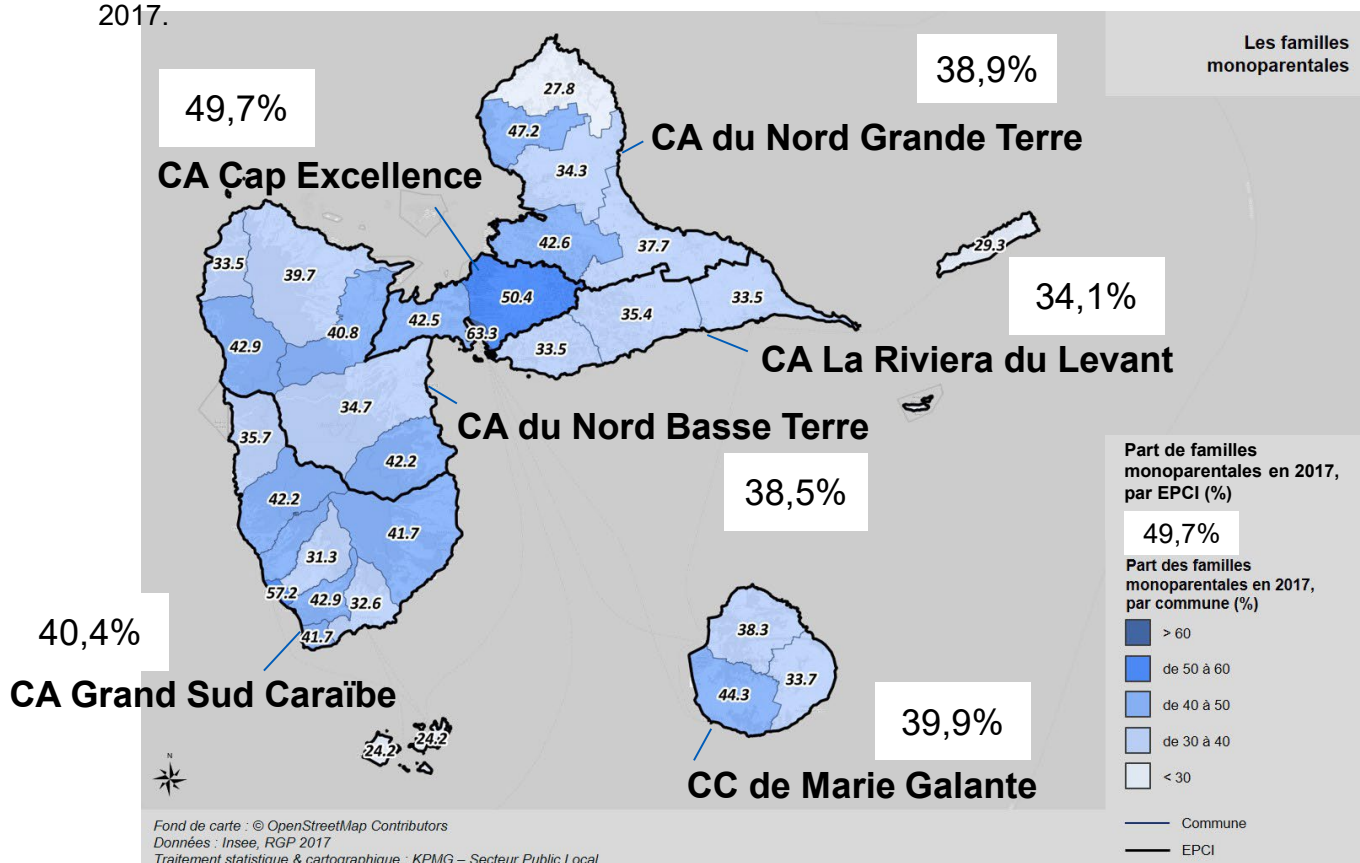
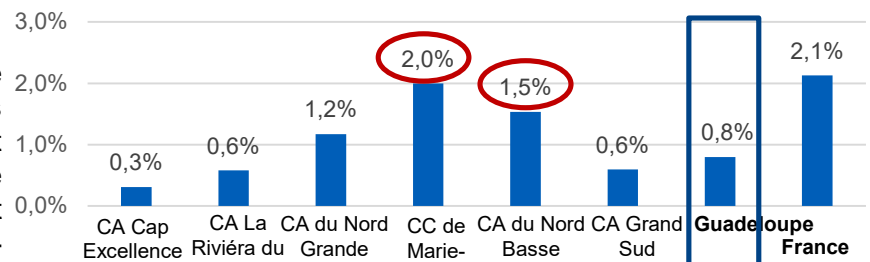
38,7% des familles

- Entre 2012 et 2017, le nombre de familles monoparentales est devenu supérieur au nombre de couples avec enfants et ce nombre continue d'augmenter.
- Les communes concentrant le plus fort taux de familles monoparentales parmi les familles sont Basse-Terre (57,2%) Les Aymes (50,4%), Port-Louis (47,2%). La CA Cap Excellence est l'EPCI qui concentre le plus de familles monoparentales parmi ses familles (49,7%).

Mais une augmentation moins importante qu'à l'échelle nationale

- Entre 2012 et 2017, les familles monoparentales ont connu une augmentation de +0,8%, contre +2,1% à l'échelle nationale.
- Les communes ayant enregistré une forte augmentation de familles monoparentales entre 2012 et 2017 sont Baie-Mahault (540 familles monoparentales), Le Lamentin (332), Morne-à-l'Eau (282) et Petit-Bourg (229). La CC de Nord Basse-Terre a connu une augmentation de 633 familles monoparentales entre 2012 et 2017.

Evolution annuelle des familles monoparentales entre 2012 et 2017



Analyse du panier de services « familles »

Analyse du taux d'équipement



Composition du panier « familles »

Pour étudier l'accès des familles aux services, l'Insee a défini un panier de biens et services ciblés sur les besoins des familles avec enfants. Ce panier comprend 26 équipements autour de l'accès à l'enseignement, à l'accueil d'enfants, aux soins de parents et d'enfants, aux sports, aux loisirs et à l'emploi :

• Maternité	• Réseau de proximité Pôle Emploi	• Salles multisports (gymnase)
• Urgences	• Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	• Tennis
• Spécialiste en gynécologie	• Crèche	• Terrains de grands jeux
• Sage-femme	• Cinéma	• Gares voyageurs d'intérêt national / régional / local
• Orthophonistes	• Athlétisme	
• Ecole maternelle	• Salles spécialisées	
• Ecole élémentaire	• Bassin de natation	
• Collège	• Plateaux et terrains de jeux extérieurs	
• Lycée d'enseignement général et/ou technologique		
• Lycée d'enseignement professionnel		

Le nombre détaillé d'équipements sur chacun de ces services est présent par commune en annexe du présent document

Un taux d'équipement du panier « familles » comparable à l'échelle nationale

- En 2017, la Guadeloupe compte au total 1 252 équipements relatifs au panier de services « familles ».
- Trois communes concentrent plus de 30% des équipements « familles » du territoire :
 - Les Abymes (150 équipements, 12% des équipements du territoire),
 - Baie-Mahault (128 équipements, 10,2%)
 - Pointe-à-Pitre (101 équipements, 8,1%).
 Ces trois communes concentrent 24,9% des familles du territoire, soit respectivement 13,5%, 8% et 3,5%.
- Le taux d'équipement du panier de services « familles » est équivalent au taux d'équipement à l'échelle nationale (3,2).



Taux d'équipement du panier de services « familles » : 3,2 équivalent à l'échelle nationale

Aucune commune sans équipement familles

7 communes avec moins de 15 équipements « familles » :

- Anse-Bernard (13)
- Capesterre-de-Marie-Galante (11)
- La Désirade (11)
- Saint-Louis (8)
- Terre-de-Bas (8)
- Terre-de-Haut (6)
- Vieux-Fort (4)

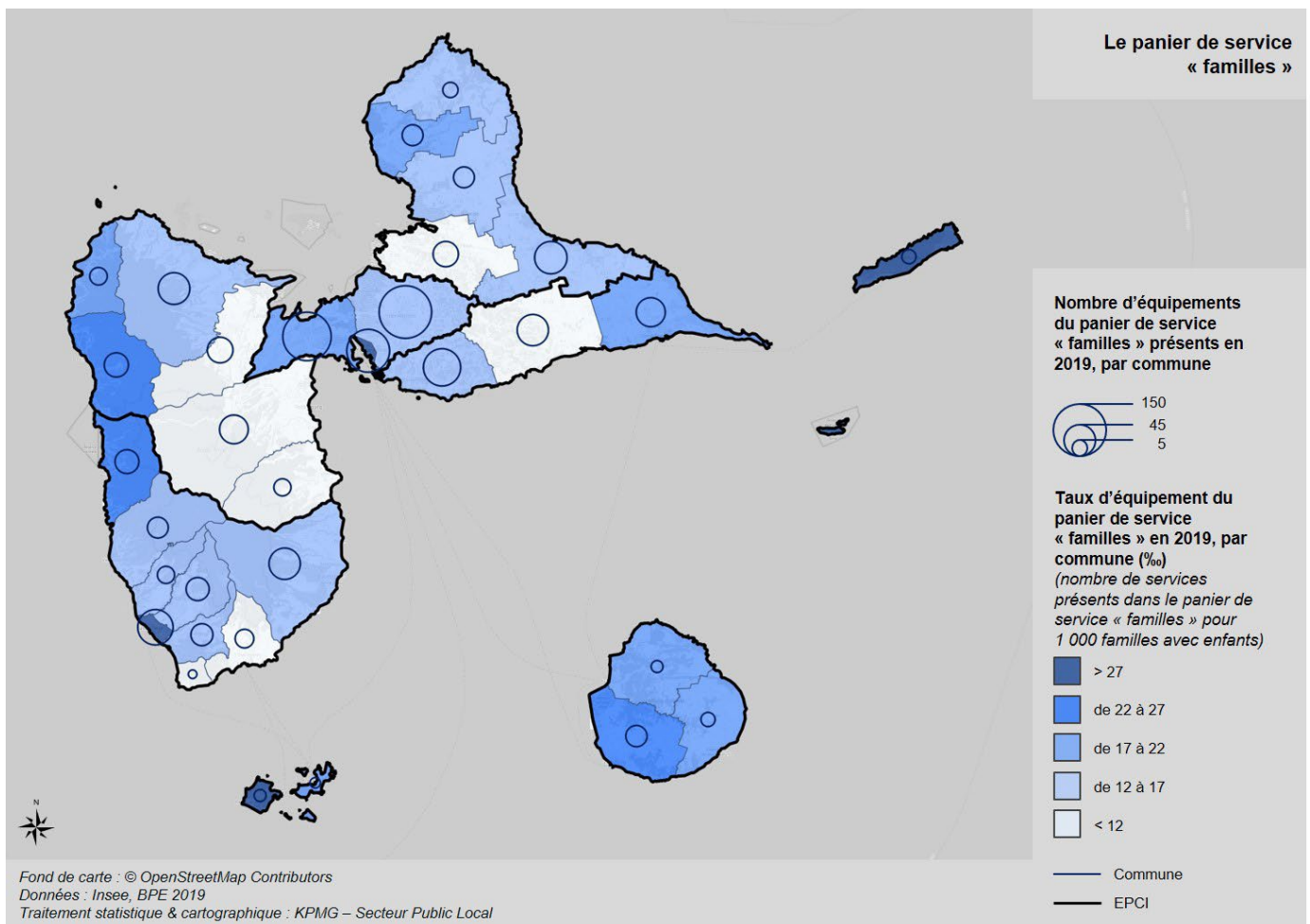
Analyse du panier de services « familles »

Analyse du taux d'équipement



Trois communes concentrent plus de 30% des équipements familles du territoire

- Parmi les communes du territoire, les trois communes de Cap Excellence concentrent plus de 35% des équipements à destination des familles du territoire.
- En effet, Les Abymes en accueillent 150 (12% des équipements de la Guadeloupe), Baie-Mahault en compte 126 (13%) et Pointe-à-Pitre en a 101 (12%).



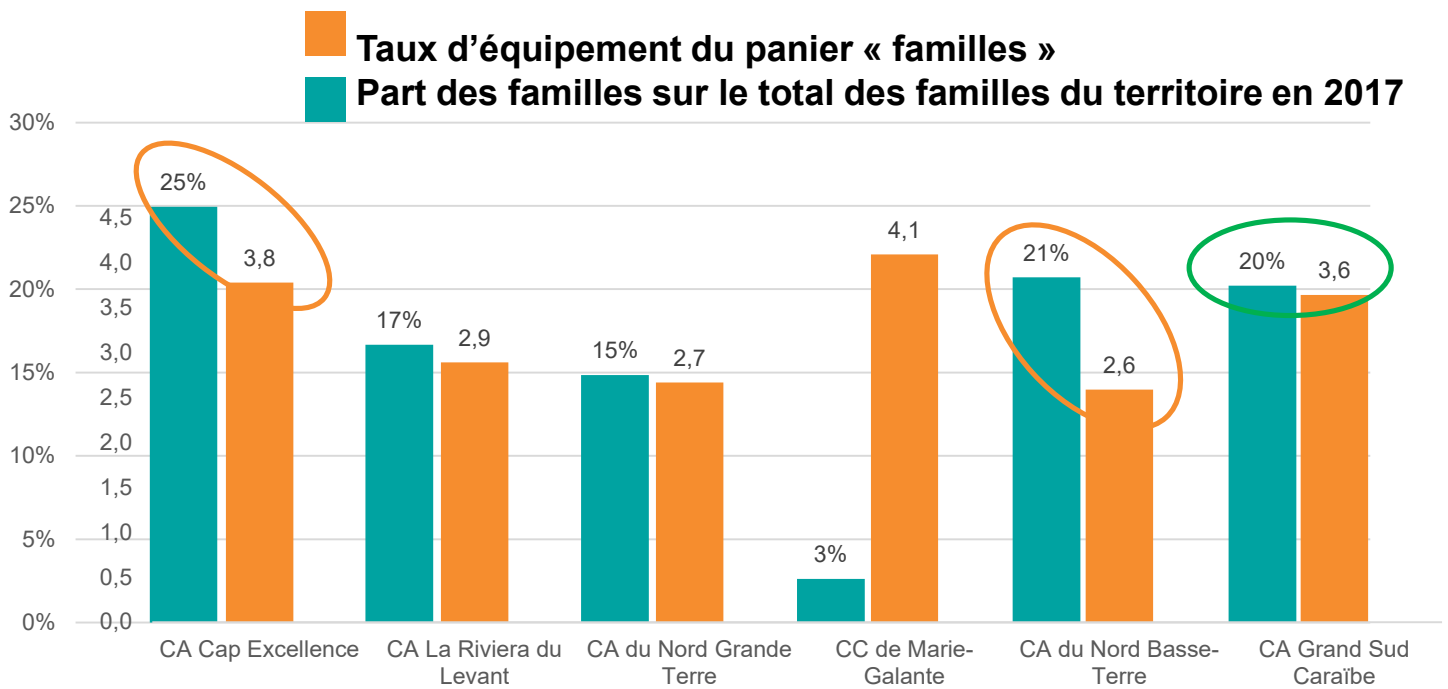
Analyse du panier de services « familles »

Analyse du taux d'équipement



Des disparités d'équipement selon les EPCI

- Les taux d'équipement du panier « familles » diffèrent selon les EPCI. Le taux d'équipement « famille » est particulièrement élevé sur la **CA Cap Excellence** (3,8) ainsi que sur la **CC de Marie-Galante** (4,1) et la **CA Grand Sud Caraïbe** (3,6). Le premier territoire accueille une part importante des familles du territoire (25%).
- La **CA du Nord Basse-Terre** a un taux d'équipement du panier « familles » relativement faible. Or ce territoire accueille une part importante du total des familles guadeloupéennes sur son territoire (21%).



Source : INSEE, 2017

Analyse du panier de services « familles »

Analyse du taux d'équipement



Nombre d'équipements et taux d'équipements par EPCI pour l'ensemble des services du panier « familles »

	Maternité		Urgences		Spécialiste en gynécologie		Spécialiste en pédiatrie		Sage-femme		Orthoptiste		Orthophoniste	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	3	0,03	2	0,02	22	0,22	11	0,11	23	0,23	6	0,06	45	0,45
CA du Nord Basse-Terre	0	0,00	0	0,00	1	0,01	1	0,01	10	0,13	2	0,03	24	0,31
CA du Nord Grande Terre	0	0,00	0	0,00	2	0,03	1	0,02	8	0,14	2	0,03	10	0,17
CA Grand Sud Caraïbe	1	0,01	1	0,01	5	0,06	3	0,04	11	0,14	2	0,03	16	0,20
CA La Riviera du Levant	0	0,00	0	0,00	2	0,03	3	0,05	11	0,17	3	0,05	30	0,46
CC de Marie-Galante	0	0,00	2	0,19	0	0,00	1	0,09	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Guadeloupe	4	0,01	5	0,01	32	0,08	20	0,05	63	0,16	15	0,04	125	0,32
France	505	0,01	697	0,01	4678	0,07	2901	0,04	7036	0,11	3282	0,05	21501	0,32
Martinique	4	0,01	3	0,01	21	0,06	11	0,03	51	0,14	12	0,03	98	0,26

	École élémentaire		Collège		Lycée d'enseignement général et/ou technologique		Lycée d'enseignement professionnel		Réseau de proximité pôle emploi		Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires		Crèche	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	44	0,44	14	0,14	9	0,09	11	0,11	5	0,05	6	0,06	26	0,26
CA du Nord Basse-Terre	38	0,49	8	0,10	3	0,04	2	0,03	1	0,01	1	0,01	8	0,10
CA du Nord Grande Terre	25	0,43	7	0,12	2	0,03	2	0,03	2	0,03	2	0,03	2	0,03
CA Grand Sud Caraïbe	43	0,55	12	0,15	5	0,06	5	0,06	3	0,04	6	0,08	11	0,14
CA La Riviera du Levant	28	0,43	5	0,08	2	0,03	0	0,00	1	0,02	1	0,02	11	0,17
CC de Marie-Galante	7	0,65	3	0,28	1	0,09	0	0,00	1	0,09	1	0,09	1	0,09
Guadeloupe	185	0,47	49	0,13	22	0,06	20	0,05	13	0,03	17	0,04	59	0,15
France	30178	0,45	7244	0,11	2729	0,04	1501	0,02	1019	0,02	2611	0,04	12338	0,19
Martinique	185	0,50	56	0,15	22	0,06	12	0,03	9	0,02	10	0,03	68	0,18

	Cinéma		Athlétisme		Salles spécialisées		Bassin de natation		Plateaux et terrains de jeux extérieurs		Salles multisports (gymnase)		Tennis		Terrains de grands jeux	
	Nombre	Taux	Norme	Taux	Norme	Taux	Norme	Taux	Norme	Taux	Norme	Taux	Norme	Taux	Norme	Taux
CA Cap Excellence	2	0,02	5	0,05	3	0,03	6	0,06	37	0,37	13	0,13	16	0,16	40	0,40
CA du Nord Basse-Terre	0	0,00	3	0,04	3	0,04	1	0,01	33	0,42	4	0,05	5	0,06	33	0,42
CA du Nord Grande Terre	1	0,02	2	0,03	0	0,00	1	0,02	31	0,54	3	0,05	2	0,03	36	0,62
CA Grand Sud Caraïbe	2	0,03	8	0,10	2	0,03	3	0,04	48	0,61	11	0,14	12	0,15	49	0,62
CA La Riviera du Levant	0	0,00	3	0,05	2	0,03	1	0,02	22	0,34	3	0,05	9	0,14	31	0,48
CC de Marie-Galante	1	0,09	3	0,28	1	0,09	0	0,00	4	0,37	1	0,09	2	0,19	11	1,02
Guadeloupe	6	0,02	24	0,06	11	0,03	12	0,03	175	0,45	35	0,09	46	0,12	200	0,51
France	2065	0,03	4100	0,06	8913	0,13	3721	0,06	20540	0,31	14314	0,22	16048	0,24	26144	0,39
Martinique	4	0,01	37	0,10	12	0,03	16	0,04	168	0,45	25	0,07	30	0,08	172	0,46

Panier « Séniors »

Analyse du panier de services « seniors »

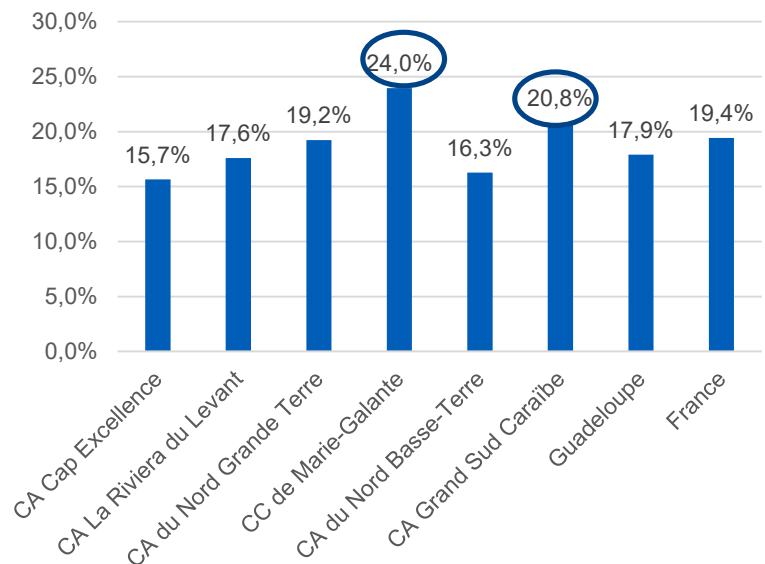
Caractéristiques du public



Une part de la population de plus de 65 ans importante, mais légèrement inférieure à la moyenne nationale

- En 2017, la Guadeloupe compte au total **69 677 personnes âgées de 65 ans et plus**, ce qui représente **17,9% de la population totale du département**.
- Cette part des seniors dans la population guadeloupéenne est **légèrement inférieure** à la moyenne nationale, avec un écart de 1,5%
- 2 EPCI se distinguent avec des taux nettement plus élevés que les autres. **La CC de Marie-Galante présente 24% de seniors** contre 17% à l'échelon départemental et 19,4% à l'échelon national. **La CA Grand-Sud Caraïbe compte 20,8% de seniors.**

La part des 65 ans et plus sur la population guadeloupéenne en 2017

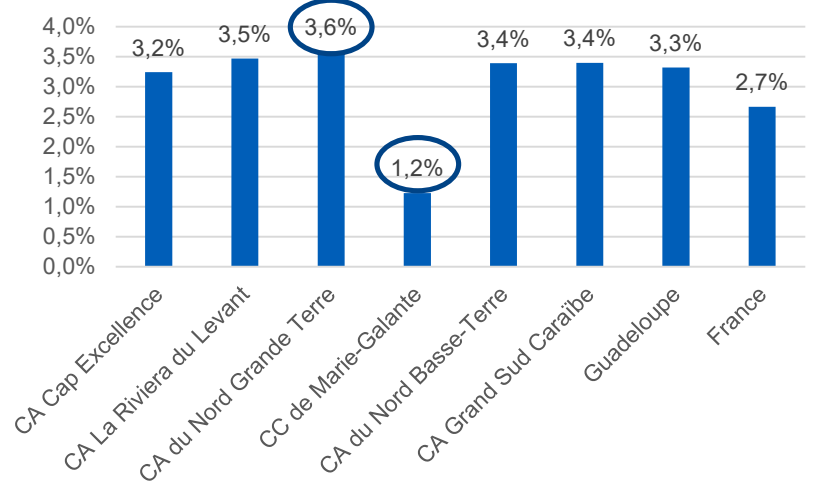


Source : INSEE, 2017

Une évolution annuelle positive des seniors entre 2012 et 2017

- Entre 2012 et 2017, la part des 65 ans et plus a augmenté de **+3,3% en Guadeloupe**, soit une évolution supérieure à la moyenne nationale qui est de +2,7%.
- Si la plupart des EPCI de la Guadeloupe se situent dans la moyenne départementale, **la CA du Nord Grande-Terre présente une évolution supérieure** aux autres avec un taux de **3,6%**.
- A contrario, **la CC de Marie-Galante présente une augmentation inférieure** aux autres EPCI : **1,2%**

Evolution moyenne annuelle des 65 ans et plus entre 2012 et 2017



Source : INSEE, 2012, 2017

Analyse du panier de services « seniors »

Caractéristiques du public



Seniors âgés de 65 à 79 ans

- La population des seniors âgés de 65 à 79 ans est inférieure à la moyenne nationale : 13,1% en Guadeloupe contre 13,4% à l'échelle nationale.
- La CC de Marie-Galante connaît le plus fort taux de seniors âgés entre 65 et 79ans : 16,9%. Soit +3,5% par rapport au national.
- A l'inverse, le taux le plus faible des personnes âgées entre 65 et 79 ans s'observe dans la CA de Cap Excellence, avec un taux de 11,2%. Soit un taux inférieur à la moyenne de la Guadeloupe, et à la moyenne nationale.

51 097 personnes âgées entre 65 et 79 ans en 2017

13,1% de la population , contre **13,4%** à l'échelle nationale

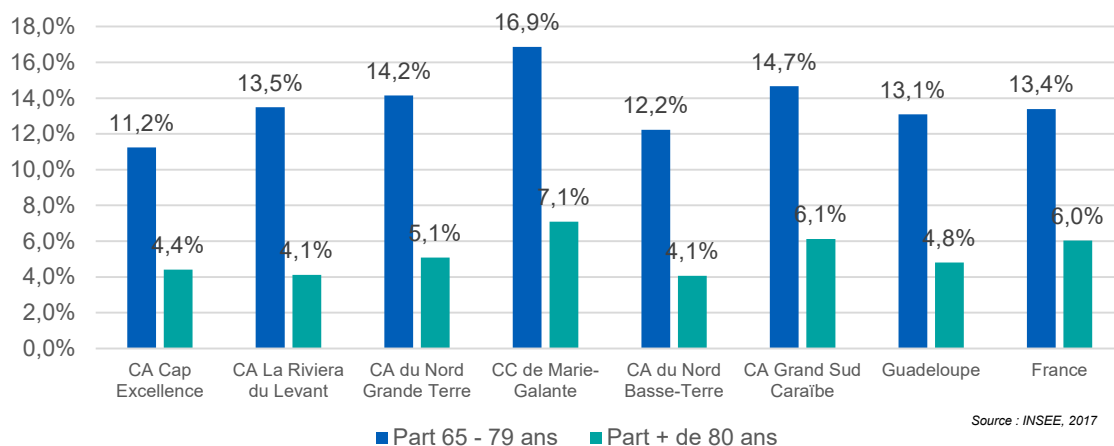
Seniors âgés de plus de 80 ans

- La part des plus de 80 ans en Guadeloupe est de 4,8% de la population, soit un taux en dessous de la moyenne nationale.
- La CC de Marie-Galante et la CA Grand Sud-Caraïbe se distinguent des autres EPCI de la Guadeloupe avec des taux supérieurs à la moyenne du département et la moyenne nationale :
- 7,1% de + de 80 ans pour la CC de Marie-Galante
- 6,1% de + de 80 ans pour la CC Grand-Sud Caraïbe
- La CC du Nord Grande-Terre connaît également un taux de ses plus de 80 ans supérieur à l'échelon départemental avec 5,1%

18 780 personnes âgées de + 80ans

4,8% de la population, contre **6%** à l'échelle nationale

Part des seniors par EPCI, et par tranches d'âge en 2017



Analyse du panier de services « seniors »

Analyse du taux d'équipement



Composition du panier « seniors »

Pour étudier l'accès des seniors aux services, l'Insee a défini un panier de biens et services ciblés sur les besoins des seniors de 65 ans et plus. Ce panier comprend 17 équipements et services centrés notamment sur la santé, avec la présence de spécialistes, l'aide à domicile, les sports et loisirs :

- Hébergement
- Soins à domicile
- Service d'aide
- Urgences
- Pharmacie
- Médecin généraliste
- Spécialiste en cardiologie
- Infirmier
- Masseur- Kinésithérapeute
- Laboratoire d'analyses et de biologie médicale
- Magasin d'optique
- Bassin de natation
- Plateaux et terrains de jeux extérieurs
- Salle multisports (gymnase)
- Cinéma
- Boulodrome
- Tennis

Le nombre détaillé d'équipements sur chacun de ces services est présent par commune en annexe du présent document

Un taux d'équipement du panier de services « seniors » plus important qu'à l'échelle nationale

- En 2017, la Guadeloupe compte au total 3 033 équipements relatifs au panier de services « seniors ».
- **Deux communes concentrent 37,4% des équipements seniors du territoire.**
 - Basse-Terre avec 19,1% des équipements
 - Pointe-à-Pitre avec 18,4%.

Elles concentrent au total 36,9% de la population des 65 ans et plus en Guadeloupe et représentent respectivement : 19,7% et 17,2% de cette population.

- Le taux d'équipement du panier services « seniors » est supérieur au taux d'équipement à l'échelle nationale (7,8% contre 5,8%).
- Toutes les villes sont dotées d'équipements à destination des seniors. **Seules 8 villes présentent des taux bas d'équipements ne dépassant pas les 10% d'équipements.**

Taux d'équipement du panier de services « seniors » : 7,8% contre 5,8% à l'échelle nationale

Aucune commune sans équipement seniors

8 communes avec des taux d'équipement seniors de moins de 10%, dont **2** avec moins de 5% d'équipements seniors:

- Goyave : **4,5**
- Le Lamentin : **4,8**
- Capesterre-de-Marie-Galante : 5,1
- Morne-à-l'Eau : 5,2
- Vieux-Fort : 5,4
- Saint-Claude : 5,5
- Petit-Bourg : 5,6
- Baillif : 5,9

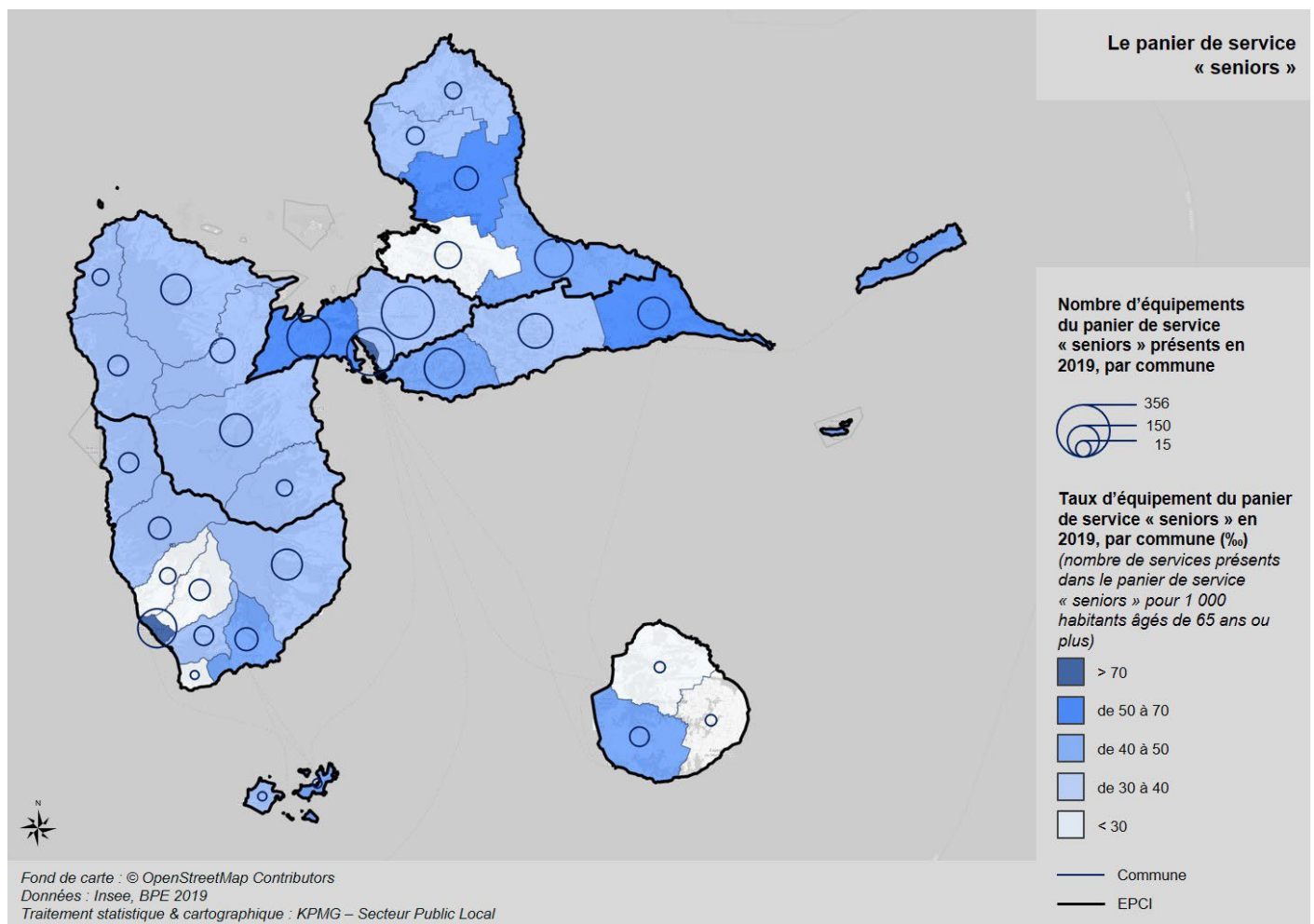
Analyse du panier de services « seniors »

Analyse du taux d'équipement



Trois communes concentrent moins de 30% des équipements seniors du territoire

- Parmi les communes du territoire, les trois communes de Cap Excellence concentrent moins de 30% des équipements à destination des seniors du territoire.
- En effet, Les Abymes en accueillent 356 (11,7% des équipements de la Guadeloupe), Pointe-à-Pitre en compte 289 (9,5%) et Baie-Mahault en a 244 (8%).



Analyse du panier de services « seniors »

Analyse du taux d'équipement



Nombre d'équipements et taux d'équipements pour 1000 habitants par EPCI pour l'ensemble des services du panier « seniors »

	Personnes âgées : hébergement		Personnes âgées : soins à domicile		Personnes âgées : services d'aide		Urgences		Pharmacie		Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	5	0,05	1	0,01	1	0,01	2	0,02	62	0,62	11	0,11
CA du Nord Basse-Terre	1	0,01	3	0,04	0	0,00	0	0,00	24	0,31	3	0,04
CA du Nord Grande Terre	6	0,10	3	0,05	0	0,00	0	0,00	24	0,42	4	0,07
CA Grand Sud Caraïbe	5	0,06	5	0,06	1	0,01	1	0,01	33	0,42	3	0,04
CA La Riviera du Levant	2	0,03	3	0,05	0	0,00	0	0,00	29	0,45	5	0,08
CC de Marie-Galante	2	0,19	1	0,09	0	0,00	2	0,19	6	0,56	0	0,00
Guadeloupe	21	0,05	16	0,04	2	0,01	5	0,01	178	0,46	26	0,07
France	10104	0,15	2125	0,03	7165	0,11	697	0,01	24446	0,37	3957	0,06
Martinique	33	0,09	11	0,03	1	0,00	3	0,01	181	0,49	33	0,09

	Médecin généraliste		Spécialiste en cardiologie		Infirmier		Masseur kinésithérapeute		Magasin d'optique	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	116	1,16	10	0,10	397	3,96	143	1,43	59	0,59
CA du Nord Basse-Terre	46	0,59	3	0,04	243	3,13	75	0,96	11	0,14
CA du Nord Grande Terre	35	0,61	2	0,03	218	3,77	79	1,37	12	0,21
CA Grand Sud Caraïbe	61	0,77	5	0,06	342	4,34	102	1,29	19	0,24
CA La Riviera du Levant	49	0,76	1	0,02	216	3,34	137	2,12	22	0,34
CC de Marie-Galante	9	0,84	2	0,19	36	3,35	12	1,12	2	0,19
Guadeloupe	316	0,81	23	0,06	1452	3,72	548	1,40	125	0,32
France	61401	0,92	5378	0,08	100641	1,51	75253	1,13	16227	0,24
Martinique	313	0,84	16	0,04	1402	3,76	556	1,49	114	0,31

	Bassin de natation		Plateaux et terrains de jeux extérieurs		Salles multisports (gymnase)		Cinéma		Boulodrome		Tennis	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	6	0,06	37	0,37	13	0,13	2	0,02	8	0,08	16	0,16
CA du Nord Basse-Terre	1	0,01	33	0,42	4	0,05	0	0,00	5	0,06	5	0,06
CA du Nord Grande Terre	1	0,02	31	0,54	3	0,05	1	0,02	6	0,10	2	0,03
CA Grand Sud Caraïbe	3	0,04	48	0,61	11	0,14	2	0,03	17	0,22	12	0,15
CA La Riviera du Levant	1	0,02	22	0,34	3	0,05	0	0,00	9	0,14	9	0,14
CC de Marie-Galante	0	0,00	4	0,37	1	0,09	1	0,09	2	0,19	2	0,19
Guadeloupe	12	0,03	175	0,45	35	0,09	6	0,02	47	0,12	46	0,12
France	3721	0,06	20540	0,31	14314	0,22	2065	0,03	21325	0,32	16048	0,24
Martinique	16	0,04	168	0,45	25	0,07	4	0,01	88	0,24	30	0,08

Panier « Vie courante »

Analyse du panier de services « vie courante »

Analyse du taux d'équipement



Composition du panier « vie courante »



Pour étudier l'accès des habitants d'un territoire aux services, l'Insee a défini un panier de biens et services ciblés sur les besoins de la vie courante. Ce panier comprend **22 équipements** et services centrés notamment sur les commerces locaux, professionnels de santé et établissements scolaires.

• Banque	• Collège
• Ecole de conduite	• Ecole maternelle
• Coiffure	• Ecole élémentaire
• Restaurant	• Médecin omnipraticien
• Police, gendarmerie	• Chirurgien dentiste
• Bureau de Poste, relais poste, agence postale	• Infirmier
• Supermarché	• Pharmacie
• Boulangerie	• Laboratoire d'analyse médicales
• Librairie, papeterie, journaux	• Services d'aides à domicile
• Station-service	• Garde d'enfants d'âge préscolaires
• Epicerie-superette	• Salles ou terrains de sport

Le nombre détaillé d'équipements sur chacun de ces services est présent par commune en annexe du présent document

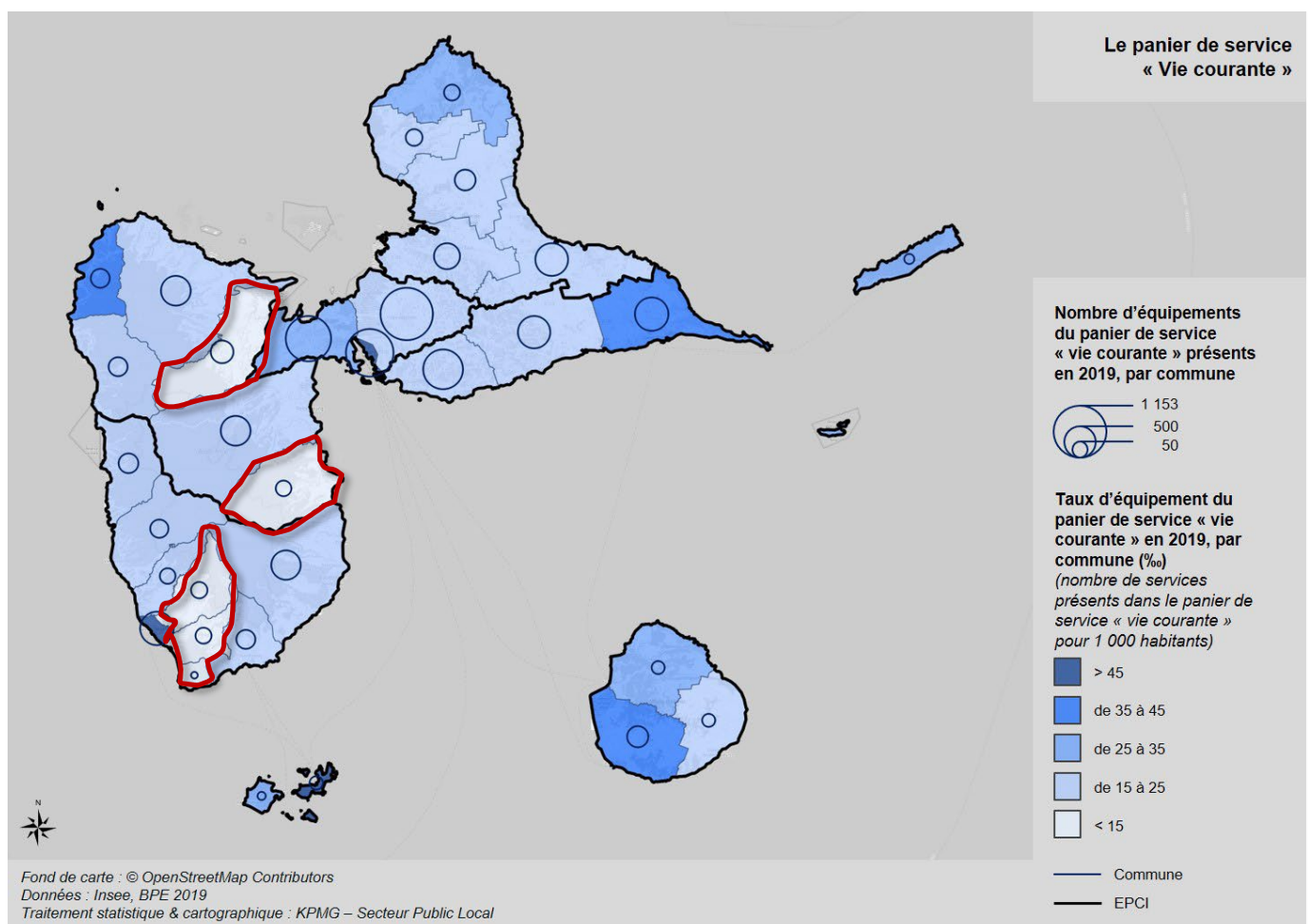
Analyse du panier de services « vie courante »

Analyse du taux d'équipement



Trois communes concentrent plus de 30% des équipements vie courante du territoire

- Parmi les communes du territoire, les trois communes de Cap Excellence concentrent plus de 30% des équipements à destination des vie courante du territoire.
- En effet, Les Abymes en accueillent 1 153 (12,5% des équipements de la Guadeloupe), Pointe-à-Pitre en compte 950 (10,3%) et Baie-Mahault en a 863 (9,4%).
- En revanche, les communes encadrées en rouge sont celles où le taux d'équipement du panier « vie courante » est le plus faible.



Analyse du panier de services « vie courante »

Analyse du taux d'équipement



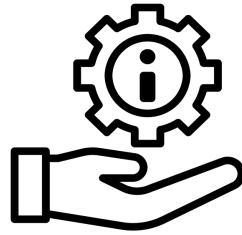
Nombre d'équipements et taux d'équipements pour 1000 habitants par EPCI pour l'ensemble des services du panier « vie courante »

EPCI	Personnes âgées : hébergement		Personnes âgées : soins à domicile		Personnes âgées : services d'aide		Médecin généraliste		Infirmier		Chirurgien dentiste		Pharmacie		Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	5	0,05	1	0,01	1	0,01	116	1,16	397	3,96	82	0,82	62	0,62	11	0,11
CA du Nord Basse-Terre	1	0,01	3	0,04	0	0,00	46	0,59	243	3,13	22	0,28	24	0,31	3	0,04
CA du Nord Grande Terre	6	0,10	3	0,05	0	0,00	35	0,61	218	3,77	17	0,29	24	0,42	4	0,07
CA Grand Sud Caraïbe	5	0,06	5	0,06	1	0,01	65	0,75	379	4,40	28	0,33	36	0,42	3	0,03
CA La Riviera du Levant	2	0,03	3	0,05	0	0,00	49	0,76	216	3,34	35	0,54	29	0,45	5	0,08
CC de Marie-Galante	2	0,19	1	0,09	0	0,00	9	0,84	36	3,35	1	0,09	6	0,56	0	0,00
Guadeloupe	21	0,05	16	0,04	2	0,01	316	0,81	1452	3,72	184	0,47	178	0,46	26	0,07
France	10104	0,15	2125	0,03	7165	0,11	61401	0,92	100641	1,51	38476	0,58	24446	0,37	3957	0,06
Martinique	33	0,09	11	0,03	1	0,00	313	0,84	1402	3,76	186	0,50	181	0,49	33	0,09

EPCI	Crèche		École maternelle		École élémentaire		Collège		Supermarché		Salles multisports (gymnase)		Terrains de grands jeux		Supérette		Epicierie		Boulangerie		Station service*	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	26	0,26	30	0,30	44	0,44	14	0,14	24	0,24	13	0,13	40	0,40	25	0,25	299	2,98	172	1,71	0	0,00
CA du Nord Basse-Terre	8	0,10	20	0,26	38	0,49	8	0,10	12	0,15	4	0,05	33	0,42	22	0,28	168	2,16	94	1,21	0	0,00
CA du Nord Grande Terre	2	0,03	13	0,22	25	0,43	7	0,12	6	0,10	3	0,05	36	0,62	13	0,22	173	2,99	72	1,25	0	0,00
CA Grand Sud Caraïbe	12	0,14	31	0,36	47	0,55	13	0,15	13	0,15	12	0,14	54	0,63	28	0,33	202	2,35	102	1,18	0	0,00
CA La Riviera du Levant	11	0,17	19	0,29	28	0,43	5	0,08	11	0,17	3	0,05	31	0,48	12	0,19	150	2,32	88	1,36	0	0,00
CC de Marie-Galante	1	0,09	4	0,37	7	0,65	3	0,28	2	0,19	1	0,09	11	1,02	5	0,46	68	6,32	16	1,49	0	0,00
Guadeloupe	59	0,15	114	0,29	185	0,47	49	0,13	67	0,17	35	0,09	200	0,51	102	0,26	1046	2,68	537	1,38	0	0,00
France	12338	0,19	12754	0,19	30178	0,45	7244	0,11	12214	0,18	14314	0,22	26144	0,39	5911	0,09	30061	0,45	48884	0,73	9382	0,14
Martinique	68	0,18	72	0,19	185	0,50	56	0,15	45	0,12	25	0,07	172	0,46	105	0,28	447	1,20	366	0,98	0	0,00

	Librairie papeterie journaux		Police		Gendarmerie		Banque, caisse d'épargne		Restaurant – Restauration rapide		Bureau de poste		Relais poste		Agence postale		École de conduite		Coiffure	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	59	0,59	1	0,01	1	0,01	76	0,76	1063	10,59	8	0,08	1	0,01	0	0,00	133	1,33	262	2,61
CA du Nord Basse-Terre	15	0,19	0	0,00	5	0,06	14	0,18	468	6,02	7	0,09	0	0,00	1	0,01	48	0,62	68	0,87
CA du Nord Grande Terre	14	0,24	0	0,00	3	0,05	15	0,26	347	6,01	7	0,12	0	0,00	1	0,02	43	0,74	66	1,14
CA Grand Sud Caraïbe	19	0,22	1	0,01	8	0,09	30	0,35	583	6,77	16	0,19	1	0,01	0	0,00	85	0,99	111	1,29
CA La Riviera du Levant	16	0,25	0	0,00	3	0,05	20	0,31	780	12,05	5	0,08	0	0,00	1	0,02	39	0,60	68	1,05
CC de Marie-Galante	4	0,37	0	0,00	1	0,09	4	0,37	131	12,17	3	0,28	0	0,00	0	0,00	8	0,74	7	0,65
Guadeloupe	127	0,33	2	0,01	20	0,05	159	0,41	3331	8,54	45	0,12	2	0,01	3	0,01	350	0,90	575	1,47
France	15531	0,23	777	0,01	3014	0,05	32238	0,48	239755	3,60	8129	0,12	2761	0,04	6334	0,10	18061	0,27	93788	1,41
Martinique	95	0,25	2	0,01	21	0,06	148	0,40	2279	6,12	44	0,12	4	0,01	3	0,01	192	0,52	636	1,71

*La base de données des équipements de l'Insee ne recense aucune station services mais cela n'indique pas que le territoire n'en compte pas. Des enjeux de recensement de cette sont en effet constatés.



FOCUS SUR L'ACCÈS DES SERVICES AUX PUBLICS POUR LES SERVICES GÉNÉRAUX PUBLICS ET PRIVÉS

- ❖ **Les services d'accès aux droits**
- ❖ **Les services éducation et familles**
- ❖ **Les services culturels et sportifs**
- ❖ **Les services commerciaux**

Les services d'accès aux droits

Services publics – Accès aux droits

Recensement de l'offre globale

EPCI	Communes	MFS existantes et en cours	Service postal	Action sociale départementale	Antenne CAF	Police / gendarmerie	Pôle Emploi	DRFiP
CA Cap Excellence		5	9	3	1	2	5	12
	Les Abymes	1 et 2 autre en projet	4	1		1	1	9
	Baie-Mahault	1 en projet	2	1		1	3	
	Pointe-à-Pitre	1 (en projet)	3	1	1		1	3
CA du Nord Basse Terre		2	8	3		5	1	5
	Deshaies		1			1		
	Goyave		1					
	Le Lamentin		1			1		2
	Petit-Bourg	1 (en projet)	2	1		1		
	Pointe-Noire	1 (en projet)	1	1		1		1
	Sainte-Rose		2	1		1	1	2
CA du Nord Grande Terre		3	8	2		3	2	3
	Anse-Bertrand	1 (en projet)	1	1				
	Morne-à-l'Eau		2			1	1	1
	Le Moule	1	1	1		1		1
	Petit-Canal	1	3					
	Port-Louis		1			1	1	1
CA Grand Sud Caraïbe		5	16	3	1	8	3	13
	Baillif		1					
	Basse-Terre		2	1	1		1	12
	Bouillante	1 (en projet)	2	1		1	1	
	Capesterre-Belle-Eau		3	1		2	1	1
	Gourbeyre	1	2			1		
	Saint-Claude		1			1		
	Terre-de-Bas	1 (en projet)	1					
	Terre-de-Haut	1	1			1		
	Trois-Rivières	1	1			1		
	Vieux-Fort		1					
	Vieux-Habitants		1			1		
CA La Riviera du Levant		3	6	2		3	1	1
	La Désirade	1	1			1		
	Le Gosier		1	1				
	Saint-François	1 (en projet)	1			1	1	
	Sainte-Anne	1 (en projet)	3	1		1		1
CC de Marie-Galante		1	3	1	1	1	1	3
	Capesterre-de-Marie-Galante		1					
	Grand-Bourg	1 (en projet)	1	1	1	1	1	3
	Saint-Louis		1					
Guadeloupe		19	50	14	3	22	13	37
Martinique		5	51			23	9	30

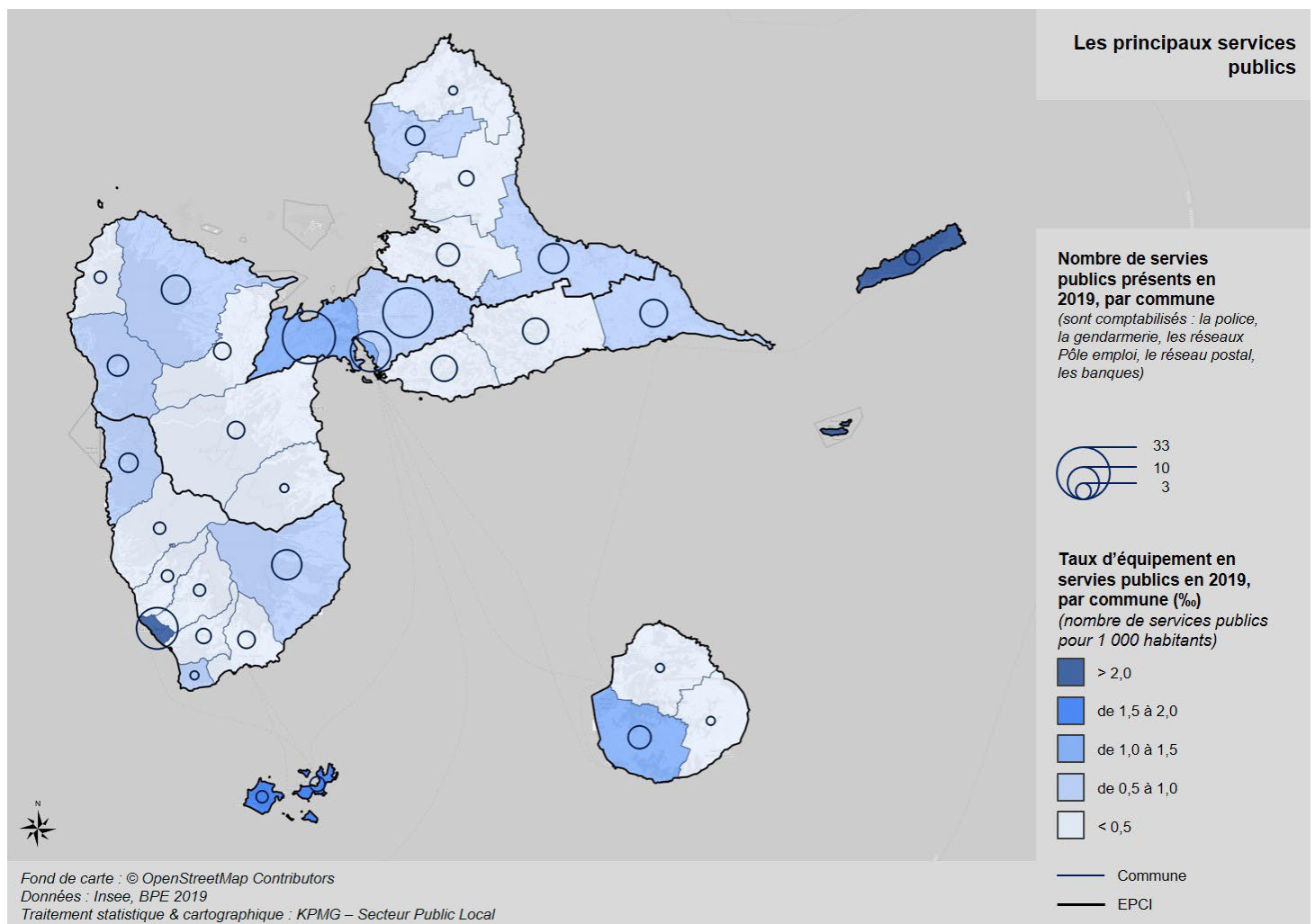
Source : INSEE, BPE, 2017

Services publics – Accès aux droits

Taux d'équipement

Un taux d'équipement en services publics hétérogène selon les territoires

- **La Désirade et Les Saintes disposent d'un nombre de services publics relativement élevé rapporté au nombre d'habitants (taux d'équipement supérieur à 1,5), permettant en partie de répondre aux difficultés structurelles de double insularité de ces territoires.** Les communes centrales de la CA Cap Excellence (taux d'équipement supérieur à 1 à Baie-Mahault) témoignent d'un nombre important de services publics et d'un taux d'équipement relativement bon.
- Si Basse-Terre possède un bon taux d'équipement en services publics (supérieur à 2), explicable à son statut de chef-lieu, à la densité de sa population et à sa faible superficie, **les communes de la façade littorale Ouest ont toutes un taux d'équipement faible.** La ville de Basse-Terre constitue donc une vraie centralité pour ces communes souvent enclavées et distantes du centre économique guadeloupéen.
- D'autres territoires sont également en déficit de services publics et malgré leur situation de proximité avec une polarité administrative, les forts enjeux de mobilité de certains ménages peuvent rendre complexes l'accès aux services publics (**Capesterre-de-Marie-Galante et Saint-Louis vis-à-vis de Grand-Bourg, Le Lamentin et Petit-Bourg vis-à-vis des centralités de Cap-Excellence**). **Le développement de Maisons France Services devraient améliorer l'offre de services publics de proximité**, notamment sur le Nord de Grande-Terre et la ligne côtière Ouest de Basse-Terre (dite parfois « Côte sous le vent »).

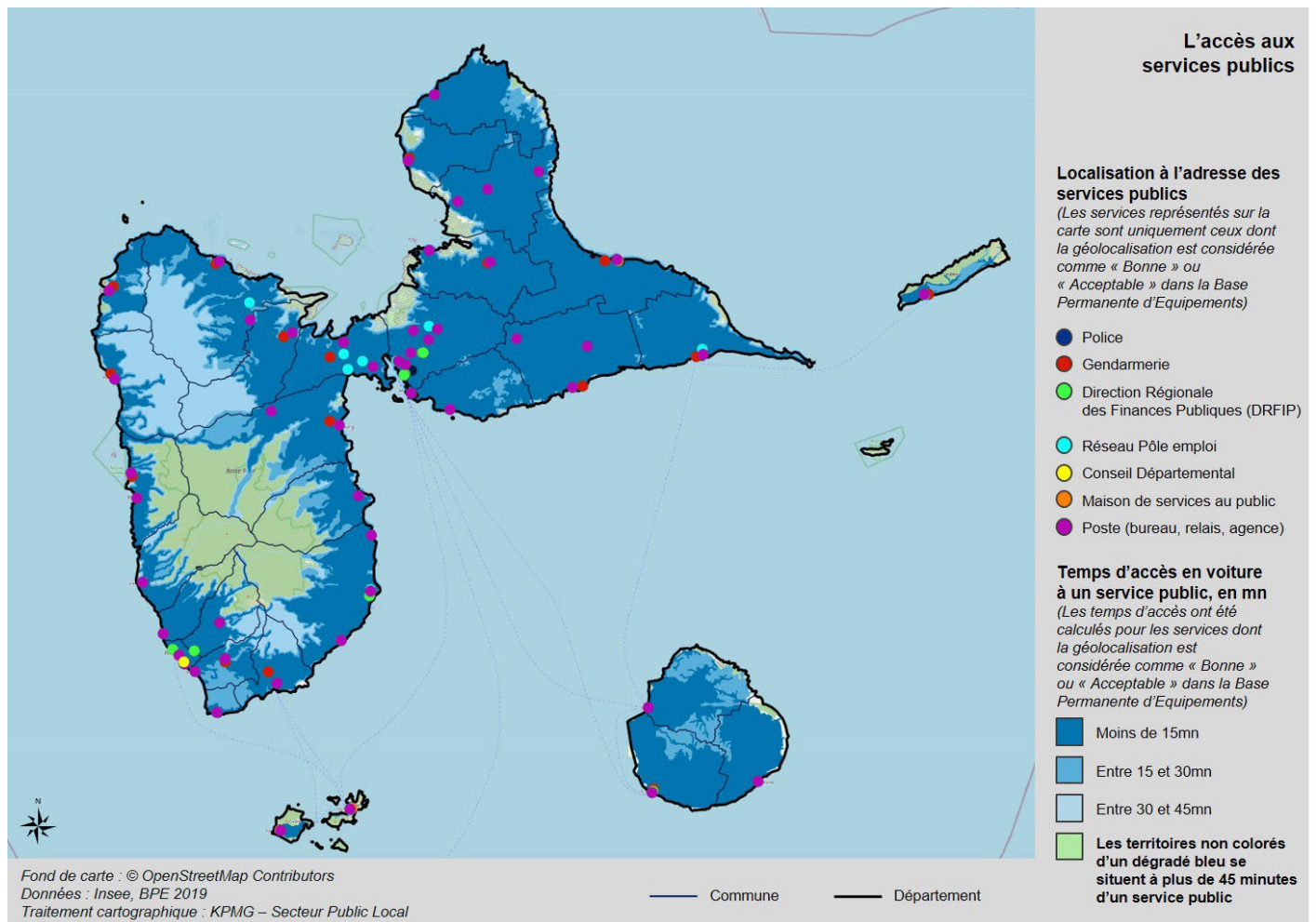


Services publics – Accès aux droits

Distance d'accès

Une distance globalement satisfaisante pour accéder aux services sur Grande-Terre mais des enjeux spécifiques d'accès à Basse-Terre

- L'offre de services publics est concentrée sur l'agglomération pointoise. Le rayonnement de ces communes centrales, fortement peuplées, dépasse leurs limites administratives, dont l'accès est conditionné à une mobilité efficace des usagers et bénéficiaires.
- Grande-Terre possède à ce titre une faible offre de services publics diversifiés malgré un maillage de son territoire par des services postaux et de gendarmerie. Globalement, le temps d'accès sur Grande-Terre est relativement satisfaisante (moins de 15 mn) notamment en dehors des heures de pointe.
- Cependant, en raisons de contraintes topographiques évidentes, le Sud de Basse-Terre est confronté à un enclavement rendu accru par la présence d'une seule route littorale reliant Basse-Terre et la centralité pointoise. **Basse-Terre possède l'avantage d'être sur son territoire une vraie polarité administrative pour l'ensemble des communes de cette partie du littoral.**



Services publics – Accès aux droits



Un bon maillage territorial de gendarmeries sur le territoire

- **La Guadeloupe accueille vingt gendarmeries réparties sur l'ensemble du territoire.** Des gendarmeries sont également présentes à La Désirade, Terre-de-Haut et Marie-Galante. Cependant, le territoire ne compte que trois services de police nationale, aux Abymes, à Basse-Terre et à Capesterre-Belle-Eau.
- La direction départementale de la sécurité publique est implantée aux Abymes et reçoit du public sur les questions de sécurité publique. Différents services d'ordre vont connaître une amélioration de leur infrastructure avec le regroupement des services de police à Basse-Terre pour 2022
- La façade littorale Est de Grande-Terre peut apparaître comme un territoire déficitaire en matière de services d'ordre.

Communes	Police nationale	Gendarmerie
Les Abymes	1	0
Anse-Bertrand	0	0
Baie-Mahault	0	1
Baillif	0	0
Basse-Terre	1	0
Bouillante	0	1
Capesterre-Belle-Eau	1	1
Capesterre-de-Marie-Galante	0	0
Gourbeyre	0	1
La Désirade	0	1
Deshaies	0	1
Grand-Bourg	0	1
Le Gosier	0	0
Goyave	0	0
Le Lamentin	0	1
Morne-à-l'Eau	0	1
Le Moule	0	1
Petit-Bourg	0	1
Petit-Canal	0	0
Pointe-à-Pitre	0	0
Pointe-Noire	0	1
Port-Louis	0	1
Saint-Claude	0	1
Saint-François	0	1
Saint-Louis	0	0
Sainte-Anne	0	1
Sainte-Rose	0	1
Terre-de-Bas	0	0
Terre-de-Haut	0	1
Trois-Rivières	0	1
Vieux-Fort	0	0
Vieux-Habitants	0	1
Guadeloupe	3	20

Services publics – Accès aux droits

Les Maisons France Service



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un nombre de Maisons France Service en développement

- La Guadeloupe comptait en novembre 2020 **deux MFS**, au Moule et à Gourbeyre portée par des collectivités. Elles peuvent être portées par de multiples acteurs (commune, association, La Poste...).



MFS du Moule : Première MSAP de la Guadeloupe, elle a été inaugurée en 2017 et est portée par la ville. Elle contient 19 boîtes informatiques, une salle de réunion et des moyens de communication à distance avec la CAF et Pôle Emploi.

- Opérateurs : CAF, CGSS, PLIE, Pôle Emploi, CCI des Îles, EDF Archipels

- MFS de Gourbeyre** : Labellisée France Services en 2020 et portée par la ville, la MFS est accueillie au sein d'un tiers-lieu qui déploie des actions en faveur du numérique.

- Opérateurs : CAF, CGSS, Poste, Pôle Emploi

- MFS de Terre-de-Haut, Terre-de-Bas et La Désirade** : Ces MFS sont portées par La Poste.

- Opérateurs : CAF, CGSS, GRDF, MSA, Pôle Emploi

Des MSAP aux MFS

Les **Maisons de services au public** sont des structures de mutualisation de services entre opérateurs permettant d'améliorer l'égalité d'accès aux services publics. Les citoyens éloignés des administrations, notamment dans les zones rurales ou connaissant des difficultés de mobilité, sont les premiers bénéficiaires de ces services.

Les usagers peuvent être accompagnés par des agents-médiateurs dans leurs démarches administratives sur de nombreuses thématiques avec six partenaires du dispositif (Pôle Emploi, CNAM, CNAF, CNAV, CCMSA, La Poste) et quatre de plus avec la labellisation France Services (Ministère de l'Intérieur, de la Justice et Direction générale des finances publiques).

Depuis 2019, l'Etat encadre ces guichets uniques via le label **Maison France Services** avec une nouvelle charte d'engagement de la part des opérateurs et de l'Etat.

De nombreux projets de Maisons France Service

- En janvier 2021, 7 MFS sont présentes en Guadeloupe et 12 sont en projet
- A l'échelle de la Guadeloupe, la préfecture pilote le suivi et la labellisation des MFS. Elle réunit autour d'un comité de pilotage les opérateurs partenaires permettant de faire un état des lieux, un bilan du fonctionnement des MFS et de solliciter les partenaires sur leur implication réglementaire dans la dynamique France Services (formation, référent, etc.).



Focus sur le projet de MFS à Pointe-à-Pitre porté par l'association ACCORS : une structure ambitieuse avec un fort rayonnement territorial attendu

- La MFS sera située dans le quartier de Lauricisque, actuellement labellisé quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), au sein d'une structure de type centre social d'une surface de 1000 m².
- Le projet est en cours et les commissions thématiques partenariales devaient s'achever fin 2020 le diagnostic mettant en valeur les attentes des partenaires et des habitants et certains enjeux prioritaires (freins à l'insertion professionnelle, précarité, grossesses précoces, absentéisme scolaire, addictions et délinquance des jeunes..).
- Si les activités et services de la structure seront précisés avec le projet social, elle devrait accueillir, outre la MFS, un centre social, un espace réservé aux associations, des micro-folies, des expositions, une ludothèque, un espace cuisine, un point conseil budget.
- Le projet est ambitieux et structurant pour le territoire et ceci, à différentes échelles, du quartier au bassin de vie. Il bénéficie d'un fort travail partenarial de l'Etat, de la CAF, des collectivités comme le Département et la ville. Cependant, ce projet devrait pouvoir mieux s'articuler avec l'action de l'Agglomération dédiée à la politique de la ville, selon les acteurs rencontrés.

77

Services publics – Accès aux droits

Les Maisons France Service

Une dynamique de déploiement d'une offre France Services à poursuivre et accompagner

- **Les projets de MFS concernent autant des territoires déficitaires en matière de services publics**, à l'image de Marie-Galante qui connaît une situation de double insularité, **que des territoires urbains connaissant de fortes problématiques sociales** et accueillant des publics éloignés des institutions (QPV Lauricisque). Des territoires prioritaires ont pu être identifiés et des projets de MFS sont actuellement en cours pour la partie Nord de Grande-Terre et la façade littorale Ouest de Basse-Terre.
- **Le développement des MFS répondent autant à des enjeux d'accès aux services publics qu'à des finalités de développement territorial local.** Elles permettent une centralisation et une meilleure organisation de ces services et peuvent participer d'une dynamique de revitalisation des centres-bourgs, aux côtés de l'offre commerciale et des services de la vie sociale locale.
- **La dynamique de projet autour des MFS est présente et s'amplifie.** Aujourd'hui la Guadeloupe compte **7 MFS** (en moins d'un an La Guadeloupe a connu une croissance de l'ordre de 100%) **et 12 projets de création de MFS sont en cours.** L'objectif d'atteindre une MFS par canton sera atteint d'ici 2022 (cf tableau). Par ailleurs, les partenaires envisagent d'utiliser les MFS comme **un véritable service destiné à répondre aux besoins des usagers**, c'est ainsi que le Conseil Départemental envisage de s'associer à cette structure.
- Le travail partenarial, l'accompagnement des porteurs de projet, la mobilisation des collectivités et la transmission d'informations actualisées sur le développement des MFS conditionnent en grande partie la réussite pérenne cette dynamique. La **coordination des partenaires** est d'autant plus nécessaire avec l'augmentation du nombre de MFS afin de garantir à tous les agents un **niveau égal de formation** et aux opérateurs **une harmonisation de leurs outils** et une **coordination de leurs actions.**

EPCI	Communes	MFS existantes	MFS à venir	
CA Cap Excellence	Les Abymes	1	2 en projet (dont 1 portée par le CCAS)	5
	Baie-Mahault		1 en projet	
	Pointe-à-Pitre		1 en projet (ACCORS)	
CA du Nord Basse-Terre	Deshaies			2
	Goyave			
	Le Lamentin			
	Petit-Bourg		1 en projet	
	Pointe-Noire		1 en projet (La Poste)	
CA du Nord Grande Terre	Sainte-Rose			3
	Anse-Bertrand		1 en projet (La Poste)	
	Morne-à-l'Eau			
	Le Moule	1		
	Petit-Canal	1		
CA Grand Sud Caraïbe	Port-Louis			5
	Baillif			
	Basse-Terre			
	Bouillante		1 en projet (CCAS)	
	Capesterre-Belle-Eau			
	Gourbeyre	1		
	Saint-Claude			
	Terre-de-Bas		1 en projet (La Poste)	
	Terre-de-Haut	1		
	Trois-Rivières	1		
CA La Riviera du Levant	Vieux-Fort			3
	Vieux-Habitants			
	La Désirade	1		
	Le Gosier			
CC de Marie-Galante	Saint-François		1 en projet	1
	Sainte-Anne		1 en projet (CCAS)	
	Capesterre-de-Marie-Galante			
	Grand-Bourg		1 en projet (GXX)	
Total		7	12	Déploiement à poursuivre

Services publics – Accès aux droits

Les opérateurs

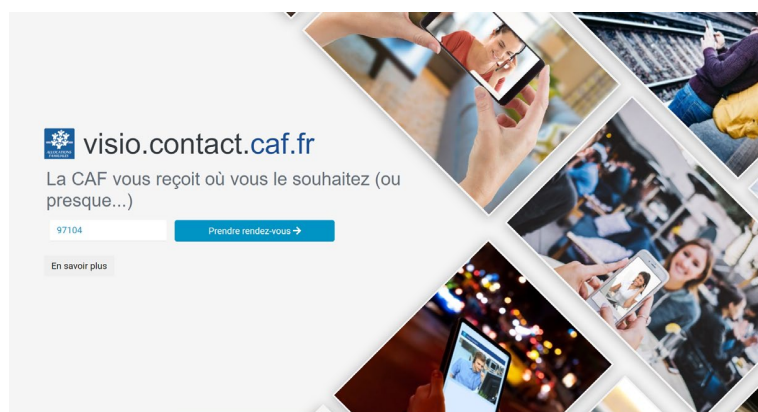
Des opérateurs et partenaires importants de l'accès aux droits qui visent à capitaliser sur les MFS pour maintenir leur présence territoriale

La Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Guadeloupe, un acteur jouant un rôle moteur dans la dynamique d'accès aux droits

- Le siège de la CAF est situé aux **Abymes**. Les contrôleurs y reçoivent du public convoqué. Un autre accueil physique est possible aux Abymes uniquement pour les usagers avec une convocation. Le siège de la CAF est situé à proximité de nombreux autres sièges administratifs (Rectorat, DEAL, CPAM).
- **Outre l'antenne aux Abymes, la CAF possède une antenne à Basse-Terre et une à Grand-Bourg sur Marie-Galante.** Ces antennes accueillent un espace numérique multi-services accessible sans rendez-vous mais fermé depuis la crise sanitaire ainsi que des agents disponibles sur rendez-vous.
- La CAF a procédé depuis quelques années à la fermeture de différentes antennes et souhaite à présent capitaliser sur les MFS en projet pour maintenir une offre de proximité, grâce à son travail partenarial. **La CAF a porté ou accompagné fortement le dynamisme de plusieurs MSAP ou MFS** (Le Moule ou encore celle en projet à Lauricisque). Elle participe actuellement au groupe de réflexion lancé par La Poste pour relancer les structures des Saintes et de La Désirade n'ayant pas fonctionné de manière satisfaisante.
- Elle souhaite poursuivre son travail avec les collectivités, notamment celles identifiées comme prioritaires (Nord Basse-Terre, Côte sous le vent), en **incluant dans ses Conventions territoriales globales (CTG) un volet spécifique sur l'accès aux droits** afin de travailler en concertation avec les partenaires des actions concrètes et opérationnelles favorisant rapidement l'accès aux droits.



- **Visio.contact** est l'outil de la CAF permettant de prendre rendez-vous avec un agent en visioconférence. Encore en expérimentation en Guadeloupe, cet outil est appelé à être utilisé par tous les agents de la CAF, les agents d'accueil, les contrôleurs et les travailleurs en contact avec le public.
- Les agents des MFS recevront une formation à l'utilisation de cet outil.



Source : <https://visio.contact.caf.fr/>

Services publics – Accès aux droits

Les opérateurs

Des opérateurs et partenaires importants de l'accès aux droits qui visent à capitaliser sur les MFS pour maintenir sa présence territoriale

La Caisse générale de la Sécurité sociale (CGSS) responsable de la coordination globale de la politique d'accueil pour l'ensemble de ses branches

- Le siège de la CGSS n'assure pas d'accueil du public. **Différentes agences maillent le territoire.** Cependant, il est à noter que des accueils peuvent être spécifiquement dédiés à une branche en particulier. La CGSS a également mené une politique d'accueil sur rendez-vous offrant un service attentionné et personnalisé aux usagers.
- Les agences affiliées à la Sécurité sociale de la Guadeloupe sont les suivantes pour lesquelles les branches sont mentionnées :
 - Baie-Mahault** –Jarry : URSSAF - recouvrement
 - Basse-Terre** : Assurance maladie, Assurance retraite, Régime agricole, URSSAF – recouvrement, service social, Service médical
 - Capesterre-Belle-Eau** : Assurance maladie, service social
 - Les Abymes - Boisripeaux** : Assurance maladie, Assurance retraite, service social
 - Les Abymes – La Providence** : Régime agricole, service social, Service médical
 - Le Moule** : Assurance maladie, service social
 - Grand-Bourg** : Assurance maladie, Assurance retraite, service social, Régime agricole
 - Pointe-à-Pitre** : Assurance maladie, Assurance retraite
 - Port-Louis** : Assurance maladie, Régime agricole, URSSAF – recouvrement, Service social
 - Saint-François** : Assurance maladie, service social
 - Sainte-Rose** : Assurance maladie, service social
- La CGSS a engagé une réflexion sur la refonte de son maillage territorial grâce à **l'action coordonnée d'accueils principaux et de satellites mutualisés** (partenaire, MFS) dans l'optique d'avoir **une offre plus partenariale et efficiente**. Aussi travaille-t-elle aujourd'hui avec les partenaires institutionnels pour mutualiser leur service dans le cadre du pilotage d'un projet de création d'une MFS à Marie-Galante.
- Elle mène actuellement un travail partenarial avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) pour **faire un diagnostic sur le renoncement aux droits et aux soins dans le cadre d'une Mission « Accompagnement santé »**. Cette dynamique vise à repérer, détecter et accompagner les usagers en difficulté dans les démarches d'accès aux droits et aux soins en collaboration avec les différents partenaires (la CAF, les CCAS et travailleurs sociaux.....etc.)



- Les assurés peuvent contacter les services maladie et retraite à partir de leur compte Ameli et retraite.
- La CGSS promeut fortement le recours au téléservice pour les usagers quelque soit la branche

Services publics – Accès aux droits

Les opérateurs

La Poste, un gestionnaire de MSAP/FS dans le cadre d'un maillage adapté à l'ensemble du territoire guadeloupéen

- **La Poste exerce des missions de service public en lien avec l'Etat et les collectivités** avec qui elle signe un contrat de présence postale dont le dernier date de février 2020. La Commission Départementale de Présence Postale Territoriale est une instance de concertation entre La Poste et les élus veillant à la bonne application des dispositions de ce contrat dans la co-construction de l'évolution de cette présence postale.
- **Aujourd'hui, La présence territoriale de La Poste se décline sous trois formes: les bureaux de poste, les relais poste et les agences postales.** La Guadeloupe accueille **45 bureaux de poste**, couvrant toutes les communes d'au moins un bureau et certaines communes de plusieurs (Les Abymes en ont 4, Capesterre-Belle-Eau et Petit-Canal en ont 3). Le territoire accueille également **2 agences postales** (Petit-Bourg, Sainte-Anne) et **3 relais de poste** (Basse-Terre, Petit Bourg et Pointe-à-Pitre).
- **La Poste s'est rapidement appropriée le développement des MSAP puis des FS.** En Guadeloupe, la priorité a été accordée aux territoires touchés par les enjeux de double insularité. Deux des trois MSAP existantes (**Terre-de-Haut, Terre-de-Bas et La Désirade**) viennent d'être labellisées France Services au 01/01/2021, en même temps qu'une nouvelle FS a été créée à Trois Rivières. L'accès des usagers à l'offre France Services s'étendra à trois autres France Services en 2021. La labellisation des agences en FS permet de garantir la présence de deux personnes qualifiées en vue de l'accompagnement des usagers.



Typologie des services postaux en partenariat :

- Les **agences postales** situées en mairies sont tenues par un agent municipal
- Les **relais postaux** sont situés dans un commerce ou une association.

Ces partenaires font partie intégrante des points de contact de La Poste en proposant le service de base de bureau de poste à une accessibilité horaire élargie.

Communes	Bureau de poste	Relais poste	Agence postale
Les Abymes	4	0	0
Anse-Bertrand	1	0	0
Baie-Mahault	2	0	0
Baillif	1	0	0
Basse-Terre	1	1	0
Bouillante	2	0	0
Capesterre-Belle-Eau	3	0	0
Capesterre-de-Marie-Galante	1	0	0
Gourbeyre	2	0	0
La Désirade	1	0	0
Deshaies	1	0	0
Grand-Bourg	1	0	0
Le Gosier	1	0	0
Goyave	1	0	0
Le Lamentin	1	0	0
Morne-à-l'Eau	1	0	1
Le Moule	1	0	0
Petit-Bourg	1	0	1
Petit-Canal	3	0	0
Pointe-à-Pitre	2	1	0
Pointe-Noire	1	0	0
Port-Louis	1	0	0
Saint-Claude	1	0	0
Saint-François	1	0	0
Saint-Louis	1	0	0
Sainte-Anne	2	0	1
Sainte-Rose	2	0	0
Terre-de-Bas	1	0	0
Terre-de-Haut	1	0	0
Trois-Rivières	1	0	0
Vieux-Fort	1	0	0
Vieux-Habitants	1	0	0
Guadeloupe	45	2	3



La visioconférence augmentera l'accessibilité de l'offre France Services dans ces espaces

Services publics – Accès aux droits

Les opérateurs



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

La DRFiP, un partenaire de la dynamique MFS

- La Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) dépend du Ministère de l'Action et des Comptes publics. **Son siège situé à Basse-Terre ce qui explique le nombre important de services affiliés dans cette ville** (12, soit près d'un tiers des services de la Guadeloupe). Cette relative concentration des services à Basse-Terre permet d'offrir une bonne offre locale dont l'accès est cependant conditionné à une capacité pour les ménages vivant sur l'ensemble des communes de la côte Sud-Ouest de Basse-Terre d'avoir accès à une offre de mobilité adaptée.
- Le territoire accueille 37 services de la DRFiP** dont 9 aux Abymes, 3 à Pointe-à-Pitre et 3 à Marie-Galante.
- Depuis l'élaboration du nouveau réseau de proximité (NRP), présenté en juin 2019, la DRFiP s'est pleinement engagée dans la dynamique MFS** pour continuer d'offrir un service de proximité et de pallier la fermeture de lieux d'accueil.
- Dans le cadre de sa stratégie de dématérialisation des procédures et de simplification des démarches, les Finances publiques offrent une diversité de services numériques** : import.gouv.fr, amendes.gouv.fr, TIPI.budget.gouv.fr, cadastre.gouv.fr, etc. qui peuvent être accessibles par un guichet unique ou espace numérique sécurisé et unifié (ENSU).

Communes	Services DRFiP
Les Abymes	9
Anse-Bertrand	0
Baie-Mahault	0
Baillif	0
Basse-Terre	12
Bouillante	0
Capesterre-Belle-Eau	1
Capesterre-de-Marie-Galante	0
Gourbeyre	0
La Désirade	0
Deshaies	0
Grand-Bourg	3
Le Gosier	0
Goyave	0
Le Lamentin	2
Morne-à-l'Eau	1
Le Moule	1
Petit-Bourg	0
Petit-Canal	0
Pointe-à-Pitre	3
Pointe-Noire	1
Port-Louis	1
Saint-Claude	0
Saint-François	0
Saint-Louis	0
Sainte-Anne	1
Sainte-Rose	2
Terre-de-Bas	0
Terre-de-Haut	0
Trois-Rivières	0
Vieux-Fort	0
Vieux-Habitants	0
Guadeloupe	37

Source : INSEE, BPE 2017



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Services publics - Accès aux droits

Les opérateurs



pôle emploi

Pôle Emploi, un partenaire des MFS bénéficiant d'un large réseau territorial

- Pôle Emploi bénéficie d'un large réseau d'agences permettant un bon maillage territorial sur l'ensemble de la Guadeloupe. Sur les **18 implantations actuelles**, 2 nouvelles agences ont ouvert en 2019 aux Abymes – Caruel et à Petit-Bourg – Goyave et une nouvelle au Gosier. Ce réseau est une plus-value pour les demandeurs d'emploi et les recruteurs du territoire.
- En 2020, Pôle Emploi a poursuivi la mise en œuvre du **Pacte pour les compétences** et a travaillé sur deux orientations stratégiques : **mieux satisfaire les publics et accélérer le retour à l'emploi**. Il a lancé en 2020 de nouvelles formations sur des secteurs porteurs : le numérique, le nautisme et l'agro-transformation.
- L'accès à ses services ainsi qu'aux autres services d'insertion professionnelle conditionne la réussite de ces actions de formations et de recrutement.** En 2019, Pôle Emploi a dédié un axe de travail sur **l'accessibilité à ses services**, contenant des actions visant à offrir un **réseau d'agences de proximité** pour garantir un maillage territorial optimum, à s'engager en faveur des QPV dans le cadre des contrats de ville ainsi qu'à développer une offre de services dématérialisés pour faciliter la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises. **Une action de ce volet visait précisément à contribuer à la mise en place de MSAP/MFS** destinées à réduire les inégalités territoriales et sociales (Le Moule, Les Saintes, La Désirade...).



675 collaborateurs
18 implantations
1 plateforme régionale de production et de services
3 directions territoriales alignées sur les CA (Cap Excellence, CNGT, CAGSC, CANBT)
1 direction régionale avec 2 implantations : Les Abymes et Saint-Claude

Communes	Réseau de proximité Pôle Emploi	Agence de travail temporaire	Centre de formation hors agriculture
Les Abymes	1	7	2
Anse-Bertrand	0	0	0
Baie-Mahault	3	28	0
Baillif	0	0	0
Basse-Terre	1	3	1
Bouillante	1	0	0
Capesterre-Belle-Eau	1	0	0
Capesterre-de-Marie-Galante	0	0	0
Gourbeyre	0	0	1
La Désirade	0	0	0
Deshaies	0	0	0
Grand-Bourg	1	1	0
Le Gosier	0	0	0
Goyave	0	0	0
Le Lamentin	0	0	0
Morne-à-l'Eau	1	0	0
Le Moule	0	0	0
Petit-Bourg	0	0	0
Petit-Canal	0	0	0
Pointe-à-Pitre	1	0	2
Pointe-Noire	0	0	0
Port-Louis	1	0	0
Saint-Claude	0	0	0
Saint-François	1	0	0
Saint-Louis	0	0	0
Sainte-Anne	0	0	0
Sainte-Rose	1	0	0
Terre-de-Bas	0	0	0
Terre-de-Haut	0	0	0
Trois-Rivières	0	0	0
Vieux-Fort	0	0	0
Vieux-Habitants	0	0	0
Guadeloupe	13	39	6

Source : INSEE, 2017

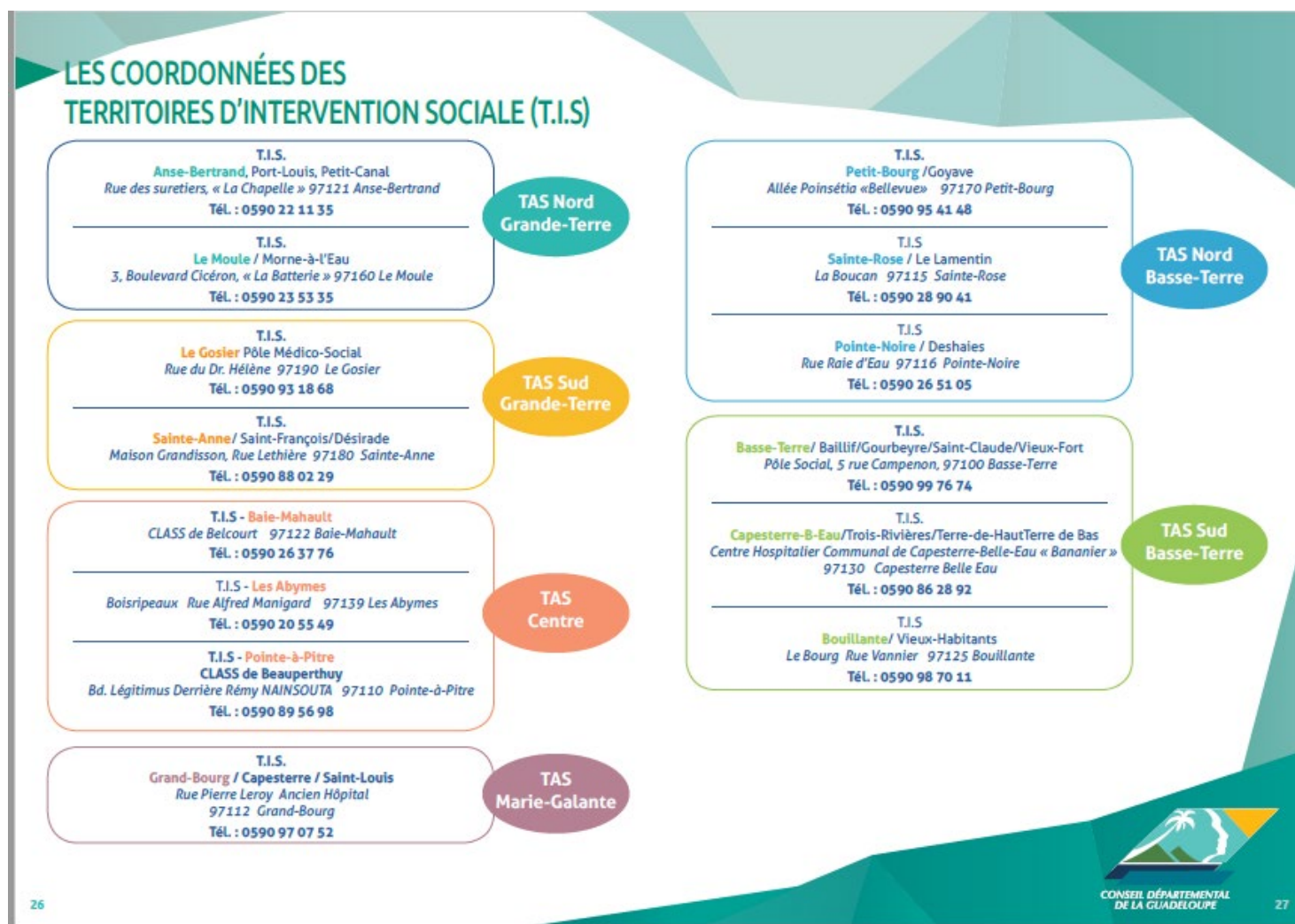
Services publics – Accès aux droits

L'action sociale départementale



Une territorialisation de l'action sociale départementale en six territoires

- **L'action sociale et médico-sociale** du conseil départemental concerne l'ensemble de la population à tous les âges de la vie. Toutefois les publics prioritaires sont : les femmes enceintes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées ainsi que toutes les personnes en précarité sociale et familiale. Pour assurer ses missions sociales et médicosociales, le Conseil Départemental dispose du maillage très dense du territoire en points d'accueil et de réception.
- Les services départementaux sont implantés sur l'ensemble de l'archipel. Ils offrent aux publics un accueil social généraliste ainsi que des accueils spécialisés.
- **L'accueil social généraliste** est un accueil social inconditionnel universel de proximité. Il est organisé en six grands territoires d'action sociale (TAS) et **13 lieux d'accueil et d'accompagnement de proximité** (13 TIS, Territoires d'Intervention Sociale) dans lesquels la population est reçue, sans rendez-vous du lundi au vendredi de 08H00 à 12H00



Services publics – Accès aux droits

L'action sociale départementale



Offre à destination des publics prioritaires

- **L'accueil spécialisé pour les femmes enceintes et les nourrissons :**

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) offre aux familles des services de suivi des grossesses, de vaccination et de suivi médical des nourrissons. Les missions de la PMI s'exercent au sein des Centres Locaux d'actions sanitaires et sociales CLASS. **L'archipel compte 36 CLASS.**

- **L'accueil spécialisé pour les personnes âgées et les Personnes Handicapées.**

Dans le domaine de l'accompagnement pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, les missions sont principalement réalisées par du personnel en itinérance. Cependant, les familles sont reçues dans tous les TIS mais également au sein de **2 pôles administratifs** : un dans la ville de Basse Terre, l'autre à Chauvel, sur la Commune des Abymes.

- **L'accueil spécialisé dans le cadre des missions d'aide sociale à l'enfance, d'aide à la parentalité, d'accompagnement des jeunes, d'accès aux origines et d'adoption.**

En matière d'aide sociale à l'enfance, d'aide à la parentalité, le public est reçu au sein de **4 pôles administratifs** à Basse Terre, Jarry, Pointe à Pitre et Gosier. De plus, les **5 Equipes Territoriales de Protection de l'Enfance** accompagnent au quotidien les enfants confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance. Elles sont installées à Basse Terre, Sainte Rose, Pointe à Pitre, Sainte Anne et Petit Canal où le public peut être reçu. Les 5 Equipes d'Aide à la Parentalité mettent en œuvre l'accompagnement psycho-éducatif des mineurs et des leurs familles. Elles sont installées à Gosier, Pointe à Pitre, Baie Mahault, Basse-Terre et Grand-Bour où le public peut être reçu. La **Mission Jeunesse**, chargée de l'accompagnement social et psycho-éducatif des jeunes de 18 à 25 ans, est basée à Jarry, dans la commune de Baie Mahault.

- **L'accueil spécialisé dans le domaine du logement.**

Outre sa mission légale de gestion du Fonds Social pour Logement (FSL) qui permet de soutenir les familles confrontées à des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement, le conseil départemental de la Guadeloupe mène une action volontariste de lutte contre l'habitat indigne grâce aux aides qu'il attribue pour les travaux prioritaires d'amélioration de l'habitat. L'ensemble des services fournis dans ce domaine sont accessibles dans les points d'accueil généralistes des 13 TIS mais également au pôle administratif de la Direction du Développement Social, à Grand-Camp, sur le territoire de la Commune des Abymes.

Services publics – Accès aux droits

L'action sociale départementale



L'action en faveur de l'insertion

La Direction Générale Adjointe de l'Insertion a pour mission d'accompagner le retour à l'emploi durable des bénéficiaires du RSA. A ce titre, elle participe à la mise en œuvre d'actions au service des publics précaires bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) contribuant à leur inclusion socio-professionnelle. Son organisation s'articule autour d'une Coordination administrative et financière, au service de ses trois directions opérationnelles :

- La Direction de l'allocation (DALL), pour la gestion de l'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- La Direction de l'Insertion par l'Emploi (DIE), compétente pour mettre en œuvre le Programme Départemental d'Insertion
- La Direction des antennes et de l'animation territoriale (DAAT), incluant 5 services de proximité, les Antennes Locales d'Insertion en charge tout particulièrement d'assurer l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement socio-professionnel des publics, d'animer le réseau des partenaires locaux visant à mobiliser toute l'offre d'insertion disponible sur leur territoire et de garantir un parcours d'insertion cohérent, sécurisé et adapté aux besoins exprimés par les bénéficiaires du RSA.

La politique d'insertion de la Collectivité doit passer par une amélioration des prises en charge des publics bénéficiaires du RSA en s'appuyant sur :

- Une simplification et une réduction des délais d'accès aux droits
- Une garantie d'entrée rapide dans un parcours d'accompagnement adapté à chacun en réorganisant l'orientation et la signature du Contrat d'engagement réciproque (CER)
- Une mise en place d'un parcours unique d'accompagnement, intégré et modulaire qui met fin au clivage entre parcours professionnel et parcours social et dans lequel la dimension sanitaire doit être plus prégnante et mieux maîtrisée.

Une politique d'insertion portée au cœur des territoires par l'échelon opérationnel au travers des ALI

Les Antennes Locales d'Insertion (ALI) assurent le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le cadre du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI).

Au travers de ses 4 Antennes, la DGAI assure l'accueil des bénéficiaires du RSA (bénéficiaires du RSA), leur orientation (en désignant, au sein du réseau des acteurs de l'accompagnement, le référent unique chargé de leur accompagnement social, socio-professionnel ou professionnel). Elles-mêmes actrices de l'insertion des publics bénéficiaires du RSA, les ALI assurent la définition et la mise en œuvre des parcours d'insertion relevant de la filière socio-professionnelle. Elles contractualisent, au nom du Président du Conseil départemental, les engagements réciproques entre la collectivité et les bénéficiaires du RSA relevant de cette filière.

Services publics – Accès aux droits

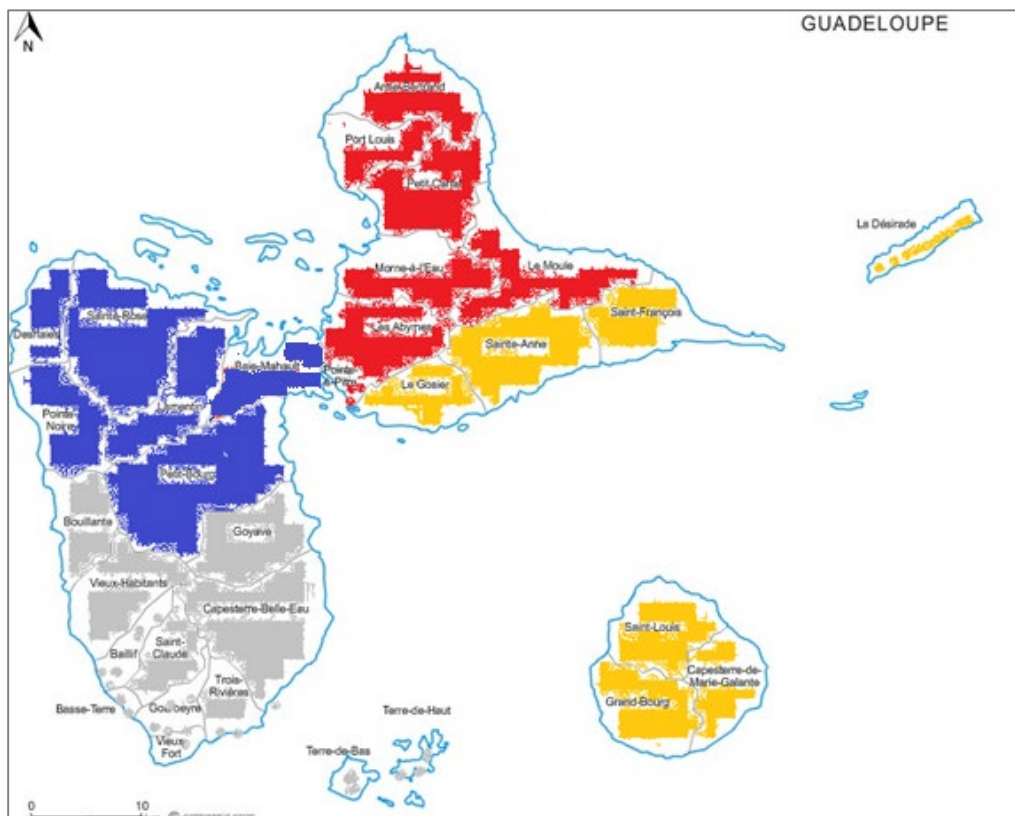
L'action sociale départementale



1) Organisation des antennes locales d'insertion (ALI)

Le territoire compte 4 ALI réparties ainsi :

ALI	Localisation	Communes couvertes
Nord Basse Terre	Baie Mahault	De Petit Bourg à Pointe Noire + Ville de Baie Mahault
Sud Basse Terre	Basse Terre	De Bouillante à Goyave + Les îles des Saintes
Nord Grande Terre	Raizet	De Moule à Pointe-à-Pitre
Sud Grande Terre	Gosier	Du Gosier à Saint-François y compris les îles du Sud



Il est prévu, en vue d'améliorer ce service de proximité, de créer, au cours du 1^{er} semestre 2021, une 5^{ème} antenne positionnée pour couvrir la zone Centre pour couvrir les communes de Baie Mahault, Abyennes et Pointe-à-Pitre.

Cette refonte de l'organisation territoriale des services en charge de l'insertion a été voulue afin de la faire coïncider avec le périmètre géographique des Territoires d'Action Sociale (TAS) de la Direction du Développement Social (DDS) et le découpage des EPCI et dynamiser par la même les relations entre les équipes territoriales en charge de l'accueil, de l'orientation, de l'accompagnement et de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Services publics – Accès aux droits

L'action sociale départementale



- 2) **Des services développés pour enrichir l'offre d'insertion et rendre au plus proche de l'utilisateur le service grâce à la transition numérique, au soutien des tiers-lieux et le rapprochement avec le monde économique**

Le portail Insertion

Le portail insertion de la DGAI, pratique, concis et informatif, se veut un lien présentant toutes les actions mises en place sur le département pour accompagner les parcours d'insertion de nos publics.

Il permet aux bRSA :

- D'accéder à des informations pertinentes.
- D'interagir avec les services de la DGA Insertion.
- D'être informé des événements organisés, sur le territoire, dans le domaine de l'insertion.

Il permet aux agents de :

- Publier des informations à destination des bRSA et des acteurs de l'insertion.
- Fluidifier les échanges entre les bRSA et les services via l'Espace Bénéficiaire.

Il permet aux partenaires :

- D'accéder aux informations dédiées à l'insertion
- D'interagir avec les services de la DGAI

Il est accessible à tous dès lors que l'on dispose d'une connexion internet. C'est un outil organisé autour des composants suivants :

- Pages d'information sur nos services.
- Articles.
- Événements.
- Liens externes.
- Espace bénéficiaire.
- Espace partenaires (en cours).

La plate-forme emploi Job 971

Pour continuer à inverser la courbe du nombre de bénéficiaires du RSA, le Département, outre les solutions traditionnelles de remise en activité, a souhaité dans sa nouvelle programmation 2019-2021, recourir aux solutions numériques pour favoriser le nombre de sorties positives.

Par délibération du 3 octobre 2018, le Conseil départemental de la Guadeloupe a autorisé la mise en place de la plateforme NEOJOB. Cette action a été reprise dans le cadre du PDI 2019-2021 dans la mesure 2.1.10.

La plateforme NEOJOB, portée par la société NEOLINK, vise à rapprocher un employeur qui recrute et un bénéficiaire du RSA disponible qui recherche un emploi. Elle est très utilisée par les Conseils départementaux hexagonaux. Elle dispose d'un atout phare : la géolocalisation des utilisateurs et des offres.

Services publics – Accès aux droits

L'action sociale départementale



Outre de permettre aux allocataires en recherche d'emploi d'avoir accès aux offres des entreprises qui recrutent, l'activation de cette plateforme présente des intérêts pour notre département :

- Faire de l'emploi, un engagement fort de la collectivité
- Réduire la part du RSA dans le budget du Département par le biais de sorties positives
- Avoir un outil de reporting et de statistiques permettant d'améliorer sa politique d'insertion
- Disposer de moyens de contrôle et de détection de fraude

Enfin cette interface rapide et fiable entre le recruteur et les candidats peut aussi servir à assurer le suivi du dispositif « Charte de Solidarité » en vue du recrutement de bénéficiaires des dispositifs d'accompagnement dans les très petites et petites entreprises qui souhaitent disposer d'une main d'œuvre formée tout en bénéficiant d'un accompagnement financier.

Les tiers-lieux d'insertion

Les tiers lieux sont des espaces de sociabilité, fréquentés quotidiennement par ses usagers, qui ne sont ni la maison, ni le lieu de travail classique. Ils permettent de travailler de manière collaborative, c'est-à-dire en mutualisant les savoirs et les compétences, les réseaux au sein d'ateliers mais aussi de partager des moments de détente et de convivialité, dans des cafés et cantines solidaires, de se cultiver dans les espaces dédiés à l'art et à la culture. L'émergence de ces lieux est favorisée par le développement du numérique mais aussi la volonté d'aller à la rencontre de l'autre.

Ces espaces peuvent être permanents ou éphémères, tournés vers des thématiques différentes, implantés sur différents territoires. Ils permettent de faire revivre des métiers traditionnels ou de se lancer dans des activités innovantes axées sur les nouvelles technologies, le développement durable.

Le Conseil départemental va contractualiser cette année avec 9 tiers-lieux répartis sur le territoire comme suit :

Association KULTUR KARAIB / KANAWA	Trois Rivières	Tiers-lieu culturel
Commune de GOURBEYRE / TIERS LIEU NUMERIQUE DE GOURBEYRE	Gourbeyre	Tiers- lieu numérique
Association CKB	Petit-Bourg	Tiers-lieu dédié l'accompagnement social et à la création artistique
Association LE NOUVEAU MODE / L'ADMERANE	Capesterre BE	Tiers-lieu dédié à la mode
BGE IDN / CAFE ASSOCIATIF DU NORD-GRANDE-TERRE	Morne à l'eau	Tiers-lieu sous format de Café associatif
Association VEDA INSERTION	Anse Bertrand	Tiers-lieu dédié à l'accompagnement professionnel
Commune de VIEUX-HABITANTS / BIKOWEB	Vieux Habitants	Tiers -lieu numérique
Association COME AND DO / JARMOTIC et E - LOLO	Gourbeyre	Tiers-lieux dédiés à l'innovation

Services publics – Accès aux droits

L'action sociale départementale



Les bénéficiaires du RSA, engagés dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle, plus particulièrement ceux désireux de créer une activité pourront accéder à une offre dédiée dans un espace de travail aménagé, équipé d'outils informatiques et d'une connexion Internet. Ces espaces ont aussi vocation à rompre leur isolement et leur permettre de se créer un réseau professionnel.

Le déploiement des clauses sociales

Depuis fin 2018, la collectivité a lancé avec l'appui du cabinet Terre d'Avance, la mise en œuvre des Clauses sociales dans ses marchés publics. Le 12 février 2019, le cabinet Terre d'Avance a animé un séminaire intitulé « Bâtir une stratégie pour la mise en œuvre des clauses sociales au sein de la collectivité départementale » à l'attention des cadres et des élus départementaux. Les propositions validées ont permis l'élaboration de la stratégie départementale. Aussi, le 21 mars 2019, notre Collectivité a adopté une stratégie de la commande publique socialement responsable qui permettra de faire de la commande publique, un vecteur de développement du territoire et de cohésion sociale. L'accès à l'emploi de 1100 personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières sera plus aisé.

Afin d'atteindre cet objectif, le Conseil Départemental a recruté un responsable des clauses sociales chargé de la gestion des clauses sociales d'insertion au sein des marchés publics de la collectivité et de l'animation d'un réseau de facilitateurs sur le territoire. Arrivée au 1er juillet 2019, ce dernier apporte également une assistance aux acheteurs publics dans le cadre de leurs marchés clausés (ex : suivi des heures d'insertion dans le cadre de la reconstruction du CHU). A noter que la Collectivité participe à la cellule de suivi de cette opération et qu'à ce titre, elle est sollicitée par le Pôle Emploi pour positionner des bénéficiaires du RSA sur les opérations de de job dating en vue de leurs recrutements sur le chantier du CHU.

Afin de permettre un suivi efficace des heures d'insertion réalisées sur les différents chantiers d'insertion par les différents maîtres d'ouvrages publics (collectivités, établissements publics...), le Département a adhéré à l'association Alliance Villes Emploi, permettant l'utilisation du « logiciel Clause », édité par la société Cityzen, du Groupe UP. Cet outil de gestion sera mis à la disposition du responsable des clauses recruté. Cet outil nous a permis de suivre notamment la mise en œuvre de clauses sociales du chantier du CHU où l'objectif fixé a été dépassé. L'objectif d'heures d'insertion est aujourd'hui atteint avec un dépassement du nombre d'heure minimal à réaliser de 7 978 heures. 227 contrats signés (dont 55 emplois durables) au bénéfice de 195 personnes en situation d'insertion socio-professionnelles lors de leur prise de poste. Un niveau de réalisation effectif : 104,4 % de l'objectif déjà réalisé pour un niveau d'avancement du chantier de 26,85 %.

Services publics – Accès aux droits

L'action sociale départementale



La Maison de l'Insertion, un acteur de l'accompagnement social et professionnel pour tout public

- La Maison de l'Insertion est une structure gérée de manière associative, installée à Gourbeyre. Elle **accueille également un Point Information Jeunesse (PIJ) et adhère au Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).**
- Travaillant à destination des personnes en situation de précarité et figurant comme un acteur reconnu et de proue en matière d'accompagnement social, la Maison de l'insertion **va devenir un centre social.** La structure accueille différents publics, autant des jeunes que des seniors.
- La structure travaille étroitement avec la commune de Gourbeyre qui lui met à disposition un local et lui fournit des subventions. De plus, elle travaille avec l'ARS et le Conseil départemental dans le cadre d'appels à projets. Des enjeux forts sont soulevés en matière de repérage des besoins, repérage qui prend sens dans un travail partenarial du quotidien entre acteurs de terrain et institutions.
- En outre, la Maison de l'Insertion travaille sur la question du numérique. Elle proposera dans ses prochains locaux huit postes informatiques dans un espace multimédia. Sa **communication proactive sur les réseaux sociaux lui permet d'être visible et de relayer des offres d'emploi.** La structure pourra bénéficier d'un conseiller numérique.



Un conseiller numérique travaille au sein de structures locales pour accompagner les personnes éloignées du digital dans leur appropriation des outils numériques et démarches administratives en ligne. L'Etat finance la formation et le déploiement de 4 000 conseillers numériques sur une durée de deux ans à l'échelle nationale.

Services publics – Accès aux droits

L'action sociale départementale



L'accompagnement des publics en situation de handicap : l'action de la MDPH

Créée par la Loi de 2005, la MDPH a pour mission d'accueillir, d'informer et de conseiller les personnes en situation de handicap et leurs familles, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes. Ce lieu unique offre un accès unifié aux droits et prestations prévues pour les personnes en situation de handicap afin de leur permettre de compenser leur handicap. Elle instruit trois catégories de demandes : les demandes relatives à la vie quotidienne, les demandes relatives à la vie scolaire, les demandes relatives au travail. **Implantée au Gosier, la MDPH possède également une annexe à Basse-Terre.**

• Un travail partenarial incontournable

La MDPH se situe au cœur d'un réseau d'acteurs qui comprend le Conseil Départemental, le Rectorat, la CAF, la CGSS, la DIECCTE, l'ARS et les représentants des usagers. Tous ces partenaires sont membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, instance de décision en matière d'octroi des droits et prestations et la Commission Exécutive, instance de gouvernance de la MDPH.

En dehors des réunions d'instances, des rencontres régulières sont organisées avec les partenaires institutionnels et associatifs.

La MDPH n'est en l'état pas impliquée dans la dynamique MSAP / MFS et n'est pas associée au groupe projet.

• Organiser un accueil de proximité

Le choix a été fait lors de la création de la MDPH de mettre à disposition des usagers deux sites l'un au Gosier pour les usagers résidant en Grande-Terre et l'autre à Gourbeyre pour les usagers résidant dans la région basse-terrienne.

Par ailleurs une convention a été passée avec un CCAS (Petit-Bourg) et deux associations dont une à Marie-Galante. Ces actions de conventionnement doivent se poursuivre avec d'autres CCAS et associations afin de créer des relais sur le territoire et former les acteurs de l'action sociale à un accueil de premier niveau avant l'orientation des publics vers la MDPH.

• Organiser un accompagnement de qualité

Les usagers se plaignent de la configuration des locaux et du parking extérieur qu'ils jugent peu accessibles pour des personnes en situation de handicap. L'absence de boxes ou de bureaux dédiés rend particulièrement difficile la confidentialité de l'échange.

Avant la pandémie, le public était reçu physiquement sans rendez-vous dans des locaux peu adaptés engendrant des nuisances sonores importantes cause de stress pour les usagers accueillis et pour les collaborateurs dont les bureaux étaient situés à proximité.

Pour résoudre ce problème, l'accueil physique ne se fait plus que sur RDV pour désengorger la salle d'attente, un pré accueil est organisé où des formulaires de demande peuvent être remis aux usagers qui le souhaitent. L'accueil téléphonique est dorénavant organisé autour de deux postes téléphoniques et informatiques permettant ainsi aux usagers de connaître l'état d'avancement de leurs dossiers.

Par ailleurs, une boîte mail est à la disposition des usagers pour les urgences et un référent est désigné au sein de la MDPH pour accompagner spécifiquement les mandataires et les associations d'usagers.

Enfin un accueil de qualité passe par un traitement plus rapide des demandes adressées à la MDPH ; le délai de traitement légal d'une demande à partir du moment où le dossier est déclaré complet est de 4 mois. Selon le dernier baromètre MDPH établi par la CNSA pour la période d'octobre à décembre 2020, le délai moyen global en Guadeloupe était de 6,2 mois.

La MDPH travaille à réduire ces délais notamment en revoyant son organisation et en généralisant dès que les conditions sont réunies l'octroi des droits et prestations à vie.

Une expérimentation de **MDPH en ligne et de dépôt de dossier numérique est en cours à l'échelle nationale**. En amont du déploiement de la MDPH en ligne, les dossiers doivent être ressaisis en ligne. Le nombre de démarches numériques reste encore relativement faible.

Services publics - Accès aux droits

L'action sociale à l'échelle départementale

Une forte territorialisation de l'action sociale à l'échelle départementale permettant une couverture satisfaisante, en articulation avec la présence des MFS et des CCAS

EPCI	Communes	MFS existantes et en cours	TAS	TIS	ALI	Tiers-lieux d'insertion	CCAS
CA Cap Excellence		5	1	3	2		3
	Les Abymes	1 et 2 autre en projet		1	1		1
	Baie-Mahault	1 en projet		1	1		1
	Pointe-à-Pitre	1 (en projet)		1			1
CA du Nord Basse Terre		2	1	3		1	6
	Deshaies						1
	Goyave						1
	Le Lamentin						1
	Petit-Bourg	1 (en projet)		1		1	1
	Pointe-Noire	1 (en projet)		1			1
	Sainte-Rose			1			1
CA du Nord Grande Terre		3	1	2		2	5
	Anse-Bertrand	1 (en projet)		1		1	1
	Morne-à-l'Eau					1	1
	Le Moule	1		1			1
	Petit-Canal	1					1
	Port-Louis						1
CA Grand Sud Caraïbe		5	1	3	1	5	8
	Baillif						1
	Basse-Terre			1	1		1
	Bouillante	1 (en projet)		1			1
	Capesterre-Belle-Eau			1			1
	Gourbeyre	1				3	1
	Saint-Claude						1
	Terre-de-Bas	1 (en projet)					
	Terre-de-Haut	1					
	Trois-Rivières	1				1	1
	Vieux-Fort						
	Vieux-Habitants					1	1
CA La Riviera du Levant		3	1	2	1		4
	La Désirade	1					1
	Le Gosier			1	1		1
	Saint-François	1 (en projet)					1
	Sainte-Anne	1 (en projet)		1			1
CC de Marie-Galante		1	1	1		1	3
	Capesterre-de-Marie-Galante					1	1
	Grand-Bourg	1 (en projet)		1			1
	Saint-Louis						1
Guadeloupe		19	6	13	4	9	29



Une **dotation du territoire globale en action de sociale de proximité** très intéressante, permettant un lien de proximité avec les habitants

- Cependant, un **enjeu de lisibilité** de l'offre pour les usagers et **d'articulation entre les différents acteurs** publics de l'action sociale de proximité et les partenaires (MFS et institutions)
- Un **enjeu d'homogénéisation** de l'accueil dans chaque site avec la garantie d'un traitement des demandes de premier niveau sans avoir à réorienter l'utilisateur
- Une articulation également à envisager avec la création des Espaces de Vie Sociale : quid de la **définition des rôles de chacun ?**

Les services Education/Familles

Services publics - Education et familles

Recensement de l'offre globale

EPCI	Communes	Crèche	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Collège	Lycée d'enseignement général ou technologique	Lycée d'enseignement professionnel
CA Cap Excellence		26	30	44	14	9	11
	Les Abymes	14	16	26	6	4	4
	Baie-Mahault	7	7	10	3	2	5
	Pointe-à-Pitre	5	7	8	5	3	2
CA du Nord Basse Terre		8	20	38	8	3	2
	Deshaies			4	1		
	Goyave	1	1	2	1		
	Le Lamentin	2	4	8	1		1
	Petit-Bourg	1	5	8	1	1	1
	Pointe-Noire	1	2	6	1	1	
	Sainte-Rose	3	8	10	2	1	
CA du Nord Grande-Terre		2	13	25	7	2	2
	Anse-Bertrand		1	3	1		
	Morne-à-l'Eau		4	7	1	1	1
	Le Moule	1	6	9	3		1
	Petit-Canal	1		4	1		
	Port-Louis		2	2	1	1	
CA Grand Sud Caraïbe		11	28	43	12	5	5
	Baillif	1	1	3	1		
	Basse-Terre	4	5	7	3	5	2
	Bouillante		3	5	1		
	Capesterre-Belle-Eau	1	7	12	2		1
	Gourbeyre	1	3	2	1		1
	Saint-Claude	1	2	4	1		1
	Terre-de-Bas		1	1			
	Terre-de-Haut		1	1	1		
	Trois-Rivières	2	2	3	1		
	Vieux-Fort			1			
	Vieux-Habitants	1	3	4	1		
CA La Riviera du Levant		11	19	28	5	2	
	La Désirade		2	1	1		
	Le Gosier	8	6	11	1	1	
	Saint-François	2	3	8	1		
	Sainte-Anne	1	8	8	2	1	
CC de Marie-Galante		1	4	7	3	1	
	Capesterre-de-Marie-Galante		1	2	1		
	Grand-Bourg	1	2	4	1	1	
	Saint-Louis		1	1	1		
Guadeloupe		59	114	185	48	22	20
Martinique		68	72	185	56	22	12

Source : INSEE, BPE,
2017



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

95

Services publics – Education et familles

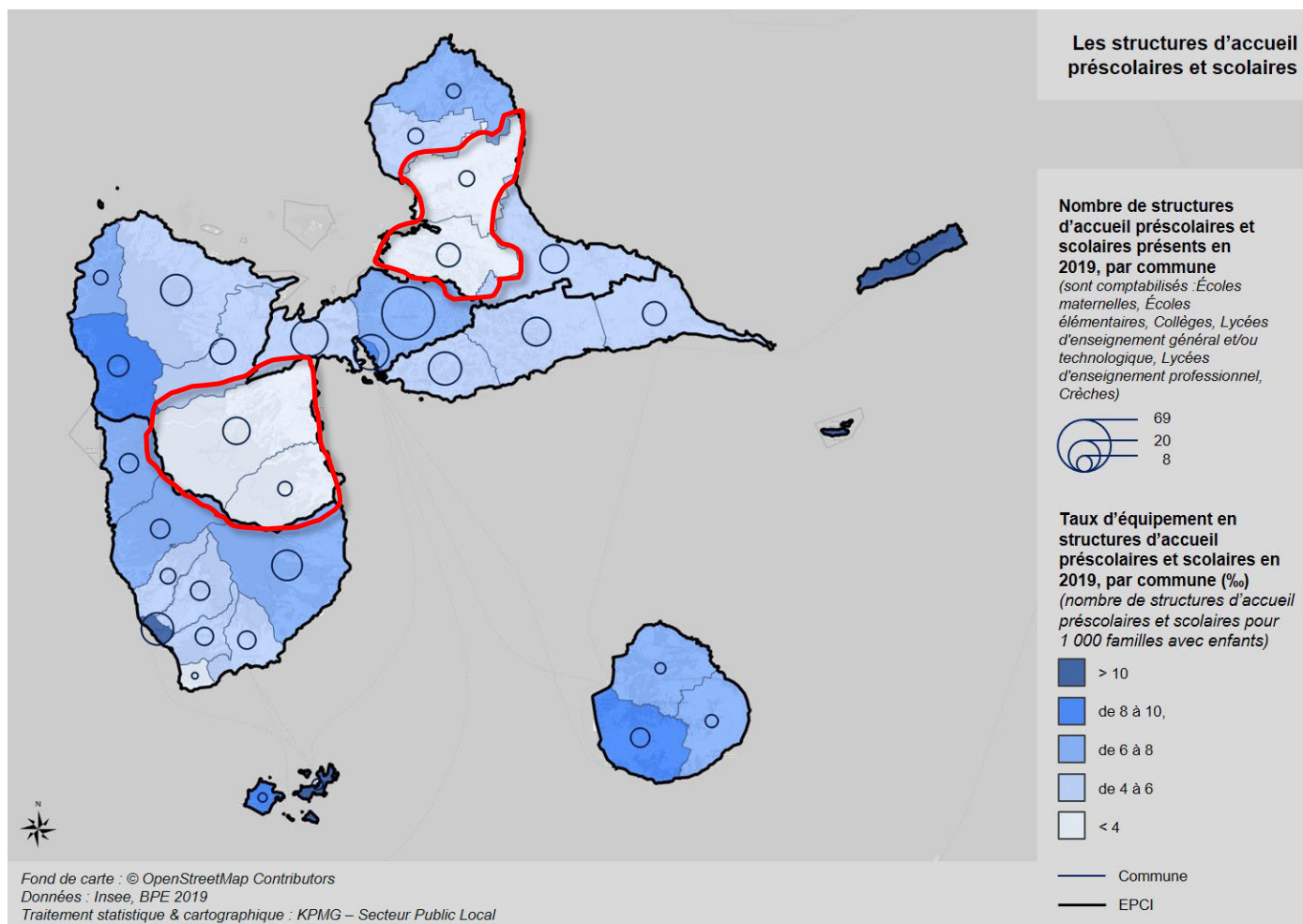
Quelques territoires déficitaires en matière d'offre à destination des jeunes enfants et des enfants

- Au regard de leur population, les territoires insulaires de Marie-Galante, la Désirade et les Saintes ont un nombre d'équipement satisfaisant (taux d'équipement supérieur à 8). De même, Basse-Terre concentre un nombre non négligeable de services rapporté à sa population, permettant à la ville d'être une vraie polarité locale sur son territoire.
- **Des villes semblent offrir un nombre faible de services dédiés aux jeunes enfants et aux enfants :**
 - **Petit-Bourg, Goyave sur la CA du Nord-Basse Terre :** Ces communes ont un taux d'équipement inférieur à 4 et ont pourtant respectivement 4,4% et 4,8% de jeunes enfants âgés de moins de 3 ans en 2017, contre 4,1% à l'échelle guadeloupéenne. Goyave connaît même une légère augmentation démographique de +0,4% annuellement entre 2012 et 2017.
 - **Morne-à-l'Eau et Petit-Canal sur la CA du Nord Grande-Terre :** Ces communes ont un taux d'équipement également inférieur à 4 et ont pourtant respectivement 4,3% et 3,4% de jeunes âgés de moins de 3 ans. Morne-à-l'Eau, située en proximité immédiate des Abymes, connaît une augmentation démographique annuelle de +0,6% entre 2012 et 2017.

Part des effectifs d'enfants de moins de 10 ans en 2017 et leur évolution relative depuis 2012

	Part des moins de 3 ans	Part des 0-5 ans	Part des 6-10 ans
Goyave	4,8% ↗	8,9% ↗	7,3% ↘
Morne-à-l'Eau	4,3% ↗	8,1% ↗	6,7% →
Petit-Bourg	4,4% ↗	8,7% ↗	7,3% ↘
Petit-Canal	3,4% →	7,2% ↗	7,1% ↘
Guadeloupe	4,1% ↗	7,5% ↗	6,6% ↗

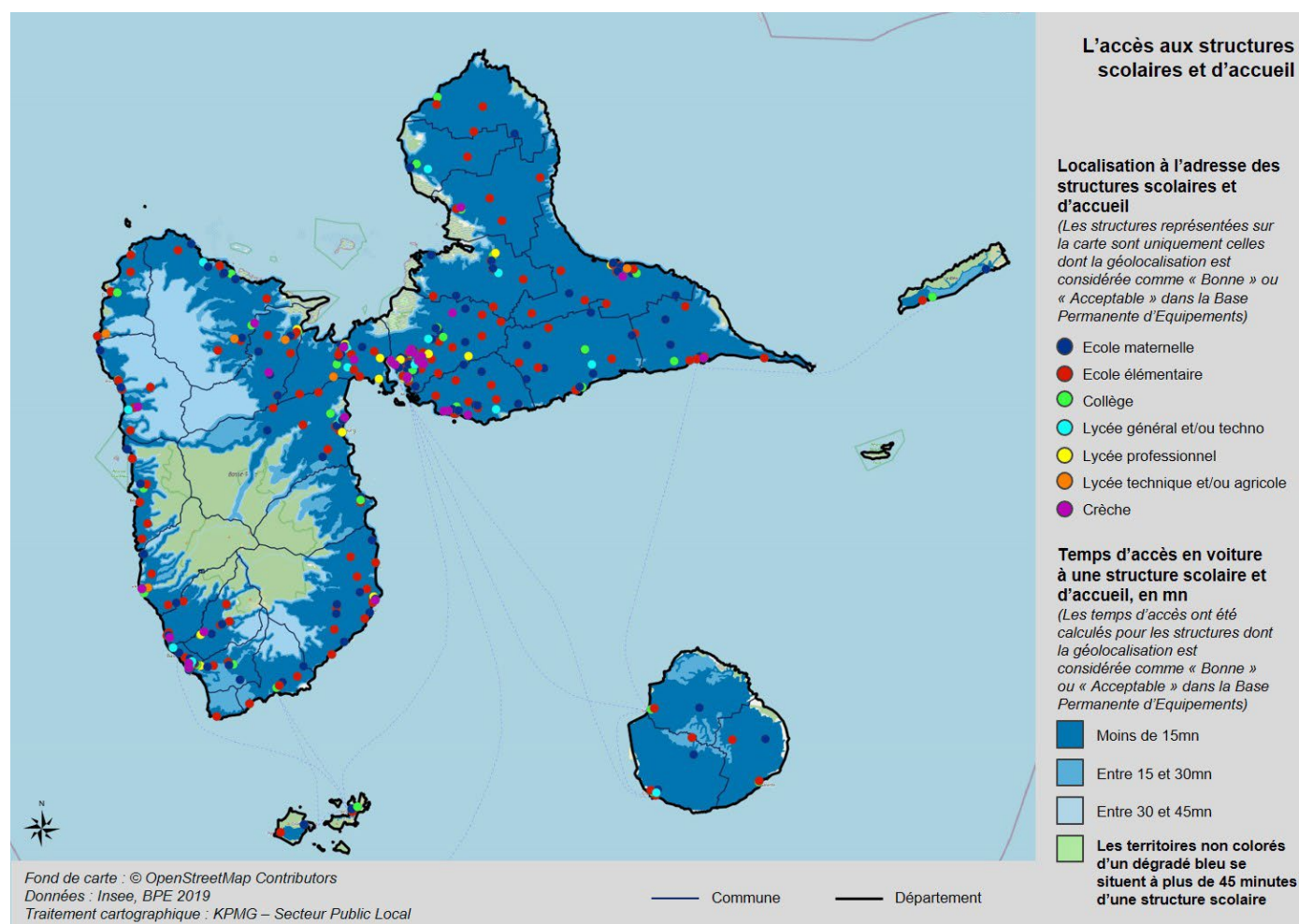
Source : INSEE, 2017, 2012



Services publics – Education et familles

Des disparités d'accès entre Grande-Terre et Basse-Terre qui ne doivent pas masquer le manque de certains équipements sur des territoires dont le temps d'accès est bon

- La carte des temps d'accès aux services dédiés aux enfants et aux jeunes pointe des disparités territoriales entre Grande-Terre et Basse-Terre, observables sur d'autres offres de services. Si le Sud de Basse-Terre peut apparaître enclavé du reste du territoire en raison du relief et d'une seule liaison routière littorale, elle concentre sur sa façade littorale une partie importante et diversifiée de services, notamment autour de Basse-Terre qui accueille 4 crèches, 5 écoles maternelles, 7 écoles élémentaires, 3 collèges et 7 lycées. L'accès à ces services, étalés en chapelet le long du littoral, grâce à une offre de mobilité efficace et disponible pour les ménages revêt donc un enjeu majeur.
- La concentration de l'offre sur l'agglomération pointoise est bien visible, mettant également en relief des enjeux de mobilité à ces services pour l'ensemble des habitants de l'agglomération et du bassin de vie. Sur Grande-Terre, l'absence de relief majeur permet un temps d'accès en voiture satisfaisant (moins de 15 mn) pour une structure de proximité, surtout des écoles maternelles et élémentaires. Cependant, le faible nombre de crèches (2 crèches au Moule et à Petit-Canal) peut sembler être une carence importante sur un territoire qui compte 2 288 jeunes enfants âgés de moins de 3 ans en 2017, effectifs en augmentation depuis 2012.



Services publics – Education et familles



Un taux d'équipement en crèche inférieure à l'échelle nationale

- Avec 59 crèches sur son territoire, la Guadeloupe a un taux d'équipement en structures d'accueil collectif du jeune enfant inférieur à l'échelle nationale (0,15 contre 0,19).
- La CA du Nord Grande-Terre et la CC de Marie-Galante apparaissent comme les EPCI avec les plus bas taux d'équipement en crèches et quelques communes n'en comptent aucune, entre autres Deshaies, Anse-Bertrand, Morne-à-l'Eau, Port-Louis, Bouillante, Les Saintes.



Un taux d'équipement en écoles maternelles supérieur à l'échelle nationale

- Avec 114 écoles maternelles sur son territoire, la Guadeloupe a un taux d'équipement en écoles maternelles supérieur à l'échelle nationale (0,29 contre 0,19).
- La CA du Nord Basse-Terre et la CA du Nord Grande-Terre apparaissent comme les EPCI avec les plus bas taux d'équipement en écoles maternelles et seule une commune n'en compte aucune (Deshaies).

Un taux d'équipement en écoles élémentaires légèrement supérieur à l'échelle nationale

- Avec 185 écoles élémentaires sur son territoire, la Guadeloupe a un taux d'équipement en écoles élémentaires légèrement supérieur à l'échelle nationale (0,47 contre 0,45).
- La CA du Nord Basse-Terre et la CA La Riviera du Levant apparaissent comme les EPCI avec les plus bas taux d'équipement en écoles élémentaire. Aucune commune n'en compte aucun et cinq communes en compte une (Les Saintes, Vieux-Fort, La Désirade, Saint-Louis). La CA de Cap Excellence a, au regard de sa population, un taux d'équipement en écoles élémentaires, relativement faible.



Un taux d'équipement en collèges légèrement supérieur à l'échelle nationale

- Avec 49 collèges sur son territoire, la Guadeloupe a un taux d'équipement en collèges légèrement supérieur à l'échelle nationale (0,13 contre 0,11).
- La CA du Nord Basse-Terre et la CA La Riviera du Levant apparaissent comme les EPCI avec les plus bas taux d'équipement en collèges et seules les communes de Terre-de-Bas et Vieux-Fort n'accueillent pas de collèges.



Un taux d'équipement en lycées légèrement supérieur à l'échelle nationale

- Avec 22 lycées d'enseignement général et/ou technologique et 20 lycées d'enseignement professionnel sur son territoire, la Guadeloupe a un taux d'équipement en lycées légèrement supérieur à l'échelle nationale (respectivement 0,06 et 0,05 contre 0,04 et 0,02).
- La CA La Riviera du Levant et la CC de Marie-Galante ne comptent pas de lycée d'enseignement professionnel. La CA La Riviera du Levant est également déficitaire en lycée d'enseignement général et/ou technologique et n'en compte que deux (Le Gosier, Sainte-Anne).

	Crèche		École maternelle		École élémentaire		Collège		Lycée d'enseignement général et/ou technologique		Lycée d'enseignement professionnel	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	26	0,26	30	0,30	44	0,44	14	0,14	9	0,09	11	0,11
CA du Nord Basse-Terre	8	0,10	20	0,26	38	0,49	8	0,10	3	0,04	2	0,03
CA du Nord Grande-Terre	2	0,03	13	0,22	25	0,43	7	0,12	2	0,03	2	0,03
CA Grand Sud Caraïbe	11	0,14	28	0,35	43	0,55	12	0,15	5	0,06	5	0,06
CA La Riviera du Levant	11	0,17	19	0,29	28	0,43	5	0,08	2	0,03	0	0,00
CC de Marie-Galante	1	0,09	4	0,37	7	0,65	3	0,28	1	0,09	0	0,00
Guadeloupe	59	0,15	114	0,29	185	0,47	49	0,13	22	0,06	20	0,05
France	12338	0,19	12754	0,19	30178	0,45	7244	0,11	2729	0,04	1501	0,02
Martinique	68	0,18	72	0,19	185	0,50	56	0,15	22	0,06	12	0,03

Les services culturels et sportifs

Services publics – Sport et culture

Recensement de l'offre globale

EPCI	Communes	Salle multisports (gymnases)	Plateau et terrain de jeux extérieurs	Bassin de natation	Tennis	Athlétisme	Cinéma	Bibliothèque
CA Cap Excellence		13	37	6	16	5	2	6
	Les Abymes	3	15	2	5	3	1	1
	Baie-Mahault	5	12	3	8	1		3
	Pointe-à-Pitre	5	10	1	3	1	1	2
CA du Nord Basse Terre		4	33	1	5	3		6
	Deshaises		7		1			1
	Goyave		2					1
	Le Lamentin	1	2		1	1		1
	Petit-Bourg	1	5		2	1		1
	Pointe-Noire	1	7	1				1
	Sainte-Rose	1	10		1	1		1
CA du Nord Grande Terre		3	31	1	2	2	1	5
	Anse-Bertrand		4					1
	Morne-à-l'Eau	1	5			1		1
	Le Moule	1	8	1	1	1	1	1
	Petit-Canal	1	6		1			1
	Port-Louis		8					1
CA Grand Sud Caraïbe		11	48	3	12	8	2	13
	Baillif	1	4		1			1
	Basse-Terre	3	6	1	1	1	1	3
	Bouillante	1	5		2	1		1
	Capesterre-Belle-Eau	1	7		1	1		1
	Gourbeyre	1	6	1	1	1	1	1
	Saint-Claude	2	8		2			1
	Terre-de-Bas		2		2			1
	Terre-de-Haut		1			1		1
	Trois-Rivières	1	3	1		1		1
	Vieux-Fort		1		1			1
	Vieux-Habitants	1	5		1	2		1
CA La Riviera du Levant		3	22	1	9	3		4
	La Désirade		2		1			1
	Le Gosier	2	8		4	1		1
	Saint-François	1	5	1	2	1		1
	Sainte-Anne		7		2	1		1
CC de Marie-Galante		1	4		2	3	1	3
	Capesterre-de-Marie-Galante		1		1	1		1
	Grand-Bourg	1	2		1	1	1	1
	Saint-Louis		1			1		1
Guadeloupe		35	175	12	46	24	6	37
Martinique		25	168	16	30	37	4	31

Source : INSEE, BPE, 2017

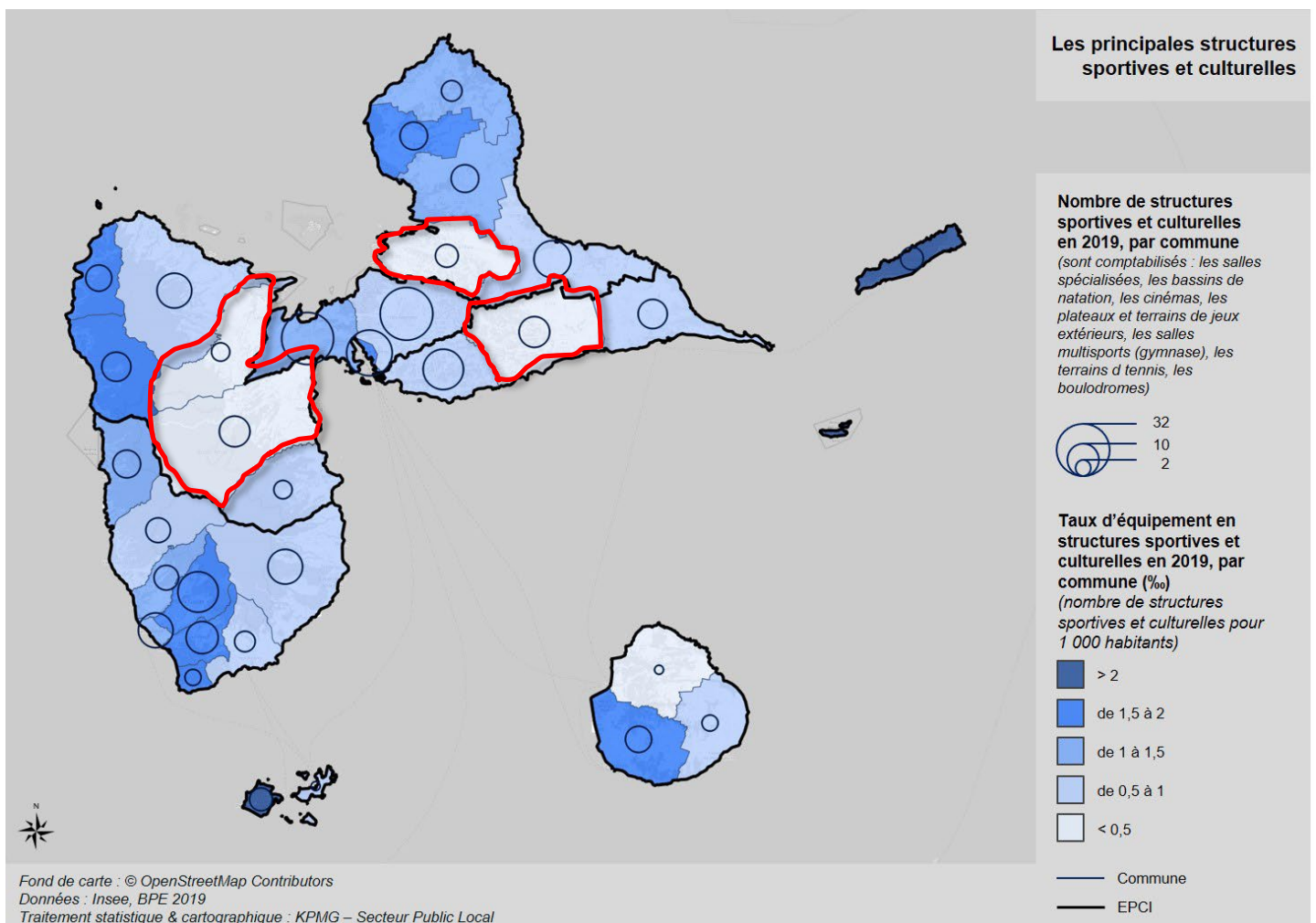


© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Services publics – Sport et culture

Des communes aux portes de l'agglomération pointoise en augmentation démographique connaissant un faible taux d'équipement en matière sportive et culturelle

- Au regard de leur population, certaines communes accueillent un nombre satisfaisant de services sportifs et culturels, ainsi La Désirade, Terre-de-Bas (taux d'équipement supérieur à 2), mais aussi Port-Louis, Pointe-Noire et Deshaies (taux d'équipement entre 1,5 et 2).
- Certaines autres communes, en revanche, accusent un faible nombre d'équipements sportifs et culturels au regard de leur population mais aussi de leur dynamique démographique, notamment les communes de Petit-Bourg et Le Lamentin, dont la population croît entre 2012 et 2017 à un rythme annuel respectivement de +0,4% et +1,2%, en raison de leur proximité immédiate avec l'agglomération pointoise. De même pour les communes de Morne-à-l'Eau et de Sainte-Anne dont le taux d'équipement est relativement faible (inférieur à 0,5). Morne-à-l'Eau est également aux portes de Cap-Excellence et connaît entre 2012 et 2017 une croissance annuelle de sa population de +0,6%.
- Saint-Louis à Marie-Galante laissent également entrevoir un faible taux d'équipement au regard de leur population. La CC dispose de la compétence dans la construction et la gestion des gymnases intercommunaux. Cependant, en raison de conjonctures financières difficiles, certains projets n'ont pu aboutir, malgré le constat d'équipement en extérieur dégradés et le manque de lieux pour la pratique en intérieur. Un gymnase adossé au lycée a été construit avec l'appui du Conseil Régional.



Services publics – Sport et culture

Des taux d'équipement de l'offre sportive en général inférieurs à ceux à l'échelle nationale

- **La Guadeloupe a un taux d'équipement supérieur à l'échelle nationale pour les plateaux et terrains de jeux extérieurs et pour les terrains de grands jeux.**
 - **Pour les plateaux et terrains de jeux extérieurs**, la CA La Riviera du Levant, la CC de Marie-Galante et la CA Cap Excellence ont des taux nettement inférieurs au taux guadeloupéen.
 - **Pour les terrains de grands jeux**, la CA Cap Excellence et la CA du Nord Basse-Terre ont des taux d'équipement nettement inférieurs au taux guadeloupéen.
- **La Guadeloupe affiche un taux d'équipement nettement inférieur au taux national pour les équipements couverts de type salles multisports** avec des territoires n'en ayant qu'un faible nombre au regard de leur population, ainsi pour la CA du Nord Basse-Terre, la CA du Nord Grande-Terre et la CA La Riviera du Levant.
- De même, **la Guadeloupe connaît un taux d'équipement en bassins de natation deux fois plus faible qu'à l'échelle nationale.** La CC de Marie-Galante ne compte aucun bassin et trois EPCI n'en ont qu'un.
- **Le taux d'équipement de l'athlétisme est comparable à l'échelle nationale.** Cependant, des EPCI en sont moins bien pourvus au regard de leur population, comme la CA du Nord Basse-Terre et la CA du Nord Grande-Terre.

Nombre et taux d'équipement pour 1000 habitants et par EPCI en 2019

	Plateaux et terrains de jeux extérieurs		Salles multisports (gymnase)		Terrains de grands jeux		Tennis		Salles spécialisées		Athlétisme		Bassin de natation		Boulodrome	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Norme	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Norme	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	37	0,37	13	0,13	40	0,40	16	0,16	3	0,03	5	0,05	6	0,06	8	0,08
CA du Nord Basse-Terre	33	0,42	4	0,05	33	0,42	5	0,06	3	0,04	3	0,04	1	0,01	5	0,06
CA du Nord Grande-Terre	31	0,54	3	0,05	36	0,62	2	0,03	0	0,00	2	0,03	1	0,02	6	0,10
CA Grand Sud Caraïbe	48	0,61	11	0,14	49	0,62	12	0,15	2	0,03	8	0,10	3	0,04	17	0,22
CA La Riviera du Levant	22	0,34	3	0,05	31	0,48	9	0,14	2	0,03	3	0,05	1	0,02	9	0,14
CC de Marie-Galante	4	0,37	1	0,09	11	1,02	2	0,19	1	0,09	3	0,28	0	0,00	2	0,19
Guadeloupe	175	0,45	35	0,09	200	0,51	46	0,12	11	0,03	24	0,06	12	0,03	47	0,12
France	20540	0,31	14314	0,22	26144	0,39	16048	0,24	8913	0,13	4100	0,06	3721	0,06	21325	0,32
Martinique	168	0,45	25	0,07	172	0,46	30	0,08	12	0,03	37	0,10	16	0,04	88	0,24

Services publics – Sport et culture

Un taux d'équipements sportifs moins important qu'en France hexagonale et des équipements vieillissants

- Outre un taux d'équipements sportifs moins élevé qu'en France hexagonale (environ 40% moins), la Guadeloupe connaît d'autres enjeux spécifiques (manque de transport pour accéder à l'offre, vieillissement des infrastructures...)
- Si l'offre sportive bénéficie d'une vie associative autour du sport assez riche et maillant le territoire, les équipements restent vieillissants et bien souvent inutilisables. Le manque de marge de manœuvre budgétaire des collectivités empêche souvent d'entretenir les équipements au fil de l'eau.
- Certaines communes connaissant une évolution positive de leur population peuvent ou pourront connaître des enjeux de manque d'équipements sportifs, en particulier les communes aux abords de l'agglomération pointoise sur le Nord grande-Terre et le Basse-Terre.
- Le gouvernement finance des aides via le Fonds d'Echanges à But Educatif, Culturel et Sportif (FEBECS) pour favoriser l'accès aux compétitions des jeunes sportifs. En outre, des filières sportives sont prometteuses pour le territoire (nautisme, sport santé, natation).

Communes	Salles multisports (gymnase)	Plateaux et terrains de jeux extérieurs
Les Abymes	3	15
Anse-Bertrand	0	4
Baie-Mahault	5	12
Baillif	1	4
Basse-Terre	3	6
Bouillante	1	5
Capesterre-Belle-Eau	1	7
Capesterre-de-Marie-Galante	0	1
Gourbeyre	1	6
La Désirade	0	2
Deshaies	0	7
Grand-Bourg	1	2
Le Gosier	2	8
Goyave	0	2
Le Lamentin	1	2
Morne-à-l'Eau	1	5
Le Moule	1	8
Petit-Bourg	1	5
Petit-Canal	1	6
Pointe-à-Pitre	5	10
Pointe-Noire	1	7
Port-Louis	0	8
Saint-Claude	2	8
Saint-François	1	5
Saint-Louis	0	1
Sainte-Anne	0	7
Sainte-Rose	1	10
Terre-de-Bas	0	2
Terre-de-Haut	0	1
Trois-Rivières	1	3
Vieux-Fort	0	1
Vieux-Habitants	1	5
Guadeloupe	35	175



CHIFFRES-CLÉS

35 salles multisports (gymnase)

- Dont 5 à Baie-Mahault, à Pointe-à-Pitre et 11 communes sans cet équipement

175 plateaux et terrains de jeux extérieurs

- Dont 15 aux Abymes, 12 à Baie-Mahault, sans commune n'ayant pas cet équipement

12 bassins de natation

- Dont 3 à Baie-Mahault et 23 communes sans cet équipement

26 sports nautiques

- Dont 6 à Terre-de-Haut et 17 communes sans cet équipement

46 tennis soit 115 cours de tennis

- Dont 17 au Gosier et 13 cours à Baie-Mahault et 8 communes sans cet équipement

13 parcours sportif / santé

- Dont 2 aux Abymes, à Morne-à-l'Eau, à Petit-Canal et 23 communes sans cet équipement

29 aires de pratique d'athlétisme

- Dont 3 aux Abymes et 11 communes sans cet équipement

53 terrains de bouledromes

- Dont 5 à Saint-Claude, à Capesterre-Belle-Eau et 7 communes sans cet équipement

22 salles de combat

- Dont 4 aux Abymes, à Petit-Bourg et 19 communes sans cet équipement

Services publics - Sport et culture



CHIFFRES-CLÉS

Au moins une bibliothèque par commune

- Si l'offre en matière de salles de cinéma reste peu étoffée et le nombre de salles concentré aux Abymes (10 salles sur les 16 du territoire), **les bibliothèques offrent un large réseau territorial, couvrant l'ensemble des communes d'au moins une bibliothèque. Malgré ce large réseau, il reste à confirmer que l'ensemble de ces bibliothèques soient bien ouvertes aux publics.**
- Le Schéma régional des usages et services numériques de 2019 (réglementairement appelé SDUN) comprend dans sa première orientation visant à former la population aux usages et pratiques numériques tout au long de la vie, **une action sur le développement du réseau des bibliothèques et de leurs ressources numériques**, en lien avec le Schéma départemental de lecture publique.

Communes	Cinéma	Bibliothèque
Les Abymes	1	1
Anse-Bertrand	0	1
Baie-Mahault	0	3
Baillif	0	1
Basse-Terre	1	3
Bouillante	0	1
Capesterre-Belle-Eau	0	1
Capesterre-de-Marie-Galante	0	1
Gourbeyre	1	1
La Désirade	0	1
Deshaies	0	1
Grand-Bourg	1	1
Le Gosier	0	1
Goyave	0	1
Le Lamentin	0	1
Morne-à-l'Eau	0	1
Le Moule	1	1
Petit-Bourg	0	1
Petit-Canal	0	1
Pointe-à-Pitre	1	2
Pointe-Noire	0	1
Port-Louis	0	1
Saint-Claude	0	1
Saint-François	0	1
Saint-Louis	0	1
Sainte-Anne	0	1
Sainte-Rose	0	1
Terre-de-Bas	0	1
Terre-de-Haut	0	1
Trois-Rivières	0	1
Vieux-Fort	0	1
Vieux-Habitants	0	1
Guadeloupe	6	37

Source : INSEE, 2017

6 cinémas et 16 salles de cinéma

- Dont 10 salles aux Abymes et 26 communes sans cet équipement

37 bibliothèques

- Dont au moins 1 par commune

5 musées

- Dont 3 à Pointe-à-Pitre, 1 au Moule et à Grande-Bourg

1 théâtre à Basse-Terre contenant 3 salles

➔ Sur les **33** bibliothèques et médiathèques publiques, **25** sont en 2019 connectées à internet et les trois-quarts ont recours à un système informatisé de gestion du fond.

Un taux d'équipement en cinéma un peu plus faible qu'à l'échelle nationale

- La Guadeloupe compte 6 cinémas et 16 salles de cinéma, contre 4 cinémas en Martinique.
- Le territoire a donc un taux d'équipement en cinéma supérieur à la Martinique mais inférieure à l'échelle nationale.

Nombre et taux d'équipement pour 1000 habitants et par EPCI en 2019

EPCI	Cinéma	
	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	2	0,02
CA du Nord Basse-Terre	0	0,00
CA du Nord Grande Terre	1	0,02
CA Grand Sud Caraïbe	2	0,03
CA La Riviera du Levant	0	0,00
CC de Marie-Galante	1	0,09
Guadeloupe	6	0,02
France	2065	0,03
Martinique	4	0,01

Source : INSEE, 2019

Services publics – Sport et culture

L'offre pédagogique et culturelle du conseil départemental

L'offre pédagogique et culturelle du Conseil Départemental est diversifiée :

-  Archives départementales
-  Bibliothèque départementale
-  Beauport Guadeloupe
-  Écomusée de Marie-Galante
-  Fonds d'art contemporain
-  Forts départementaux
-  Habitations sucreries
-  Habitation La Ramée : Résidence d'artistes
-  Jardin botanique
-  Médiathèque Caraïbe
-  Musée Edgar Clerc
-  Musée Schœlcher
-  Parc des Roches Gravées
-  Route de l'esclave : traces-mémoires en Guadeloupe

 Point sur la médiathèque numérique.

Le document de présentation de la Médiathèque Numérique est disponible en ligne :

<https://drive.google.com/file/d/1LAPk066J7ckSqrOFDFgy3yp8W9wO-Q-/view/> (accessible en continu, sur la page Mode d'emploi du site : <https://guadeloupe.mediatheques.fr/#modedemploi>)

 Point sur les activités pédagogiques proposées « A la (re)découverte des trésors du patrimoine départemental de la Guadeloupe » (Sites naturels /Traces et sentiers)

Plusieurs pistes d'amélioration ont été identifiées :

- **L'amélioration des outils de communication et de partage des ressources** relatifs aux musées et bibliothèques : amélioration des sites internet des musées avec la mise en service prochaine de celui du musée Schœlcher ; portail commun des bibliothèques permettant aux usagers d'avoir une seule source d'entrée (accès unique au catalogue, à l'offre de services) ; le portail de la DACP
- **Le plan de mise en accessibilité** des sites patrimoniaux et services culturels de la collectivité départementale
- **la Biennale internationale d'art contemporain**, événement majeur qui se déroulera du 08 décembre 2021 au 05 mars 2022 avec pour objectif premier de placer la Guadeloupe sur l'échiquier mondial de l'art contemporain. Cet événement artistique va rassembler dans un temps donné et, dans plusieurs espaces (publics, privés, patrimoniaux) un large éventail de la création, dans le champ de l'art contemporain. Ces moments d'art seront construits en forme d'itinéraires permettant ainsi la rencontre et le dialogue entre les artistes et les publics. Ce grand rendez-vous culturel sera mis en résonnance avec les autres événements artistiques qui s'épanouissent déjà sur le territoire. « Abolitions » est le thème qui est d'ores et déjà retenu et consacré à cette longue période de foisonnement artistique. Le mode de sélection des artistes sera double. Il s'agira d'une sélection directe de plasticiens internationaux, couplée d'un appel à projets largement soumis aux artistes, aux amateurs et aux néophytes. La méthode permettra d'intégrer à l'exposition, des œuvres et performances capables de figurer au sein de la Biennale et, d'en servir les ambitions. Cet appel à projets qui sera lancé début avril, à travers tout le territoire, retiendra les projets les plus pertinents qui s'inscriront dans le dispositif de la Biennale ; sans toujours cibler ceux qui présentent un caractère « art contemporain ». Il s'adressera à toutes les couches de la société guadeloupéenne, l'objectif étant de montrer qu'être créatif ne se limite pas aux artistes déclarés. Enfin, la place laissée à la médiation culturelle sera exceptionnellement majoritaire au regard de l'incommensurable richesse pédagogique rattachée au projet, à toutes les tranches de la population et bien évidemment aux publics touristiques.

Services publics – Sport et culture

L'accessibilité aux Archives départementales

- cadre juridique

L'accès aux archives est un droit encadré par les dispositions du code du patrimoine (livre II) et du code des relations entre le public et l'administration (livre III). La consultation des documents s'effectue soit sur place en salle de lecture, soit à distance en utilisant les ressources du site internet des Archives départementales : mise en ligne d'instruments de recherche et d'archives numérisées, publications, expositions virtuelles, outils pédagogiques.

- situation actuelle

Les Archives départementales disposent :

- d'un bâtiment classé comme recevant du public et devant obéir aux règles de l'accessibilité physique. Une extension du bâtiment a été lancée depuis plusieurs années avec une refonte des locaux existants. Les espaces accessibles au public sont ouverts depuis 2015 : accueil, salle polyvalente, salle de lecture, espace détente, sanitaires. En raison des partenariats noués avec la Bibliothèque nationale de France (BNF) et l'institut National de l'Audiovisuel (INA), la salle de lecture offre au public un accès numérique dédié au dépôt légal des sites internet, géré par la BNF, et au dépôt légal des émissions de télévision et de radio, géré par l'INA. C'est le seul accès de ce type à la Guadeloupe.

- d'un site internet ouvert en 2015 (www.archivesguadeloupe.fr) et offrant les services suivants : présentation des Archives, renseignements pratiques, actualités, inventaires et fonds d'archives numérisés, offre pédagogique et culturelle, moteur de recherche. Le site est en langue française.

Afin d'alimenter leur site internet, les Archives départementales ont mis en place depuis plusieurs années un programme de numérisation de leurs fonds et de réalisation d'instruments de recherche structurés.

Les ouvrages constituant la réserve de la bibliothèque historique du service ont également été numérisés et sont accessibles sur le portail internet de la bibliothèque numérique Manioc (www.manioc.org) dont le Département est partenaire.

Outre la salle de lecture, le service dispose d'une salle polyvalente permettant de proposer différentes activités culturelles (expositions, conférences, manifestations) et notamment une offre pédagogique à destination des élèves et des enseignements du primaire et du secondaire.

- évolutions

Afin d'améliorer les conditions d'accès à leurs fonds d'archives, à leur offre culturelle ou pédagogique, les Archives départementales ont fait le choix de renforcer leur site internet. Ce dernier est en cours de refonte complète et le nouveau site sera mis en service au mois de juillet 2021. L'objectif est d'offrir aux utilisateurs des modalités d'utilisation plus intuitives, d'accroître le nombre d'outils et de collections d'archives accessibles en ligne et d'offrir un programme de valorisation numérique plus étoffé et plus structuré. Le site internet sera également répertorié sur le portail Francearchives du ministère de la Culture, ce qui améliorera sa visibilité sur internet.

Toujours en matière d'accessibilité, les Archives départementales prévoient d'utiliser les nouvelles ressources de leur site internet pour être présentes sur les réseaux sociaux.

Services publics – Sport et culture

La promotion des sites patrimoniaux du département par la réalisation de visites virtuelles

- Le département a confié à un prestataire privé le soin de concevoir et de réaliser, à partir d'une **expérience immersive et ludique**, la **découverte des trésors patrimoniaux** dont elle est propriétaire. Cette appellation réunit les sites et musées départementaux inscrits pour certains dans le projet de « La route de l'esclave – Traces Mémoires en Guadeloupe » labellisé par l'Unesco et des espaces naturels reconnus internationalement comme les plus remarquables « hots spots » de la biodiversité de la Caraïbe.
- C'est au total pas moins de : **15 sites historiques et culturels ; bâtis patrimoniaux remarquables ; 28 000 hectares de domaine forestier, 3 000 hectares de domaine agricole, 17 000 hectares de parc national, et 460 km de traces et sentiers répertoriés dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades de Randonnées (PDIPR).**
- Ces sites seront présentés sous forme de circuit de visite et autant que possible en complémentarité avec les autres sites naturels situés à proximité des traces et sentiers relevant du PDIPR.

Les objectifs visés par le Département :

- Il s'agit d'un **outil de promotion** qui a vocation à **innover, réinventer et enrichir l'offre touristique** à destination d'un public cible de touristes francophones et étrangers mais aussi auprès des touristes affinitaires, les résidents locaux.
- Les films pensés comme des **offres de circuits touristiques**, devront inciter les visiteurs à venir in situ pour approfondir leur connaissance des paysages, de l'histoire, de la culture et de la riche biodiversité des territoires qui composent l'archipel guadeloupéen.
- L'expérience de visite de ces sites en réalité virtuelle permettra aux visiteurs utilisateurs de **plonger dans un univers immersif** de la manière la plus fluide possible en misant sur les émotions.

Les actions réalisées :

Certaines visites virtuelles sont déjà disponibles :

Les sites bâtis historiques	Les sites bâtis culturels	Les sites Naturels
- Le Fort Delgrès, - Le Fort Fleur D'épée	- Les Roches Gravées, - L'Habitation Beausoleil - L'Habitation Murat, - L'Habitation la Ramée	- la Maison des bains jaunes, - les Pas du Roy à la Soufrière, - le Sentier du Littoral-Trois Rivières - le sentier le littoral de Deshaies - la Pointe Allègre

Les visites virtuelles des sites suivants sont à réaliser :

- la Mare au Punch
- Le Jardin Botanique
- Beauport Pays de la canne
- Le Lac artificiel de Gaschet à Anse Bertrand,
- les sites de Néron et de la Mahaudière et le circuit de randonnée « la boucle du nord »

Les services commerciaux

Services publics – Services commerciaux de la vie quotidienne

Recensement de l'offre globale

EPCI	Communes	Hypermarché / Supermarché	Supérette / Epicerie	Boulangerie	Boucherie charcuterie	Banque, caisse d'épargne
CA Cap Excellence		25	324	172	35	76
	Les Abymes	12	153	70	10	27
	Baie-Mahault	8	79	53	10	31
	Pointe-à-Pitre	5	92	49	15	18
CA du Nord Basse Terre		12	190	94	26	14
	Deshaies		18	8	3	
	Goyave	1	15	9	2	
	Le Lamentin	1	29	8	3	2
	Petit-Bourg	5	57	32	8	1
	Pointe-Noire	1	23	4	2	4
	Sainte-Rose	4	48	33	8	7
CA du Nord Grande Terre		6	186	72	19	15
	Anse-Bertrand	1	22	5	1	
	Morne-à-l'Eau	1	55	18	8	3
	Le Moule	3	61	23	5	10
	Petit-Canal	1	27	12	3	
	Port-Louis		21	14	2	2
CA Grand Sud Caraïbe		13	213	95	43	30
	Baillif	2	8	8	2	1
	Basse-Terre	5	35	19	10	20
	Bouillante	2	23	10	5	1
	Capesterre-Belle-Eau	2	68	21	15	6
	Gourbeyre		12	10		
	Saint-Claude		12	8	2	
	Terre-de-Bas		10	3		
	Terre-de-Haut		5	4		
	Trois-Rivières	1	20	5	3	2
	Vieux-Fort		3			
	Vieux-Habitants	1	17	7	6	
CA La Riviera du Levant		15	162	88	15	20
	La Désirade	1	6	1	1	
	Le Gosier	5	54	37	8	8
	Saint-François	3	40	30	2	7
	Sainte-Anne	3	62	20	4	5
CC de Marie-Galante		2	73	16	7	4
	Capesterre-de-Marie-Galante		17	4	4	
	Grand-Bourg	2	43	9	3	4
	Saint-Louis		13	3		
Guadeloupe		73	1148	537	145	159
Martinique			552	366		148

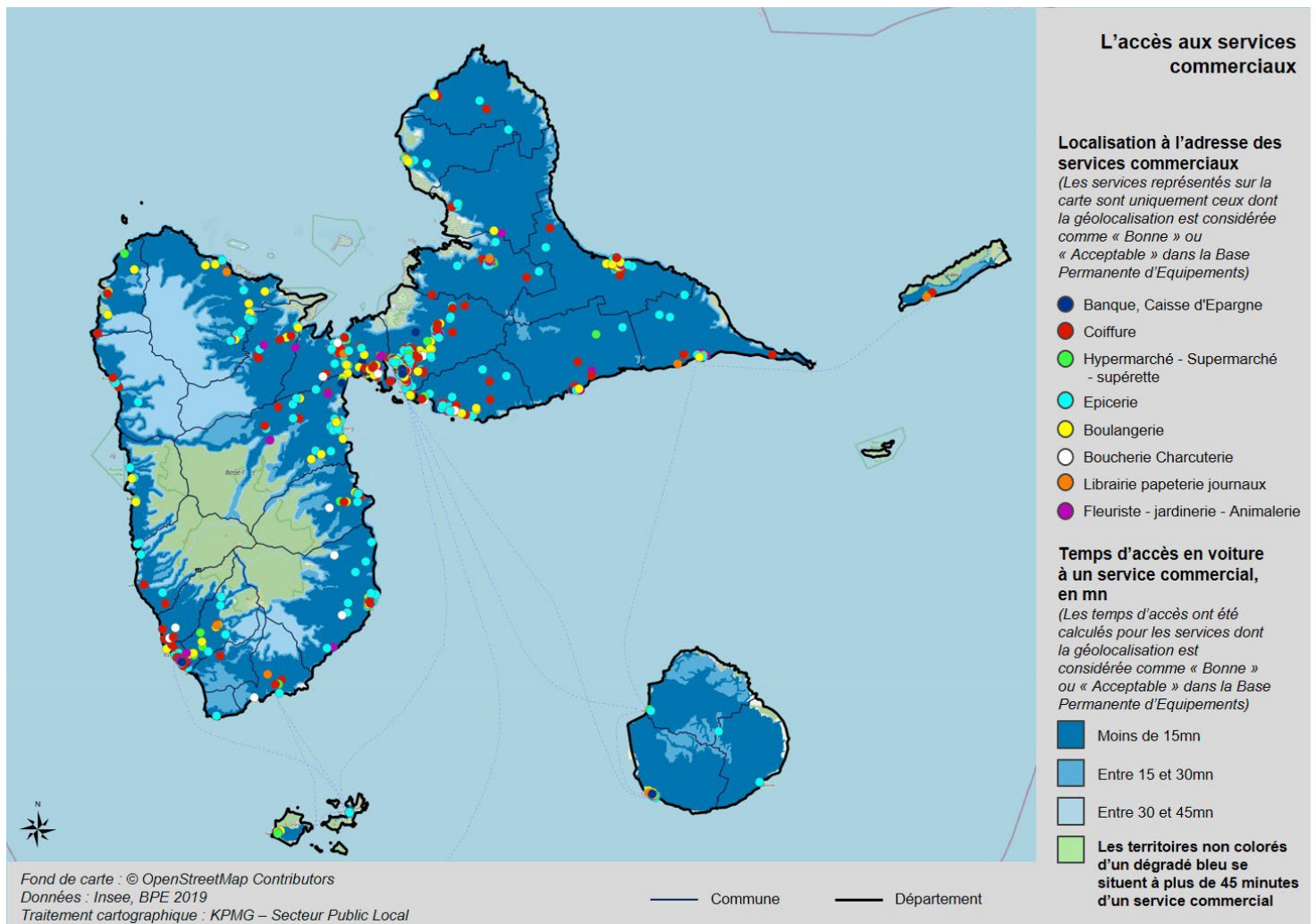
Source : INSEE, BPE,
2017

Services publics

Services commerciaux de la vie quotidienne

Une concentration des services commerciaux sur les polarités du territoire

- Globalement l'offre de services commerciaux comprenant les banques, coiffeurs, grandes surfaces, épiceries, boulangeries, boucheries, librairies et fleuristes sont pour la majorité de la population à moins de 15 minutes en voiture. Les territoires situés à plus de 30 mn en voiture d'un de ces services marchands ne sont en général pas peuplés, notamment le centre de la partie Nord Basse-Terre.
- Si quelques services maillent bien le territoire, ainsi pour les épiceries, boulangeries et les salons de coiffure, une offre nombreuse et diversifiée est particulièrement concentrée sur les polarités que sont Cap Excellence et Basse-Terre, notamment pour les services bancaires et les librairies.



Services publics

Services commerciaux de la vie quotidienne

Des territoires déficitaires en matière de services alimentaires

- Certains territoires ont un nombre de services alimentaires satisfaisant au regard de leur population, notamment **Pointe-à-Pitre** et **Grand-Bourg** (taux d'équipement supérieur à 10). Comme les autres communes n'accueillant qu'un commerce par type de service, **La Désirade** ne compte qu'une boulangerie et qu'une boucherie et peut être fragilisée par la fermeture d'un de ces services.
- Des communes connaissent des taux d'équipement particulièrement faibles au regard de leur population, ainsi pour les communes en proximité de Cap Excellence (**Le Lamentin, Le Gosier**) mais aussi pour le chapelet de communes dépendantes de la centralité basse-terrienne (**Baillif, Saint-Claude, Gourbeyre...**).

CHIFFRES-CLÉS



4 hypermarchés aux Abymes, Baie-Mahault, à Basse-Terre et au Gosier

67 supermarchés

- Dont 11 aux Abymes et 9 communes sans ce service

102 supérettes

- Dont 8 à Petit-Bourg, 6 à Sainte-Anne, 6 à Pointe-à-Pitre et 2 communes sans ce service (Terre-de-Haut et Vieux-Fort)

1 046 épiceries

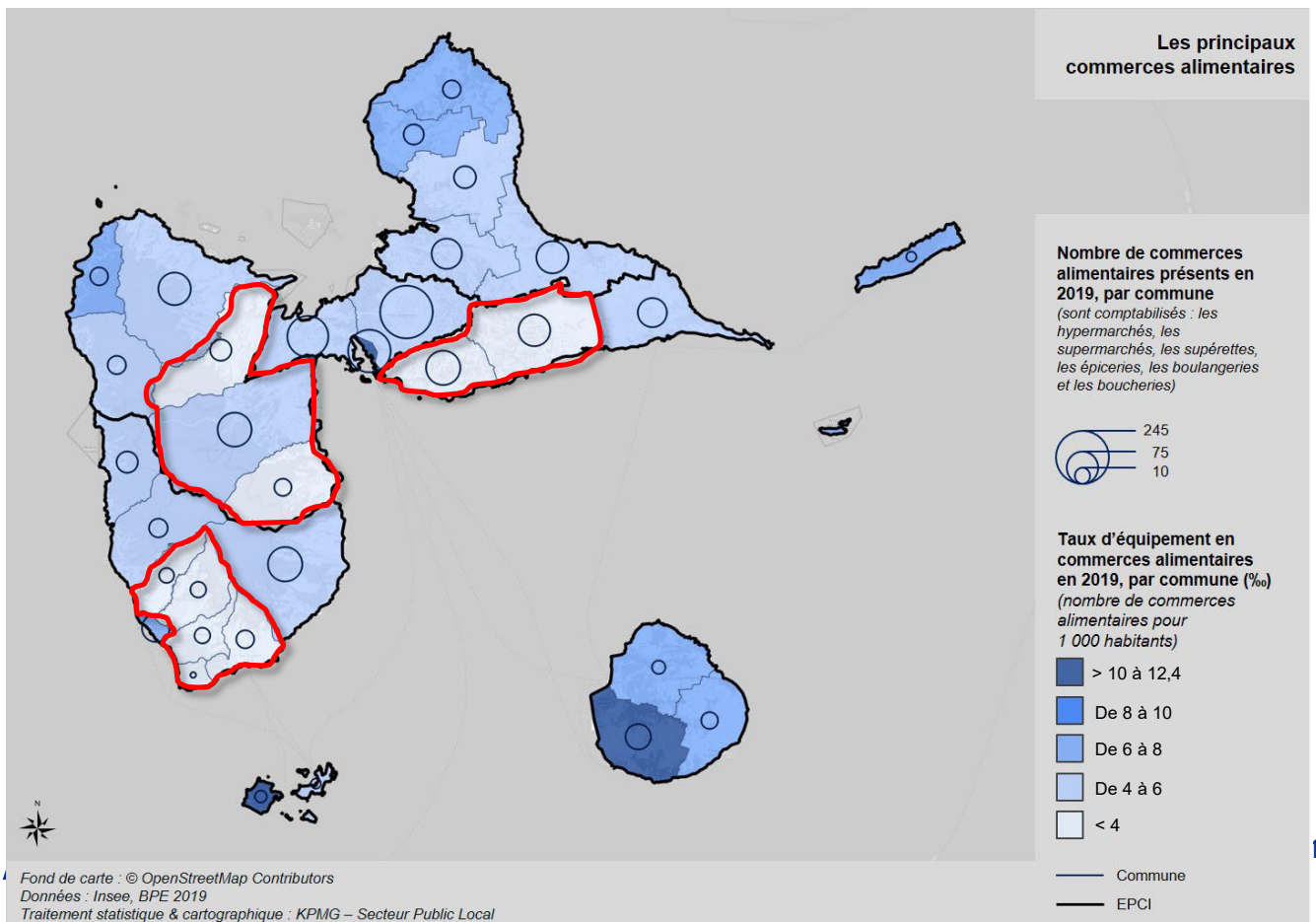
- Soit une moyenne de 33 par commune et aucune commune sans cet équipement

537 boulangeries

- Soit une moyenne de 17 par commune, 1 commune ayant une seule boulangerie (La Désirade) et 1 commune sans ce service (Vieux-Fort)

145 boucheries charcuteries

- Dont 15 à Pointe-à-Pitre, à Capesterre-Belle-Eau, 2 communes ayant une seule boucherie (Anse-Bertrand, La Désirade) et 3 communes sans ce service (Terre-de-Haut, Terre-de-Bas, Vieux-Fort)



Services publics

Services commerciaux de la vie quotidienne

Un bon taux d'équipement pour les petits services alimentaires du quotidien de type supérettes, épiceries et boulangeries

- **La Guadeloupe compte 67 supermarchés**, ce qui, rapporté à sa population, forme un taux d'équipement équivalent à l'échelle nationale. Le taux d'équipement en supermarché est particulièrement élevé à Cap Excellence et de deux fois plus bas en revanche sur la CA du Nord Grande-Terre.
- Cependant, sur tous les autres services alimentaires du quotidien, **force est de constater que la Guadeloupe compte une bonne présence territoriale de petits services alimentaires de type supérettes, épiceries et boulangeries**. Sur l'ensemble de ces services, le taux d'équipement guadeloupéen est supérieur au taux d'équipement national. La différence est particulièrement notable pour les épiceries, aucune commune n'en possédant pas et deux communes n'en possédant que deux (Vieux-Fort et La Désirade). A cet égard, Marie-Galante affiche un très bon taux d'équipement en services alimentaires du quotidien.

Nombre et taux d'équipement pour 1000 habitants et par EPCI en 2019

EPCI	Supermarché		Supérette		Epicerie		Boulangerie	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	24	0,24	25	0,25	299	2,98	172	1,71
CA du Nord Basse-Terre	12	0,15	22	0,28	168	2,16	94	1,21
CA du Nord Grande-Terre	6	0,10	13	0,22	173	2,99	72	1,25
CA Grand Sud Caraïbe	13	0,15	28	0,33	202	2,35	102	1,18
CA La Riviera du Levant	11	0,17	12	0,19	150	2,32	88	1,36
CC de Marie-Galante	2	0,19	5	0,46	68	6,32	16	1,49
Guadeloupe	67	0,17	102	0,26	1046	2,68	537	1,38
France	12214	0,18	5911	0,09	30061	0,45	48884	0,73
Martinique	45	0,12	105	0,28	447	1,20	366	0,98

Un taux d'équipement en services marchands du quotidien globalement comparable aux taux nationaux

- **La Guadeloupe dans son ensemble possède des taux d'équipement en librairies, banques, restaurants et coiffures satisfaisant, au regard des taux nationaux.**
- **Cependant, des disparités territoriales demeurent en matière de maillage de ces services.** Ainsi si la CA Cap Excellence affiche de bons taux d'équipement pour ces quatre services, ainsi que Marie-Galante pour les services de restauration, la CA du Nord Basse-Terre affiche de faibles taux d'équipements notamment pour les libraires et les banques.

Nombre et taux d'équipement pour 1000 habitants et par EPCI en 2019

EPCI	Librairie papeterie journaux		Banque, caisse d'épargne		Restaurant – Restauration rapide		Coiffure	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	59	0,59	76	0,76	1063	10,59	262	2,61
CA du Nord Basse-Terre	15	0,19	14	0,18	468	6,02	68	0,87
CA du Nord Grande-Terre	14	0,24	15	0,26	347	6,01	66	1,14
CA Grand Sud Caraïbe	19	0,22	30	0,35	583	6,77	111	1,29
CA La Riviera du Levant	16	0,25	20	0,31	780	12,05	68	1,05
CC de Marie-Galante	4	0,37	4	0,37	131	12,17	7	0,65
Guadeloupe	127	0,33	159	0,41	3331	8,54	575	1,47
France	15531	0,23	32238	0,48	239755	3,60	93788	1,41
Martinique	95	0,25	148	0,40	2279	6,12	636	1,71

112

Synthèse des enjeux prioritaires

Accès aux services publics

Synthèse des enjeux prioritaires

Les principaux enjeux

- **Une distance globalement satisfaisante pour accéder aux services sur Grande-Terre avec, toutefois, des enjeux spécifiques d'accès à Basse-Terre**
 - L'offre de services publics est principalement concentrée sur l'agglomération pointoise avec un **temps d'accès relativement satisfaisant** (moins de 15 mn en dehors des heures de pointe) ; l'offre présente sur Grande-Terre s'inscrit dans la même dynamique.
 - Le Sud de Basse-Terre est confronté à un enclavement accru par la présence d'une seule route littorale reliant Basse-Terre à la centralité pointoise. **Basse-Terre possède l'avantage d'être sur son territoire une vraie polarité administrative pour l'ensemble des communes de cette partie du littoral.**
- **Une dynamique croissante de création de Maisons France Services**
 - Une **vingtaine de MFS / MSAP sont existantes ou en cours de constitution** sur l'ensemble du territoire. La dynamique s'ancre autour d'un **réseau d'opérateurs avec de solides dynamiques partenariales** (CAF, CGSS, PLIE, Pôle Emploi, CCI des Îles, EDF Archipels, GRDF, DRFIP, association ACCORS) **et bénéficie d'un pilotage préfectoral**. Des acteurs associatifs y sont également impliqués tels que, la Maison de l'Insertion à Gourbeyre, acteur reconnu dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité qui va devenir un centre social.
- **Une forte territorialisation de l'action sociale départementale avec cependant un enjeu d'homogénéisation des capacités d'accompagnement dans chaque site**
 - De nombreux sites d'accueil du public de proximité portés par les collectivités (communes, département). Le Département **maille le territoire avec une variété d'antennes d'action sociale** (TAS, TIS, CLASS, ALI, mais aussi tiers lieux d'inclusion...)
 - Un enjeu **d'amélioration de l'accueil physique** au plus proche des habitants, avec une **logique de guichet unique et d'accueil de premier niveau**. Cet accueil physique est à articuler avec les ambitions de développement de services dématérialisés du département en lien avec les prescriptions nationales.
 - **Un enjeu de lisibilité de l'offre** auprès des habitants mais aussi en articulation avec les acteurs intervenant dans le domaine de l'action sociale (partenaires institutionnels et MFS)
- **Un territoire globalement bien équipé en termes d'établissements scolaires avec des taux d'équipements supérieurs au niveau national en écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées malgré des territoires déficitaires**
 - Seulement 5 communes ont des taux d'équipement supérieurs à 8 (Pointe-Noire et Grand-Bourg), selon l'échelle de l'Insee, voire dépassent le taux de 10% (La Désirade, Les Saintes, Basse-Terre). 4 communes se distinguent par leur taux d'équipement inférieur à 4 :
 - Petit-Bourg, Goyave sur la **CA du Nord-Basse Terre**
 - Morne-à-l'Eau et Petit-Canal sur la **CA du Nord Grande-Terre**
 - La **CA La Riviera du Levant** se distingue par des taux d'équipement faibles dès l'école élémentaire au regard de sa population.
 - La Guadeloupe ne compte cependant que **59 crèches sur l'ensemble du territoire, soit un taux d'équipement inférieur à la moyenne nationale et la Martinique**. Il s'agit de pouvoir adapter au mieux la capacité d'accueil des 0-3 ans.

Accès aux services publics

Synthèse des enjeux prioritaires

Les principaux enjeux

- **Un taux d'équipements sportifs moins élevé qu'en France hexagonale (environ 40% moins)**
 - Caractérisé par un **manque de transport pour accéder à l'offre, un vieillissement des infrastructures ainsi qu'une défaillance d'entretien régulier** des équipements des collectivités, faute de budgets suffisants.
 - Et pourtant, des **filières sportives prometteuses** pour le territoire telles que le nautisme, le sport santé et la natation qui, soutenues, pourraient être un levier de développement économique pour la Guadeloupe.
- **Des services culturels peu étoffés mais une dynamique d'enrichissement de l'offre, via le numérique, en cours**
 - Une offre en matière de salles de cinéma peu étoffée, avec une concentration des salles aux Abymes (10 salles sur les 16 du territoire). **Des bibliothèques sur l'ensemble des communes** (avec a minima une bibliothèque par commune) mais dont l'ouverture aux publics reste à confirmer. Et des actions innovantes d'itinérance menées sur certains territoire (CARL, CAGSC notamment)
 - Une **offre patrimoniale riche et diversifiée**, mise en valeur par le Département au travers du projet « La route de l'esclave – Traces Mémoires en Guadeloupe » et du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades de Randonnées (PDIPR), se traduisant notamment par la mise à disposition de visites virtuelles des sites patrimoniaux dans une logique de promotion de l'offre et d'innovation
 - Une **dynamique d'ouverture de l'offre culturelle via le numérique** pour les bibliothèques, médiathèques, accès aux archives départementales et visites virtuelles du patrimoine guadeloupéen.
- **Un taux d'équipement en services marchands du quotidien globalement comparable aux taux nationaux**
 - Une offre de services commerciaux du quotidien diversifiée, comprenant : banques, coiffures, grandes surfaces, épicerie, boulangeries, boucheries, librairies et fleuristes. **La majorité de la population se situe à moins de 15 min des services commerciaux, à l'exception de la partie centrale de Basse-Terre.**
 - Des **taux d'équipement particulièrement faibles dans certaines communes au regard de leur population et de leur évolution démographique** : **Le Lamentin** pour la CA du Nord Basse-Terre ; **Le Gosier** pour la CA La Riviera du Levant ; **Baillif, Saint-Claude, Gourbeyre** pour la CA Grand Sud Caraïbe.

Accès aux services publics

Synthèse des enjeux prioritaires

Premières réflexions sur des actions potentielles

- **La poursuite de la création des Maisons France Services pour assurer une couverture optimale du territoire guadeloupéen**
 - Avec près d'une vingtaine de projets actifs, **un effort notoire de déploiement du dispositif** est engagé depuis quelques années en Guadeloupe. Certains acteurs clés tels que la Maison départementale des personnes handicapées (MDHP) ne semblent pas encore pleinement inclus dans cette dynamique projet ; cet état de fait est à réinterroger notamment dans une réflexion plus globale sur la **coordination grandissante** des partenaires compte-tenu de l'augmentation du nombre de MFS.
 - En parallèle, le déploiement du dispositif MFS sur le territoire **doit se poursuivre sur certaines zones afin de garantir un maillage plus dense, c'est le cas notamment : au Nord de la CA Grand Sud Caraïbe (Baillif, Saint-Claude), au Nord de la CA du Nord Grande-Terre, ou sur la CC de Marie-Galante.**
- **La poursuite de la création des espaces de vie sociaux (EVS) dans le cadre de la déclinaison de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Guadeloupe.**
 - **Douze opérations de labellisation sont programmées sur le territoire**, portées et financées par la CAF et co-financées par le Conseil départemental et l'Etat. A l'instar de l'association La Tyrolienne qui propose diverses activités en faveur de la cohésion sociale et de la citoyenneté, les EVS apportent **une aide et orientation de premier niveau dans l'accès aux droits, voire en matière d'insertion professionnelle**, tout en favorisant le mieux vivre ensemble. Autant d'enjeux clés pour la Guadeloupe qui seront adressés par ce dispositif.
- **L'amélioration de l'offre sociale de proximité du département en agissant sur :**
 - **La qualité de l'accueil physique de proximité** avec une amélioration de la lisibilité de l'offre proposée par chaque entité du département (son rôle et le périmètre de son intervention) ainsi que le passage à une logique de guichet unique avec une réponse de premier niveau pouvant être apportée par tous. Pour cela, la poursuite de la dynamique partenariale en lien avec les institutions de l'action sociale et les MFS est un enjeu clé pour garantir une bonne articulation des interventions.
 - **Le développement de services en ligne** afin de permettre une plus grande accessibilité aux services de l'action sociale départementale, y compris pour ceux ne pouvant se déplacer sur site.
- **Le renforcement de l'offre sportive et culturelle via la mobilisation de dispositifs existants ou restant à créer.**
 - La réalité du sport dans les territoires ultramarins, et du déficit d'équipements afférent, a fait l'objet de récentes recommandations dans le cadre d'une étude menée par la Délégation sénatoriale aux Outre-Mer. Les **appels à projets et dynamiques autour des JO 2024 ou du développement du sport-santé** pourraient être un levier de financement d'opérations de rénovation, voire de création d'équipements sportifs sur le territoire, à intégrer plus largement dans la stratégie d'aménagement du territoire. Cependant, un état des lieux approfondi devra être réalisé par les collectivités pour définir plus finement les besoins (*NB : il est attendu des EPCI interrogés dans le cadre de l'étude de valider/ infirmer les données publiques de l'INSEE relatives aux taux d'équipements ; sans encore de retour de leur part à ce stade de la démarche*).

Accès aux services publics

Synthèse des enjeux prioritaires

Premières réflexions sur des actions potentielles

- **Le renforcement de l'offre sportive et culturelle via la mobilisation de dispositifs existants ou restant à créer.**
 - La poursuite de la **dynamique d'ouverture de l'offre culturelle via le numérique** impulsée par le Conseil départemental pour les bibliothèques, médiathèques, accès aux archives départementales et visites virtuelles du patrimoine guadeloupéen.
 - Le **dispositif de Micro-Folies** initialement de création de musées numériques, devenus plus largement lieux de création et de diffusion artistiques et culturelles connaît un essor relatif en Guadeloupe depuis 2019 (2 structures recensées dont une aux Abymes et une au format itinérant particulièrement plébiscité par les habitants). Véritable service culturel de proximité, s'appuyant sur des dynamiques partenariales fortes (ministère de la Culture et associations locales), le **dispositif est à encourager afin de pallier le déficit du territoire en matière d'équipements culturels notamment par le soutien en ingénierie de projet** des structures porteuses de projet (ce volet compétences faisant souvent défaut).
 - Une offre patrimoniale (forts, sites patrimoniaux) riche et valorisée



Focus sur les résultats de l'enquête

*Accès aux
services publics*

L'accès à l'offre de services communale

Une majorité de répondants satisfaits par les services proposés par leur commune

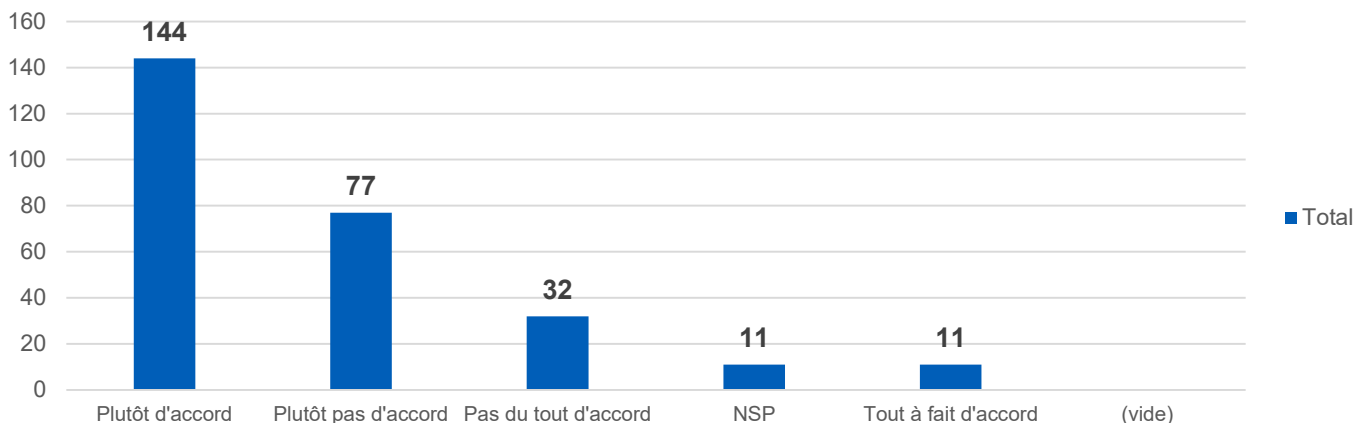
 • **155 répondants se sont dits « plutôt d'accord » et « tout à fait d'accord »** avec l'offre de services proposée par leur commune.

 • **109 répondants se sont dits « plutôt pas d'accord » et « pas du tout d'accord »** avec cette offre.

Les commentaires les plus fréquents des répondants insatisfaits concernent :

- Les **problèmes routiers** (infrastructures, entretiens...)
- Les **services de voirie**
- La **distribution de l'eau**

Satisfaction des services de votre commune



39 répondants mentionnent l'état des routes ...

« Problèmes de route »
« Routes non entretenues »

L'accès aux services de l'Etat

Une majorité de répondants insatisfaits de l'accès aux services de l'Etat

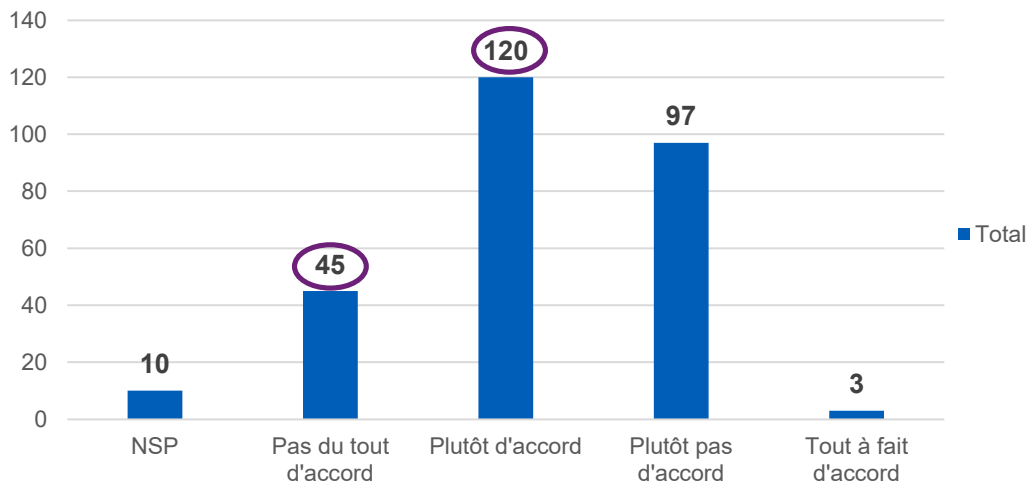


- **142 répondants choisissent les items « plutôt pas d'accord » et « pas du tout d'accord »** lorsqu'on les interroge quant à leur satisfaction de l'offre de services de l'Etat.



- **123 répondants choisissent les items « plutôt d'accord » ou « tout à fait d'accord »** lorsqu'on les interroge quant à leur satisfaction de l'offre de services de l'Etat.

Satisfaction des services de l'Etat



Parmi les **142** répondants qui se disent insatisfaits de l'offre de services de l'Etat, les commentaires les plus fréquents sont

(trop de) « Démarches internet »
« Eloignement »
(trop de) « Temps d'attente »

L'accès aux services du Pôle Emploi

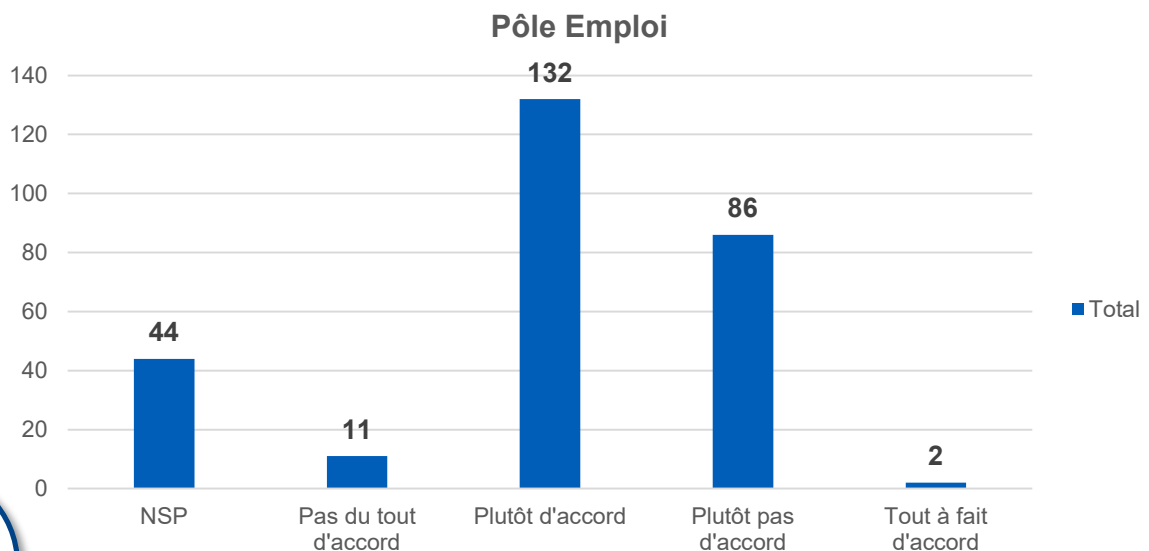
Une majorité de répondants satisfaits de l'accessibilité aux services de Pôle Emploi

 • **134 répondants qui se disent satisfaits de l'accessibilité aux services de Pôle Emploi**, contre :

 • **97 répondants ont choisi les items « pas d'accord » et « pas du tout d'accord »** lorsqu'on les interroge sur leur satisfaction de l'offre de services proposée par le Pôle Emploi.

• Les commentaires les plus fréquents des répondants insatisfaits concernent notamment :

- Le **manque de proximité des services** (pour 22 répondants sur 97)
- La **qualité et l'efficacité des services délivrés** (pour 18 répondants sur 97)



40 répondants expriment un avis défavorable par rapport à ...

« L'éloignement des services »
« La qualité et l'efficacité des services délivrés »

L'accès aux services de La Poste

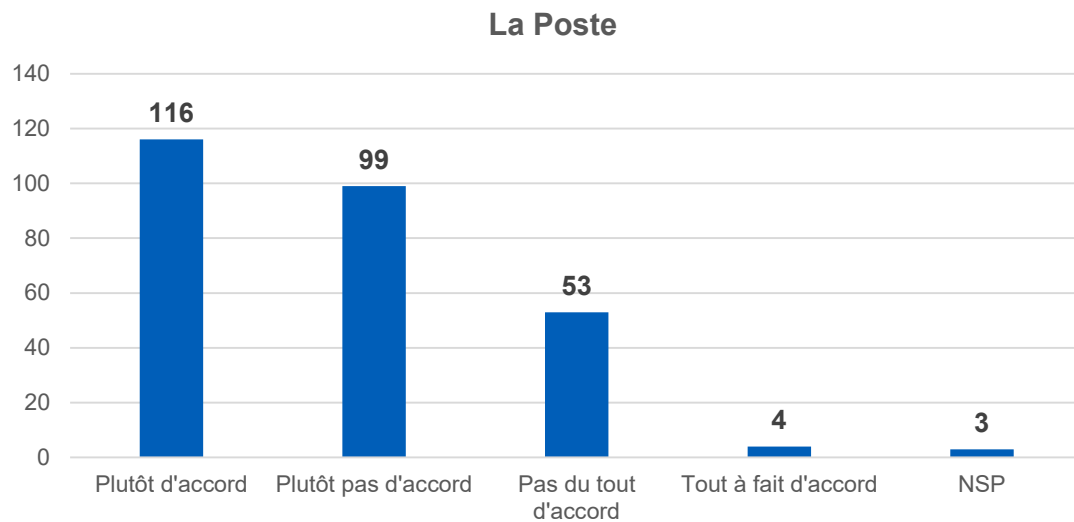
Une perception mitigée des répondants voire négative au sujet des services proposés par La Poste.



- 152 répondants se disent « plutôt pas d'accord » à « pas du tout d'accord » au sujet de leur satisfaction sur l'offre de services proposée par La Poste.



- 120 répondants se disent « plutôt d'accord » à « tout à fait d'accord » avec l'offre de service proposée par La Poste.
- L'insatisfaction exprimée porte principalement sur le **temps d'attente** et les **horaires inadaptés** du point de vue des répondants.



48 répondants ont souligné...

« Trop de temps d'attente »

29 répondants ont déploré...

« Des horaires inadaptés »

L'accès aux services de la Caisse des Allocations Familiales (CAF)

Une perception mitigée au sujet des services proposés par la CAF : autant de mécontents que de satisfaits

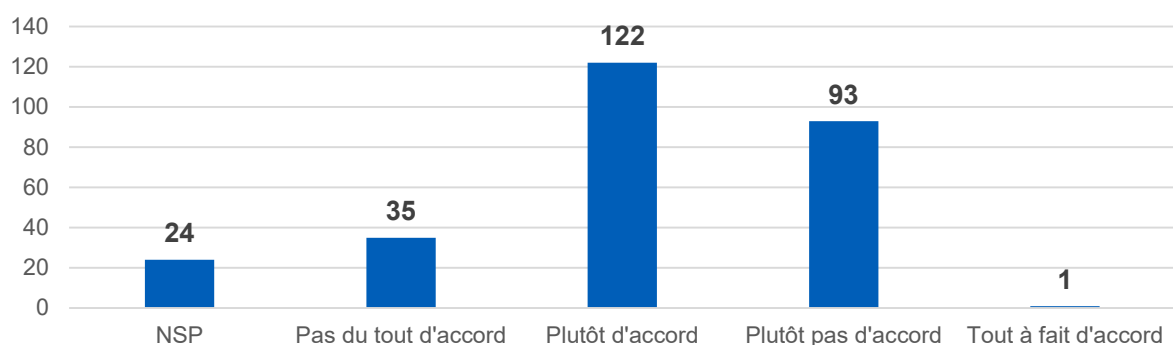


• **128 répondants se disent « plutôt pas d'accord » à « pas du tout d'accord », contre 123 répondants qui se disent « plutôt d'accord » et « tout à fait d'accord » avec l'offre proposée.**

• Parmi les principales raisons de l'insatisfaction des répondants :

- Le **manque de proximité** avec les conseillers car trop de « démarches par internet » ou « injoignables »
- **Les temps d'attente**

Satisfaction services de la CAF



17 répondants ont souligné...

« Trop de démarches par internet »

17 répondants estiment les services de la CAF...

« Injoignables »

16 répondants ont indiqué...

« Trop de temps d'attente »

L'accès aux commerces alimentaires et non-alimentaires

Des répondants qui se disent « plutôt d'accord » avec l'offre de commerces alimentaires

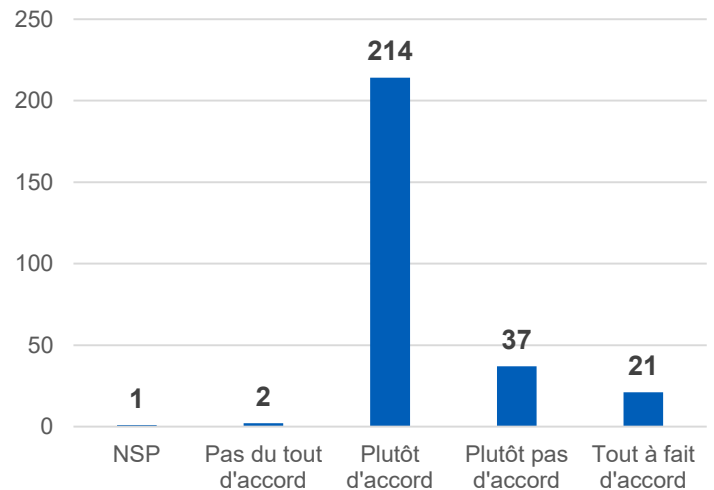


- 214 répondants se disent « plutôt d'accord » et 21 répondants sont « tout à fait d'accord » concernant leur satisfaction d'accès aux commerces alimentaires.



- Une minorité de répondants n'est pas satisfaite des services proposés, soit 39 répondants. Elle estime le coût d'achat « trop onéreux ».

Satisfaction des commerces alimentaires



Plus de la moitié des répondants se disent « plutôt d'accord » avec les services proposés par les commerces non-alimentaires

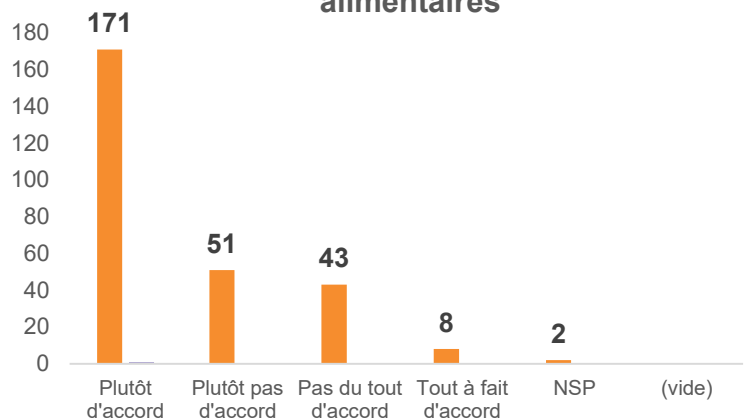


- 179 répondants sur 275 se sont dits « plutôt d'accord » et « tout à fait d'accord » avec l'offre de commerces non-alimentaires



- 49 répondants insatisfaits estiment qu'il n'y a pas suffisamment de commerces non-alimentaires.

Satisfaction des commerces non-alimentaires



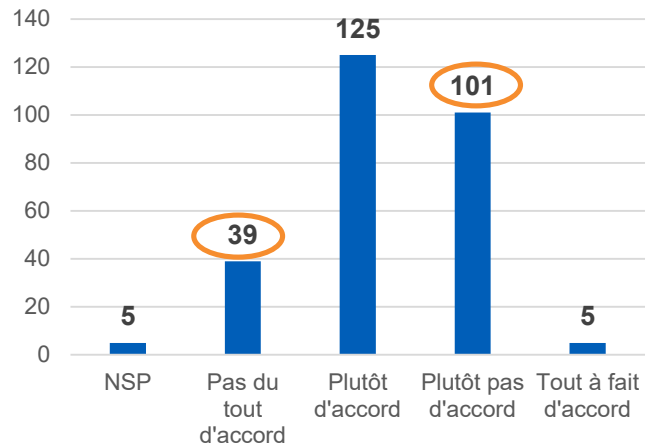
L'accès aux distributeurs automatiques de billets

Une majorité de répondants insatisfaits des accès aux distributeurs automatiques de billets



- **140 répondants se sont dits « plutôt pas d'accord » et « pas du tout d'accord » quant à l'accès aux distributeurs automatiques de billets.**
- Contre 130 répondants qui se sont dits « plutôt d'accord » et « tout à fait d'accord ».
- Les commentaires récurrents concernent notamment le fait qu'il n'y ait pas suffisamment de distributeurs automatiques de billets, mais également **l'éloignement et la récurrence des pannes.**

Satisfaction des distributeurs automatiques de billets



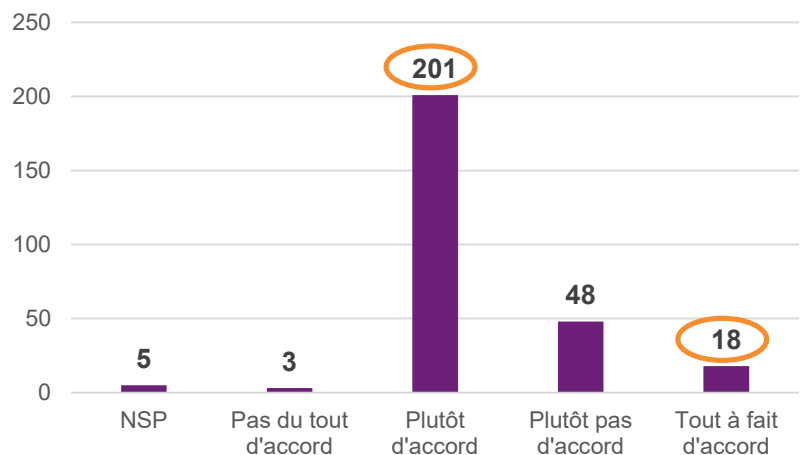
L'accès aux stations services

Une large majorité de répondants satisfaits de l'accès aux stations-services



- **219 répondants sur 275 ont déclaré être satisfaits de l'accès aux stations services**
- Parmi les 51 répondants insatisfaits, les principales raisons sont:
 - **l'insuffisance de ces services en nombre,**
 - **les horaires de fermeture qui ne seraient pas assez tardives.**

Satisfaction stations-services



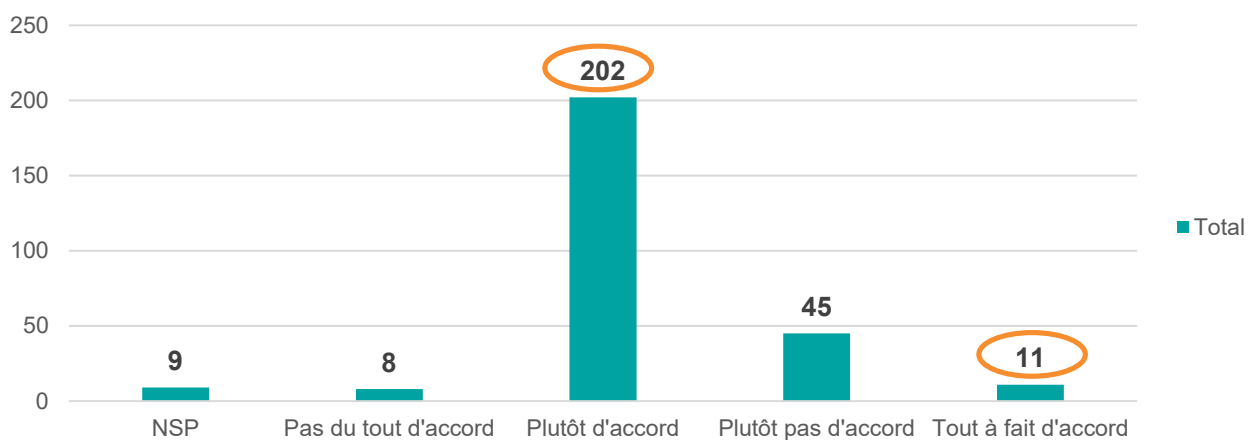
L'accès aux structures petite enfance et enfance

Dans l'ensemble, des répondants qui se disent plutôt d'accord avec l'offre à destination de leurs enfants



- **213 répondants sur 275** sont « **plutôt d'accord** » à « **tout à fait d'accord** » avec l'offre proposée en matière de structure d'enfance et petite enfance.
- Parmi les répondants insatisfaits, les commentaires les plus fréquents concernent le manque de crèches.
- Certains répondants ont également mentionné divers problèmes tels que le **manque de crèches** et les **absences des professeurs** et le **manque de personnel**.

Satisfaction services de l'éducation



13 répondants ont indiqué...

13 répondants ont indiqué...

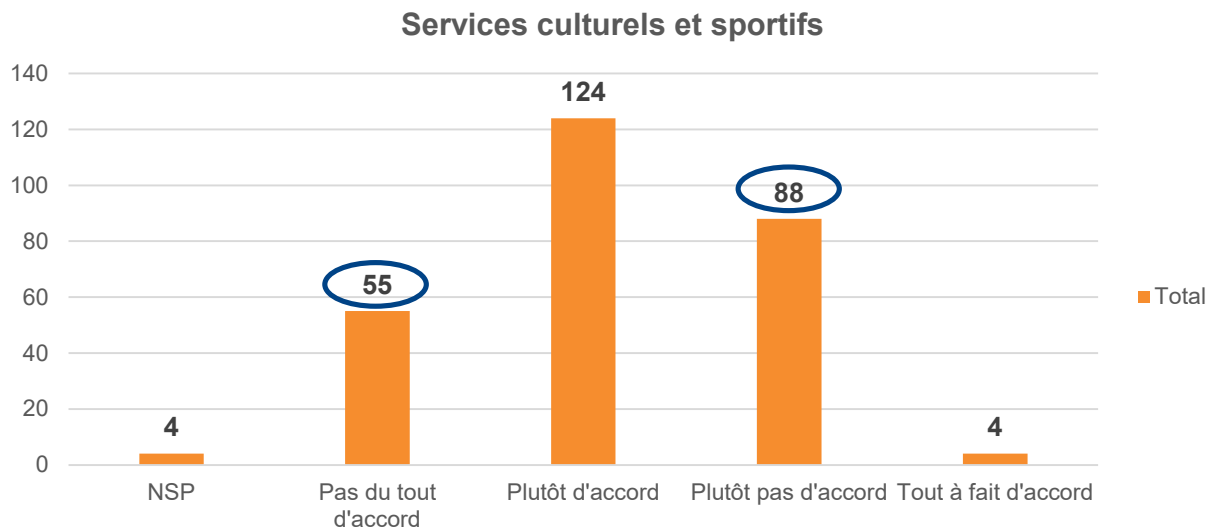
« Un manque de crèches »

« Un manque de professeurs et de personnel »

L'accès aux services culturels et sportifs

Un avis partagé des répondants sur l'accessibilité des services culturels et sportifs

- 
143 répondants se disent « plutôt pas d'accord » et « pas du tout d'accord » avec l'offre de services culturels et sportifs, contre :
- 
128 répondants, qui sont « plutôt d'accord » à « tout à fait d'accord ».



+ de 120 répondants ont souligné...

« Une offre insuffisante »



FOCUS SUR L'ACCÈS À L'OFFRE DE SANTÉ

Accès à la santé



EPCI	Commune	Médecin généraliste	Infirmier	Sage-femme	Chirurgien dentiste	Pharmacie	Maternité	Spécialiste en gynécologie	Orthophoniste	Personnes âgées : soins à domicile	Personnes âgées : services d'aide	Urgences	Masseur kinésithérapeute
CA Cap Excellence		116	397	23	82	62	3	22	45	1	1	2	143
	Les Abymes	49	174	6	24	24	2	4	13	1	1	1	50
	Baie-Mahault	36	75	13	31	16	1	8	20	0	0	1	53
	Pointe-à-Pitre	31	148	4	27	22	0	10	12	0	0	0	40
CA du Nord Basse Terre		46	243	10	22	24	0	1	24	3	0	0	75
	Deshaies	4	17	0	0	1	0	0	2	0	0	0	5
	Goyave	5	17	1	3	2	0	0	3	0	0	0	4
	Le Lamentin	8	47	2	1	3	0	1	3	0	0	0	15
	Petit-Bourg	15	65	3	5	10	0	0	6	1	0	0	29
	Pointe-Noire	5	29	2	1	2	0	0	6	1	0	0	6
	Sainte-Rose	9	68	2	12	6	0	0	4	1	0	0	16
CA du Nord Grande Terre		35	218	8	17	24		2	10	3			79
	Anse-Bertrand	2	23	0	0	2	0	0	0	0	0	0	4
	Morne-à-l'Eau	8	42	2	2	7	0	0	1	1	0	0	21
	Le Moule	16	92	3	14	11	0	2	7	1	0	0	38
	Petit-Canal	4	43	0	1	3	0	0	2	0	0	0	12
	Port-Louis	5	18	3	0	1	0	0	0	1	0	0	4
CA Grand Sud Caraïbe		61	342	11	27	33	1	5	16	5	1	1	102
	Baillif	3	13	0	0	2	0	0	0	2	1	0	5
	Basse-Terre	21	108	4	18	8	1	5	7	1	0	1	22
	Bouillante	4	24	1	1	2	0	0	3	0	0	0	11
	Capesterre-Belle-Eau	7	69	3	3	6	0	0	4	1	0	0	19
	Gourbeyre	5	14	1	0	3	0	0	0	0	0	0	15
	Saint-Claude	4	26	0	0	4	0	0	0	0	0	0	5
	Terre-de-Bas	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Terre-de-Haut	3	1	0	2	1	0	0	0	1	0	0	4
	Trois-Rivières	7	44	1	2	4	0	0	2	0	0	0	6
	Vieux-Fort	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	Vieux-Habitants	4	37	1	1	3	0	0	0	0	0	0	12
CA La Riviera du Levant		49	216	11	35	29	0	2	30	3	0	0	137
	La Désirade	0	8	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0
	Le Gosier	20	76	6	10	12	0	1	12	1	0	0	66
	Saint-François	18	57	3	18	7	0	1	8	0	0	0	30
	Sainte-Anne	11	75	2	6	9	0	0	10	1	0	0	41
CC de Marie-Galante		9	36	0	1	6	0	0	0	1	0	2	12
	Capesterre-de-Marie-Galante	2	8	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1
	Grand-Bourg	5	19	0	1	3	0	0	0	1	0	2	9
	Saint-Louis	2	9	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2
Guadeloupe		316	1452	63	184	178	4	32	125	16	2	5	548
Martinique		313	1402	51	186	181	4	21	98	11	1	3	556



Une démographie médicale fragile : 86 médecins pour 100 000 habitants

- La fragilité de la démographie médicale en Guadeloupe menace l'accès aux soins.
- Lorsque l'on s'intéresse à la densité de **médecins généralistes** en 2019, on observe une densité de **86 médecins pour 100 000 habitants, contre 92 au niveau national et 84 en Martinique**.
- En 2019, la Guadeloupe recense **316 médecins généralistes** sur l'ensemble du territoire : un nombre équivalent à la Martinique (313 médecins généralistes recensés)

Et 2 EPCI plus déficitaires que d'autres

EPCI	Nombre de médecins généralistes	Taux d'équipement pour 1000 habitants Médecin généraliste
CA Cap Excellence	116	1,16
CA du Nord Basse-Terre	46	0,59
CA du Nord Grande Terre	35	0,61
CA Grand Sud Caraïbe	61	0,77
CA La Riviera du Levant	49	0,76
CC de Marie-Galante	9	0,84
Guadeloupe	316	0,81
France	61 401	0,92
Martinique	313	0,84

- L'EPCI le mieux doté en médecins généralistes est la **CA de Cap Excellence** avec un peu plus d'un médecin pour 1000 habitants (ou 116 médecins pour 100 000 habitants).
- Pointe-à-Pitre et Baie Mahault se distinguent des Abymes avec des taux d'équipement plus élevés respectivement 1,95 et 1,16 contre 0,92 pour les Abymes

- Les EPCI les moins dotés sont la **CA du Nord-Basse Terre (0,59)** et la **CA du Nord Grande Terre (0,61)**:
 - Les communes les moins bien dotées sont : **Le Lamentin (0,48)**, **Sainte-Rose (0,47)** mais aussi **Anse-Bertrand (0,47)**, **Morne-à-l'Eau (0,46)** et **Petit-Canal (0,49)**
 - Les communes les mieux dotées relativement à la situation de la Guadeloupe concernent Deshaies (0,98), Pointe-Noire (0,82) et Port-Louis (0,88)
- Par ailleurs de fortes disparités s'observent au sein de la **CA Grand Sud Caraïbe** qui recense un taux d'équipement global de **0,77 médecins pour 1000 habitants** mais ce taux oscille entre 0,38 médecins à Capesterre-Belle-Eau et 2,09 médecins pour 1000 habitants à Basse-Terre.

Taux d'équipement en médecin généralistes pour 1000 habitants en 2019 par commune

Les Abymes	0,92
Baie-Mahault	1,16
Pointe-à-Pitre	1,95
Deshaies	0,98
Goyave	0,66
Le Lamentin	0,48
Petit-Bourg	0,62
Pointe-Noire	0,82
Sainte-Rose	0,47
Anse-Bertrand	0,47
Morne-à-l'Eau	0,46
Le Moule	0,72

Petit-Canal	0,49
Port-Louis	0,88
Baillif	0,54
Basse-Terre	2,09
Bouillante	0,57
Capesterre-Belle-Eau	0,38
Gourbeyre	0,64
Saint-Claude	0,39
Terre-de-Bas	1,91
Terre-de-Haut	1,96
Trois-Rivières	0,86
Vieux-Fort	0,54

Vieux-Habitants	0,55
La Désirade	0,00
Le Gosier	0,75
Saint-François	1,40
Sainte-Anne	0,46
Capesterre-de-Marie-Galante	0,61
Grand-Bourg	1,00
Saint-Louis	0,82



Une démographie médicale fragile : un manque de spécialistes

- La fragilité de la démographie médicale concerne également et surtout **l'offre de spécialistes** (cardiologue, gynécologue, pédiatre, orthophoniste...) ainsi que des professionnels de santé comme les sages-femmes.
- En 2019, la Guadeloupe est particulièrement **bien dotée en masseurs-kinésithérapeutes** : avec un taux d'équipement de 1,4 professionnels pour 1000 habitants et 548 professionnels au total, elle se place au dessus des ratios de la France et juste derrière la Martinique.
 - C'est au sein de la **CA du Riviera du Levant** que ce taux d'équipement est le plus élevé (2,12) avec des taux d'équipement très élevés au Gosier et à Saint-François notamment (respectivement, 2,46 et 2,34 pour 1000 habitants).
 - A l'inverse la CC de Marie-Galante n'accueille que 12 professionnels sur l'ensemble de l'île et dispose du taux d'équipement le plus bas de la Guadeloupe pour cette profession

Taux d'équipement en spécialistes pour 1000 habitants en 2019 par EPCI

EPCI	Spécialiste en cardiologie		Massesur kinésithérapeute		Spécialiste en gynécologie		Spécialiste en pédiatrie		Sage-femme		Orthoptiste		Orthophoniste		Dentiste		Ophtalmologue	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	10	1,16	143	1,43	22	0,22	11	0,11	23	0,23	6	0,06	45	0,45	82	0,82	14	0,14
CA du Nord Basse-Terre	3	0,59	75	0,96	1	0,01	1	0,01	10	0,13	2	0,03	24	0,31	22	0,28	0	0,02
CA du Nord Grande Terre	2	0,61	79	1,37	2	0,03	1	0,02	8	0,14	2	0,03	10	0,17	17	0,29	1	0,02
CA Grand Sud Caraïbe	5	0,77	102	1,29	5	0,06	3	0,04	11	0,14	2	0,03	16	0,20	28	0,33	7	0,09
CA La Riviera du Levant	1	0,76	137	2,12	2	0,03	3	0,05	11	0,17	3	0,05	30	0,46	35	0,54	1	0,00
CC de Marie-Galante	2	0,84	12	1,12	0	0,00	1	0,09	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	0,09	1	0,09
Guadeloupe	23	0,81	548	1,40	32	0,08	20	0,05	63	0,16	15	0,04	125	0,32	125	0,47	24	0,06
France	5378	0,92	75253	1,13	4678	0,07	2901	0,04	7036	0,11	3282	0,05	21501	0,32	21501	0,58	5555	0,08
Martinique	16	0,84	556	1,49	21	0,06	11	0,03	51	0,14	12	0,03	98	0,26	98	0,50	27	0,07

- Le constat est différent pour les autres professionnels spécialistes. Les déficiences les plus importantes concernent les **professionnels qui interviennent auprès des femmes et des enfants** comme les gynécologues (0,08), les pédiatres (0,05). Néanmoins, le taux d'équipement des sages femmes apparaît plus élevé qu'en France et qu'en Martinique.
- Le taux d'équipement des **cardiologues** et des **dentistes** restent également en dessous des tendances nationales (0,81) avec seulement 23 professionnels sur l'ensemble du territoire quand les **orthophonistes** se maintiennent au ratio national (0,32).
- Des différences entre les EPCI sont observées :
 - Globalement, **l'EPCI Cap Excellence disposent des taux d'équipement les plus élevés** sur l'ensemble des spécialistes analysés masquant néanmoins des disparités entre les Abymes d'un côté et Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre de l'autre. A titre d'exemple, seulement, 0,06 cardiologues pour 1000 habitants aux Abymes contre 1,95 à Pointe-à-Pitre.
 - Les **CA du Nord Basse-Terre, du Nord Grande Terre et la CC de Marie Galante** enregistrent les taux d'équipement les plus faibles
 - Seulement 3 cardiologues sur la CA Nord Basse-Terre tous 3 situés à Petit-Bourg et seulement 2 cardiologues sur la CA du Nord Grande-Terre tous 2 situés au Moule.
 - La **CA Grand Sud Caraïbe** se maintient dans une moyenne plutôt basse par rapport aux taux d'équipement de la Guadeloupe avec des différences selon les professionnels. La **CA la Riviera du Levant** quant à elle se maintient dans une moyenne plutôt haute vis-à-vis de la Guadeloupe.

Accès à la santé



Une bonne dotation en infirmiers sur l'ensemble du territoire

EPCI	Infirmier	
	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	397	3,96
CA du Nord Basse-Terre	243	3,13
CA du Nord Grande Terre	218	3,77
CA Grand Sud Caraïbe	342	4,34
CA La Riviera du Levant	216	3,34
CC de Marie-Galante	36	3,35
Guadeloupe	1452	3,72
France	100641	1,51
Martinique	1402	3,76

- Contrairement aux médecins généralistes et spécialistes, **le nombre d'infirmiers pour 1000 habitants en Guadeloupe est bien plus élevé qu'en France (3,72 contre 1,51)**
- Les CA Grand Sud Caraïbe et Cap Excellence recensent le nombre d'infirmiers pour 1000 habitants le plus élevé : respectivement 4,34 soit 342 professionnels et 3,96 pour 397 infirmiers

• A l'inverse, même si les taux restent élevés, **3 EPCI apparaissent moins dotés**:

- La CA du Nord Basse-Terre dispose d'un taux de 3,13. Les communes les moins dotées sont Goyave, Le Lamentin et Petit-bourg
- La CA La Riviera du Levant dispose d'un taux de 3,34 : des différences sont observées entre les communes. La Désirade apparaît bien dotée au regard du nombre d'habitants alors que le Gosier recense un taux d'équipement infirmiers moins important.
- Sur la CC de Marie Galante, c'est la commune de Capesterre-de-Marie-Galante qui apparaît la moins dotée en infirmiers (2,42 pour 1000 habitants contre 3,79 à Grand-Bourg)

Taux d'équipement en infirmiers pour 1000 habitants en 2019 par commune

Les Abymes	3,25
Baie-Mahault	2,42
Pointe-à-Pitre	9,29
Deshaises	4,17
Goyave	2,25
Le Lamentin	2,84
Petit-Bourg	2,68
Pointe-Noire	4,75
Sainte-Rose	3,55
Anse-Bertrand	5,38
Morne-à-l'Eau	2,41
Le Moule	4,15
Petit-Canal	5,23
Port-Louis	3,16
Baillif	2,32
Basse-Terre	10,74
Bouillante	3,42
Capesterre-Belle-Eau	3,78
Gourbeyre	1,80
Saint-Claude	2,50
Terre-de-Bas	1,91
Terre-de-Haut	0,65
Trois-Rivières	5,42
Vieux-Fort	2,17

Vieux-Habitants	5,13
La Désirade	5,52
Le Gosier	2,84
Saint-François	4,45
Sainte-Anne	3,17
Capesterre-de-Marie-Galante	2,42
Grand-Bourg	3,79
Saint-Louis	3,68

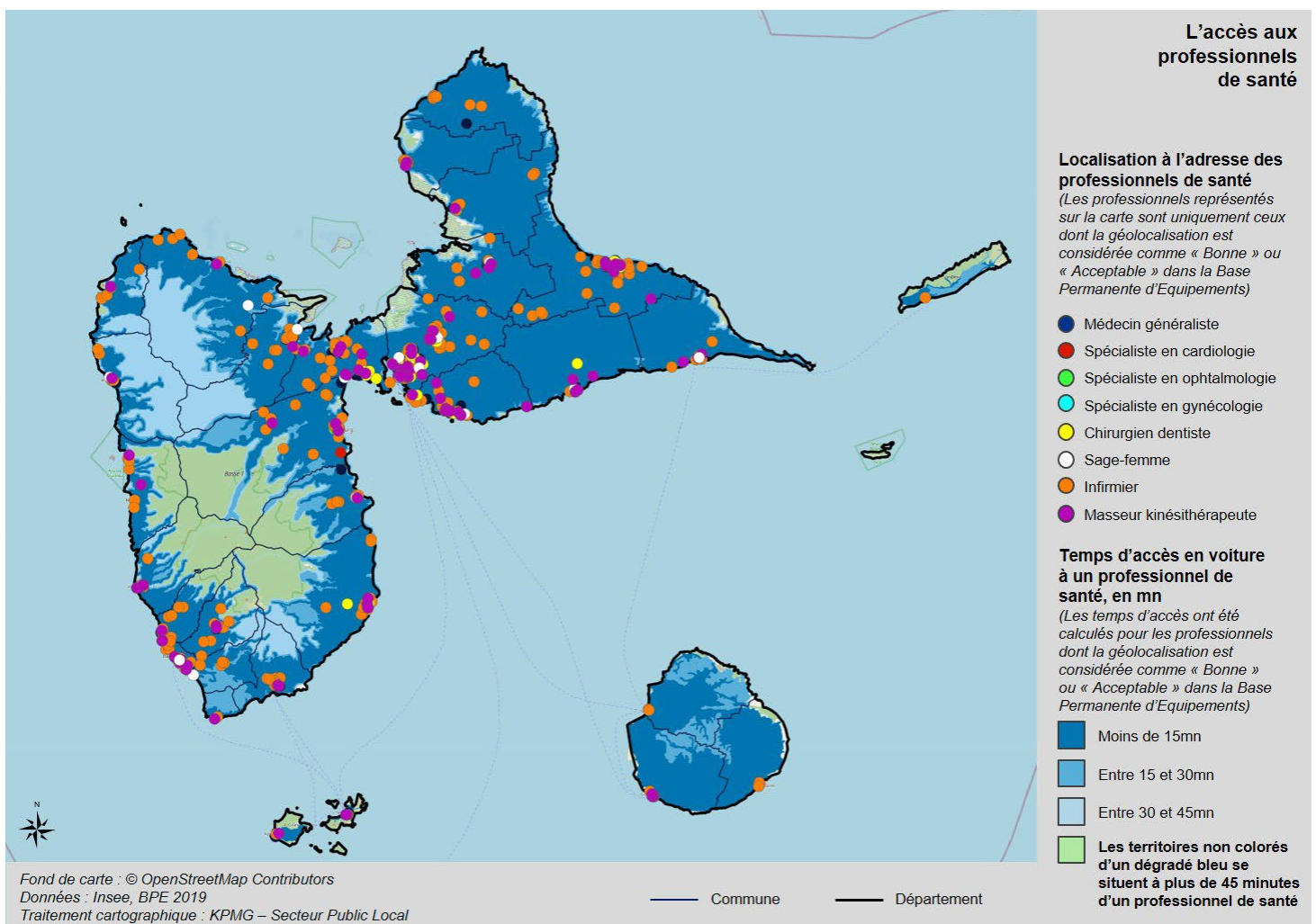
- Les communes les moins dotées en infirmiers sont plutôt situées au Sud de l'île et sur les îles de la Guadeloupe :
 - Terre-de-Haut
 - Terre-de-Bas
 - Gourbeyre
 - Vieux Fort
- Les communes suivantes disposent également d'un taux inférieur à la moyenne de la Guadeloupe : Baie-Mahault, Goyave, Le Lamentin, Petit-Bourg, Morne-à-l'Eau, Baillif, Saint-Claude, Le Gosier et Capesterre-Marie-la-Galante
- Les deux communes qui disposent des taux d'équipement les plus élevés sont Pointe-à-Pitre et Basse-Terre.

Accès à la santé



Une disparité repérée entre les EPCI en termes de temps d'accès à un professionnel de santé

- La carte ci-après illustre bien la bonne accessibilité de **deux professionnels de santé** sur le territoire : les masseurs-kinésithérapeutes et les infirmiers. Ces professionnels sont pour une grande majorité de la population situés à moins de 15 minutes en voiture.
- La majeure partie du territoire est située à moins de 30 minutes en voiture d'un professionnel de santé. Néanmoins, certains territoires sont situés à plus de 30 minutes voire plus de 45 minutes d'un professionnel de santé :
 - CA du Nord Basse-Terre : une partie de la commune de Sainte-Rose, Pointe-Noire et Le Lamentin
 - CA Grand Sud Caraïbe : le centre et une partie peu peuplée du Sud du territoire
 - Cap Excellence : le littoral de la commune des Abymes
 - CA du Nord Grande Terre : les façades littorales des communes de Morne-à-l'Eau, Petit Canal et Port-Louis
 - La Désirade ainsi que quelques zones ciblées de Terre-de-Haut et Terre-de-Bas



Accès à la santé



Un retard en matière d'équipements médico-sociaux

- Un retard d'équipement médico-social est constaté depuis plusieurs années sur le territoire et mis en évidence dans les différents diagnostics santé réalisés notamment par l'ARS.
- Actuellement sur le territoire, on recense :
 - 4 services de maternité : 3 sur l'EPCI Cap Excellence (Les Abymes et Baie Mahault) et 1 sur la CA Grand Sud Caraïbe à Basse Terre
 - 5 services d'urgence : les Abymes, Baie-Mahault, Basse-Terre et Grand Bourg
 - 178 pharmacies
 - 26 laboratoires d'analyses médicales
- On constate que le territoire est globalement bien doté en **pharmacies** : un taux d'équipement plus élevé qu'à l'échelle nationale (0,46 pour 1000 habitants contre 0,37 en France).
 - Des disparités s'observent néanmoins entre EPCI : la CA du Nord Basse Terre est l'EPCI la moins bien dotée en pharmacies (0,31 pou 1000 habitants) principalement concentrées à Petit-Bourg
 - Toutes les communes de Guadeloupe disposent d'au moins une pharmacie, seule la commune de Terre-de-Bas n'en dispose pas

Un faible taux d'équipement des urgences

- La Guadeloupe accueille 5 services d'urgences sur son territoire, contre 3 en Martinique. Si la CA Cap Excellence en accueille deux et possède donc un taux d'équipement légèrement supérieur au taux guadeloupéen, la CC de Marie-Galante en accueille 2, lui permettant d'afficher un taux d'équipement favorable.
- En revanche, trois EPCI n'ont aucun service d'urgences, la CA du Nord Basse-Terre, la CA du Nord Grande-Terre et la CA La Riviera du Levant.



Focus sur le projet du nouveau CHU

Le Président de la République a posé la première pierre du nouveau CHU de la Guadeloupe en septembre 2018 qui aboutira fin 2022. Ce sera le plus important bâtiment construit sur l'archipel dans lequel l'Etat a investi près de 600 millions d'euros. Implanté sur un terrain de 19 ha aux Abymes, il accueillera 618 lits, 14 salles d'opération, six pôles médicaux et chirurgicaux dans un bâtiment de nouvelle génération.

Source : guadeloupe.gouv.fr

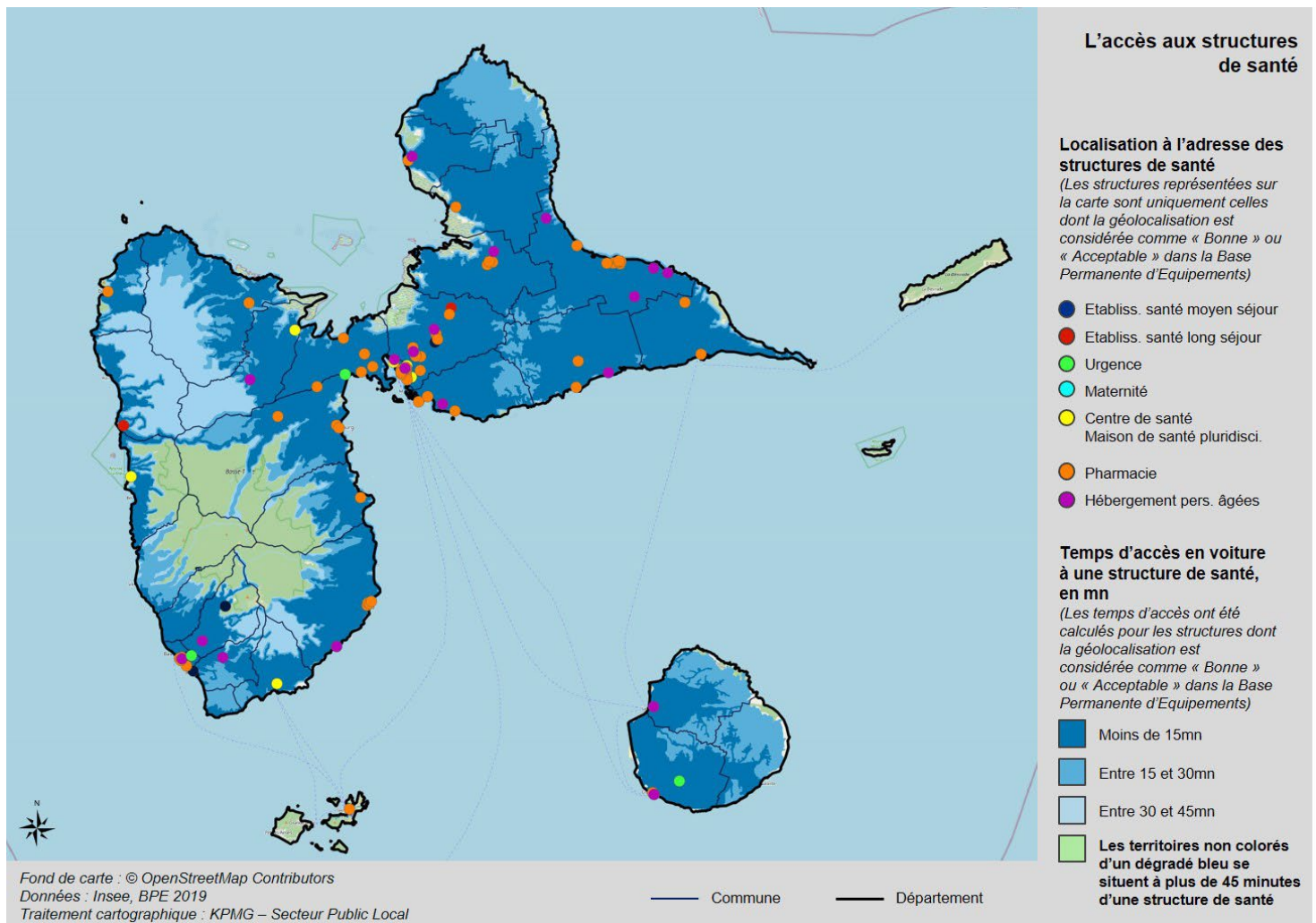
EPCI	Personnes âgées : hébergement		Personnes âgées : soins à domicile		Personnes âgées : services d'aide		Urgences		Pharmacie		Maternité		Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	5	0,05	1	0,01	1	0,01	2	0,02	62	0,62	3	0,03	11	0,11
CA du Nord Basse-Terre	1	0,01	3	0,04	0	0,00	0	0,00	24	0,31	0	0,00	3	0,04
CA du Nord Grande Terre	6	0,10	3	0,05	0	0,00	0	0,00	24	0,42	0	0,00	4	0,07
CA Grand Sud Caraïbe	5	0,06	5	0,06	1	0,01	1	0,01	33	0,42	1	0,01	3	0,04
CA La Riviera du Levant	2	0,03	3	0,05	0	0,00	0	0,00	29	0,45	0	0,00	5	0,08
CC de Marie-Galante	2	0,19	1	0,09	0	0,00	2	0,19	6	0,56	0	0,00	0	0,00
Guadeloupe	21	0,05	16	0,04	2	0,01	5	0,01	178	0,46	4	0,01	26	0,07
France	10104	0,15	2125	0,03	7165	0,11	697	0,01	24446	0,37	505	0,01	3957	0,06
Martinique	33	0,09	11	0,03	1	0,00	3	0,01	181	0,49	4	0,01	33	0,09

Accès à la santé



Un retard en terme d'équipements médico-sociaux

- La majeure partie du territoire est située à moins de 30 minutes en voiture d'une structure de santé. Néanmoins, certains territoires sont situés à plus de 30 minutes voire plus de 45 minutes pour certains d'un professionnel de santé :
 - CA du Nord Basse-Terre: une partie de la commune de Sainte-Rose, Pointe-Noire et Le Lamentin
 - CA Grand Sud Caraïbe : le centre et une partie du Sud de la CA Grand Sud Caraïbe (peu peuplée)
 - Cap Excellence: le littoral de la commune des Abymes
 - CA du Nord Grande Terre : les façades littorales des communes de Morne-à-l'Eau, Petit Canal et Port Louis
 - CC Marie Galante : partie Est de l'île
 - La Désirade ainsi que Terre de Haut et Terre-de-Bas





Accès à la santé

Des taux d'équipement des services de santé à destination des familles globalement comparables aux taux nationaux

- Le panier de services dédié aux familles inclut parmi les services de santé à destination des familles les services suivants : les maternités, les urgences, les spécialistes en gynécologie, les sages-femmes, les orthoptistes et orthophonistes.
- Avec 4 EPCI sans **maternité** et 3 EPCI sans **urgences**, le taux d'équipement reste faible mais équivalente à la moyenne nationale (0,01).
- Le territoire compte 32 **spécialistes en gynécologie** dont 22 à Cap Excellence, seulement un seul sur la CA Nord Basse-Terre et aucun à Marie-Galante. De même, sur les 20 **spécialistes en pédiatrie**, 11 sont sur Cap Excellence et seulement un seul sur les CA du Nord Basse-Terre, du Nord Grande-Terre et sur la CC de Marie-Galante.
- La CC de Marie-Galante ne compte aucune **sage-femme**, aucun **orthoptiste** et aucun **orthophoniste**. Pour les orthoptistes, les EPCI avec le plus faible taux d'équipement sont, outre Marie-Galante, les CA du Nord Basse-Terre, du Nord Grande-Terre et Grand Sud Caraïbe. Pour les orthophonistes, les EPCI avec le plus faible taux d'équipement sont la CA du Nord Grande-Terre, la CA Grand Sud Caraïbe et Marie-Galante.
- Le taux d'équipement concernant les **services à domicile ou ambulatoires à destination des enfants en situation de handicap** est comparable à l'échelle nationale. La Guadeloupe bénéficie de 17 services répertoriés et qui maillent le territoire, avec au moins un par EPCI (CA Nord Basse-Terre, CA La Riviera du Levant, CC de Marie-Galante) et 6 pour la CA Cap Excellence et pour la CA Grand Sud Caraïbe. Cependant, le taux d'équipement est faible, au regard de leur population, pour les territoires de la CA Nord Basse-Terre et la CA La Riviera du Levant.



Focus sur le handicap des jeunes

L'Observatoire régional de la santé mentionne dans son diagnostic de 2016 centré sur le public 15-24 ans qu'en 2015 458 jeunes de cette tranche d'âge sont pris en charge dans des structures compétentes, soit 26% des personnes au sein de ces établissements. La moitié de ces jeunes sont admis dans des Instituts médico-éducatif (IME). Les déficiences intellectuelles constituent le handicap le plus fréquent (67%). En Guadeloupe, 1,9 jeunes pour 100 000 est bénéficiaire de l'AAH, contre 1,5 en France et en Martinique (CNAF, 2013).

Nombre et taux d'équipement pour 1000 habitants et par EPCI en 2019

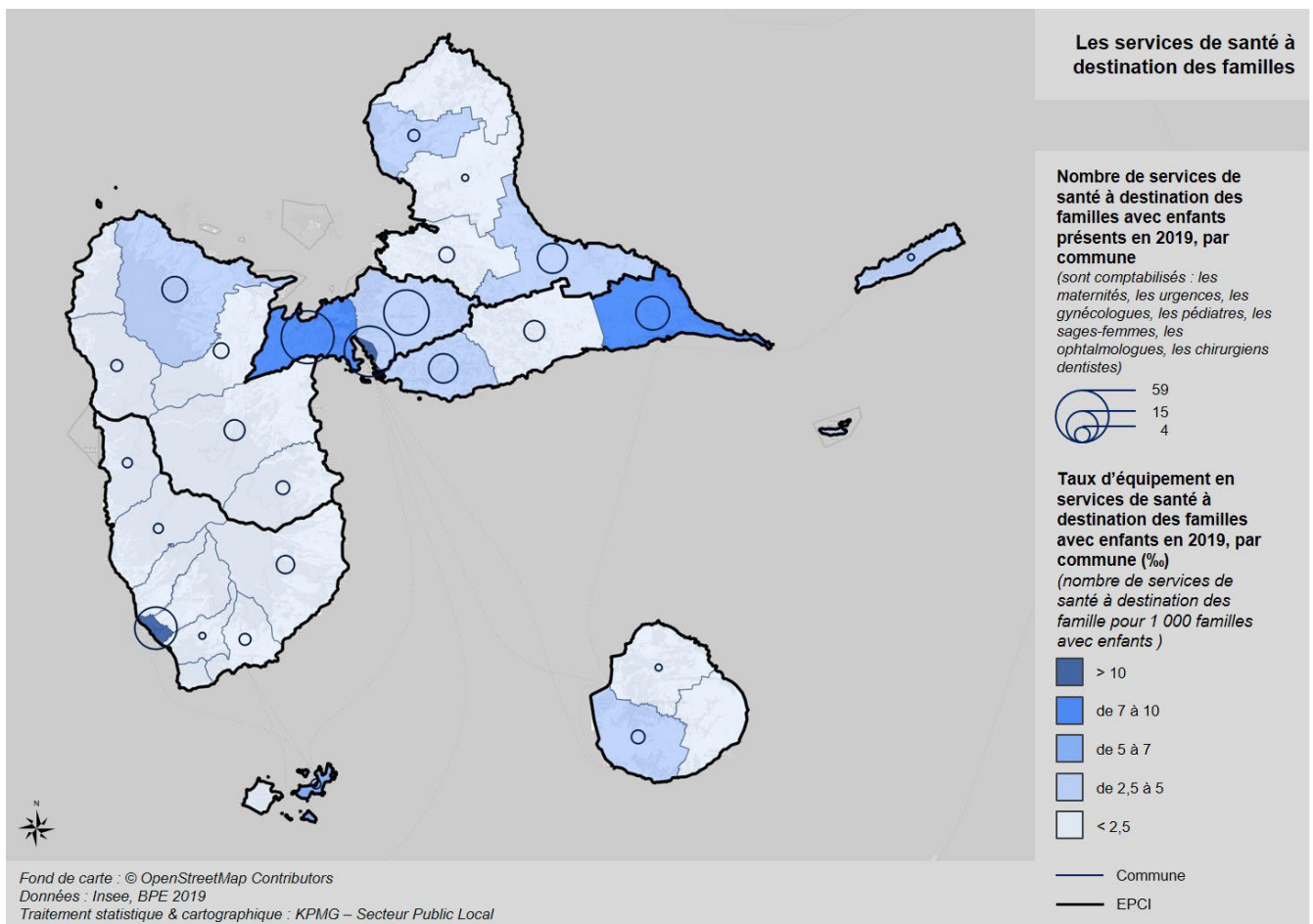
EPCI	Maternité		Urgences		Spécialiste en gynécologie		Spécialiste en pédiatrie		Sage-femme		Orthoptiste		Orthophoniste		Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	3	0,03	2	0,02	22	0,22	11	0,11	23	0,23	6	0,06	45	0,45	6	0,06
CA du Nord Basse-Terre	0	0,00	0	0,00	1	0,01	1	0,01	10	0,13	2	0,03	24	0,31	1	0,01
CA du Nord Grande-Terre	0	0,00	0	0,00	2	0,03	1	0,02	8	0,14	2	0,03	10	0,17	2	0,03
CA Grand Sud Caraïbe	1	0,01	1	0,01	5	0,06	3	0,04	11	0,14	2	0,03	16	0,20	6	0,08
CA La Riviera du Levant	0	0,00	0	0,00	2	0,03	3	0,05	11	0,17	3	0,05	30	0,46	1	0,02
CC de Marie-Galante	0	0,00	2	0,19	0	0,00	1	0,09	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	0,09
Guadeloupe	4	0,01	5	0,01	32	0,08	20	0,05	63	0,16	15	0,04	125	0,32	17	0,04
France	505	0,01	697	0,01	4678	0,07	2901	0,04	7036	0,11	3282	0,05	21501	0,32	2611	0,04
Martinique	4	0,01	3	0,01	21	0,06	11	0,03	51	0,14	12	0,03	98	0,26	10	0,03



Accès à la santé

Quelques territoires déficitaires en matière de services de santé à destination des familles avec enfants

- Pour l'ensemble des services de santé à destination des familles avec enfants, les taux d'équipement sont plutôt favorables sur les communes centrales de Cap Excellence (Pointe-à-Pitre et Baie-Mahault), sur Saint-François pour la CA La Riviera du Levant ainsi que sur Basse-Terre, polarité d'équilibre et rayonnant sur le territoire Sud de Basse-Terre.
- **Au regard de la part des familles avec enfants parmi les ménages des différentes communes, Pointe-à-Pitre et Baie-Mahault affichent les plus forts taux de familles avec enfants parmi les familles** (respectivement 67% et 65%) et de bons taux d'équipements. Cependant, des communes affichent un fort taux de familles avec enfants parmi les familles et connaissent de plus faibles taux d'équipement, ainsi pour Le Lamentin, Petit-Canal, Goyave.





Accès à la santé

Des services d'aides à domicile et des hébergements dédiés aux personnes âgées ayant un faible taux d'équipement

- **La Guadeloupe connaît un faible taux d'équipement pour les services d'hébergement de personnes âgées.** Avec 21 lieux d'hébergement de personnes âgées sur le territoire, dont seulement un sur la CA du Nord Basse-Terre, la Guadeloupe connaît un taux d'équipement plus faible qu'à l'échelle nationale (0,05 contre 0,15 et 0,9 en Martinique).
- **De même, les services d'aide pour les personnes âgées connaissent des taux d'équipement très faibles,** la Guadeloupe n'en comptant que deux, sur les communes des Abymes et de Baillif. La Martinique n'en comptabilise qu'un seul.
- **Néanmoins, le territoire connaît un taux d'équipement en services de soins à domicile à destination des personnes âgées légèrement supérieur à la moyenne nationale** (0,04 contre 0,03). Si la CC de Marie-Galante et la CA Grand Sud Caraïbe affichent un taux d'équipement satisfaisant, la première avec un service et la seconde avec 5, la CA Cap Excellence n'en compte qu'un, affichant donc un taux d'équipement très faible au regard de sa population.

Nombre et taux d'équipement pour 1000 habitants et par EPCI en 2019

EPCI	Personnes âgées : hébergement		Personnes âgées : soins à domicile		Personnes âgées : services d'aide	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	5	0,05	1	0,01	1	0,01
CA du Nord Basse-Terre	1	0,01	3	0,04	0	0,00
CA du Nord Grande Terre	6	0,10	3	0,05	0	0,00
CA Grand Sud Caraïbe	5	0,06	5	0,06	1	0,01
CA La Riviera du Levant	2	0,03	3	0,05	0	0,00
CC de Marie-Galante	2	0,19	1	0,09	0	0,00
Guadeloupe	21	0,05	16	0,04	2	0,01
France	10104	0,15	2125	0,03	7165	0,11
Martinique	33	0,09	11	0,03	1	0,00

Nombre et taux d'équipement pour 1000 habitants et par EPCI en 2019

Un taux d'équipement des magasins d'optique supérieur à la moyenne

- **Avec 114 magasins d'optique, la Guadeloupe en compte davantage que la Martinique et possède un taux d'équipement supérieur à la moyenne nationale** (0,32 contre 0,24).
- La CA Cap Excellence possède un bon taux d'équipement en magasins d'optique. En revanche la CA du Nord Basse-Terre, en comptant 11, possède un taux d'équipement nettement inférieur au taux guadeloupéen (0,14).

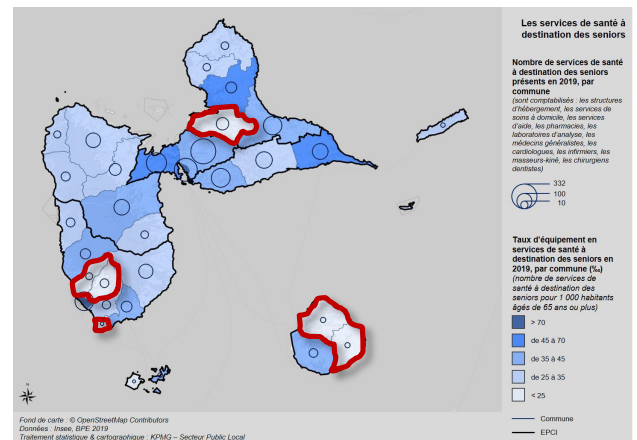
EPCI	Magasin d'optique	
	Nombre	Taux
CA Cap Excellence	59	0,59
CA du Nord Basse-Terre	11	0,14
CA du Nord Grande Terre	12	0,21
CA Grand Sud Caraïbe	19	0,24
CA La Riviera du Levant	22	0,34
CC de Marie-Galante	2	0,19
Guadeloupe	125	0,32
France	16227	0,24
Martinique	114	0,31



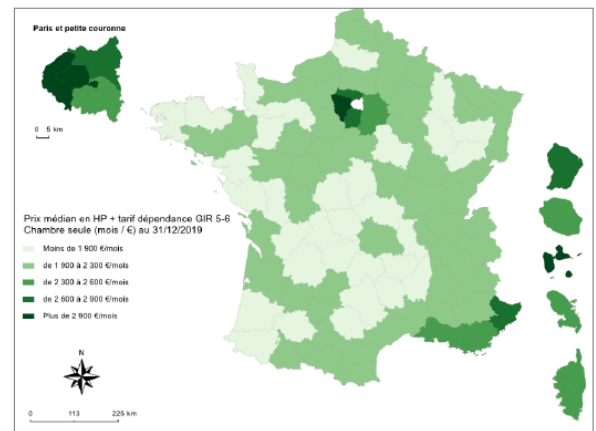
Accès à la santé

Des territoires déficitaires en services de santé à destination des seniors

- Avec 114 magasins d'optique, la Guadeloupe en compte davantage que la Martinique et possède un taux d'équipement supérieur à la moyenne nationale (0,32 contre 0,24).
- Les communes connaissant un taux d'équipement des services de santé à destination des seniors relativement satisfaisant sont les communes du centre de Cap Excellence (Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre), Saint-François et Petit-Canal.
- Cependant, des communes ont un faible taux d'équipement en services de santé au regard de la population âgée de plus de 65 ans, ainsi pour les communes de Morne-à-l'Eau, Saint-Claude, Baillif, Saint-Louis et Capesterre-de-Marie-Galante.
- En France on dénombre près de 8 000 EHPAD, ils représentent 70% des établissements pour personnes âgées. Trois statuts : Les EHPAD publics représentent 44% du secteur, Les EHPAD associatifs représentent 31% du secteur, Les EHPAD privés à but commercial représentent 25% du secteur.) L'enquête annuelle du CNSA 2021 a démontré **que la Guadeloupe est le 3^{ème} département où les EHPAD sont les plus chers**. Le coût moyen d'une chambre individuelle est de 3 196€ par mois contre 2 400 € en moyenne à l'échelle nationale. Cela questionne l'accessibilité de ces établissements et ces services pour la population guadeloupéenne.
- A noter que si à l'échelle nationale 12% des résidents en EHPAD sont hébergés en dehors de leur département de domiciliation antérieure, cela est moins observable en Guadeloupe.



Prix médian par mois en hébergement permanent (HP) d'une chambre seule + tarif dépendance GIR 5-6 (en euros par mois) par département



Source : Portail PA CNSA.

Prix par mois (en €) en hébergement permanent - chambre seule + tarif dépendance GIR 5-6 - 2019

Département	Statut juridique	Nombre d'EHPAD	Premier décile (D1)	Premier quartile (Q1)	Médiane	Troisième quartile (Q3)	Neuvième décile (D9)	Rapport inter décile
GUADELOUPE	1-Public	3	2 784 €	2 784 €	3 108 €	4 006 €	4 006 €	1,44
GUADELOUPE	2-Privé non lucratif	3	2 955 €	2 955 €	3 284 €	3 706 €	3 706 €	1,25
GUADELOUPE	3-Privé commercial	6	2 618 €	2 749 €	3 300 €	3 842 €	4 132 €	1,58
GUADELOUPE	Tous statuts	12	2 749 €	2 855 €	3 196 €	3 774 €	4 006 €	1,46
MARTINIQUE	1-Public	7	2 020 €	2 326 €	2 586 €	2 704 €	2 848 €	1,41
MARTINIQUE	2-Privé non lucratif	7	2 486 €	2 487 €	2 543 €	2 691 €	2 918 €	1,17
MARTINIQUE	3-Privé commercial	3	2 434 €	2 434 €	2 889 €	3 217 €	3 217 €	1,32
MARTINIQUE	Tous statuts	17	2 326 €	2 486 €	2 586 €	2 704 €	2 918 €	1,25
France Métropole + DOM	Tous statuts	6 679	1 724 €	1 837 €	2 004 €	2 393 €	2 909 €	1,69

Analyse des tarifs des EHPAD du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 par département et statut juridique
source : Prix-ESMS CNSA au 31 décembre 2019

Accès à la santé



Le SDUN, un schéma cadre autour du déploiement de la télémédecine

- La télémédecine revêt pour le gouvernement une opportunité dans un accès renouvelé aux soins et une autre manière de soigner grâce à l'emploi des nouvelles technologies. Depuis 2018, elle est entrée dans le droit commun de l'assurance maladie. Dans ce cadre, l'Agence du Numérique en Santé est chargée par le Ministère de la Santé d'accompagner le déploiement de la télémédecine.
- En Guadeloupe, le **programme régional de télémédecine 2012-2016** a d'abord encadré les premières applications en matière de télémédecine. En 2014, un **Groupement de coopération sanitaire (GCS)** de e-santé, présidé par l'ARS a développé, en référence au cadre national de développement de la e-santé, une stratégie incluant la télémédecine notamment pour les urgences et les AVC, la traumatologie et la chirurgie, la télésurveillance patient à domicile, la mise en place d'un Espace Numérique Régional de Santé, la centralisation des réseaux de santé, etc. Ces actions apparaissent d'autant plus pertinentes pour les territoires confrontés à des enjeux de doubles insularité. L'objectif serait alors de s'appuyer sur deux modalités : la télémédecine inter-hospitalière et le développement de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) connectées.
- Le diagnostic du **Schéma directeur des usages numériques (SDUN)** de 2015 tire les constats suivants :

Atouts	Faiblesses
- Un bilan positif des premières expérimentations de télémédecine - Une feuille de route du CGS e-santé dont les premiers projets sont déployés dès 2015 - Le numérique comme réponse à certains enjeux de santé pour le territoire : vieillissement, accès aux soins, prise en charge des maladies chroniques - Un projet de plateforme de télésurveillance et ouverte à d'autres services que médicaux (aide et services à domicile)	- Un développement encore limité de l'e-santé - Un besoin de pérenniser le modèle des acteurs de l'e-santé - Des contraintes de la mobilisation des professionnels de santé - Un vieillissement de la population et des freins à l'utilisation des services numériques - Des inégalités sociales de santé persistantes - Des réticences exprimées par les acteurs entravant la coordination des soins et du parcours du patient

- Le Schéma directeur des usages numériques (SDUN) comporte des actions allant dans le sens du déploiement de la télémédecine.
 - ✓ Ainsi dans l'orientation du schéma visant à avoir « **des patients mieux pris en charge dans le cadre d'une offre de soin et de maintien à domicile** », l'ARS pilote avec ses partenaires une action visant à **renforcer l'accès aux soins dans les territoires marqués par les contraintes de la double insularité** incluant le suivi des applications développées par le CGS e-santé, l'élaboration de nouveaux protocoles de télémédecine visant à couvrir les besoins des îles du Sud et le lancement de nouvelles applications sous l'angle de la télémédecine hospitalière et en capitalisant sur la dynamique MSP (dont celle du Le Lamentin).
 - ✓ L'ARS pilote également une autre action visant **l'appui au développement de plateformes e-santé**. Elle a pour objet de proposer un cadre pour l'engagement de nouveaux projets, incluant la messagerie sécurisée régionale à destination des professionnels de santé, la télésurveillance pour le réseau Plaies & Cicatrisations, les veilles et alertes sanitaires et le dossier de cancérologie régionale mais aussi tout autre projet de plateformes e-santé répondant à des besoins non-couverts, en cohérence avec la politique régionale de santé.
- De fait, la crise sanitaire a accéléré le recours à la télémédecine et les besoins sont encore en train d'être expertisés. MediConsultat a ainsi pu être mise en place pour la prise en charge de la COVID. Des réflexions sont en cours, notamment par l'ARS, pour étudier la possibilité de mettre en place un numéro unique pour tout problème de santé, coordonné à une équipe mobile qui peut se rendre à domicile pour organiser la téléconsultation avec un médecin.

Accès à la santé



Une dynamique partenariale autour de l'accès à la santé pilotée par l'ARS

Projet régional de santé

- Le **Projet régional de santé** (PRS) constitue la formalisation de l'Agence régionale de santé (ARS) pour une durée de dix ans (2018-2028). Il reprend les orientations nationales et nouvelles législations et les adapte aux enjeux du territoire.

Schéma régional de santé

- Le **Schéma régional de santé** (SRS) est la déclinaison du PRS sur une durée de cinq ans (2018-2023).

Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins

- Le **Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins** (PRAPS) est une branche spécifique du SRS qui encadre des actions en matière d'accès aux soins et à la prévention qui peuvent entrer dans le champ d'étude du présent SDAASP.

Projet territorial de santé mentale

- Le **Projet territorial de santé mentale** (PTSM) s'inscrit dans la feuille de route de 2018 « Santé mentale et psychiatrie » dont un des trois axes vise à « garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité » et dont les actions s'étaleront jusqu'en 2022. Le PTSM prévoit notamment des équipes mobiles (adolescents et la mise en place de Conseils locaux de santé mentale (CLSM) en lien avec les Contrats locaux de santé (CLS), comme cela a été mis en place sur Cap Excellence.

Une émergence de la pratique médicale pluriprofessionnelle

- La **pratique pluriprofessionnelle en matière de santé** constitue autant une opportunité, une pratique et un paradigme médical nouveaux qui est encore en émergence, notamment depuis « Ma santé 2022 », réforme du système de santé visant à mieux répondre aux enjeux de déficit de l'offre médicale dans certains territoires.
- Les **Communautés professionnelles territoriales de santé** (CPTS) constituent un autre outil fort de ce programme. Elles visent à faire travailler ensemble des professionnels de santé, souvent libéraux, avec une approche populationnelle, permettant de répondre aux besoins globaux de la population d'un territoire, sans partage des publics par patientèle. L'ARS n'a reçu en l'état que deux lettres d'intention.
- En matière de coordination, le territoire national disposera d'ici 2022 de dispositifs d'appui à la coordination (DAC) dont l'ARS réfléchit déjà sur la mise en place opérationnelle. Il vise à coordonner tous les acteurs de santé et réseaux existants (MAIA, PTA...).



Une émergence de la pratique médicale pluriprofessionnelle

- Parmi les outils qui se déploient à l'échelle nationale, figurent les **Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)**. L'ARS promeut ce modèle, accompagne les porteurs de projets, notamment dans la rédaction de leur diagnostic et projet de santé, les autorise et les aide financièrement. Selon l'ARS, **le territoire compte 7 maisons de santé, 5 centres de santé et 5 projets de maison de santé ou centre de santé. La dynamique est à poursuivre.**

EPCI	Communes	Maison de santé	Centre de santé	MSP ou CDS en cours	
CA Cap Excellence	Les Abymes	1	1		3
	Baie-Mahault				
	Pointe-à-Pitre		1		
CA du Nord Basse-Terre	Deshaies			1	5 Déploiement à poursuivre
	Goyave				
	Le Lamentin	1			
	Petit-Bourg		2		
	Pointe-Noire			1	
	Sainte-Rose				
CA du Nord Grande Terre	Anse-Bertrand				4 Déploiement à poursuivre pour un meilleur maillage (centre de l'EPCI)
	Morne-à-l'Eau				
	Le Moule			2	
	Petit-Canal				
	Port-Louis	2			
CA Grand Sud Caraïbe	Baillif				3 Déploiement à poursuivre pour un meilleur maillage (côte ouest de l'EPCI)
	Basse-Terre	1			
	Bouillante				
	Capesterre-Belle-Eau				
	Gourbeyre				
	Saint-Claude			1	
	Terre-de-Bas				
	Terre-de-Haut				
	Trois-Rivières	1			
	Vieux-Fort				
CA La Riviera du Levant	Vieux-Habitants				2 Déploiement à poursuivre
	La Désirade				
	Le Gosier				
	Saint-François	1			
CC de Marie-Galante	Sainte-Anne		1		0 Déploiement à engager
	Capesterre-de-Marie-Galante				
	Grand-Bourg				
	Saint-Louis				
Total		7	5	5	

Synthèse des enjeux prioritaires

Accès à la santé

Synthèse des enjeux prioritaires

Les principaux enjeux

- **Une démographie médicale fragile avec une densité de 86 médecins pour 100 000 habitants**, contre 92 pour 100 000 habitants au niveau national et des EPCI plus déficitaires que d'autres : CA du Nord-Basse Terre, la CA du Nord Grande Terre et des disparités au sein de la CA Grand Sud Caraïbe
- Des besoins notoires en matière de **spécialistes** (cardiologues, gynécologues, pédiatres, orthophonistes, dentistes...) :
 - Les manques les plus importants concernent les professionnels qui interviennent auprès des femmes et des enfants comme les gynécologues et les pédiatres
 - **3 EPCI sont particulièrement concernés : CA du Nord Basse-Terre, du Nord Grande-Terre et la CC de Marie-Galante**
- Des **disparités d'équipements médicaux et d'équipements médico-sociaux entre les EPCI**
 - 3 EPCI ne disposent d'aucun service d'urgences : la CA du Nord Basse-Terre, la CA du Nord Grande-Terre et la CA La Riviera du Levant
 - Des **services d'aides à domicile et des hébergements dédiés aux personnes âgées peu nombreux**, malgré de forts enjeux de vieillissement sur les années à venir à l'échelle de la Guadeloupe : des communes comme Morne-à-l'Eau, Saint-Claude, Baillif, Saint-Louis et Capesterre-de-Marie-Galante disposent des taux d'équipement les plus faibles
 - une offre de **MSP et centres de santé à densifier** sur la côte ouest de la CA Grand Sud Caraïbe, le centre de la CA du Nord Grande Terre, la CC Marie-Galante (à date 7 MSP, 5 centres de santé et 5 projets de maison de santé ou centre de santé)
- En matière de santé, la Guadeloupe connaît toutefois une **dynamique favorable à l'amélioration de son offre** à destination de ses habitants :
 - Le **nouveau CHUG** devant permettre de drainer de nouveaux spécialistes et de renforcer l'attractivité la filière médecine pour les étudiants sur le territoire
 - Le **Plan Régional de Santé II** fixant de grandes orientations de renforcement de l'offre de soins

Accès à la santé

Synthèse des enjeux prioritaires

Premières réflexions sur des actions potentielles

- **La poursuite du déploiement de la télémédecine sur le territoire** grâce à la dynamique enclenchée par le programme régional de télémédecine 2012-2016, mais également, le Groupement de coopération sanitaires (GCS) de e-santé, et le SDUN – Schéma Directeur des Usages Numériques en 2015.
- **La structuration d'une politique partagée en faveur de l'attractivité médicale et de communication auprès des étudiants en médecine** concernant les besoins des territoires afin de faire naître des vocations.
- **La poursuite de la création de nouvelles structures médico-sociales** dans les zones les moins dotées (côte ouest de la CA Grand Sud Caraïbe, centre de la CA du Nord Grande Terre, CC de Marie-Galante) en matière d'offres de soins pour renforcer le maillage territorial **en s'appuyant sur l'émergence de la pratique médicale pluriprofessionnelle** (MSP, CPTS, etc.) et **la valorisation de la filière des services d'aide à domicile sur le territoire ou de soutien au développement de structures d'accueil de personnes âgées en vue de prévenir la perte d'autonomie**
 - En janvier 2021, selon l'ARS, le territoire compte 7 Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) opérationnelles et 3 encore en projet autorisées par l'ARS, ainsi que 5 centres de santé autorisés. Le soutien coordonné à ces projets par les collectivités et acteurs publics, aux côtés de l'ARS, peut permettre de faire émerger des projets dans une logique de facilitation (réalisation du diagnostic, ingénierie de projet, communication, mise à disposition de locaux, prêts avantageux, aides financières, etc.).
 - Aucune CPTS n'a pour le moment été autorisée par l'ARS, malgré plusieurs lettres d'intention.
 - Au regard des enjeux sanitaires et sociaux actuels, des mutations sociales du territoire (vieillesse), il conviendrait de **considérer l'émergence de la pluriprofessionnalité médicale comme une vraie opportunité pour répondre aux enjeux d'accessibilité de l'offre de santé**, répondant également aux nouvelles attentes exprimées par les professionnels de santé, autant qu'à une logique d'intervention coordonnée au plus près des besoins des populations.



Focus sur les résultats de l'enquête

Accès à la santé

Les enjeux d'accès à l'offre de santé

Le médecin traitant, premier service d'accès aux soins sollicité par les répondants

Parmi les premiers services sollicités en matière d'accès aux soins :

- **139 répondants sur 275, se tournent d'abord vers leur médecin traitant, soit 50,5% des participants.** Il est majoritairement sollicité par les personnes âgées entre 30 et 59 ans (119 répondants, soit 36,7% des participants)
- **88 répondants, se tournent ensuite vers une combinaison entre leur médecin-traitant et la pharmacie/parapharmacie : soit 32% des participants de l'enquête.**

Le service pharmaceutique vient compléter le recours au médecin traitant. D'ailleurs, 1,8% des participants semblent se tourner directement vers la pharmacie en premier recours.

Les services sollicités pour accéder aux soins	Nombre de répondants	%
Mon médecin traitant	139	50,5%
Mon médecin traitant/Une pharmacie - parapharmacie	88	32,0%
Mon médecin traitant/Une pharmacie - parapharmacie/L'hôpital ou la clinique	15	5,5%
Une pharmacie - parapharmacie	5	1,8%
L'hôpital ou la clinique	5	1,8%

Un recours prioritaire des répondants aux services classiques de soins d'urgence : urgences d'hôpital / clinique, ou médecin traitant

- **103 personnes, soit 3,5% des répondants, se dirigent directement vers les urgences d'hôpital ou la clinique.** Il s'agit prioritairement des personnes âgées entre 30 et 59 ans (cela peut s'expliquer par la forte part de cette tranche d'âge pour l'enquête)
- **40 personnes, soit 14,5% des participants, se tournent en priorité vers leur médecin traitant en cas d'urgence.**

Les services sollicités pour les soins d'urgence	Nombre de répondants	%
Les urgences de l'hôpital ou la clinique	103	37,5%
Les urgences de l'hôpital ou la clinique/Mon médecin traitant	72	26,2%
Mon médecin traitant	40	14,5%

Les enjeux d'accès à l'offre de santé

Focus sur les modes de recours des seniors âgés de 60 ou plus :

D'après l'enquête, les personnes âgées de 60 ans et plus vont prioriser **les soins d'urgences directement à l'hôpital ou en clinique** :

- 25 répondants de 60 ans et plus se dirigent directement vers l'hôpital ou la clinique en cas d'urgence contre 9 qui se tourneront d'abord vers leur médecin traitant.

Un faible recours à la téléconsultation parmi les répondants

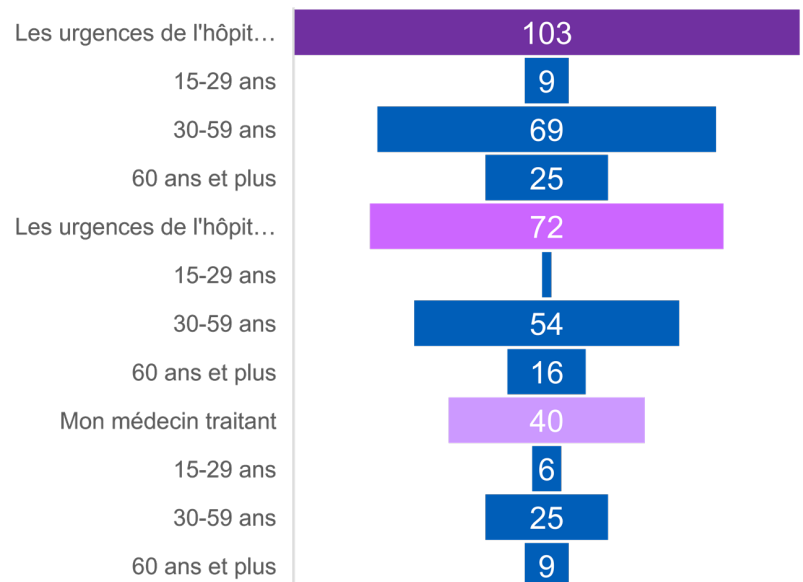
Sur l'ensemble de l'échantillon de l'enquête habitants, seuls 10 répondants sur les 275 participants à l'enquête ont recours à la téléconsultation, soit un taux de **4%**.

Parmi les 265 autres qui n'ont pas recours à la téléconsultation, soit 96% de l'échantillon, les raisons principales sont suivantes :

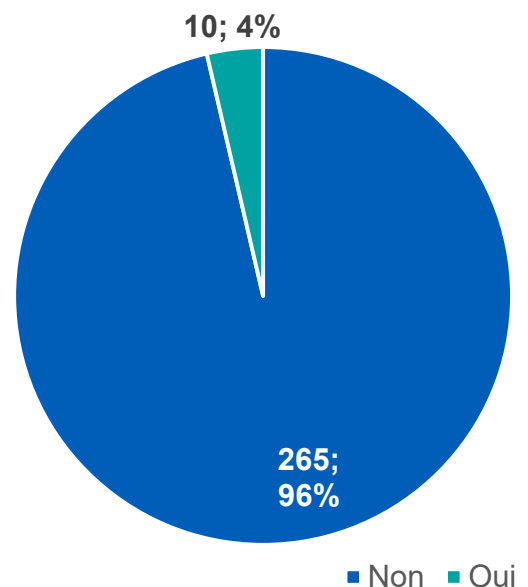
- « **On ne me l'a pas proposé** », pour 144 répondants sur 275, soit 54,3% des répondants
- « **Je ne connais pas ce service** », pour 131 répondants, soit 44,5% des répondants

Par ailleurs, seules 2 répondants ont déclaré ne pas avoir la **capacité d'utiliser le service de téléconsultation en raison de l'absence de connexion internet, ce qui constitue un frein au recours à un tel service.**

Répartition des répondants par tranches d'âge selon les 3 premiers services sollicités pour les soins d'urgence



Répartition des répondants ayant recours à la téléconsultation



Les enjeux d'accès à l'offre de santé

Une majorité de répondants estimant bénéficier d'une offre de santé suffisamment proche de chez eux

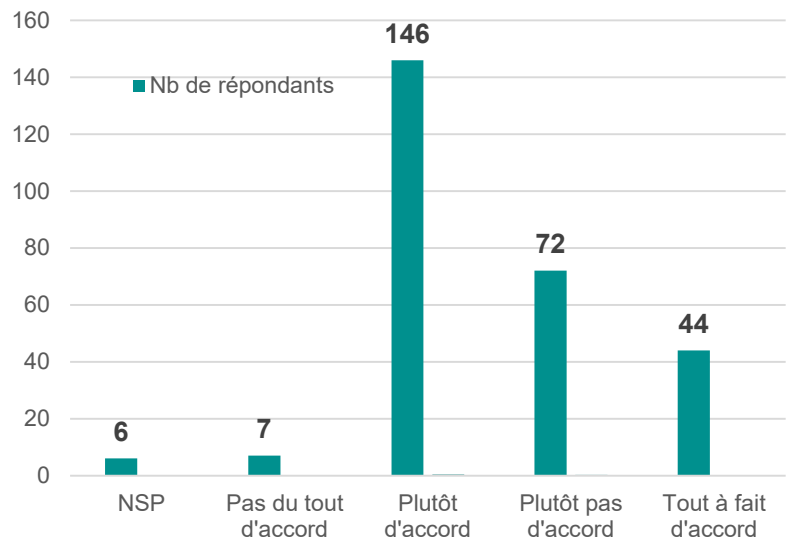


Plus de la moitié des répondants sont satisfaits de la proximité de l'offre de santé : 69,1% de répondants entre « plutôt d'accord » (146 répondants sur 275) et « tout à fait d'accord » (44 répondants). Les 146 répondants se disant « plutôt d'accord » se répartissent dans l'ensemble des EPCI, avec un nombre plus important au sein de la CA de la Riviera du Levant.



26,2% des répondants se sont dit insatisfaits de la proximité, de l'offre de santé, soit 72 répondants se disant « plutôt pas d'accord ».

Satisfaction de la proximité de l'offre de santé



Les enjeux d'accès à l'offre de santé

Une grande majorité de répondants qui se disent satisfaits de l'accessibilité financière de l'offre de santé



171 répondants se disent « plutôt d'accord », avec l'accessibilité financière de l'offre de santé soit 62,2% des participants et 14 répondants « tout à fait d'accord », soit 5,1% des répondants, contre 74 répondants « plutôt pas d'accord », soit 26,9% et 10 « pas du tout d'accord », soit 3,6%.



Au total, 30,5% des répondants ne sont pas satisfaits de l'offre de santé d'un point de vue financier. Ils sont répartis de façon très hétérogène sur le territoire et se situent principalement dans les tranches d'âge suivante :

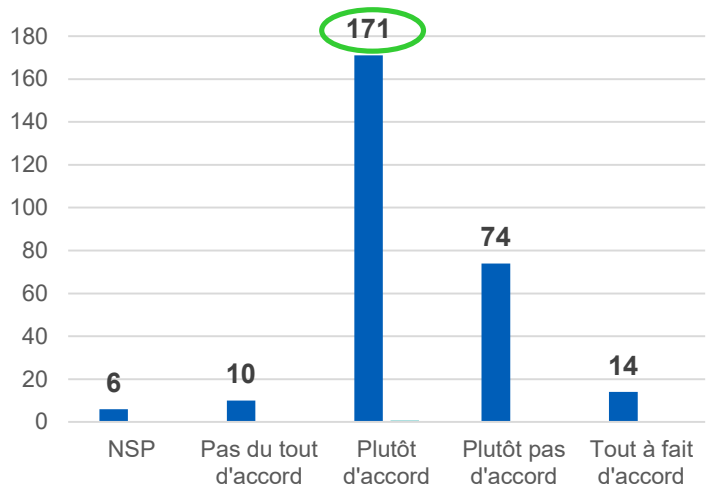
- 30 et 59 ans, à hauteur de 65,5% de « plutôt pas d'accord » et « pas du tout d'accord »
- 60 ans et plus, à hauteur de 26,2% de « plutôt pas d'accord » et « pas du tout d'accord »

Des répondants majoritairement satisfaits de la qualité de l'offre de santé

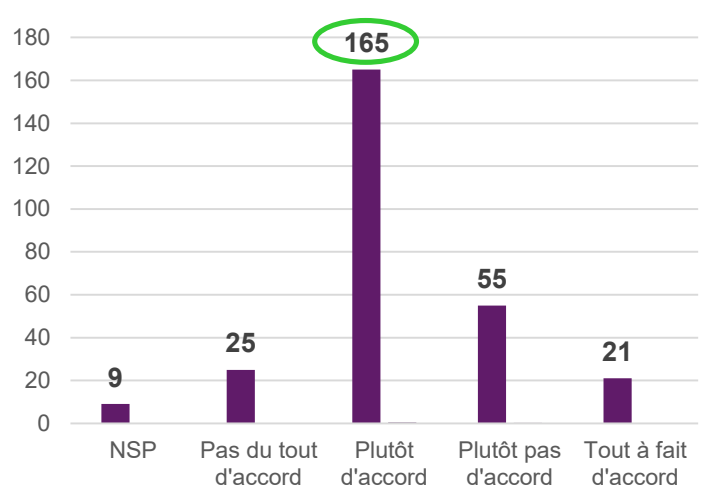


Plus de la moitié des participants sont satisfaits de la qualité de l'offre de santé, avec 165 répondants « plutôt d'accord » soit un taux de 60% sur l'ensemble des répondants, contre 55 répondants « plutôt pas d'accord », soit un taux de 20% des répondants.

Satisfaction de l'offre de santé financièrement



Satisfaction de la qualité de l'offre de santé



Les enjeux d'accès à l'offre de santé

Une grande majorité de répondants insatisfaits quant à la disponibilité des services de santé (horaires, délais de rendez-vous)

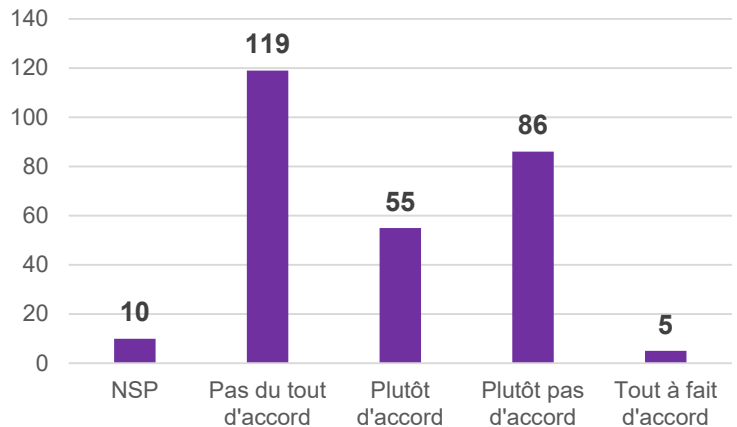


- 119 répondants se sont dits « pas du tout d'accord » et 86 « plutôt pas d'accord » à la question posée sur leur satisfaction de la disponibilité des services de santé.



- 55 répondants se sont dits « plutôt d'accord » et seulement 5 répondants sont « tout à fait d'accord » quant à la disponibilité des services de santé.

Satisfaction de la disponibilité des services de santé (horaires, délai RDV)



59 personnes ont indiqué que...

« Les délais de rendez-vous sont trop longs »

Extraits des principaux commentaires relatifs à l'offre de santé

Remarques exprimées sur l'offre de santé	Nombre de répondants
Délais de rendez-vous trop longs	59
Manque de spécialistes	11
Temps d'attente trop long pour un rendez-vous chez un spécialiste	8
Trop d'attente	4
Offre à améliorer	3



FOCUS SUR L'ACCÈS À L'OFFRE NUMÉRIQUE

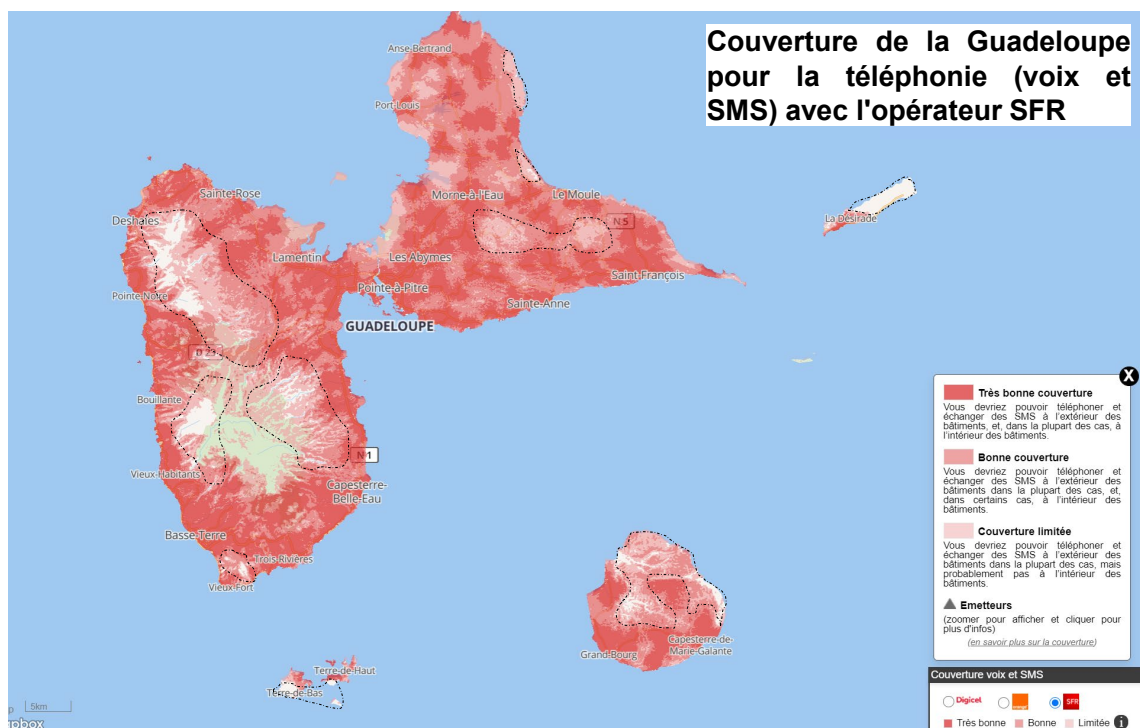
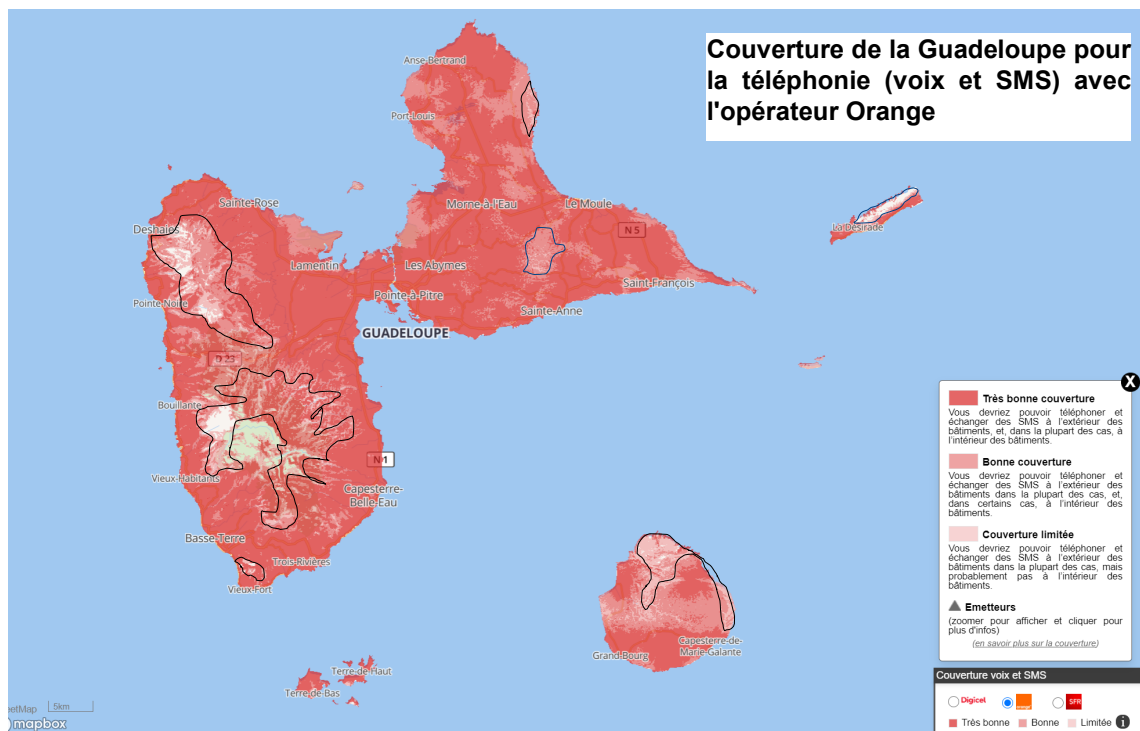
Accès au numérique



**Téléphonie
Voix & SMS**

Des territoires globalement bien couverts en téléphonie mobile

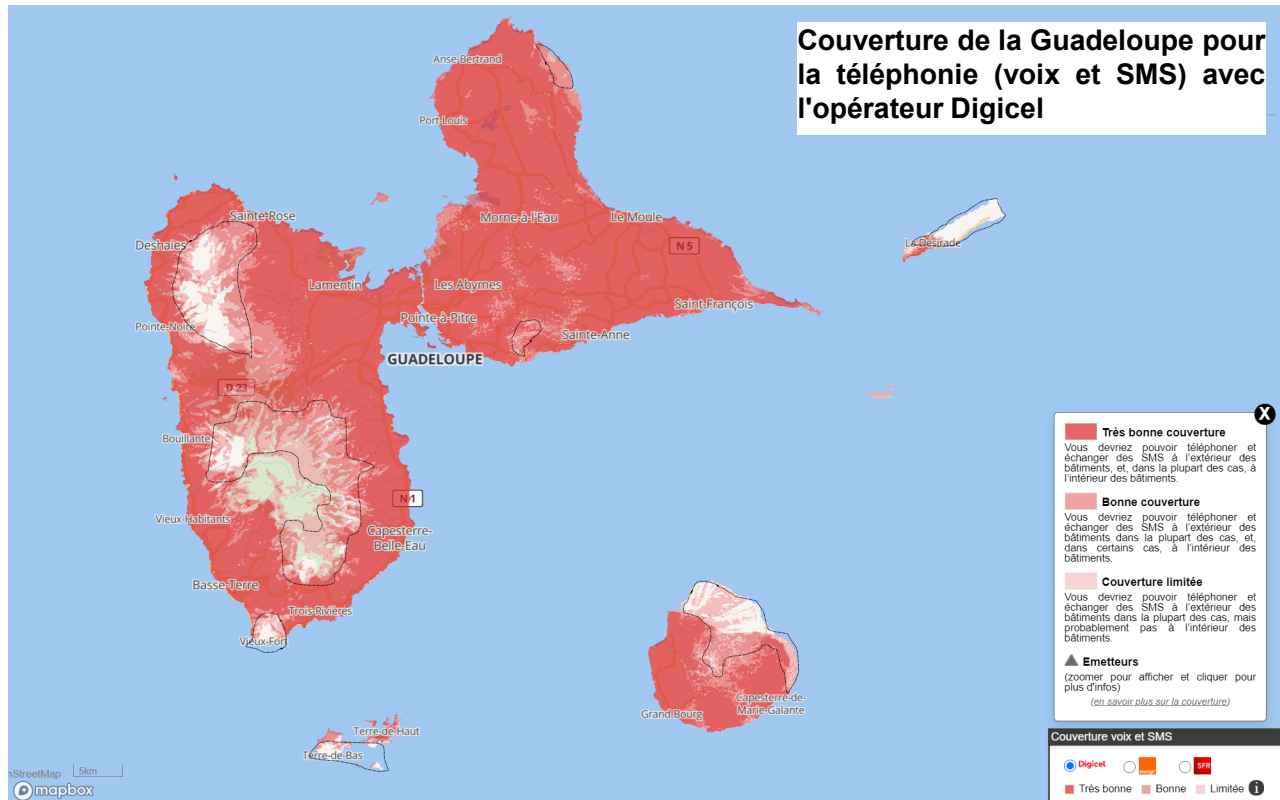
- Depuis octobre 2020, l'Agence de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) permet de comparer la couverture mobile des différents opérateurs de téléphonie présents en Outre-Mer. Dès 2016, les opérateurs mobiles ultramarins ont entamé le déploiement de la 4G. Aujourd'hui ils proposent pour la plupart d'entre eux et pour la majorité des territoires de Guadeloupe une bonne couverture 4G. Orange et SFR ont en grande partie été à la manœuvre dans le développement de la 4G. Certains opérateurs offrent, selon l'Arcep, des niveaux de débit tout à fait comparables à la France hexagonale.
- Les cartes suivantes proviennent de l'outil de l'Arcep, monreseaumobile.fr et s'appliquent à la couverture mobile (voix et SMS) pour trois opérateurs : **Orange**, **SFR** et **Digicel**. A noter que l'opérateur Free est également implanté en Guadeloupe.



Accès au numérique



**Téléphonie
Voix & SMS**



Quelques territoires peu peuplés encore non ou mal couverts par la téléphonie (voix et SMS)

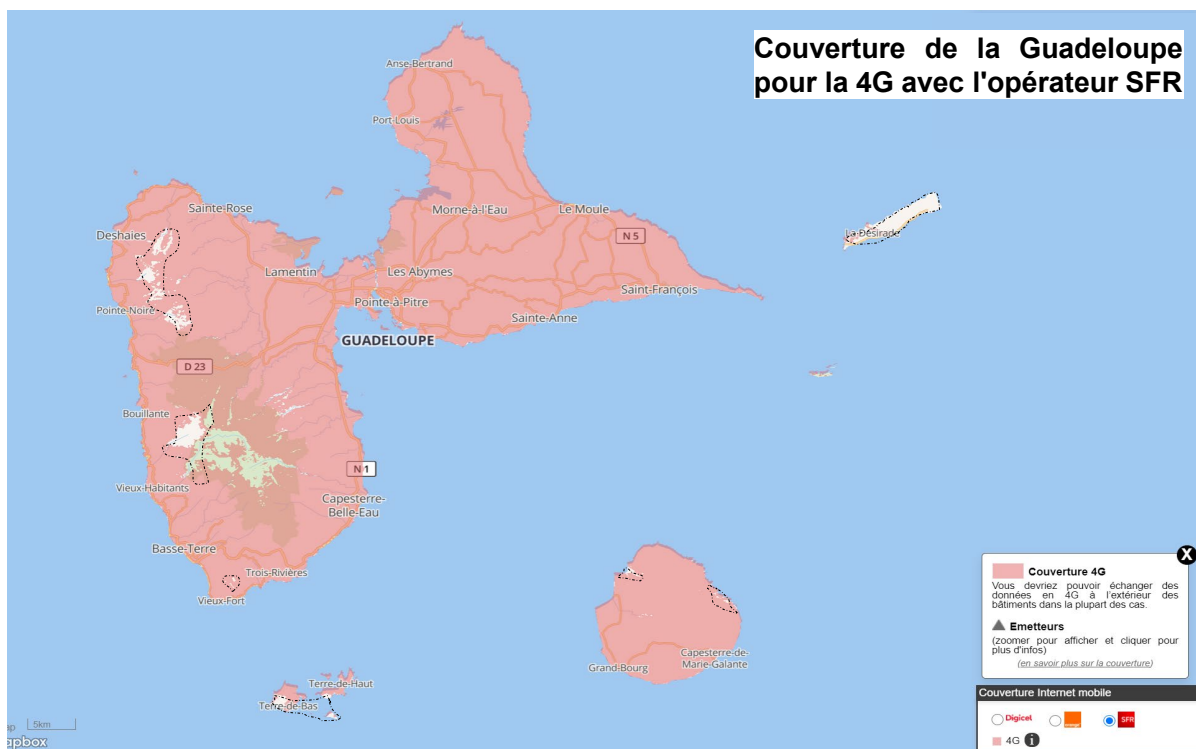
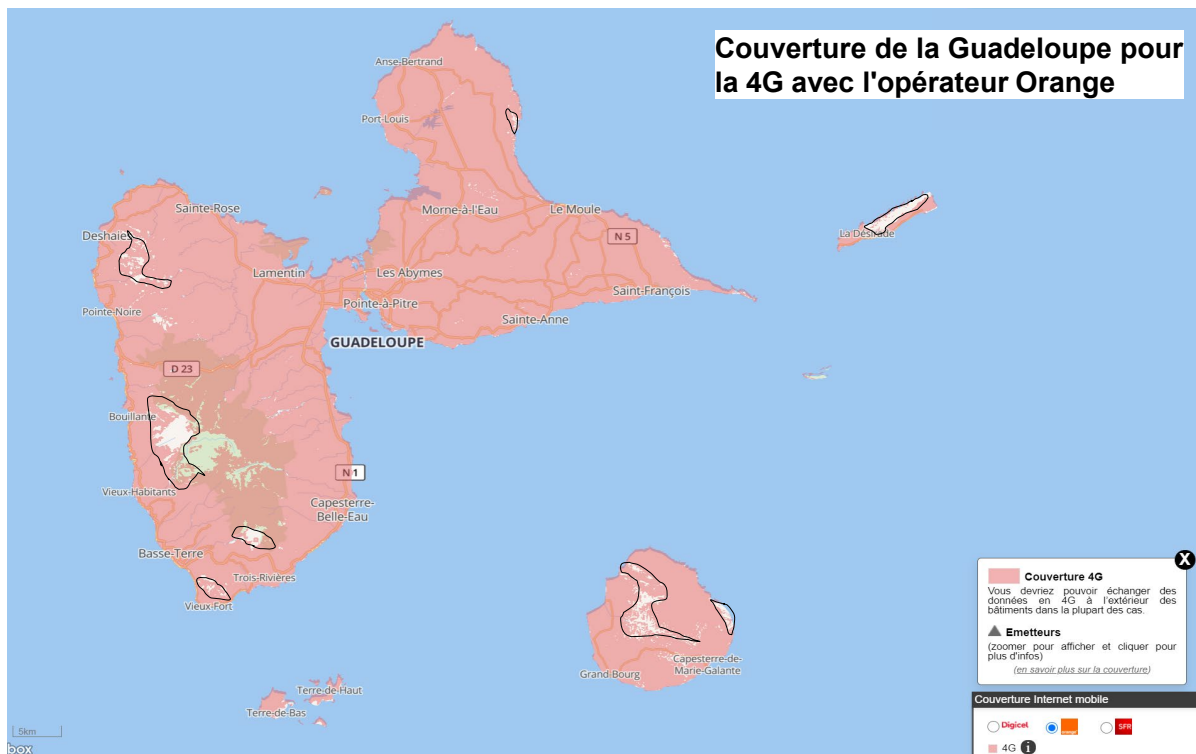
- En reprenant les zones blanches des trois opérateurs sur la téléphonie mobile (SMS et voix) à l'échelle de la Guadeloupe, quelques territoires apparaissent prioritaires :
 - les **coteaux de la forêt départementale** dont l'urbanisation est diffuse,
 - le **centre de la partie Nord de Basse-Terre** dont les densités sont également faibles,
 - la **partie Ouest de la Désirade** qui accueille des habitants le long de l'axe routier,
 - la **partie Nord-Ouest de Marie-Galante** qui, sans avoir de fortes densités, est caractérisée par un habitat rural dispersé.
- Grande-Terre est caractérisée par une **couverture assez irrégulière** avec des zones faiblement couvertes, voire parfois blanches, **entre Sainte-Anne et Le Moule** ainsi que le long du littoral Est **vers Anse-Bertrand**.

Accès au numérique

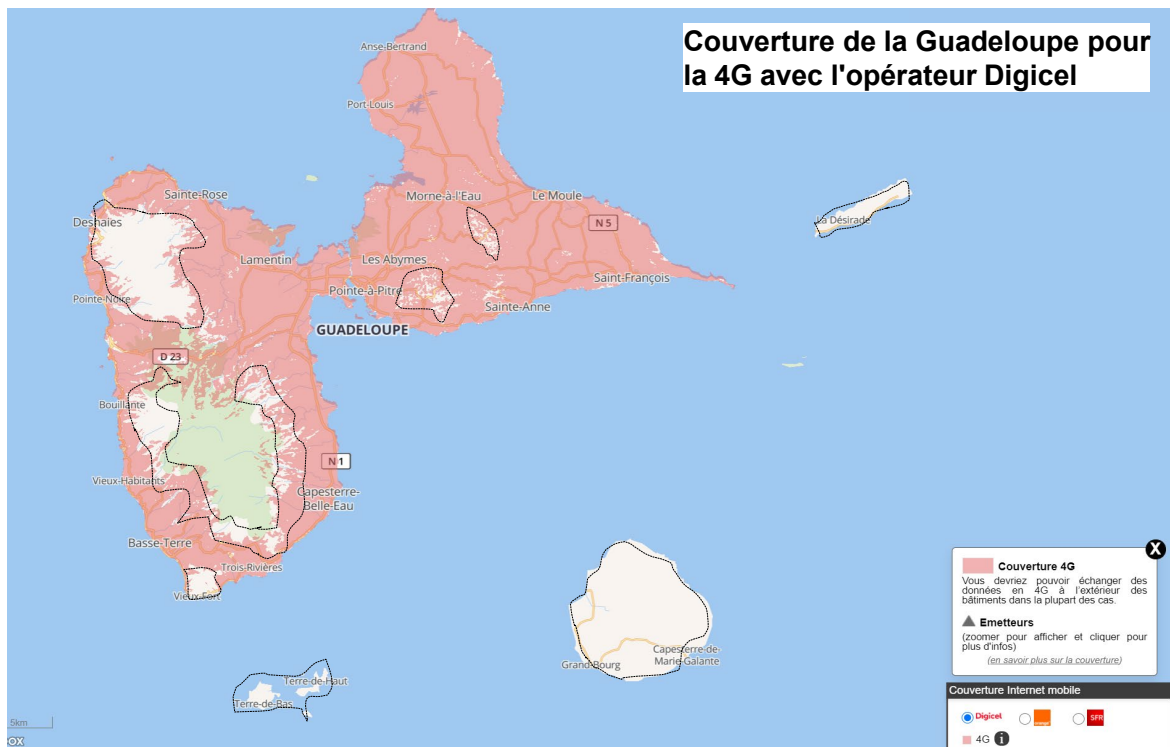


Couverture de la Guadeloupe en connexion 4G

- Les cartes ci-dessous proviennent également de l'Arcep et cartographient la couverture de la Guadeloupe de matière de connexion 4G à internet pour les trois opérateurs présents : **Orange**, **SFR** et **Digicel**.
- Le croisement des zones blanches permet de pouvoir identifier les territoires habités ou densément habités n'ayant pas encore un accès à la 4G.

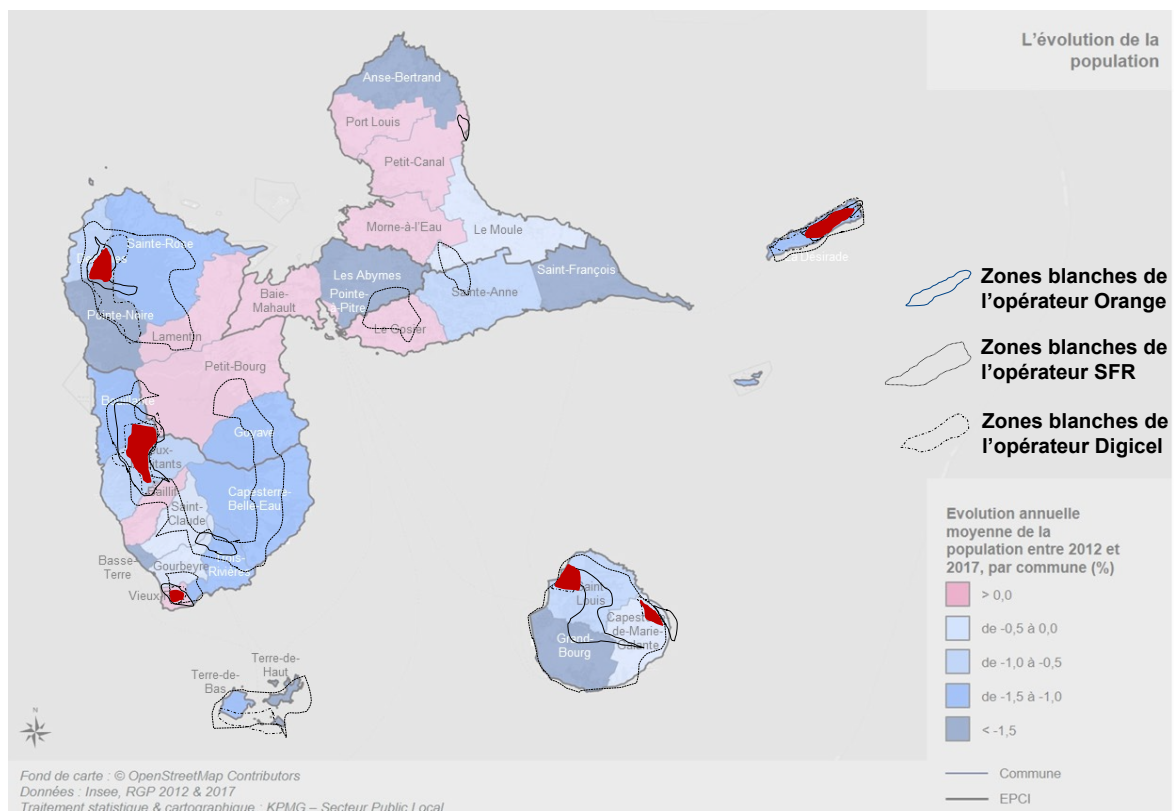


Accès au numérique



Quelques territoires peu peuplés encore non ou mal couverts par la 4G

- En croisant les données des trois opérateurs, les territoires connaissant des problématiques de couvertures en 4G sont :
 - la **partie Ouest de La Désirade**,
 - la **partie Nord de Basse-Terre**,
 - les **coteaux des communes de la façade littorale Ouest de Basse-Terre de Bouillante à Baillif** ainsi que **les parties Nord et Ouest de Marie-Galante**.



Accès au numérique



Une bonne disponibilité globale de l'offre en matière de couverture mobile 4G

- L'accessibilité numérique concerne aussi bien la **présence de réseau** que la **possibilité de choix entre différents opérateurs**. C'est pourquoi l'offre de services mobile ainsi que la présence de différents opérateurs doivent être prises en compte. Il est à souligner qu'une étude OPMR liée aux tarifs d'abonnement pour les usagers et les entreprises a révélé que ceux-ci étaient plus élevés qu'en métropole.
- En 2017, le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Guadeloupe a estimé que **87,5% de la population de la Guadeloupe se situait en zone noire de couverture mobile 4G, c'est-à-dire couverte en 4G par au moins 2 opérateurs** et donc **10% de la population est dite en zone grise, c'est-à-dire couverte par un seul opérateur. Seuls 2,5% de la population était en zone blanche et n'avait aucun opérateur**. Le déploiement de Digicel et de Free Mobile, non encore opérationnels en 2017, ont pu améliorer ces différents indicateurs d'accès à un réseau mobile 4G.
- En termes de superficie couverte, **52% du territoire de la Guadeloupe est en zone noire**, 27% en zone grise et 21% en zone blanche. Il est cependant à noter que le déploiement de la 4G sur l'ensemble du territoire ne sera pas théoriquement achevée avant 2030.

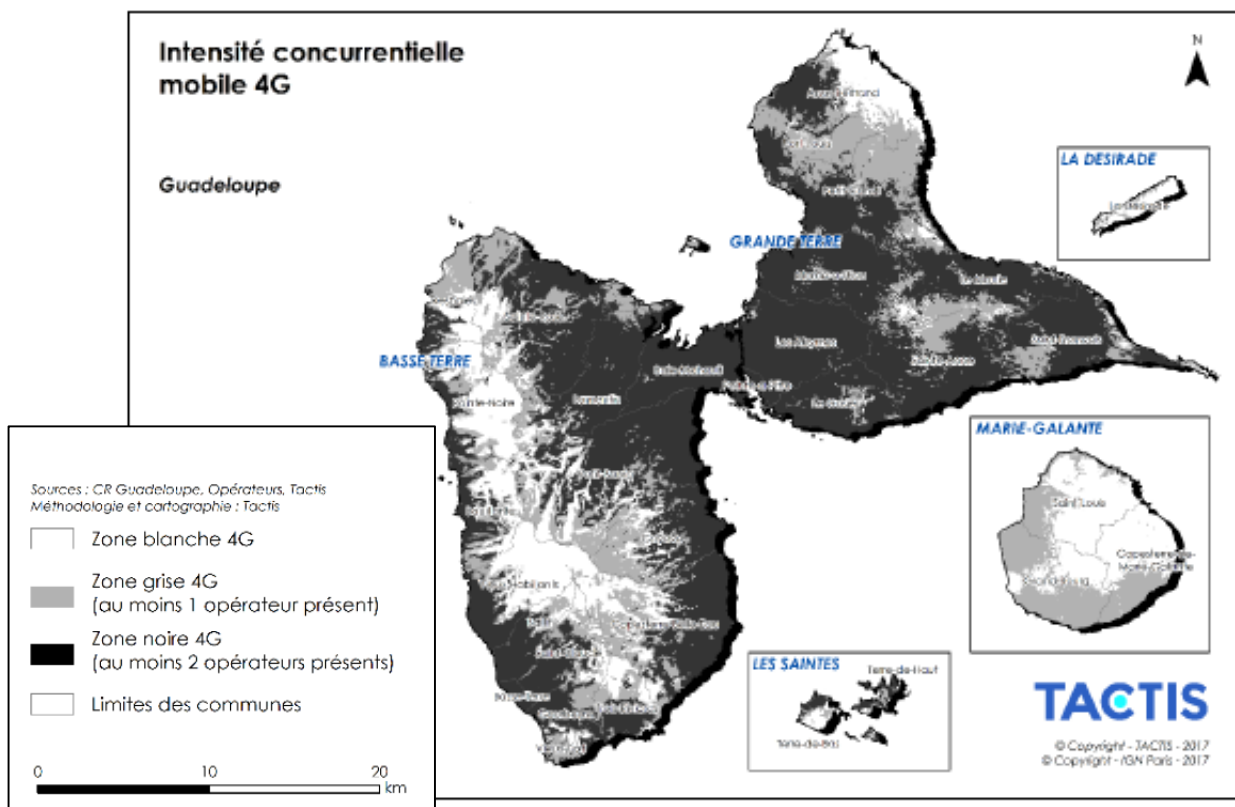
	Zone noire	Zone grise	Zone blanche
Part de la population	87,5%	10%	2,5%
Part de la superficie du territoire	52%	27%	21%

Source : SDTAN

Ces données sont à prendre avec précaution et n'ont cessé d'évoluer grandement depuis 2017 (couverture, technologies, infrastructure, opérateurs, etc.)

Au moment de l'élaboration du SDTAN, 80% du territoire de Marie-Galante était couvert et par un seul opérateur. Aujourd'hui l'île est couverte par Orange et SFR.

Intensité concurrentielle mobile 4G en Guadeloupe à 2017



Accès au numérique



Des enjeux de résorption des zones blanches conditionnés au déploiement de la 5G

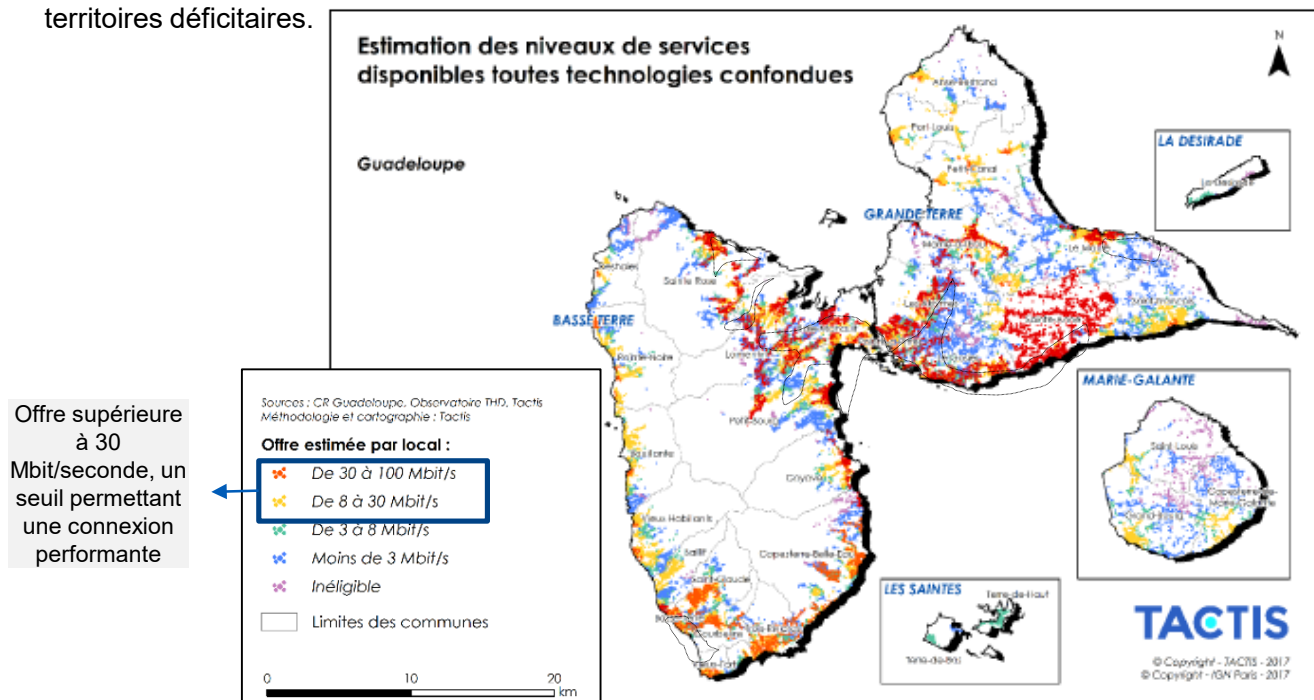
- En mai 2019, dans le domaine de la téléphonie mobile, le Gouvernement a décidé de **couvrir les territoires d'outre-mer déficients** en la matière, à l'instar de ce qui a été fait en métropole en 2003 et dernièrement (new deal). Un **premier diagnostic local** a été réalisé en septembre 2019 par le conseil régional, lequel a transmis à l'ANCT la liste de quelque **26 zones mal desservies** en Guadeloupe. Cette liste sera revue prochainement avec l'ANCT.
- Le **lancement de la 5 G est un des facteurs d'attente de mise en place du dispositif de résorption des zones déficientes en termes de réception du signal téléphonique**. Le déploiement de la 5 G est sous compétence des opérateurs télécoms. Pour l'outre-mer, le chantier ad hoc démarre avec les attributions de fréquences 5 G aux enchères. Le 2 octobre, l'Arcep a en effet lancé une consultation sur le sujet. L'enjeu de la résorption des zones précitées ci-dessus entre dans ce cadre.

Accès au numérique



La DSL, technologie prédominante dans l'accès au très haut débit en Guadeloupe

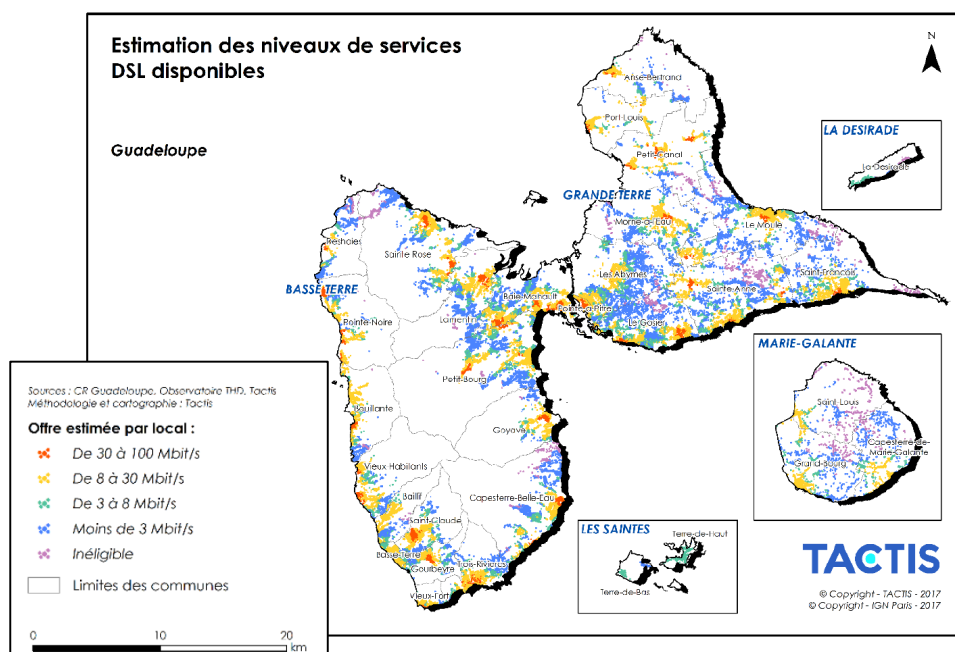
- Le gouvernement entend couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022 (soit au moins 30 mégabits/s). Le Plan France Très Haut Débit lancé en 2009 en était le programme d'application à travers le PIA. Le programme mobilisait 3,3 M€ pour soutenir les projets des collectivités (AAP) et permettait de coordonner les actions des opérateurs télécoms et celles des collectivités en la matière par un dispositif (AMI).
- Pour le déploiement de l'internet très haut débit (THD), deux opérateurs ont été retenus par le conseil régional :
 - Orange tout d'abord, sélectionné en février 2018 avec pour objectif de raccorder par câbles fibres optiques sous-marins les îles du sud à la Guadeloupe continentale. L'opérateur a réalisé les travaux fin décembre 2019.
 - Lors d'un second appel d'offres, publié en mars 2018, le consortium SFR Fthh, Dauphin telecom a été retenu pour couvrir en THD (tout fibre optique) le territoire de la Guadeloupe « continentale » et celui des îles du sud, hors communes préemptées par les opérateurs tels que Orange caraïbes et SFR outre-mer. 15 communes sont concernées par le réseau initiative publique sous maîtrise d'ouvrage du conseil régional. Les travaux d'étude ont démarré en 2020. Les premières lignes de 3 ou 4 communes devraient être mises en service fin 2021. Le calendrier de la couverture de ces 15 communes n'est pas précisé (estimation à fin 2023).
- Les nouveaux réseaux fibres (« NGA ») permettent un débit supérieur à 30 Mbit/seconde. Ce seuil peut donc être considéré comme celui d'un réseau performant. La carte suivante représente les niveaux de services fixes disponibles Guadeloupe via les technologies FttH, câbles et DSL.
- Les territoires couverts par une connexion supérieure à 30 Mbit/seconde correspondant aux territoires les plus denses et polarités du territoire (Pointe-à-Pitre, Le Moule, Basse-Terre). Ils s'étalent aussi sur les axes de développement de ces polarités (littoral du Gosier jusqu'à Sainte-Anne, le long de la nationale aux Abymes, sur les franges périurbaines Ouest de Cap Excellence). Le Nord Grande Terre, la côte sous le vent ainsi que les territoires insulaires constituent à l'inverse, des territoires déficitaires.**



Accès au numérique



- La carte ci-dessous ne présente que les niveaux de services disponibles via la technologie DSL (soit via les câbles téléphoniques).
- Au regard de la carte précédente, celle-ci démontre l'importance prise par cette technologie dans l'accès à un très haut-débit.
- Plusieurs territoires auraient une connexion inférieure à 3 Mbit/seconde sans la présence d'un réseau câblé DSL, ainsi **Baie-Mahault, Le Lamentin, Morne-à-l'Eau, Les Abymes, Le Gosier (SDTAN)**.

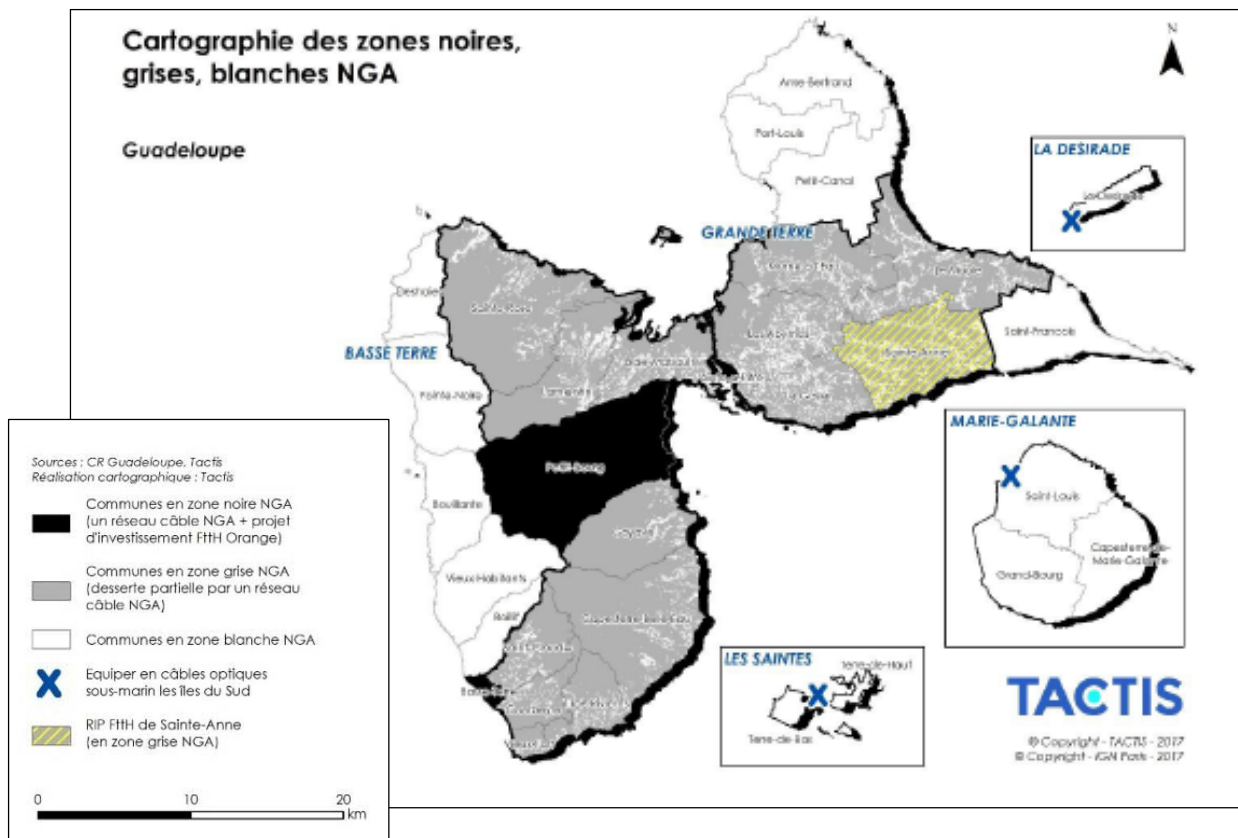


Accès au numérique



Une dynamique de déploiement des réseaux NGA et des territoires encore non couverts

- Les réseaux « Next Generation Access » (NGA) ou Réseaux d'Accès de Nouvelle Génération correspondent à des réseaux qui sont, en tout ou partie, en **fibre optique** et qui sont capables d'offrir un service plus performant et des débits supérieurs que les réseaux en cuivre existants (supérieurs à 30 Mbit/s). Ils correspondent essentiellement à deux technologies : **les réseaux fibres de bout en bout (FttH)** qui concernait en 2017 un potentiel de développement par Orange sur Pointe-à-Pitre, Basse-Terre et Petit-Bourg ; **les réseaux câble modernisés (HFC ou FttLA)** qui couvraient en 2017 17 communes et 70% des logements et entreprises.
- Les aides d'Etat du Plan France Très Haut Débit s'ancrent dans les réglementations européennes et le plan numérique de la Commission européenne. Pour autoriser ces aides, des défaillances de marché doivent être identifiées grâce à trois zones.
 - Les **zones blanches** sont celles où aucune infrastructure THD n'existe et où il est peu probable que se développe dans les trois prochaines années une telle infrastructure.
 - Les **zones grises** ont déjà un opérateur de réseau mais ne devront pas connaître l'installation d'un autre opérateur dans les trois années à venir. **L'Etat peut alors apporter un soutien en cas de défaillance de l'initiative privée.**
 - Dans les **zones noires**, connaissant plusieurs opérateurs (ou à venir), les aides d'Etat ne seraient pas acceptées.
- En 2017, des territoires prioritaires apparaissaient distinctement : le Nord Grande Terre, la façade littorale ouest de Basse-Terre et Saint-François. Les territoires insulaires dépendaient du développement de câbles sous-marins.



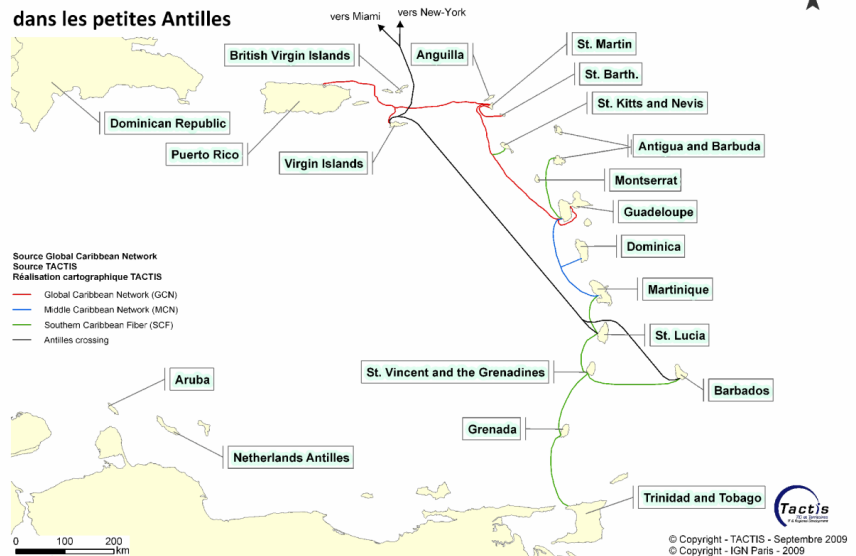
Accès au numérique



Un raccordement des territoires insulaires du Sud par des câbles optiques sous-marins

- Dès 2006, un câble sous-marin était déployé dans le cadre d'une DSP de la Région (arrivant à échéance en 2025), permettant de relier, depuis Pointe-à-Pitre, la Guadeloupe à ses pays voisins, permettant ainsi d'accélérer le développement économique des Antilles. Il relie ainsi San Juan à Puerto Rico à la Guadeloupe (Basse-Terre puis Pointe-à-Pitre)
- Grâce au câble ECFS, la Guadeloupe connaît une desserte internationale importante avec les îles voisines.

Infrastructures sous-marines dans les petites Antilles



- A l'échelle de la Guadeloupe, un des axes forts du STDAN vise à **assurer l'interconnexion des îles du Sud par les câbles sous-marins de fibre optique**. La stratégie envisagée consiste à raccorder les extrémités des réseaux terrestres à Basse-Terre et Grande-Terre au réseau sous-marin. Ce projet sera réalisé dans d'une DSP attribuée en 2019 (groupement SFR, Dauphin Telecom, Semag), pour la réalisation d'une infrastructure THD à fibres optiques pour la résorption des zones blanches de la Guadeloupe (15 communes).

Desserte envisagée pour les îles de Marie-Galante, la Désirade et les Saintes²⁴



Accès au numérique



Très peu de communes connaissant un accès facilité au wifi public

- Fin 2020, **Guadeloupe Numérique** référençait **cinq accès wifi publics** sur l'ensemble de la Guadeloupe à Baie-Mahault, Les Abymes, Sainte-Anne et deux à Grand-Bourg de Marie-Galante.

Un projet de déploiement d'un wifi territorial sur l'ensemble des communes

- **La mise en place d'un wifi territorial sur la totalité du territoire figure parmi les actions prioritaires de la Région.** L'Union européenne accompagne financièrement les communes dans le cadre du projet « wifi 4 EU » dans ce domaine (déploiement de bornes wifi, accès gratuit à des services via une plateforme, etc.). Ce projet est devenu depuis la crise économique de 2020 une priorité d'action avec le déploiement d'environ **500 bornes sur la totalité du territoire**.
- Les objectifs de ce déploiement sont de :
 - couvrir les principaux points d'intérêts touristiques, les espaces publics qu'ils soient publics ou en gestion privée pour **offrir ce service wifi gratuit à plusieurs publics éloignés du numérique, publics sensibles, jeunes, personnes en insertion** ;
 - **valoriser les services publics**, l'e-administration par les EPCI, les communes, par la Région (qui gère déjà des portails sur les aides aux particuliers ou aux entreprises) **via une plateforme accessible offrant un service global à l'usager** ;
 - dynamiser et valoriser les projets accompagnés par les institutions et les rendre accessibles ;
 - connaître le profil des personnes en besoin de wifi public et développer une base de données pour **alimenter un observatoire du numérique en Guadeloupe**, enrichi et mis à jour régulièrement dans la perspective de bénéficier d'une infrastructure de données encadrant l'open data et collectant les données des collectivités.

Plusieurs autres communes émergeaient à la phase 2 WIFI4EU : Anse-Bertrand, Baillif, Bouillante, Capesterre-Belle-Eau, Gourbeyre, Pointe-Noire, Port-Louis, Saint-François, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Habitants

Un déploiement stratégique pour la revitalisation des centres-bourgs

- La possibilité d'offrir en centres-bourgs un accès public à internet permet à des habitants ne disposant pas d'abonnement à internet dans leur lieu d'habitation de fréquenter des lieux de vie communs et ainsi de renforcer leur rôle de centralité. Le touriste peut également être une cible dont l'accès à un réseau public peut le guider dans sa découverte du territoire.
- Un espace wifi confortable doit prendre en compte une bonne explication des modalités d'utilisation, la mise à disposition d'un espace agréable et calme garant d'un confort et d'un cadre de travail et une possibilité de compléter l'offre avec des recharges solaires ou par tout autre EnR.

Accès WIFI public	
Les Abymes	1
Baie-Mahault	1
Sainte-Anne	1
Grand-Bourg	2

Source : Guadeloupe Numérique

Accès au numérique

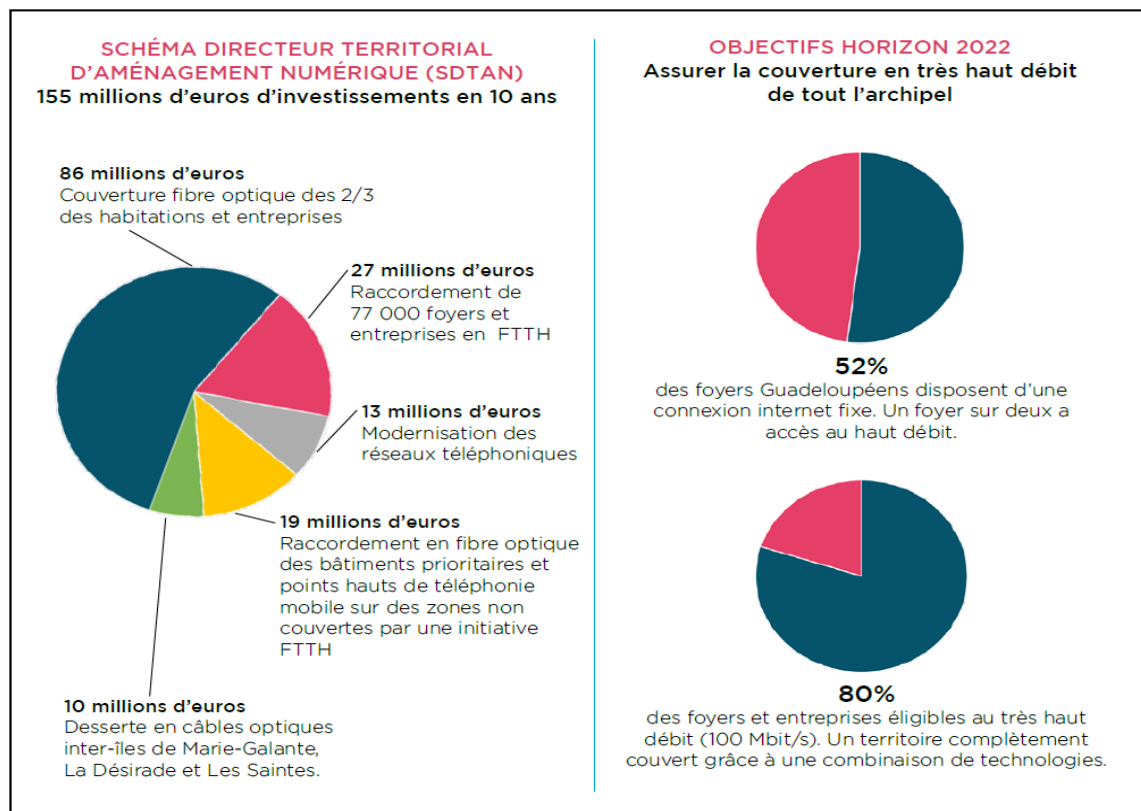
Le renforcement de l'offre numérique (infrastructures, réseaux) s'appuie sur le SDTAN, en déclinaison de la stratégie européenne et nationale

Stratégie UE 2020

Plan France Très Haut Débit

SDTAN

- La **stratégie de la Commission européenne** fixe un objectif pour 2020 en faveur d'un équipement de tous les foyers à **une connexion à 30 Mbit/s minimum**. La **Société du Gigabit**, annoncée en 2016, fixe une stratégie à horizon 2025 en faveur du déploiement de connexions gigabit pour certaines structures (hôpitaux, administrations publiques), pour les foyers européens et du développement de la couverture 5G.
- Annoncé par la présidence de la République en 2013, le **Plan France Très Haut Débit** énonce des objectifs nationaux de déploiement du THD (100% des foyers éligibles au THD en 2022 et 50% dès 2017).
- Pour faire suite à la Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCoRAN) de la Guadeloupe, la Région s'est dotée en octobre 2013 d'un **Schéma directeur territorial d'aménagement numérique**. Ce Schéma est actualisé par la Région et représente le référentiel partagé des actions publiques et privées de l'équipement du territoire, dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.
- L'objectif est de parvenir à achever la couverture numérique de l'ensemble du territoire, logements et entreprises, d'ici **2022** autour d'une stratégie laissant une place importante au très haut débit. Le Schéma repose sur deux axes complémentaires : assurer l'interconnexion des îles du Sud par des câbles sous-marins en fibre optique ; piloter, planifier, coordonner le déploiement des infrastructures fixes numériques de manière à rendre éligible, à l'horizon 2022, l'ensemble des foyers et entreprises au THD, pour l'essentiel au moyen des technologies FttH.
- Dès le lancement du Schéma, des travaux de montée en débit ont été engagés sur plusieurs communes rurales (Bouillante, Vieux-Habitants, Baillif, Petit-Canal).

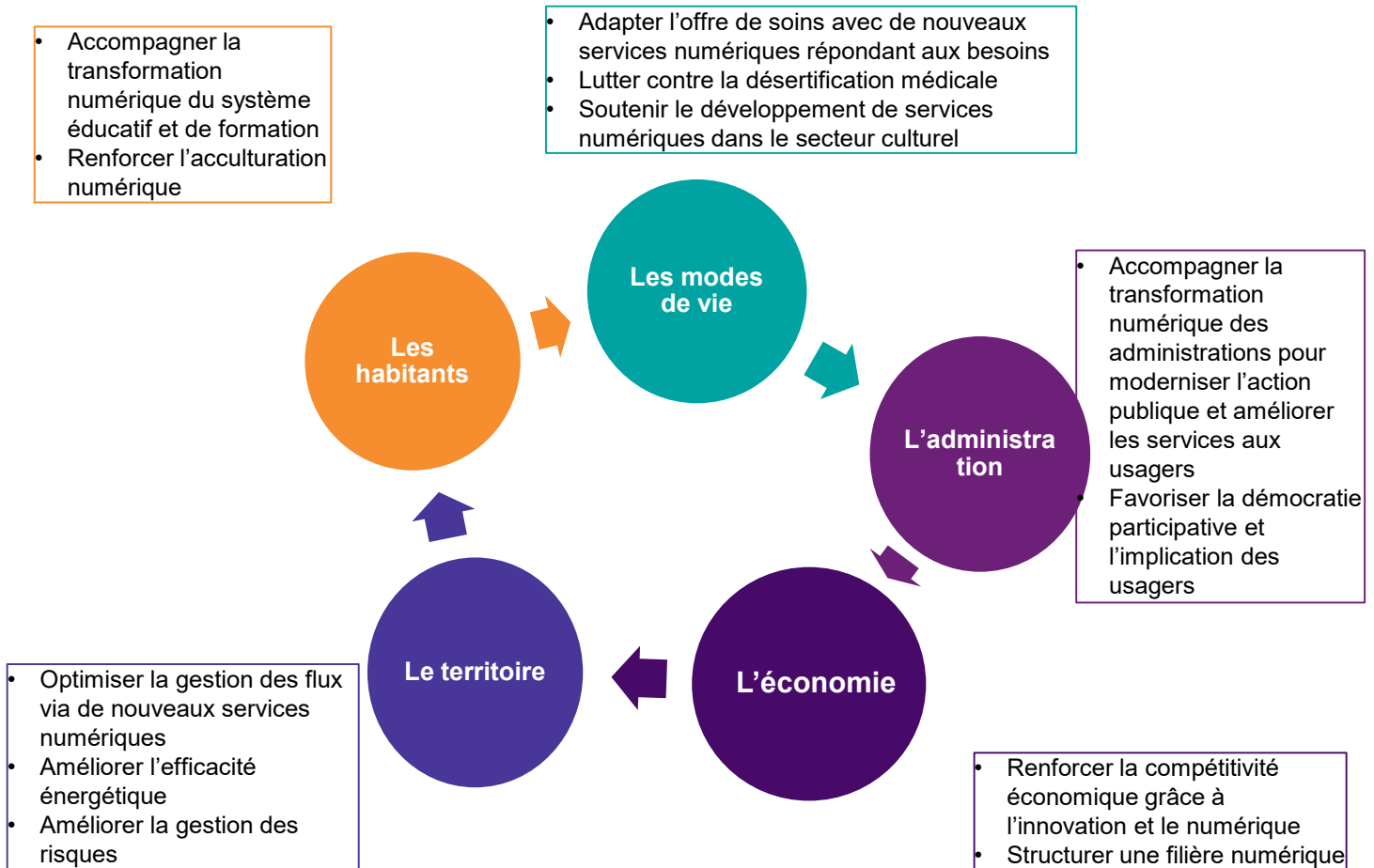


Développement des usages numériques

Une dynamique de projet autour du développement des usages numériques sur le territoire grâce à plusieurs schémas directeurs

SDUN

- Le **Schéma directeur usages et services du numérique (SDUN)** de la Guadeloupe prolonge la dynamique d'équipement du SCoRAN et du SDTAN en apportant une **stratégie autour du développement des services numériques sur le territoire**. Ce schéma vise à structurer un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs guadeloupéens pour réussir une transformation numérique inclusive.
- Il vise à compléter les politiques numériques territoriales d'un volet dédié aux services et aux usages, à identifier les secteurs particuliers à valoriser dans le cadre des usages liés au numérique en Guadeloupe et mettre en cohérence les projets numériques territoriaux.



Une stratégie d'équipement au service d'un cercle vertueux d'innovation autour des services numériques :

- **E-santé** : suivi de sortie d'hospitalisation, téléconsultation et télédiagnostic..
- **Télétravail** : visioconférence, documents de travail volumineux...
- **Entreprise** : cloud computing, applications nécessitant du haut débit, formations à distance...
- **E-commerce** : consultation de catalogue, création d'application)...
- **E-éducation** : compléments éducatifs en ligne, cours HD en ligne, visioconférence parents-professeurs...
- **E-administration** : traitement de demandes administratives par visioconférence HD...

Usages numériques

Les orientations et actions retenues dans le SDUN

Le SDUN se décline donc en 7 orientations et 19 actions opérationnelles

Orientation 1 : Une population formée tout au long de la vie aux usages et pratiques numériques

- Coordination des acteurs de la formation initiale
- Développement et consolidation d'une offre de formation ouverte et à distance
- Valorisation des initiatives d'inclusion numérique et de sensibilisation à la culture numérique
- Développement du réseau des bibliothèques et de leurs ressources numériques

Orientation 2 : Des patients mieux pris en charge dans le cadre d'une offre de soin et de maintien à domicile

- Renforcement de l'accès aux soins par les territoires marqués par la double insularité
- Appui au développement de plateformes de e-santé
- Soutien des projets concourant au maintien à domicile

Orientation 3 : Un patrimoine touristique et culturel valorisé par le numérique

- Soutien au développement et valorisation de services numériques innovants

Orientation 4 : Une administration modernisée et performante

- Appui au développement de services numériques
- Accompagnement et sensibilisation à la mise en place de l'open data dans les collectivités
- Appui au développement d'une plateforme SIG mutualisée
- Appui au développement d'un cloud public mutualisé

Orientation 5 : Des entreprises connectées et compétitives

- Actions de sensibilisation au numérique au bénéfice des petites entreprises

Orientation 6 : Une filière numérique structurée et compétitive

- Accompagnement des entreprises locales du numérique à l'étranger
- Élaboration d'un plan de GPEC territoriale sur les besoins en compétences des entreprises du numérique en Guadeloupe
- Appui à des actions d'animation de la filière TIC
- Soutien à la mise en place de tiers lieux

Orientation 7 : Innovation numérique pour une Guadeloupe durable

- Soutien aux services numériques innovants visant à optimiser la gestion des flux
- Soutien à l'expérimentation de IOT améliorant la gestion des réseaux de base

Usages numériques

Focus sur les actions prioritaires pour le Département et à articuler avec le SDAASP :

Orientation 1 : Une population formée tout au long de la vie aux usages et pratiques numériques

Cette orientation a pour ambition d'accompagner la montée en compétences des habitants sur les usages numériques. Pour cela, les actions retenues dans le SDUN visent à proposer une offre de formation pour tous, avec des degrés d'appropriation du numérique et de ses pratiques variables :

- **Action 1 : Coordination des acteurs de la formation initiale en vue d'une mutualisation des équipements et infrastructures numériques.** L'objectif de cette action est de favoriser les temps de rencontre et de travail commun entre les acteurs et partenaires impliqués dans le développement du numérique au sein de la formation initiale afin de permettre tout d'abord d'identifier les besoins de manière transversale mais également de saisir les opportunités de mutualisation d'outils ou systèmes d'informations lorsque cela est pertinent.
- **Action 3 : Valorisation des initiatives d'inclusion numérique et de sensibilisation à la culture numérique.** Par le biais de cette action, le Département entend garantir l'inclusion sociale et professionnelle de tous dans une société où le numérique prend une place importante. Le soutien aux actions d'inclusion numérique est donc une priorité dans le cadre du SDUN (via la mise en réseau des acteurs, le soutien aux initiatives telles que le Cyberbus, la formation des travailleurs sociaux, les solutions d'accompagnement itinérantes...)

Orientation 4 : Une administration modernisée et performante

Volet conséquent dans le cadre du SDUN, cette orientation est particulièrement reliée aux enjeux d'accessibilité des services publics sur le territoire. En effet, il s'agit par cette orientation d'accompagner la transition numérique de la collectivité et cela à plusieurs niveaux :

- **Action 9 : Appui au développement de services en ligne mutualisés.** L'enjeu de l'accès aux services publics des communes et EPCI est grandissant. C'est pourquoi par cette action le SDUN entend favoriser la mise à disposition de services en ligne à destination des habitants et des entreprises, dans une logique d'amélioration de la qualité, de l'accès et de la fluidité des services publics. L'ambition à terme est de proposer une logique de guichet unique des administrations en ligne.
- **Action 10 : Accompagnement et sensibilisation à la mise en œuvre de l'Open Data dans les collectivités.** Il s'agit d'engager une dynamique de mobilisation des acteurs publics autour de ces enjeux et d'accompagner individuellement les collectivités identifiées.
- **Action 11 : Appui au développement d'une plateforme SIG mutualisée.** L'objectif est de parvenir à une culture du SIG partagé avec l'ensemble des acteurs (décideurs, acteurs métiers, citoyens...) grâce à une plateforme unique.
- **Action 12 : Appui au développement d'un Cloud public mutualisé.** Il s'agira de mettre à disposition un service unique à disposition des acteurs identifiés (collectivités, voire entreprises).

⇒ **Cette orientation s'inscrit en articulation du Programme DCANT (Développement Concerté de l'Administration Numérique) et de sa déclinaison à l'échelle de la Guadeloupe à horizon 2023.**

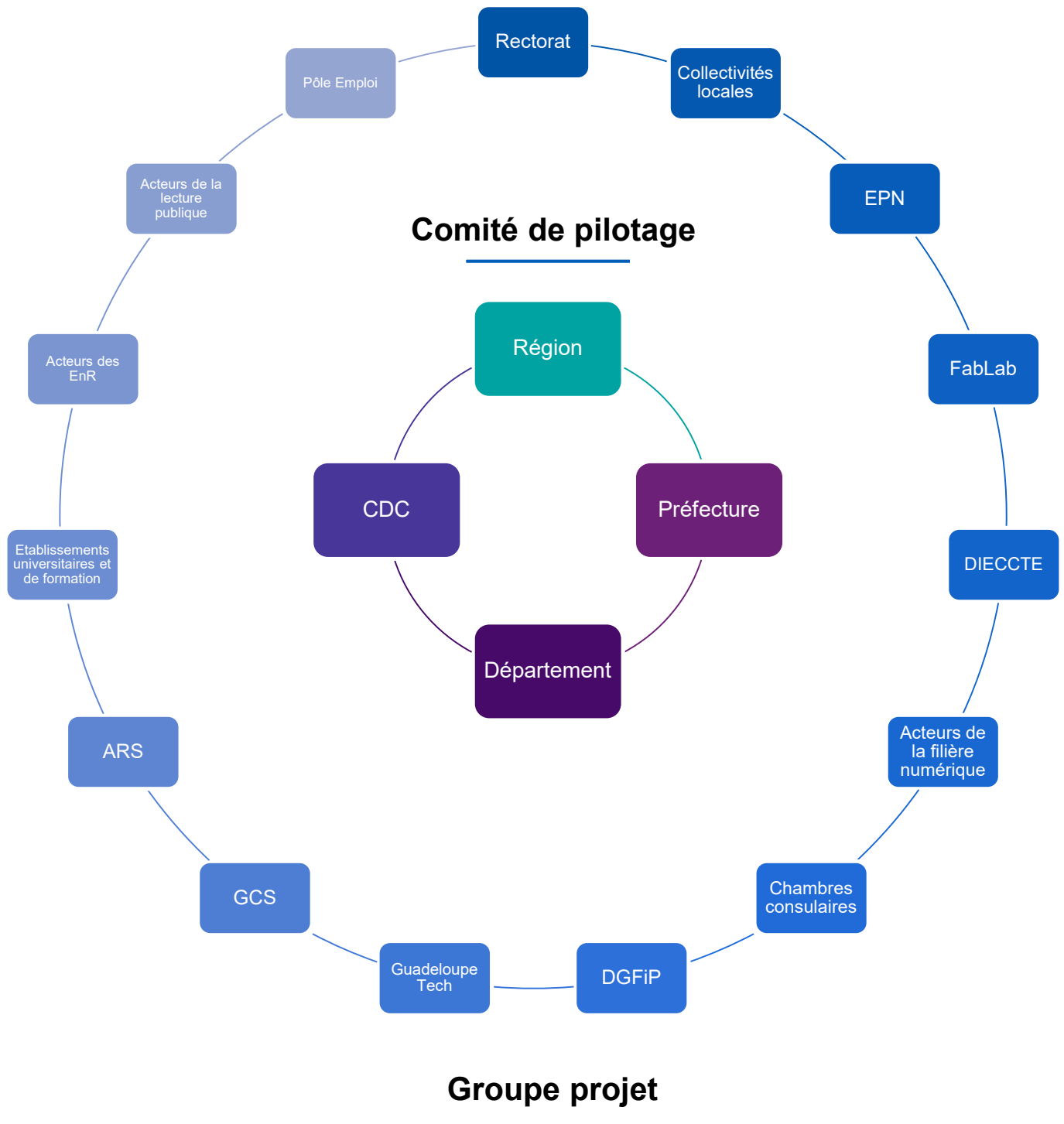


Les enjeux d'articulation entre le SDUN et le SDAASP :

- Un certain nombre d'objectifs ont déjà été fixés dans le cadre du SDUN et **concurrent aux mêmes ambitions que celles du SDAASP** : faciliter l'accès aux services publics, améliorer la qualité des services pour tous
- Les **orientations 1 et 4** décrites ci-dessus répondent aux enjeux identifiés dans le présent rapport de diagnostic relatifs à **l'accès aux administrations** pour tous les habitants du territoire mais aussi la **montée en compétences des publics** en matière d'usages et pratiques numériques
- Les **orientations 2 (sur la santé) et 3 (sur la culture et le tourisme)** s'inscrivent également dans la réponse aux enjeux de **renforcement de ces offres** identifiés dans le diagnostic du SDAASP.

Usages numériques

Un pilotage du schéma numérique de la Région Guadeloupe associant un groupe projet constitué d'un grand nombre d'acteurs



Usages numériques



Un plan d'équipement des établissements scolaires en équipements numériques

Plan numérique pour l'éducation

- Ce plan a fonctionné par appels à projets successifs avec un lancement en 2015 et un renouvellement chaque année (initiative pour l'excellence éducative, école numérique innovante, label écoles numériques...). Sur le financement du plan, la dynamique partenariale a bien fonctionné entre l'Etat, notamment avec le Conseil départemental et les communes, sur le principe « 1 euro dépensé par l'Etat, 1 euro dépensé par les collectivités ». Le plan de relance devrait intégrer un volet sur l'équipement numérique des lycées et écoles.
- **Tous les collèges bénéficient d'équipements de classes mobiles** contenant un **router et des tablettes numériques**. Si les collèges ont été d'abord favorisés par cela, entre 30% et 40% des écoles en sont déjà équipées. Les lycées n'ont pas été intégrés à ce plan mais devraient l'être au plan de relance.

L'ENT, un bouquet de services dédiés à l'éducation dont le développement reste à poursuivre

- L'action du Rectorat repose en particulier sur son outil **d'Espace numérique de travail (ENT)** comme interface de communication avec les parents dont la prise en main a été favorisée par le confinement. L'ENT permet en effet de travailler avec les élèves à distance.
- L'ENT est sur le territoire issu d'un travail entre la Délégation académique au numérique (DAN), la Région et le Département. Après un financement par la DAN de l'expérimentation pendant trois ans, les deux collectivités ont pu financer l'ENT et assurent en l'état la maîtrise d'ouvrage pour les ENT du second degré. Un autre ENT est mis en place avec les communes pour le premier degré.
- Aujourd'hui, **l'ENT reste pour la DAN un chantier prioritaire à renforcer**. Cet outil fédérateur de communication partagée doit pouvoir être approprié aussi bien par les enseignants, élèves, parents que par les collectivités. L'outil étant évolutif, chaque acteur peut développer ses espaces propres et valoriser un travail commun entre acteurs autour de l'éducation. Une collectivité peut tout à fait communiquer avec les parents par cet outil et gérer la maintenance du matériel.

⇒ **Le déploiement de l'ENT est d'autant plus prioritaire pour le territoire compte tenu de la situation sanitaire et de l'enjeu de faciliter les relations (à distance) entre les enseignants, les élèves et les parents.**

Une coordination à structurer autour de l'éducation numérique avec la mise en place d'un Conseil stratégique (CSAGNE)

- Un Conseil stratégique académique pour **la généralisation du numérique éducatif** a été mis en place en 2019 avec le Rectorat, la Préfecture, le Conseil départemental et régional.
- La DAN propose de définir au premier semestre 2021 **une feuille de route stratégique** et collaborative pour les trois prochaines années. L'enjeu de ce Conseil stratégique est de pouvoir **assumer un travail partenarial suivi tout en laissant à chaque partenaire son champ d'action propre**.

Usages numériques

Une dynamique intéressante de création de tiers-lieux pour faciliter l'accès au numérique

- Guadeloupe Numérique recensait fin 2020, 21 cybercafés sur l'ensemble du territoire dont un à La Désirade et deux à Marie-Galante. Un seul espace de coworking était référencé à Pointe-à-Pitre.

	Cybercafé	Espace de coworking
Les Abymes	1	
Baie-Mahault	2	
Pointe-à-Pitre	1	1
Le Gosier	3	
Sainte-Anne	2	
Saint-François	1	
Petit-Canal	1	
La Désirade	1	
Petit-Bourg	3	
Trois-Rivières	1	
Basse-Terre	1	
Pointe-Noire	1	
Saint-Louis	1	
Grand-Bourg	1	
Terre-de-Haut	1	

Source : Guadeloupe Numérique



- Guadeloupe Tech** est un cluster numérique labellisé de la communauté French Tech qui vise à structurer une filière économique autour du numérique et travaille avec les tiers-lieux notamment sur les questions de formation à l'économie du numérique. Elle rassemble aujourd'hui près de 200 entreprises, une dizaine d'associations et d'institutions partenaires dans cette logique de clusterisation des acteurs de la nouvelle économie du digital.
- Audacia, pépinière de start up a été lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt de la Région pour **développer un tiers-lieu à Baie-Mahault**, pour regrouper un grand nombre de services et d'espaces à destination des entreprises. Des formations et forums d'employeurs pourront s'y tenir ainsi que des permanences de Pôle Emploi. Cette structure bénéficie déjà d'un riche travail partenarial et se veut un carrefour pour toute la Guadeloupe. Elle travaille également avec **Outre-Mer Network et Station F** un projet pour diffuser aux tiers-lieux des contenus et expertises sur le numérique, mettre à disposition de ces acteurs des experts du numérique ainsi qu'une plateforme sur l'écosystème du numérique.

La Région porteuse d'une dynamique en faveur de la création de tiers lieux :

En 2020, la Région Guadeloupe, en déclinaison du SDUN et du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), en lien avec l'Etat et l'Europe, a lancé un **Appel à Manifestation d'Intérêt visant à l'identification et l'accompagnement financier de projets de tiers-lieux**. 5 projets ont été retenus lauréat et bénéficieront d'un accompagnement individuel (de l'ordre de 200 000€) :

- Caribbean Culture House** : Le projet porté par la SAS EOG CONCEPT est relatif à la création de 2 Tiers-lieux situés à Basse-Terre et à Baie-Mahault. Le projet vise à faire émerger des projets entrepreneuriaux responsables, mixtes, écologiques, inclusifs et pérennes, au service de l'utilité sociale, à travers 2 tiers lieux entièrement équipés de matériels numériques et connectés à très haut débit.
- Hub InnovTech** : Le projet porté par GuadeloupeTech consiste en la création d'un espace de rencontre, de travail et de formation, doté d'équipement numérique et proposé en location. Sur une superficie de 140m2 organisée en pôles thématiques (associations, coworking, makers, foodlab). il sera possible de réaliser des événements, des conférences et des ateliers de sensibilisation au numérique.
- La FABRIK** : Le projet porté par l'association Mouvance Caraïbes est un espace de vie sociale accessible aux habitants et visiteurs de Port-Louis. Au sein de cet espace qui se veut intergénérationnel, le porteur de projet défend les valeurs de l'équité, du développement local et durable, de l'autosuffisance et l'entraide. Des ateliers thématiques seront régulièrement dispensés (numérique, maîtrise des démarches administratives, cuisine locale, recyclage, bricolage, fabrication artistique de mobilier, jardinage éco-conscient, création d'entreprise, etc...). Les objets/produits issus des ateliers donneront lieu à des expositions-vente aux bénéfices de l'association.

Usages numériques

- **Smart Island Makerspace** : Le projet vise à proposer au public des outils, l'utilisation de matériel numérique payant, des formations et des ateliers axés sur la résilience territoriale au sein d'une structure aménagée à cet effet. Les animations aborderont diverses thématiques (recyclage, création de contenus numériques, ...etc.) suivant un planning prédéfini. L'association souhaite développer 3 concepts avec de l'open source sur la base de ressources au maximum locales : un méthaniseur individuel, un "farmbot" et l'aquaponie. Elle espère ainsi fédérer des membres et favoriser la création d'entreprises.
- **THINK & DO TANK BIO DESIR et le Réseau de Tiers-Lieux Numériques & Solidaires « Guadeloupe SINE QUA NON »** : Un projet qui vise à mettre en place un réseau de six tiers-lieux numériques et solidaires pour faire émerger de nouvelles opportunités de développement sectoriel et de promotion d'initiatives novatrices.

Des projets de tiers-lieux pour l'accompagnement de publics en insertion professionnelle

- **Dans le cadre du Plan départemental d'insertion 2019-2021, des actions sont dédiées au soutien des tiers-lieux dans leur accompagnement de certains publics, notamment les bénéficiaires du RSA.**
- La Région avait d'abord lancé des appels à projets pour la création de tiers-lieux pour les entrepreneurs et publics insérés professionnellement. Afin de repenser la place des tiers-lieux dans l'accès à une offre locale en faveur de l'accès aux droits, le Conseil départemental va verser une aide financière aux tiers-lieux accueillant des bénéficiaires du RSA. D'autres projets devraient suivre en ce sens avec l'aide de l'Etat dans le cadre de la Stratégie pauvreté et du Contrat de convergence et de transformation.

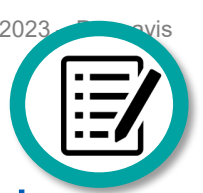
Usages numériques

Le Cyberbus, un projet régional innovant d'itinérance dont la dynamique est à relancer sur l'ensemble du territoire

- Afin d'initier les habitants à l'usage des Technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment les plus éloignés ou novices en matière de numérique, deux bus ont été équipés avec des ordinateurs connectés au réseau.
- La Région porte ce dispositif, permettant près de 150 sorties par an sur des territoires prioritaires, notamment **La Désirade, Marie-Galante, Terre-de-Haut**, etc. Ce service peut être mis à disposition d'autres acteurs du territoire (associations, CGSS, Pôle Emploi, La Poste, EHPAD, communes). Les bus permettent un accès aux services de la Région ainsi que des partenaires affiliés et acheminement du matériel. Deux agents sont présents en appui et apportent une assistance de premier niveau et peuvent orienter les demandes des habitants si besoin. Interrompu avec la crise sanitaire, le cyberbus permettait de travailler en étroite collaboration avec les élus locaux, notamment les maires, pour fournir un espace sur leur commune.
- **Cependant, les outils ont été acquis en 2002 et sont aujourd'hui vieillissants.** Deux matériels neufs devraient être livrés en 2022 permettant de relancer la dynamique et d'améliorer l'accessibilité à ce dispositif (passerelles pour PMR, postes de travail conçus pour les personnes en situation de handicap).



Source : regionguadeloupe.fr

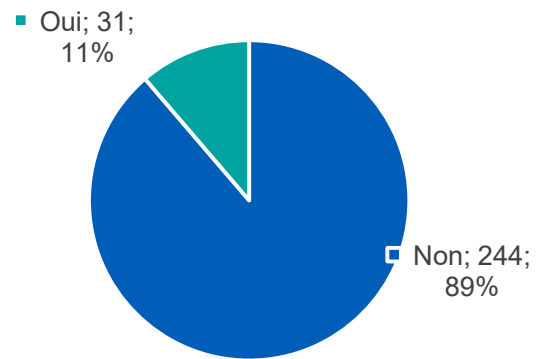


Usages numériques

Focus sur les résultats de l'enquête et les besoins exprimés par les habitants interrogés

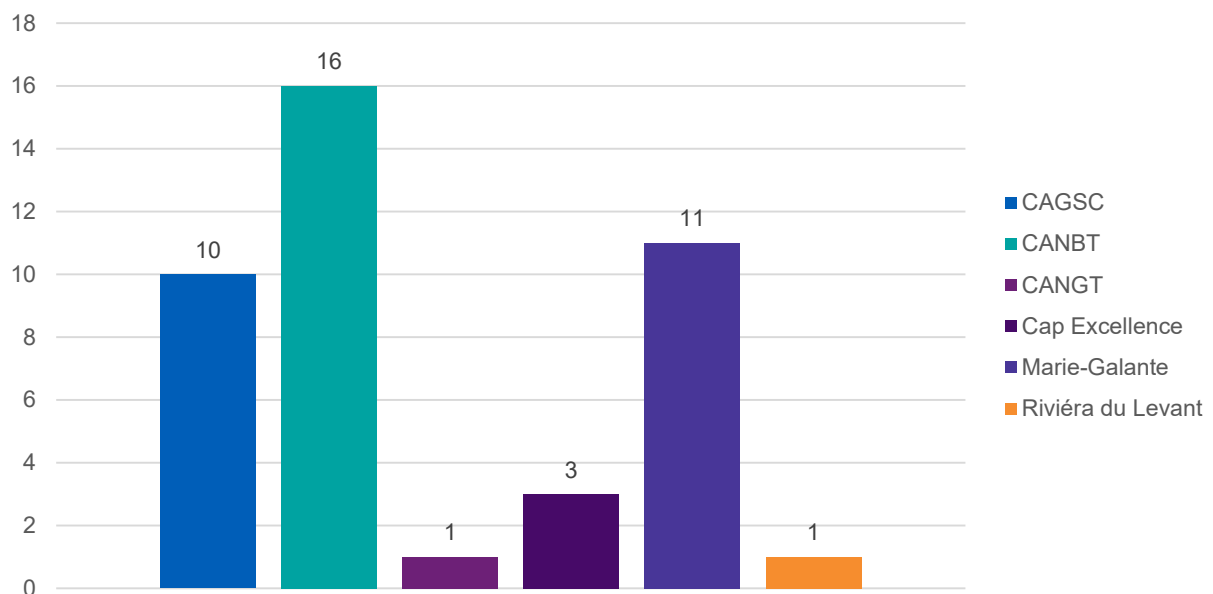
- Globalement, un bon taux d'accès à la téléphonie et à Internet pour les répondants à l'enquête, respectivement 89% et 85% des répondants
- Parmi les répondants rencontrant des difficultés, plusieurs communes de résidence se distinguent: Sainte-Rose, Pointe-Noire et Capesterre-Belle-Eau et 3 EPCI sur 6 sont concernés
- Les principales difficultés relèvent de la mauvaise qualité du réseau et de la présence de zones blanches

Difficultés d'accès à la téléphonie



« Des zones blanches sur le lieu d'habitation »,
 « Tous les opérateurs ne captent pas ou la mauvaise qualité du réseau »,
 « Service défaillant - des coupures récurrentes »

Répartition des répondants ayant des difficultés d'accès à internet par EPCI



Synthèse des enjeux prioritaires

Accès au numérique

Synthèse des enjeux prioritaires

Les principaux enjeux

Un enjeu d'amélioration de la qualité de l'offre numérique

- Une bonne disponibilité globale de l'offre en matière de couverture mobile 4G, avec 87,5% de la population (mais 50% de la superficie du territoire) de la Guadeloupe qui se situe en zone noire c'est-à-dire couverte par au moins 2 opérateurs. En 2017, 2,5% de la population se situait en zone blanche, c'est-à-dire sans aucun opérateur, soit 21% du territoire en termes de superficie, il s'agissait des territoires suivants : la **partie Ouest de La Désirade, la partie Nord de Basse-Terre, les coteaux des communes de la façade littorale Ouest de Basse-Terre de Bouillante à Baillif ainsi que les parties Nord et Ouest de Marie-Galante.**
 - Un enjeu d'amélioration de la couverture mobile et 4G du territoire, conditionné cependant à l'arrivée de la 5G.
- Le **déploiement du THD** sur le territoire constitue un des axes de travail prioritaire, **en déclinaison du Plan France Très Haut Débit et du SDTAN** pour achever la couverture numérique à très haut débit d'ici 2022 (155 millions d'euros d'investissement en 10 ans) :
 - **Le déploiement de réseaux « Next Generation Access » (NGA)** : réseaux en fibre optique a permis un service plus performant et des débits supérieurs à 30Mbit/s depuis 2017. **L'objectif est la résorption des zones blanches** : Nord Grande-Terre, la façade littorale Ouest de Basse-Terre et Saint-François.
 - **Le projet de raccordement des îles du Sud par les câbles sous-marins de fibre optique en cours** : afin d'améliorer l'accessibilité numérique des îles de La Désirade, de Marie-Galante et des Saintes, confrontés aux enjeux de double insularité. Un câble réceptionné fin 2019 est en cours de déploiement.
- **De nombreux documents directeurs, couplés à des initiatives privées, qui drainent des projets pour le développement des usages numériques :**
 - **Le Schéma directeur usages et services numériques (SDUN)** : pour développer et structurer un travail partenarial des acteurs du numérique en Guadeloupe autour de l'innovation des services numériques, tels que l'e-administration, l'e-santé, le télétravail, etc., et de parvenir à une transformation numérique inclusive.
 - **Le Plan numérique pour l'éducation** : renouvelé chaque année, qui permet l'équipement numérique des établissements. En lien avec le développement du numérique au service de l'éducation, le déploiement de l'ENT devient une priorité, renforcée par la crise sanitaire actuelle.
 - **Le développement de tiers-lieux** par le biais d'un appel à projet de la Région avec 5 projets lauréats

Accès au numérique

Synthèse des enjeux prioritaires

Premières réflexions sur des actions potentielles

En raison de la crise sanitaire causée par la Covid-19, la réflexion sur les enjeux et les actions à mener en matière d'accès au numérique et aux services numériques est renforcée. En effet, la compréhension de l'accessibilité aux services doit intégrer ce volet dématérialisé pour tenir compte à la fois des opportunités que représente l'accès en ligne aux services mais également pour évaluer la capacité des habitants à y parvenir (grâce à la qualité de la couverture numérique et au développement des usages).

- **La poursuite du déploiement des réseaux NGA** au service des territoires non couverts.
 - Plus globalement, il pourrait être intéressant d'améliorer la communication autour de ces déploiements afin de porter à connaissance de chacun (collectivités, partenaires, institutionnels, citoyens) l'état d'avancement du développement de l'offre en Guadeloupe.
 - Une volonté d'accélération du déploiement du THD de façon concomitante entre les opérateurs et le conseil régional pour une couverture complète de la Guadeloupe.
- **La poursuite du déploiement d'un wifi territorial gratuit et accessible sur l'ensemble du territoire.** La Région a pour objectif la mise en œuvre de 500 bornes sur la totalité du territoire (projet devenu prioritaire depuis la crise économique de 2020).
 - A date, 4 communes bénéficient déjà du WIFI public dans certains lieux : Les Abymes, Baie-Mahault, Sainte-Anne, Grand-Bourg.
- **Le renforcement du numérique dans l'éducation** par le développement de l'outil ENT et par la coordination autour de l'éducation numérique avec le CSAGNE (Conseil stratégique académique pour la généralisation du numérique éducatif)
- **L'articulation des dispositifs en faveur du développement des usages numériques et de l'inclusion numérique :**
 - Le **développement des tiers-lieux** pour faciliter l'accès au numérique et accompagner les publics en insertion : L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Fabriques de Territoire" pourrait être un levier de financement. Le dispositif permet d'accompagner et d'accélérer la dynamique de développement des tiers-lieux dans les territoires via un appel à projets. La date de limite de dépôt des dossiers instruits dans la prochaine vague est le 30 mars 2021 (dernière vague connue du dispositif).

Accès au numérique

Synthèse des enjeux prioritaires

Premières réflexions sur des actions potentielles (suite)

- **Le renouvellement de la flotte des Cyberbus** pour relancer ces actions itinérantes de sensibilisation et de formation au numérique des publics les plus éloignés ou novices.
- **Le renforcement du réseau de MFS sur le territoire** (cf. synthèse sur l'accès aux services publics)
- **La mise en œuvre d'une réflexion partagée entre les différents acteurs et partenaires publics du numérique** afin d'engager la déclinaison du SDUN de manière concertée et lisible pour l'utilisateur : télémédecine, e-administration (en déclinaison du DCANT), tourisme, culture et inclusion numérique



Focus sur les résultats de l'enquête

*Accès au
numérique*

Les enjeux d'accès à l'offre numérique

Globalement, des répondants disent avoir un bon accès à la téléphonie

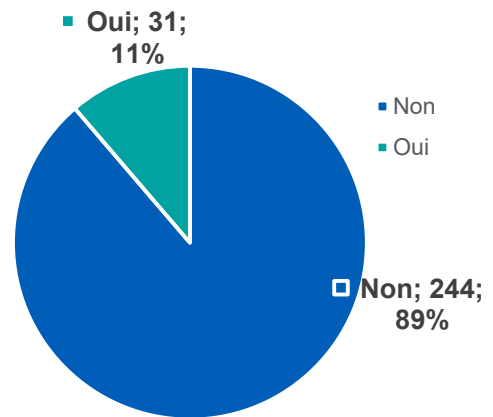


• 244 répondants sur 275 ont déclaré ne pas avoir de difficultés d'accès à la téléphonie,



• Cependant, 31 répondants disent avoir des difficultés d'accès à la téléphonie.

Difficultés d'accès à la téléphonie



Focus sur les répondants ayant des difficultés d'accès à la téléphonie

31 répondants répartis dans 14 communes

3 communes principalement concernées : Sainte-Rose, Pointe-Noire et Capesterre-Belle-Eau

Les tranches d'âge concernées se situent entre 30-59 ans pour 25 répondants, et 60 ans et plus pour 6 répondants.

Extrait des principales raisons évoquées des difficultés d'accès à la téléphonie

Sainte-Rose	Il y a des zones blanches sur mon lieu d'habitation : tous les opérateurs ne captent pas ; le réseau n'est pas de bonne qualité (coupures récurrentes)
Pointe-Noire	Il y a des zones blanches sur mon lieu d'habitation : tous les opérateurs ne captent pas ; le réseau n'est pas de bonne qualité (coupures récurrentes)
Capesterre-Belle-Eau	Il y a des zones blanches sur mon lieu d'habitation : tous les opérateurs ne captent pas ; le réseau n'est pas de bonne qualité ; un service défaillant (coupures récurrentes)

Les enjeux d'accès à l'offre numérique

Un bon taux de répondants ayant accès à internet

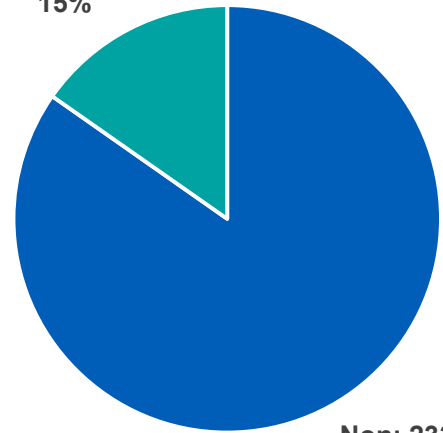


- 233 répondants sur 275 ont déclaré ne pas avoir de difficultés d'accès à Internet, soit 85% des répondants, contre 42 répondants qui rencontrent des difficultés d'accès à internet, soit 15% des répondants



Difficultés d'accès à internet

Oui; 42;
15%



Non; 233;
85%

Focus sur les répondants ayant des difficultés d'accès à internet

42 répondants répartis dans **15** communes

Les communes de Pointe-Noire, Sainte-Rose, Capesterre-Belle-Eau, et Capesterre-de-Marie-Galante concentrent l'essentiel des répondants de l'échantillon, ayant des difficultés à accéder à internet.



26 personnes ont émis les commentaires suivants ...

« Des zones blanches sur le lieu d'habitation »,

« Tous les opérateurs ne captent pas ou la mauvaise qualité du réseau »,

« Service défaillant - des coupures récurrentes »

Extrait des principales raisons des difficultés d'accès à internet	Nombre de répondants
Il y a des zones blanches sur mon lieu d'habitation : tous les opérateurs ne captent pas ou le réseau n'est pas de bonne qualité/Un service défaillant (des coupures récurrentes)	26
Un service défaillant (des coupures récurrentes)	6
Il y a des zones blanches sur mon lieu d'habitation : tous les opérateurs ne captent pas ou le réseau n'est pas de bonne qualité	3

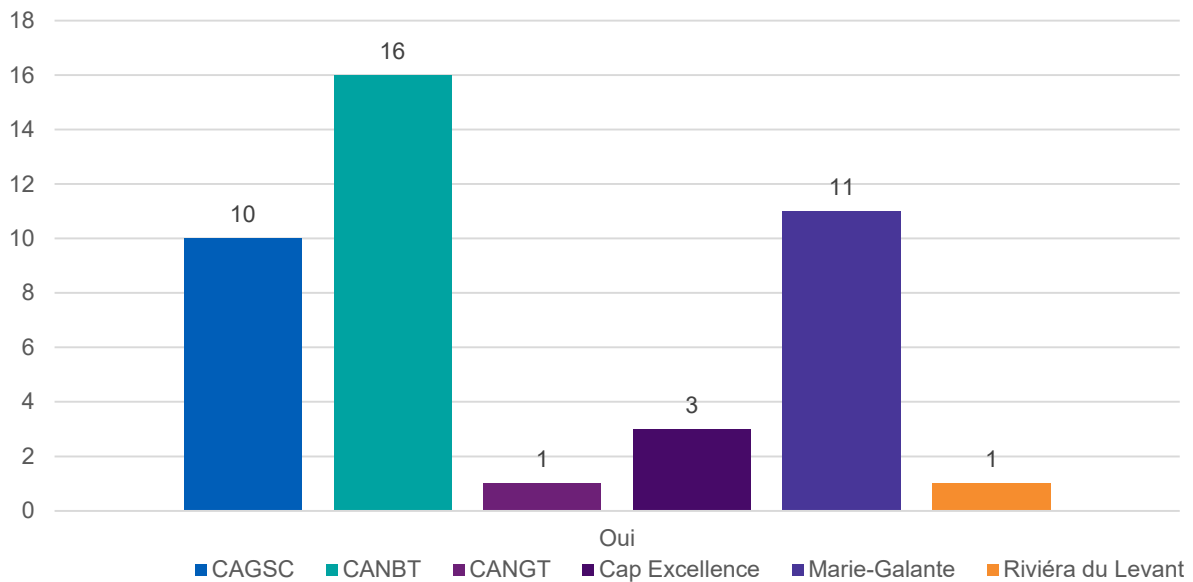
Les enjeux d'accès à l'offre numérique

Des difficultés d'accès à internet qui varient selon les EPCI

3 EPCI sur 6 se distinguent par leur nombre d'**habitants ayant des difficultés d'accès à internet** :

- La CA du Nord Basse-Terre, la CC de Marie-Galante, la CA Grand-Sud Caraïbe.
- Les CA de Cap Excellence, CA de Nord Grande-Terre et de la Riviera du Levant présentent un faible nombre de répondants rencontrant des difficultés à accéder à Internet.

Répartition des répondants ayant des difficultés d'accès à internet par EPCI





FOCUS SUR L'ACCÈS À L'OFFRE DE TRANSPORT

Transport



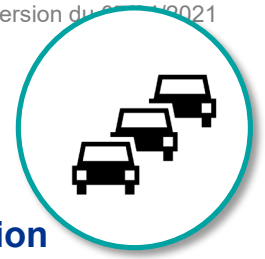
L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes, une porte d'entrée internationale

- **Le territoire bénéficie de bonnes infrastructures pour le relier à son environnement et aux réseaux internationaux.** L'aéroport autant que le port international sont dimensionnés et équipés. En 2011, au moment de l'élaboration du Schéma d'aménagement régional (SAR), le port international était en développement avec le projet d'extension du terminal conteneur.
- En 2019, l'aéroport de Guadeloupe accueillait 2 489 382 passagers, contre 2 442 455, soit une augmentation de +1,9% entre 2018 et 2019. Cependant, comme ailleurs, l'année 2020 a été marquée par une forte baisse du trafic aérien de passagers avec une baisse de -48,1% de fréquentation.
- Le Schéma d'aménagement régional (SAR) concède que l'accessibilité extérieure est acquise et que l'enjeu est davantage sur la mobilité interne au territoire guadeloupéen et à ses îles. S'il exclut la construction d'une piste supplémentaire sur l'aéroport Pôle Caraïbe, **il prévoit la requalification de l'ensemble des aérodromes existants**, en particulier celui de Marie-Galante, de Saint-François et de Baillif et l'installation d'un héliport au Nord de Basse-Terre.

Liaisons aériennes internationales depuis l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

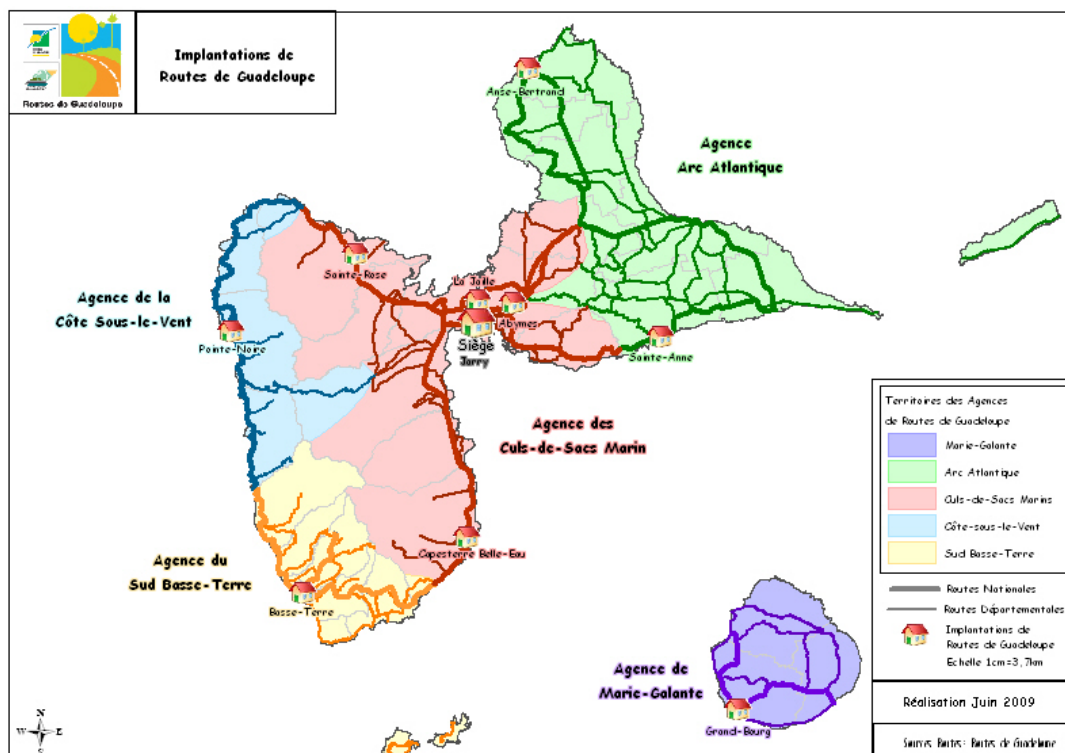


Transport



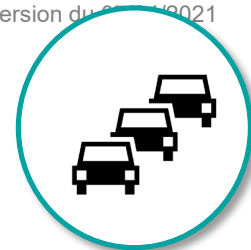
Un réseau routier qui maille le territoire et qui connaît une saturation

- La Guadeloupe compte un réseau routier de 2 809 km, comprenant 416 km de routes nationales et 619 km de routes départementales (2011). Le SAR parle d'un réseau routier assez maillé, l'ensemble des bourgs étant desservi par une route.
- Les routes nationales se composent des suivantes :
 - RN1 entre Basse-Terre et Pointe-à-Pitre
 - RN2 entre Basse-Terre et Baie-Mahault
 - RN 3 entre Basse-Terre et Saint-Claude
 - RN 4 entre Pointe-à-Pitre et Saint-François (par la côte sud)
 - RN 5 entre Pointe-à-Pitre et Saint-François (par le centre)
 - RN 6 entre Morne-à-l'Eau et Anse-Bertrand (par la côte ouest)
 - RN 8 entre Morne-à-l'Eau et Anse-Bertrand (par le centre)
 - RN 10 pour desservir la ZI de Jarry
 - RN 11 est la rocade nord de Pointe-à-Pitre
- Fin 2020, 344 accidents routiers et 45 tués étaient recensés. Les accidents ont connu une hausse de 6% par rapport à 2020, les décès une stabilité. Cependant, avec le taux de 114 morts par million d'habitants, la Guadeloupe connaît **une accidentalité deux fois plus élevée que la France hexagonale et 50% supérieure aux autres territoires d'Outre-Mer.**
- **Les phénomènes de congestion et d'embouteillage peuvent s'expliquer par le recours important au véhicule individuel, par la géographie économique spécifique à la Guadeloupe ainsi que par ses contraintes topographiques.** La ZI de Jarry à Baie-Mahault, le Port autonome et le Complexe World Trade Center de Pointe-à-Pitre, les entreprises et administrations aux Abymes montrent une importante concentration des emplois au centre du territoire, où malgré l'important réseau routier, il peut paraître difficile d'aménager davantage de voies. Le réseau national se concentre sur Basse-Terre essentiellement sur le littoral avec une faible possibilité de voie transverse en raison de la topographie. **Le réseau apparaît saturé sur des sections bien repérées (Pointe-à-Pitre, entre Baie-Mahault et Le Lamentin, Pointe-à-Pitre et Le Gosier, etc.) et l'accroissement du trafic devrait amener une augmentation des temps de parcours.**



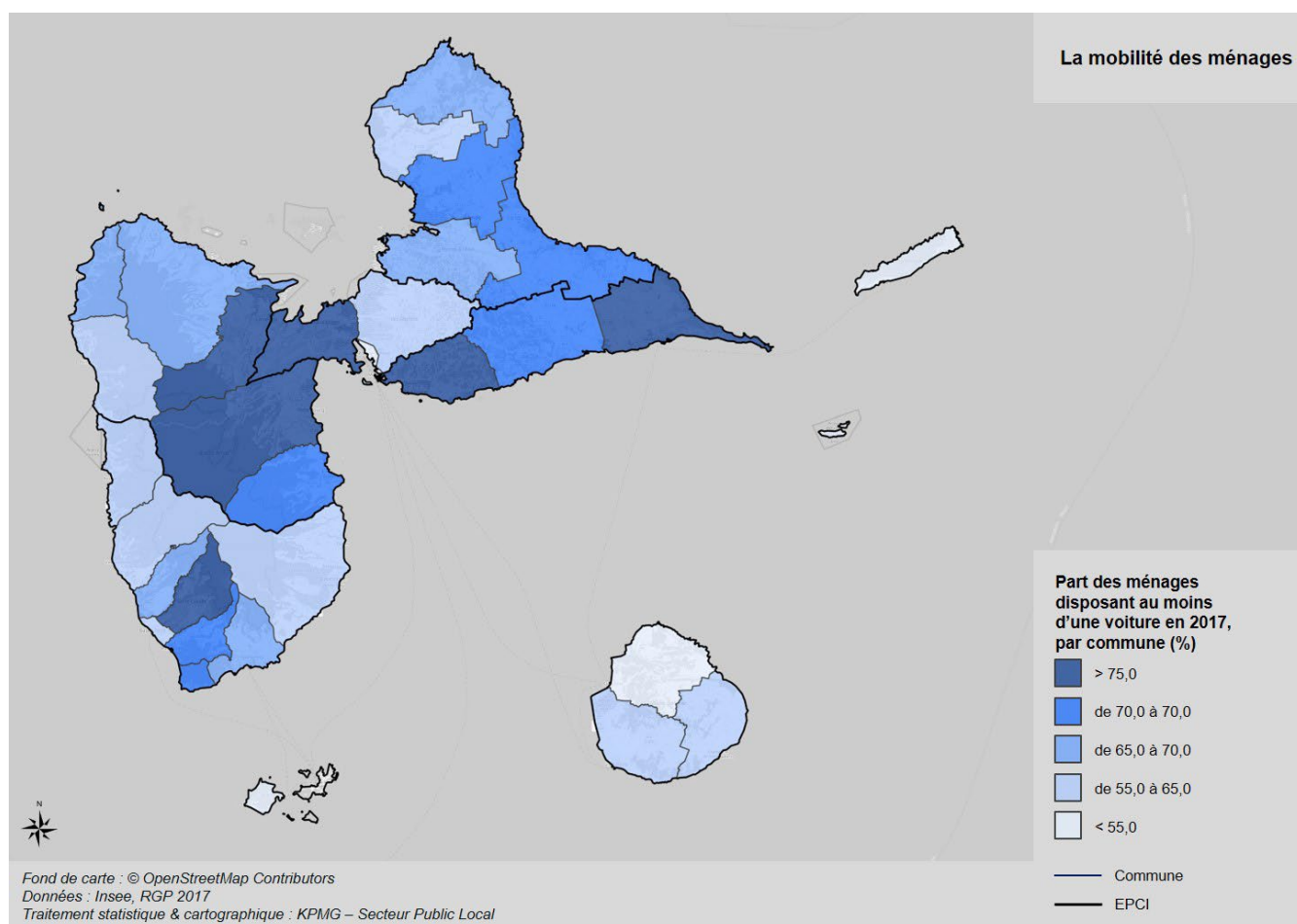
Source : Région Guadeloupe

Transport

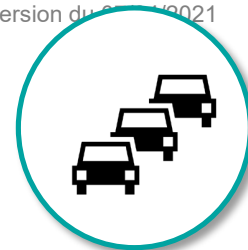


Une augmentation de ménages équipés d'au moins une voiture

- En Guadeloupe, près de 70% des ménages ont au moins une voiture en 2017, 48% ont une voiture et 22% en ont au moins deux. Depuis 2007, ces indicateurs ont eu tendance à augmenter. En effet, en 2007, 61% des ménages avaient au moins une voiture.
- Les communes qui observent la plus forte part de ménages ayant au moins une voiture sont, entre autres, Baie-Mahault, Le Lamentin, Petit-Bourg, Saint-Claude, Saint-François, Le Gosier. Ces communes ont une part de personnes vivant sous le seuil de bas revenus équivalente ou nettement inférieure à la moyenne guadeloupéenne (24% pour Baie-Mahault, 25% pour Petit-Bourg, 19% pour Saint-Claude contre 33,7% sur le territoire).
- A l'inverse, des communes connaissent un faible taux de ménages disposant d'au moins une voiture, ainsi pour les territoires insulaires dont les enjeux de mobilité sont accrus par la dépendance aux transports maritimes entre ces territoires et la Guadeloupe. Parmi les communes de la côte Est de Basse-Terre, plusieurs affichent une faible part de ménages dotés d'au moins une voiture**, ainsi des communes de Pointe-Noire à Basse-Terre dont la dépendance aux transports en commun, l'éloignement des pôles de services et la topographie contraignante posent des enjeux d'accès aux services.
- Le taux de motorisation important et croissant des ménages fait qu'aujourd'hui le transport est devenue le premier poste de dépense des familles guadeloupéennes. Le coût du recours systématique au véhicule individuel est à la fois environnemental, économique et social.



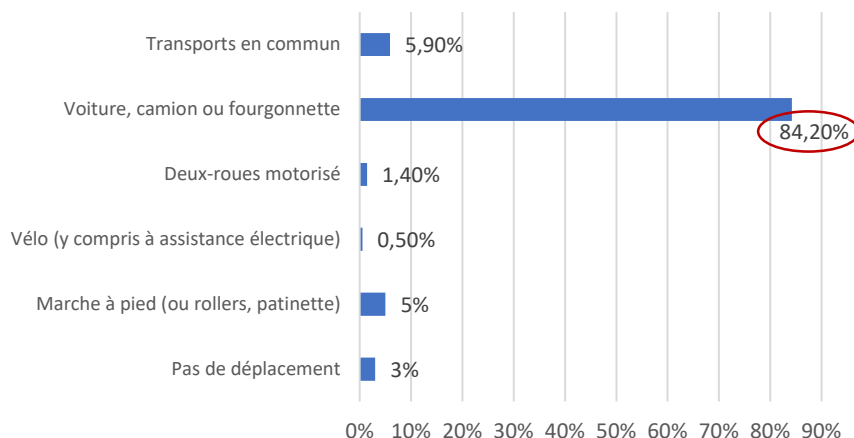
Transport



Un usage prédominant de la voiture pour se rendre au travail

- En 2017, 84,2% des actifs ayant un emploi utilisent la voiture, le camion ou la fourgonnette pour se rendre à leur lieu de travail. Seuls 1,4% des ménages utilisent un deux-roues motorisés.
- Enfin les transports en commun concernent seulement 5,9% des actifs se déplaçant à leur lieu de travail.**

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017



Source : INSEE, 2017

Des services à destination des automobilistes qui maillent le territoire

- En 2017, la Guadeloupe compte 1 030 établissements de réparation automobile et 61 centres de contrôle technique.
- Les communes dont la part des actifs travaillant dans une autre commune est la plus forte concernent les territoires insulaires, dont les enjeux sont dans les liaisons maritimes, malgré un besoin de transport en commun interne à Marie-Galante.
- Si des communes comme Saint-François ont une majorité de leurs actifs travaillant dans une autre commune, elles ont aussi une bonne part de ménages équipés d'au moins une voiture, **d'autres communes ont à la fois une forte part d'actifs travaillant dans une autre commune et une forte part de ménages sans voitures, ainsi pour les communes de Pointe-Noire et Bouillante.**
- Enfin, un enjeu semble se poser sur le recensement des stations-services, les données BPE de l'Insee n'en indiquant aucune sur l'île. Or, une vingtaine de stations sont présentes sur l'île. L'encadrement du prix de l'essence par la Préfecture en garantir l'accès financier pour tous.

Communes	Réparation auto et de matériel agricole	Contrôle technique auto	Ecole de conduite
Les Abymes	161	9	52
Anse-Bertrand	8	0	4
Baie-Mahault	158	13	18
Baillif	16	2	1
Basse-Terre	28	1	39
Bouillante	6	1	3
Capesterre-Belle-Eau	57	2	12
Capesterre-de-Marie-Galante	10	0	1
Gourbeyre	17	3	3
La Désirade	3	0	0
Deshaies	5	0	2
Grand-Bourg	7	1	7
Le Gosier	76	5	13
Goyave	9	1	7
Le Lamentin	42	1	6
Morne-à-l'Eau	43	4	13
Le Moule	38	2	17
Petit-Bourg	43	2	18
Petit-Canal	20	0	4
Pointe-à-Pitre	42	1	63
Pointe-Noire	18	1	5
Port-Louis	13	1	5
Saint-Claude	23	0	8
Saint-François	50	4	11
Saint-Louis	3	0	0
Sainte-Anne	48	2	15
Sainte-Rose	53	3	10
Terre-de-Bas	1	0	0
Terre-de-Haut	1	0	0
Trois-Rivières	16	1	7
Vieux-Fort	2	0	0
Vieux-Habitants	13	1	6
Guadeloupe	1030	61	350

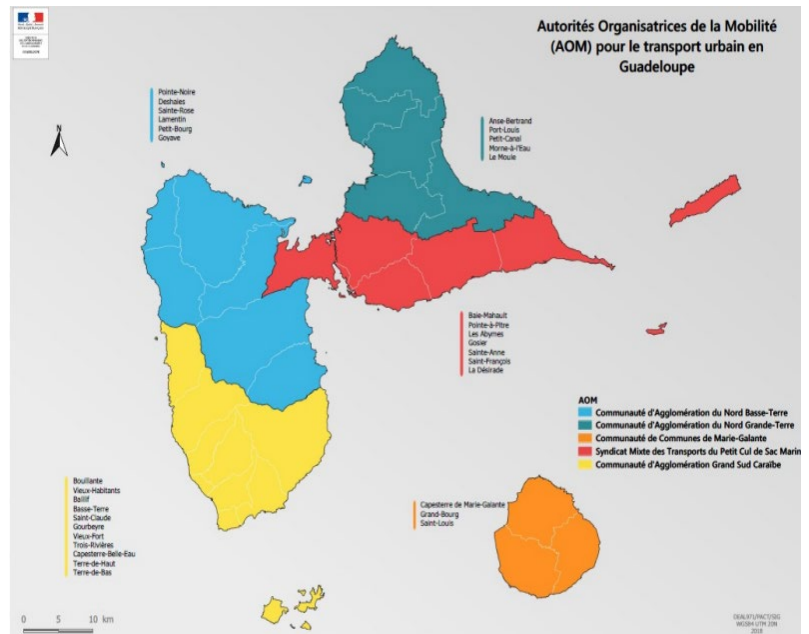
Source : INSEE, 2017

Transport



Une offre fragmentée sur le territoire mais une nouvelle dynamique à venir par la création récente d'une AOT unique

- Depuis la loi NOTRe de 2015, la Région est devenue cheffe de file de la mobilité, notamment compétente en transports interurbains dont scolaires. Le territoire compte six Autorités organisatrices de la mobilité (AOM), comprenant la Région et les EPCI, et qui organisent le transport collectif et scolaire urbain. Ces EPCI sont en train d'organiser les transports en commun (PDU, DSP, etc.) mais force est de constater qu'aujourd'hui l'offre n'est pas harmonisée sur le territoire.
- Parmi les **six AOM**, il se trouve la **Région**, la **CA Nord Basse-Terre** qui a une DSP opérationnelle avec la société CGTS, le **Syndicat mixte des transports (SMT)** regroupant la CA Cap Excellence et la CA La Riviera du Levant qui a une DSP fonctionnelle avec Karu'lis, la **CA Nord Grande Terre** qui va prochainement lancer une DSP face aux enjeux d'émiettement de l'offre sur son territoire entre petites entreprises, la **CA du Grand Sud Caraïbe** qui vient de signer une DSP avec un ensemble d'opérateurs sur différentes lignes et enfin la **CC de Marie-Galante** qui va initier une DSP.
- Plusieurs EPCI devenus AOM ont eu des difficultés à décliner de manière opérationnelle et satisfaisante leurs compétences en matière de mobilité sur leur territoire (Ex. CC de Marie-Galante, quoiqu'étant une AOM, n'a pu se permettre, faute de moyens suffisants, de mettre en place un plan de déplacement urbain (PDU) et un plan local de déplacement). Ainsi, le **développement du transport à la demande (TAD)** était à charge des AOM. Cependant, n'ayant pu le mettre en place, la Région a assuré ce service sans pour autant atteindre les attentes initialement fixées.



Création d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité unique

Le 31 mars 2021, les élus régionaux ont voté en faveur de la création d'un Syndicat Mixte des transports (SMT) dont l'objectif sera de mettre en œuvre une nouvelle organisation en Guadeloupe. Les ambitions sont d'améliorer le réseau et sa fréquence (de nouvelles lignes sont prévues), simplifier l'accès en tout point du territoire et proposer un « coût socialement juste » à l'ensemble des guadeloupéens.

De forts enjeux relatifs à l'offre de transport en commun compromettant son accessibilité

- Les enjeux partagés par les acteurs interrogés au sujet de l'offre de transport en commun de la Guadeloupe concernent les points suivants : l'offre est onéreuse, de mauvaise qualité, peu utilisée, peu stabilisée, des horaires peu lisibles et en somme, une offre de transports en commun peu accessible pour les publics fragiles qui en ont besoin. A titre d'exemple, un aller-retour Pointe-à-Pitre à Basse-Terre coûte 16 euros (source : entretien)
- Face à ces enjeux, différentes pistes de travail pourraient être envisagées : développer des voies réservées aux bus, améliorer le maillage de l'offre de transport, travailler l'accessibilité financière, éventuellement proposer des aides sociales au transport, garantir une offre continue et connectée, réfléchir à une stratégie territoriale en matière de développement des mobilités douces, etc.

Un SAR qui vise à lutter contre les nuisances environnementales et à la surconsommation énergétique générée par l'automobile

- Concernant les routes et transports terrestres, le SAR retient une orientation forte : **lutter contre les nuisances environnementales et la surconsommation énergétique générée par l'automobile passe par le développement de transports collectifs**. Pour ce faire, le Schéma prévoit que les investissements routiers prennent en compte le développement futur de transports collectifs en site propre.
- Si seuls les SCoT et les PLU pourront acter des projets exacts de futures voies routières, le SAR propose des projets d'amélioration ou de création de routes d'importance régionales de type déviations routières, aménagement des routes existantes, à condition de prendre en compte les risques naturels majeurs et la sécurité des usagers, la circulation des transports en commun, l'amélioration des accès aux pôles d'activité et le désenclavement de certains secteurs dans une logique de développement équilibré du territoire.
- Le SAR mentionne comme recommandation que **tout projet routier intègre systématiquement des espaces ou aménagements pour les transports collectifs** (création de points d'arrêt, créations de petits parcs-relais) et pour les modes « doux » de transports (surlargeurs cyclables, passages protégés, gestion des carrefours...).
- Le SAR fait figurer sur sa carte des enjeux stratégiques tels que **le projet d'un nouveau mode de transport en site propre (TCSP)** qui devrait être réalisé pour se substituer au bus à haut niveau de service. En mode tramway, dans les zones urbaines, il prendrait la forme d'un train sur les liaisons interurbaines et comporterait 4 branches :
 - Baie-Mahault – Le Lamentin – Sainte-Rose
 - Moudong – Petit-Bourg – Goyave
 - Abymes-CHU – Morne-à-l'Eau – Le Moule
 - Gosier – Sainte-Anne – Saint-François

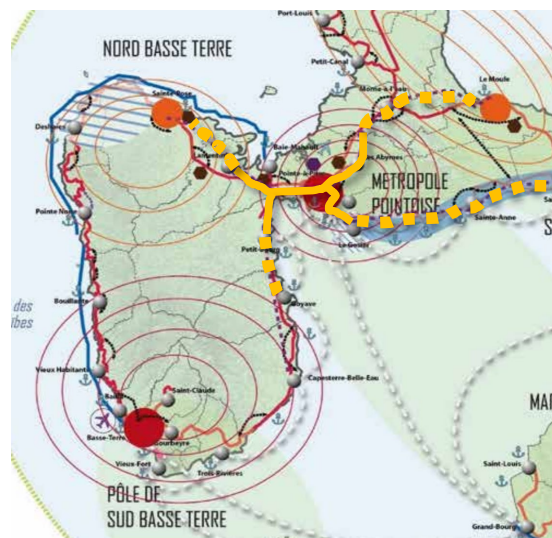
Toutefois, les dernières réflexions font état d'un abandon du projet de TCSP au profit de bus à haut niveau de service. Ces éléments restent à confirmer.

- En matière de mobilités douces, le SAR impose aux PLU, PDU et SCoT de prévoir des dispositions qui encouragent **la circulation piétonne** et des circuits piétonniers continus. **La mobilité cyclable** protégée et en site propre devra être encouragée avec des points de stationnement aux abords de services importants (publics, sanitaires, scolaires, universitaires, commerciaux) et pour favoriser le cyclotourisme autour de l'île.



Le **Schéma d'aménagement régional (SAR)** constitue la norme hiérarchique supérieure des documents d'aménagement du territoire et s'impose aux documents d'urbanisme locaux (SCOT, POS, PLUI). Adopté par le Conseil régional en 2011, il devra faire l'objet d'une évaluation et d'une éventuelle révision en 2021.

Extrait de la carte des enjeux stratégiques du SAR représentant le projet du TCSP et le projet de tram-train



Source : regionguadeloupe.fr/SAR

Transport



Des réflexions autour du transport maritime de passagers, un vecteur de développement et d'attractivité

- Le projet « Bus des mers » est un projet expérimenté par la Région visant à permettre aux habitants de Grande-Terre et Basse-Terre de se rendre au cœur de l'île. Au-delà des enjeux de mobilité des populations, il possède une double finalité de développement économique et touristique, notamment dans la perspective de structurer la filière économique autour des métiers de la mer.
- Au moment de la prise de compétence par la Région du transport non urbain, l'objectif visait à faciliter le déplacement des Guadeloupéens sur le territoire insulaire, entre les territoires confrontés aux enjeux de double insularité et de proposer une alternative aux axes routiers saturés.
- Le projet prévoit de mettre en place quatre pontons flottants dont un fixe sur le périmètre du Grand Port Maritime et un sur la ville du Gosier. Les navires seraient des catamarans avec une capacité de transport de 46 passagers et de 2 membres d'équipage. L'expérimentation semble cependant confrontée à des enjeux de pérennité financière (fréquentation de 4500 voyageurs/ mois or 100 000 véhicules franchissent le pont de la Gambarre quotidiennement ; le projet avait été pensé en contournement de ce pont) ainsi qu'à une absence d'offre intermodale permettant de rallier les lieux de desserte.



Source : Présentation à la presse du bus des mers, Juin 2019

Le besoin d'un service de transport public de voyageurs pour les liaisons inter-îles au cœur du SRIT et des réflexions actuelles

- Le SRIT, schéma structurant des transports de la Guadeloupe, préconise la mise en place d'un service public de transport maritime à l'échelle de la Guadeloupe dans l'optique de prendre en compte les besoins des îles du Sud.
- Le Schéma préconise pour ces îles une diversification des modes d'accès avec de possibles liaisons aériennes en complémentarité des liaisons maritimes. Ce projet devra s'ancrer dans une réflexion plus globale sur la restructuration des transports en commun de la Guadeloupe, sur la mise en place d'une gouvernance commune entre la Région et les AOM, sur le développement de nouvelles lignes (TCSP) et sur une meilleure cohérence entre les lignes et les polarités d'intérêt régional.



Le Schéma régional des infrastructures de transport (SRIT) est élaboré par la Guadeloupe en vue d'organiser une stratégie en faveur de la mobilité durable à l'horizon 2030. Adopté en 2010, il s'appuie sur un diagnostic et un plan régional de coordination des transports. Il comporte deux fils conducteurs : le développement durable et l'intermodalité.

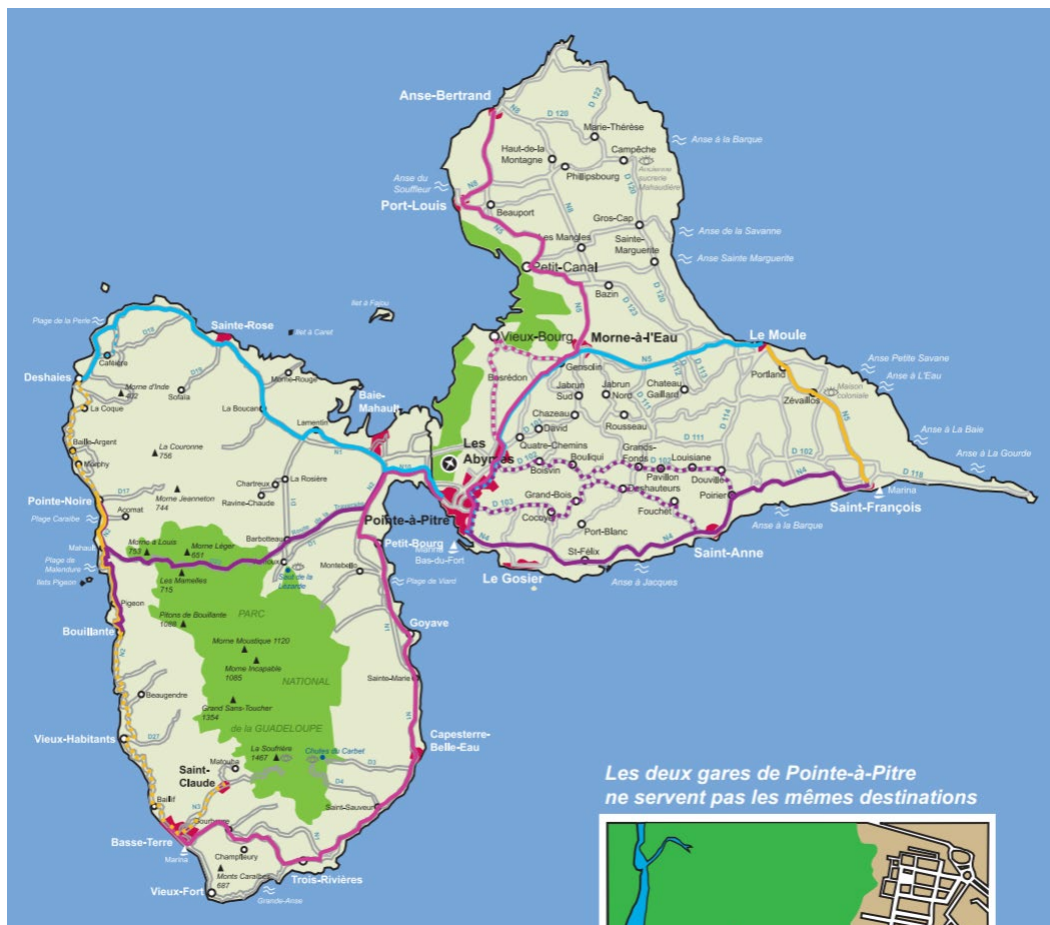
Actuellement, différentes études sont en cours afin d'analyser les opportunités de création d'un service public maritime et aérien, ainsi que les habitudes de transport et de déplacement des Guadeloupéens. Ces travaux pourront constituer des entrants d'un éventuel schéma directeur des transports et de la mobilité réactualisé, à moyen terme.



Transport et mobilité

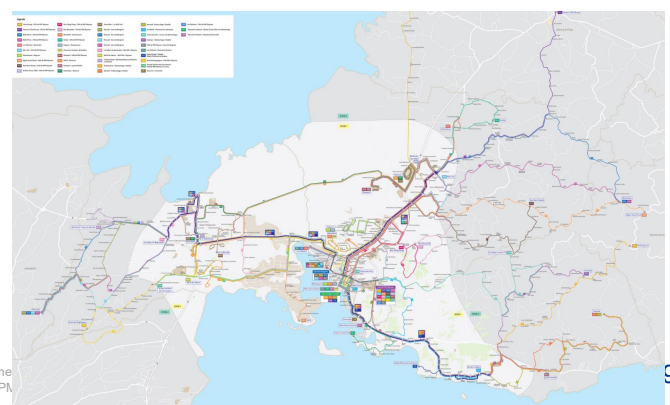
Quelques lignes structurantes dont l'enjeu est l'articulation cohérente avec les réseaux locaux

- A noter, aucune carte exhaustive du maillage du territoire en matière de transport en commun existe actuellement. Les récentes annonces quant à la création d'une autorité unique de transport dans les années à venir pourraient permettre d'y pallier grâce à un travail de centralisation des données en matière de mobilité de l'ensemble des AOM.



Source : Karu'lis

Lignes principales





Transport et mobilité

Les collectivités engagées dans l'élaboration de Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2020-2023

Ces documents cadres viennent appuyer les politiques en matière de transports et de mobilités des territoires, avec notamment une attention particulière sur la réduction des déplacements carbonés et le renforcement et la facilitation des déplacements actifs et doux.

Pour le CRTE de la Guadeloupe, l'orientation 3 de ce document porte notamment sur l'ambition d'un « Territoire de transition énergétique et de mobilité durable » avec pour objectif stratégique « développer les conditions d'une mixité- mobilités pour tous »

Développer les conditions d'une mixité-mobilité pour tous	Population Administrations Professionnels	Favoriser l'utilisation de modes actifs lors des déplacements	Développement d'espaces de mobilité active : marche, vélo ... Aménagement des voies favorisant les modes actifs Mise en place d'une tarification sociale et incitative visant à favoriser l'utilisation de modes actifs Structuration et développement des plates formes de covoiturage Création d'une Gare multimodale Développement d'outils numériques d'assistance et d'informations Développement d'un plan territorial de mise en œuvre des mobilités actives
		Réorganisation des transports existants et mise en place de modes plus propres	Révision des Plans de déplacements Urbains (PDU) Mise en place d'une offre diversifiée (Voiture, vélo, trottinette électriques) Déploiement de bornes de recharge en auto consommation Déploiement de nouveaux modes et circuits de déplacement (bus des mers..) Réduction des déplacements contraints (télé-travail, guichet unique, annexes de proximité...)

Synthèse des enjeux prioritaires

Accès aux transports et à la mobilité

Synthèse des enjeux prioritaires

Les principaux enjeux

- **Globalement, de bonnes infrastructures pour relier le territoire à son environnement national et international (aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes), mais un enjeu prégnant sur la mobilité interne.**
 - Un **réseau routier qui maille le territoire mais connaît des enjeux forts de saturation** liée à l'utilisation massive du véhicule individuel, notamment sur les axes : Pointe-à-Pitre, entre Baie-Mahault et Le Lamentin, Pointe-à-Pitre et le Gosier, etc.
 - Une **offre de transports en commun jugée**, par les acteurs interrogés et les répondants à l'enquête, **onéreuse et peu fiable** (horaires de passage).
 - Des **centre-bourgs difficilement praticables** pour les personnes âgées ou personnes à mobilité réduite.
- **Une gouvernance des transports en commun jusqu'ici « morcelée » via 6 Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) qui gênent les EPCI dans la déclinaisons opérationnelle et satisfaisante de leurs compétences, et laissent des usagers globalement insatisfaits (congestions, offre de transports en commun).**
 - la Région, « cheffe de file de la mobilité » depuis la loi NOTRe de 2015, et qui a notamment compétence en transports interurbains, dont les transports scolaires.
 - la CA Nord Basse-Terre qui dispose d'une DSP opérationnelle avec la société CGTS
 - le Syndicat mixte des transports (SMT) qui regroupe la CA Cap Excellence et la CA La Riviera du Levant qui a une DSP fonctionnelle avec Karu'lis
 - la CA Nord Grande Terre qui va prochainement lancer une DSP face aux enjeux d'émiettement de l'offre sur son territoire entre petites entreprises,
 - la CA du Grand Sud Caraïbe qui vient de signer une DSP avec un ensemble d'opérateurs sur différentes lignes
 - la CC de Marie-Galante qui va initier une DSP

Toutefois, une opportunité considérable est envisagée par l'annonce récente de la création d'une AOM unique dont l'ambition est d'améliorer et renforcer l'offre, faciliter les déplacements sur tout le territoire et proposer une tarification homogène et adaptée.
- **Des documents cadres existants en matière de préservation de l'environnement et des besoins de développement et d'attractivité du territoire, à réactualiser ?**
 - Le **Schéma régional des infrastructures de transport (SRIT, 2010)** qui s'appuie sur un diagnostic et un plan régional de coordination des transports. Il comporte deux fils conducteurs : le développement durable et l'intermodalité.

Accès aux transports et à la mobilité

Synthèse des enjeux prioritaires

- Le **Schéma d'aménagement régional (SAR, 2011)** qui vise à lutter contre les nuisances environnementales et à la surconsommation énergétique générée par l'automobile. Il devait faire l'objet d'une évaluation et d'une éventuelle révision en 2021.
- A noter, **différentes études sont actuellement en cours afin d'analyser les opportunités de création d'un service public maritime et aérien, ainsi que les habitudes de transport et de déplacement des Guadeloupéens**. Ces travaux pourront constituer des entrants d'un éventuel schéma directeur des transports et de la mobilité renouvelé, à moyen terme.

Premières réflexions sur des actions potentielles

- **Le développement des voies réservées aux bus et l'intégration des transports collectifs dans tous les aménagements routiers**, comme le prévoit le SAR
- **Une réflexion sur l'élaboration d'une stratégie territoriale des transports et de la mobilité réactualisée** intégrant les enjeux d'intermodalité, de prise en compte des piétons, et plus globalement les dynamiques de mobilité active, douce, alternative durable et solidaire en émergence sur le territoire.
 - Mais également, le **partage des avancées et des retours d'expériences** dans la mise en œuvre de la stratégie territoriale des transports, élaborée dans les années 2010 autour de projets phares tels que le « Bus des mers », porté par la Région et déployé en 2019 autour du Grand Port Maritime qui ne rencontre pas le succès escompté (localisation et absence d'intermodalité autour du projet), ou encore le projet de transport en site propre (TCSP) reliant les villes du Lamentin, Petit-Bourg, Le Moule et Saint-François à l'agglomération pointoise lancé dans les années 2010, abandonné puis actuellement réétudié sous la forme d'un bus à haut niveau de service mais dont le financement et la mise en œuvre seront à confirmer.
- **L'amélioration de l'offre de transport en commun sur l'ensemble du territoire suite à la création d'une AOM unique :**
 - Garantir **un maillage exhaustif du territoire, une continuité de l'offre et des interconnexions** en cohérence avec les besoins des habitants et les dynamiques de bassins d'emplois et de formation.
 - Poursuivre les réflexions engagées par certains EPCI sur **l'accessibilité financière pour les publics les plus précaires via des aides sociales au transport** (ex. la CARL)
 - Assurer la **centralisation des données en matière de mobilité pour l'ensemble du territoire** afin d'identifier plus finement l'offre existante.
- **La poursuite des opérations de rénovation urbaine et de revitalisation des centres-bourgs** via les programmes Actions cœur de Ville ou Petites villes de demain, à l'instar du projet mené aux Abymes, à Pointe-à-Pitre et à Basse-Terre.



Focus sur les résultats de l'enquête

*Accès aux
transports et à la
mobilité*

Les enjeux d'accès à l'offre de transports

Une satisfaction mitigée des répondants sur l'offre de transports en commun

- **102 répondants** sur 275 estiment être « **plutôt d'accord** » concernant la question de la satisfaction globale sur l'offre de transport en commun disponible sur le territoire **contre 89 répondants** « **plutôt pas d'accord** ».
- Les principales communes concernées pour ces 2 catégories de répondants sont :

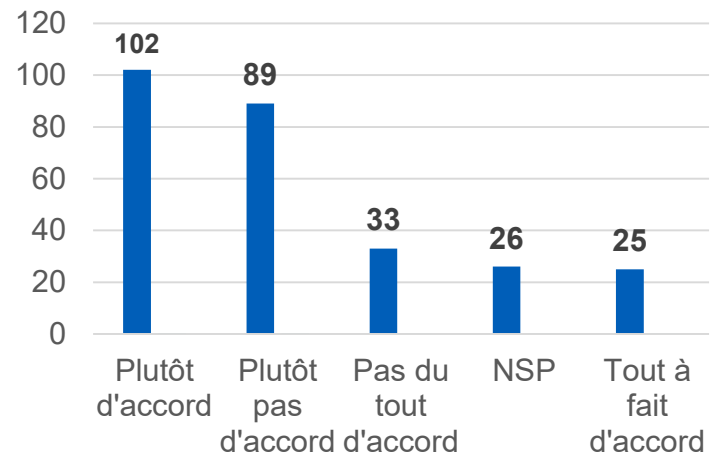


▸ **Les Abymes, Sainte-Rose, Baie-Mahault, Sainte-Anne, Le Gosier, pour la catégorie « plutôt d'accord »**



▸ **Morne-à-l'Eau, Les Abymes, Sainte-Anne, Le Moule, Anse-Bertrand, pour la catégorie « plutôt pas d'accord ».**

Satisfaction globale de l'offre de transports en commun

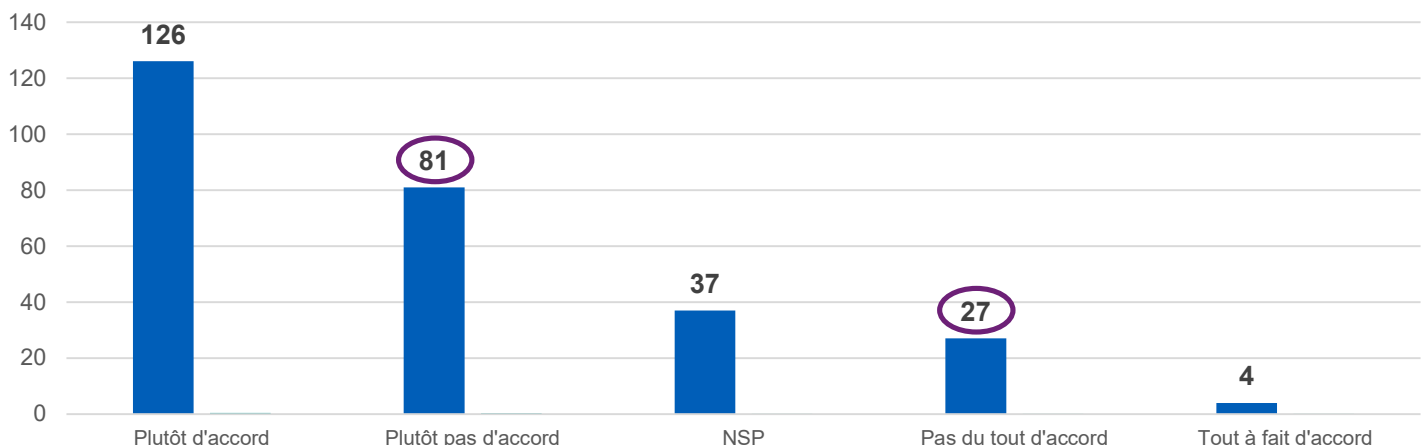


Une majorité de répondants plutôt satisfaits de l'accessibilité financière de l'offre de transports en commun

130 répondants ont déclaré être « plutôt d'accord » et « tout à fait d'accord » concernant l'accessibilité financière de l'offre de transports en commun

108 répondants sont insatisfaits et se sont dits « plutôt pas d'accord » et « pas du tout d'accord »

Satisfaction de l'accessibilité financière de l'offre de transports en commun



Les enjeux d'accès à l'offre de transports

Focus sur le profil des répondants qui rencontrent des difficultés en matière d'accessibilité financière à l'offre de transport en commun

Il s'agit principalement de **répondants âgés de 30 à 59 ans et des 60 ans ou plus**, qui répondent l'item « pas du tout d'accord » avec l'offre proposée. Ils sont répartis dans les communes suivantes :

Satisfaction offre de transport en commun	EPCI correspondant	Nombre de répondants
30-59 ans	EPCI	20
Pas du tout d'accord		20
Anse-Bertrand	CANGT	2
Basse-Terre	CAGSC	1
Capesterre-Belle-Eau	CAGSC	2
Grand-Bourg	CC de Marie-Galante	1
Le Gosier	CARL	1
Le Moule	CANGT	2
Les Abymes	Cap Excellence	1
Morne-à-l'Eau	CANGT	2
Petit-Bourg	CANBT	2
Port-Louis	CANGT	1
Sainte-Anne	CARL	2
Saint-François	CARL	3
60 ans et plus		7
Pas du tout d'accord		7
Anse-Bertrand	CANGT	1
Basse-Terre	CAGSC	1
Capesterre-de-Marie-Galante	CC de Marie-Galante	1
Deshaies	CANBT	1
Les Abymes	Cap Excellence	1
Morne-à-l'Eau	CANGT	1
Saint-Claude	CAGSC	1
Total général		27

D'après les observations ci-dessus, la CA Nord Grande-Terre concentre le plus de répondants insatisfaits avec l'offre de transport en commun proposée.

Les enjeux d'accès à l'offre de transports

Une majorité de répondants insatisfaits de la qualité de l'offre de transports en commun

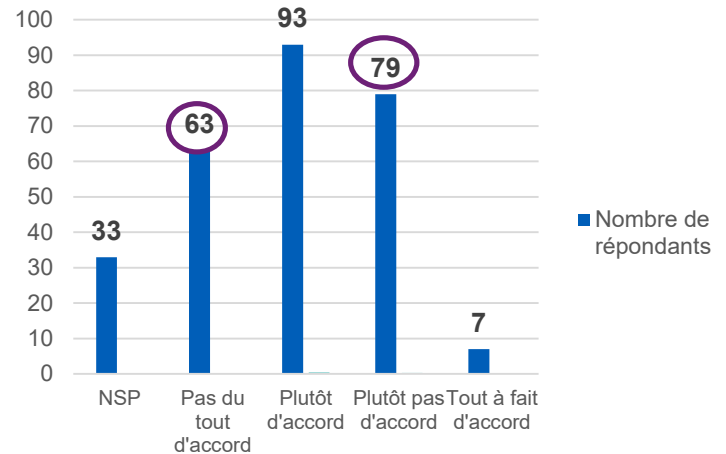


En additionnant les catégories « plutôt pas d'accord » et « pas du tout d'accord », **142 répondants se disent insatisfaits** de la qualité de l'offre de transports, **contre 100 répondants « plutôt d'accord » et « tout à fait d'accord » avec l'offre de services.**



Ces répondants sont issus des 3 tranches d'âge de l'enquête.

Satisfaction de la qualité de l'offre de transports en commun

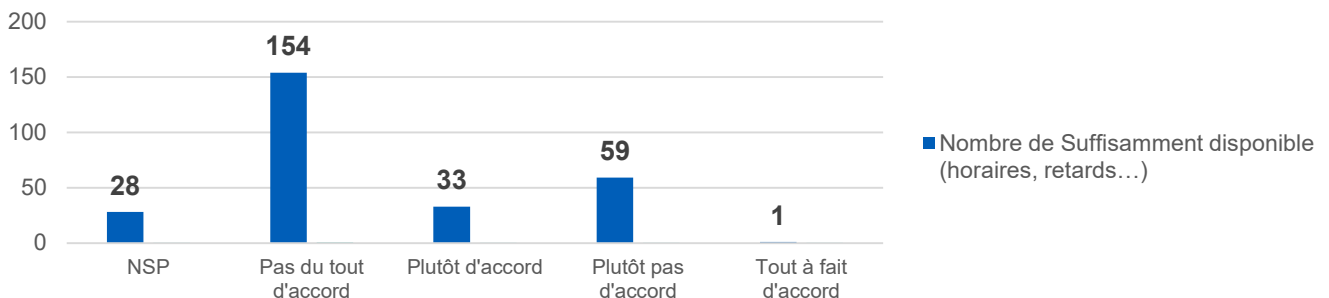


Une majorité de répondants insatisfaits offre de transports en commun en termes de disponibilité (horaires, retards...)

- **154 répondants** se disent « pas du tout d'accord » lorsqu'on les interroge sur leur satisfaction quant à la disponibilité de l'offre de transports en commun, soit plus de la moitié des enquêtés.
- Les communes en tête du classement avec plus de 10 répondants ne se disant « pas du tout d'accord » sont :
 - **Les Abymes**, avec 14 répondants
 - **Anse-Bertrand**, avec 11 répondants,
 - **Sainte-Anne**, avec 11 répondants
 - **Morne-à-l'Eau**, avec 11 répondants
 - **Le Moule, Capesterre-Belle-Eau et Petit-Bourg** avec 10 répondants pour chacune de ces villes

Les trois tranches d'âge de l'enquête sont concernées, avec un nombre plus élevé chez les 30-59 ans qui comptent **104 répondants**. 40 répondants de la tranche des 60 ans ou plus ont exprimé leur insatisfaction.

Satisfaction de la disponibilité de l'offre de transports en commun



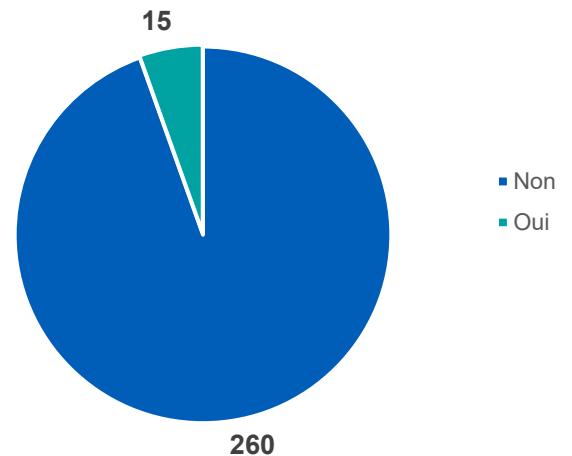
Les enjeux d'accès à l'offre de transports

Une minorité de répondants disent utiliser un service de transport à la demande

- 15 répondants seulement sur 275 ont recours au transport à la demande.

Il s'agit d'un type de service peu connu de la population. En effet, **158** répondants ont déclaré « ne pas savoir ce que c'est ».

Utilisation d'un service de transport à la demande



34 personnes ont émis les commentaires suivants ...

« Pas assez de bus »
« Service à améliorer / à revoir »
Temps d'attente trop long »

Extrait des commentaires les plus récurrents relatifs à l'offre de transport

Commentaires	Nombre de répondants
Pas assez de bus	15
Service à améliorer	7
Temps d'attente trop long	5
Service à revoir	4

Partie 4

Analyse territoriale

La partie ci-après réalise un focus des enjeux d'accessibilité pour chaque EPCI sur les thématiques définies par le Département et la Préfecture :

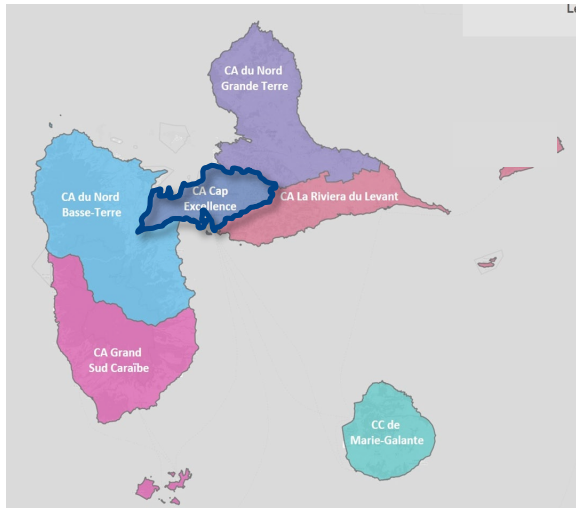
- **Services publics**
- **Santé**
- **Numérique**
- **Transports**

Les fiches sont organisées selon une matrice faisant valoir pour chaque thématique :

- **Les services présents**
- **Les services manquants**
- **Les enjeux d'accès**
- **Les pistes de travail**

Fiche EPCI : Communauté d'agglomération Cap Excellence

CA Cap Excellence



	Population EAM entre en 2017	2012 et 2017	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Densité
CA Cap Excellence	100 343	-0,7%	+0,7%	-1,5%	772 hab/km ²

- Poumon économique de la Guadeloupe, la **Communauté d'Agglomération Cap Excellence** concentre autour de Pointe-à-Pitre et des Abymes un tiers de la population de la Guadeloupe.
- Cependant, son évolution démographique est négative (-1,5%), malgré un solde naturel positif (+0,7%).
- **Pointe-à-Pitre** connaît pourtant une évolution démographique positive (+0,4% entre 2012 et 2017) et un solde migratoire presque nul (-0,1%). **Les Abymes**, ville la plus peuplée de Guadeloupe, connaît une évolution négative marquée (-1,8%) et un solde migratoire négatif parmi les plus importants (-2,5%).

Accès aux services publics

Services présents :

- Une importante présence de services administratifs dont beaucoup ont leur siège sur la CA
- 5 relais de proximité Pôle Emploi et 35 agences de travail temporaires sur les 39 de la Guadeloupe
- Un nombre satisfaisant de crèches et de lycées
- 6 bassins de natation
- Un fort taux d'équipement en supermarchés et un taux de supérettes et épiceries comparable à la Guadeloupe
- Pépinière d'entreprises Audacia à Baie-Mahault

Services manquants :

- Un faible taux d'équipements de terrains de jeux extérieurs et terrains de grands jeux
- Un faible taux d'écoles élémentaires au regard de la population
- Un faible taux de services postaux

Enjeux d'accès :

- Les bibliothèques maillant le territoire sont-elles bien ouvertes au public ?

Axes de travail

- 4 projets de MFS en cours



Fiche EPCI : Communauté d'agglomération Cap Excellence

Accès à la santé

Services présents :

- 3 maternités
- Nouveau CHUG en construction
- Un bon taux d'équipement en médecins généralistes, gynécologues, pédiatres, sages-femmes, orthophonistes, orthoptistes
- Un bon taux d'équipement en pharmacies, laboratoires d'analyses et magasins d'optique

Services manquants :

- Un faible nombre de services d'équipements en services à domicile pour personnes âgées dépendantes

Enjeux d'accès :

- La partie littorale de la commune des Abymes connaît un temps d'accès aux professionnels de santé supérieur au reste du territoire (> 30 min)

Axes de travail

- -

Accès au numérique

Services présents :

- Une bonne couverture téléphonie mobile, 4G et en THD
- Wifi public développé à Baie-Mahault et Les Abymes
- Présence de cybercafé et d'un espace de coworking (Pointe-à-Pitre)
- Pépinière d'entreprises Audacia à Baie-Mahault

Services manquants :

- -

Enjeux d'accès :

- -

Axes de travail

- -



Fiche EPCI : Communauté d'agglomération Cap Excellence

Accès aux transports

Services présents :

- L'AOM de l'EPCI est le syndicat mixte des transports
- Une offre de transports collectifs développée par Karu'lis au sein de l'agglomération
- Une desserte depuis et vers les autres EPCI
- Offre de mobilité complétée par le « bus des mers »

Services manquants :

- -

Enjeux d'accès :

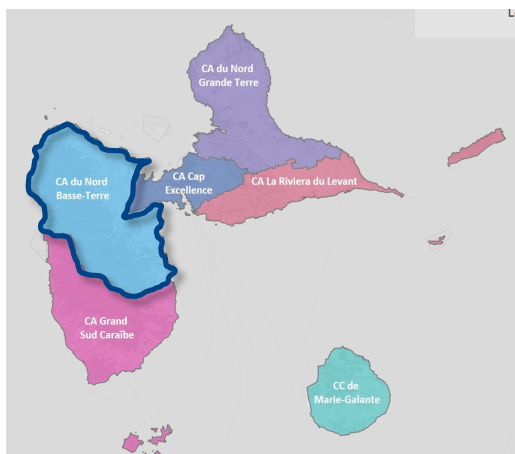
- De forts enjeux de congestion en raison de la concentration des activités économiques, administratives et d'une partie des équipements sur le territoire

Axes de travail

- Projet de TCSP dont les 4 branches devraient traverser le territoire et le relier à d'autres EPCI de la Guadeloupe

Fiche EPCI : Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre

CA du Nord Basse-Terre



	Population en 2017	EAM entre 2012 et 2017	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Densité
CA du Nord Basse-Terre	77 755	-0,3%	+0,5%	-0,8%	167 hab/km ²

- Couvrant la partie Nord de Basse-Terre, en proximité avec Cap Excellence, le territoire accueille en 2017 77 755 habitants, contre 78 920 en 2012.
- Son évolution annuelle moyenne négative reste relativement faible (-0,3%), en comparaison des autres territoires.
- **Petit-Bourg** en est sa ville principale, accueillant 24 277 habitants en 2017 et dont l'évolution annuelle moyenne positive est due à un solde naturel positif de +0,7%, contre -0,3% en solde migratoire. **Lamentin**, plus proche de Cap Excellence, voit sa population croître (16 573 habitants, +1,2% d'évolution annuelle moyenne).

Accès aux services publics

Services présents :

- 5 gendarmeries
- Un taux d'équipement en supérettes et épiceries comparables à la Guadeloupe
- Présence des antennes du département en matière d'action sociale garantissant un accès de proximité

Services manquants :

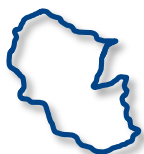
- 1 service du réseau de proximité Pôle Emploi, soit un taux d'équipement faible au regard de la population
- Absence d'antenne CAF
- Un faible taux d'équipements en services postaux (7 bureaux de poste et 1 agence postale)
- Un taux d'équipements en crèches inférieur à la moyenne guadeloupéenne
- Un faible taux d'équipement en gymnases et terrains de jeux
- Un faible taux d'équipements en banques

Enjeux d'accès :

- Les bibliothèques maillant le territoire sont-elles bien ouvertes au public ?

Axes de travail

- Une volonté de renforcer l'offre d'hyper-proximité, notamment pour pallier aux problématiques de mobilité
- Développement d'une offre de MSAP/MFS (2 projets en cours)
- Des projets d'équipements culturels et sportifs



Fiche EPCI : CA du Nord Basse-Terre

Accès à la santé

Services présents :

- La présence de professionnels de santé (généralistes, spécialistes, infirmiers) bien que trop limitée au regard des besoins
- 1 maison de santé, 2 centres de santé et 1 MSP (Pointe-Noire)
- 3 services de soins à domicile pour personnes âgées

Services manquants :

- Un faible taux d'équipement en médecins généralistes, infirmiers
- Un faible nombre de pharmacies, de laboratoires d'analyse et de magasins d'optique au regard de la population
- Aucune maternité
- Un manque de spécialistes : gynécologue, cardiologue ...

Enjeux d'accès :

- Des difficultés d'accès à l'offre de soins en raison du déficit de l'offre sur le territoire couplé aux problématiques de mobilité pour rejoindre Point-à-Pitre (pour accéder à cette offre)

Axes de travail

- Poursuite du déploiement de la pratique médicale pluriprofessionnelle

Accès au numérique

Services présents :

- Présence de cybercafés à Pointe-Noire et Petit-Bourg
- 1 tiers-lieux d'insertion implanté à Petit-Bourg

Services manquants :

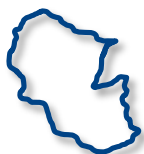
- Une couverture mobile, 4G et THD limitée, s'expliquant en partie par la faible densité du territoire (notamment le centre de la CA)

Enjeux d'accès :

- Un enjeu d'amélioration de la couverture numérique (résorption des zones blanches)

Axes de travail

- Volonté de déploiement du wifi public à Pointe-Noire



Fiche EPCI : CA du Nord Basse-Terre

Accès aux transports

Services présents :

- Une AOM qui est la société CGTS (DSP opérationnelle)

Services manquants :

- Une offre de transport en commun limitée

Enjeux d'accès :

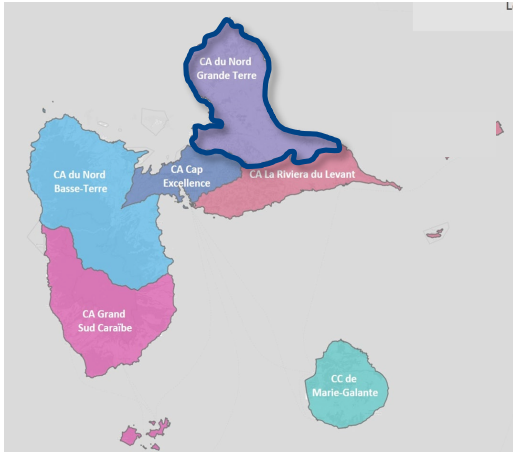
- Un territoire enclavé avec des problématiques fortes d'accès à l'offre de transports collectifs (peu développée)
- Un frein au développement économique du territoire
- Un taux d'équipement des ménages en voiture relativement faible (notamment les communes de l'ouest du territoire)
- Une saturation de l'axe routier reliant Baie-Mahault au Lamentin

Axes de travail

- Dans le cadre de la création d'un AOM unique, une attente du territoire pour favoriser le désenclavement et l'accès aux services de transports collectifs (amélioration des fréquences, accessibilité tarifaire, etc...)
- Une volonté du territoire de renforcer les mobilités douces et décarbonées

Fiche EPCI : Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre

CA du Nord Grande-Terre



	Population en 2017	EAM entre 2012 et 2017	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Densité
CA Nord Grande-Terre	57 783	-0,2%	+0,3%	-0,5%	178 hab/km ²

- Territoire couvrant la partie supérieure de Grande Terre, la CA accueille 57 783 habitants en 2017, contre 58 344 en 2012.
- Il pâtit donc une évolution annuelle négative entre 2012 et 2017 mais qui reste bien inférieure aux autres EPCI de la Guadeloupe (-0,2%), explicable par le solde migratoire négatif annuel le plus faible en comparaison des autres territoires (-0,5%).
- Bien qu'ayant son siège à Port-Louis, **Le Moule** est la principale ville du territoire avec 22 150 habitants en 2017, également touchée par une baisse annuelle de -0,5%.

Accès aux services publics

Services présents :

- 2 MSAP existantes (Le Moule et Petit-Canal)
- 1 tiers-lieux d'insertion à Petit-Bourg
- Un engagement du territoire en faveur de l'insertion professionnelle par le PLIE
- Présence de 2 antennes Pôle Emploi
- 1 cinéma au Moule

Services manquants :

- Absence d'antenne CAF
- Offre de service à destination des jeunes enfants et enfants relativement faible
- Un taux d'équipement en crèches et écoles maternelles faible par rapport aux besoins
- Une offre en équipements sportifs limitée
- Une carence en équipements et services commerciaux du quotidien

Enjeux d'accès :

- Les bibliothèques maillant le territoire sont-elles bien ouvertes au public ?

Axes de travail

- Un tiers-lieu maîtrisé et opérationnel à Anse-Bertrand en 2021 avec différents services publics en son sein dans l'esprit MFS



Fiche EPCI : CA du Nord Grande-Terre

Accès à la santé

Services présents :

- La commune du Moule bien équipée en services de santé
- Une ouverture de MSP sur Port-Louis
- Une dynamique de travail après la signature d'un contrat local de santé avec l'ARS

Services manquants :

- Un EPCI déficitaire en matière de professionnels (médecins généralistes, spécialistes)
- Absence de service d'urgence, de maternité et de services d'aide à domicile pour personnes âgées
- Des déficits de services de santé à Anse-Bertrand et Petit-Canal

Enjeux d'accès :

- Des enjeux d'accès à des professionnels de santé (durée supérieure à 30min) pour les façades littorales des communes de Morne à l'Eau, Petit Canal, et Port-Louis)

Axes de travail

Accès au numérique

Services présents :

- Une dynamique de travail interne pour la mise en place d'une e-administration
- Une dynamique de développement de la fibre (objectif de couverture d'Anse-Bertrand pour 2022-2023)

Services manquants :

- Des manques de réseaux au nord du territoire et des disparités d'accès au réseau sur les communes de Port-Louis, Petit-Canal et Le Moule

Enjeux d'accès :

Axes de travail

- Poursuite des réflexions autour de la mise en place d'un SIG intercommunal



Fiche EPCI : CA du Nord Grande-Terre

Accès aux transports

Services présents :

- Un territoire dans une dynamique de travail en amont d'un nouveau marché de transports urbains
- Des lignes de transport qui convergent à l'Ouest, vers Le Moule, polarité du territoire bien pourvue en services

Services manquants :

- Une absence de transports à la demande

Enjeux d'accès :

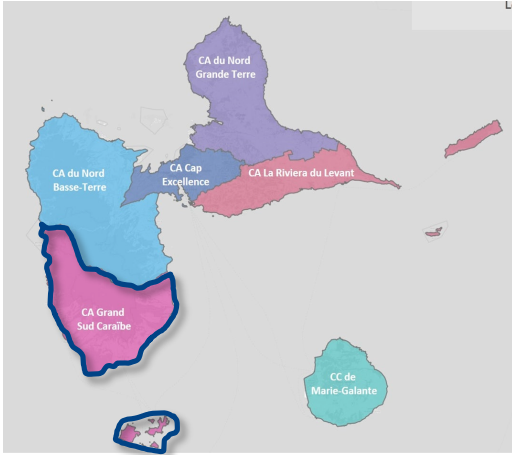
- -

Axes de travail

- Poursuite des réflexions en faveur d'un meilleur maillage de l'offre de transport au Nord du territoire (Anse-Bertrand, Petit-Canal) et à l'est au Moule (accès école de la deuxième chance notamment)

Fiche EPCI : Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe

CA Grand Sud Caraïbe



	Population en 2017	EAM entre 2012 et 2017	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Densité
CA Grand Sud Caraïbe	78 890	-1%	+0,3%	-1,2%	230 hab/km ²

- Situé sur la partie sud de Basse-Terre, incluant l'archipel des Saintes, le territoire accueille 78 890 habitants en 2017, contre 82 928 en 2011. Le territoire accueille le chef-lieu du département, **Basse-Terre**.
- Son évolution annuelle négative de -1% est particulièrement explicable par un solde migratoire atteignant -1,2%.
- Sa ville la plus importante, **Capesterre-Belle-Eau**, accueille 18 270 habitants en 2017 et est également marquée par une évolution annuelle négative (-1,2%) et un solde migratoire négatif conséquent (-1,5%). L'ensemble des communes connaît un solde naturel légèrement positif (+0,3%), à l'exception de **Terre-de-Bas** (-0,9%).

Accès aux services publics

Services présents :

- Basse-Terre : polarité urbaine pour l'ensemble de ce territoire qui concentre une part importante de l'offre de services
- Un dispositif départemental d'accès aux droits prenant le relais de l'ancienne Maison du droit et du citoyen
- Un projet de MFS à Bouillante, Terre-de-Haut et de tiers-lieu en voie de labellisation MFS à Gourbeyre
- Un bon maillage des services postaux
- Un dispositif innovant de bibliothèque itinérante les communes du territoire et une médiathèque intercommunale et départementale à Basse-Terre

Services manquants :

- Une bibliothèque qui a fermé à Baillif pour mettre en place un dispositif itinérant
- Des équipements sportifs vieillissants et ne répondant pas aux normes
- Peu d'équipements sur des nouvelles disciplines sportifs et répondant aux besoins des jeunes (skate park)
- Un manque de pistes cyclables et des enjeux de valorisation pédestre des sentiers du PNR

Enjeux d'accès :

- Des enjeux territoriaux de double insularité sur Les Saintes et de topographie contraignante avec le massif montagneux de Basse-Terre
- Des enjeux importants de vieillissement sur le territoire
- Des enjeux d'ouverture et d'horaires des services postaux

Axes de travail

- Réflexion sur l'anticipation du vieillissement de la population et des enjeux d'accès aux services qui y sont liés : développer la silver economy, soutenir et développer les structures d'accueil de prévention de la perte d'autonomie et des actions en faveur du bien vieillir



Fiche EPCI : CA Grand Sud Caraïbe

Accès à la santé

Services présents :

- Un bon taux d'équipements en infirmiers, kinésithérapeutes
- Une maternité qui a risqué de fermer, un centre hospitalier à Basse-Terre, Bouillante, Capesterre et des cliniques
- Une maison de santé pluridisciplinaire à Trois-Rivières, des centres de santé à Basse-Terre et des projets de MSP
- Des EHPAD à Saint-Claude, Basse-Terre, Capesterre et Bouillante
- Des équipes mobiles déployées pour la prévention (bus santé buccale)
- Santé mentale : un site d'hospitalisation de l'EPSM de Guadeloupe à Saint-Claude duquel dépend le CMP, le CAMSP et le CSAPA-G de Basse-Terre

Services manquants :

- Un moindre taux d'équipements en médecins généralistes qu'à l'échelle de la Guadeloupe
- Un manque de spécialistes (cardiologie)

Enjeux d'accès :

- Des départs en retraite à venir de plusieurs professionnels de santé : un pédiatre et deux dermatologues

Axes de travail

- Mise en place un Contrat local de santé sur le territoire pour encadrer les actions déployées ou à déployer en matière d'accès à l'offre de soin
- Poursuite du déploiement de la télémédecine au regard des enjeux de vieillissement et de déficit médical

Accès au numérique

Services présents :

- Un déploiement de la fibre en cours qui ne se concrétise pas encore pas une nette amélioration du réseau sur certains territoires (quartiers ruraux et Les Saintes)
- Un déploiement en cours de hotspots wifi sur 8 communes des 11 de l'EPCI à la suite du programme européen « WIFI4EU » à destination d'un large public (habitants et touristes)
- Des actions de médiation numérique à la cyberbase de la médiathèque intercommunale
- Des espaces de coworking sur le territoire (Gourbeyre, Basse-Terre) et un projet dans le cadre de l'Action Cœur de Ville de Basse-Terre
- Des projets en matière de micro-folies avec l'association CinéWoulè

Services manquants :

- Des zones blanches en couverture 4G sur les coteaux

Enjeux d'accès :

- -

Axes de travail :

- -



Fiche EPCI : CA Grand Sud Caraïbe

Accès aux transports

Services présents :

- Un service privé reliant Basse-Terre aux Saintes et une navette publique (« Beatrix ») reliant Trois-Rivières aux Saintes, en complément
- Un EPCI également AOM qui a mis en place une DSP opérante récemment auprès de plusieurs délégataires
- Des réflexions menées sur une tarification avantageuse pour les jeunes, étudiants et personnes âgées ainsi que sur la possibilité d'un abonnement
- Une offre privée de transport à la demande non gérée par l'EPCI

Services manquants :

- Une discontinuité du service de transports avec un arrêt de fonctionnement en nocturne, dimanches et jours fériés
- Une tarification des transports en commun pour rejoindre l'agglomération pontoise jugée onéreuse

Enjeux d'accès :

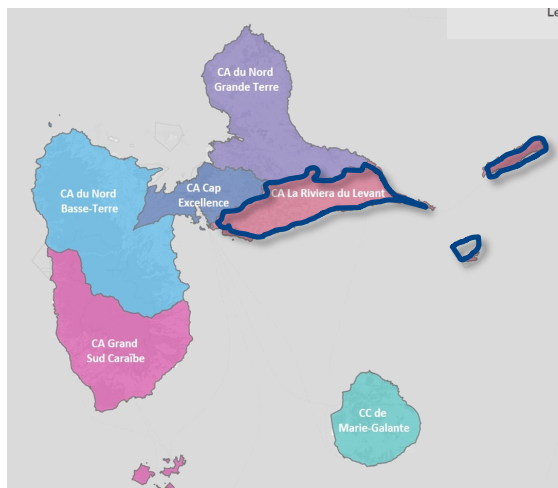
- Des horaires peu élargies en matière de navettes maritimes reliant Les Saintes à Basse-Terre et de transports en commun
- Une DSP opérante mais pas encore satisfaisante en matière d'horaires et de lisibilité des lignes et des arrêts

Axes de travail

- Réflexion à l'extension du réseau de la navette publique depuis Basse-Terre avec un arrêt à Trois-Rivières avant de se rendre aux Saintes
- Poursuite et structuration des projets autour de la mobilité par la mer, particulièrement stratégiques pour un territoire comme Basse-Terre, à la fois à destination des habitants et des touristes pour amortir les coûts

Fiche EPCI : Communauté d'agglomération La Riviera du Levant

CA La Riviera du Levant



	Population en 2017	EAM entre 2012 et 2017	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Densité
CA La Riviera du Levant	64 722	-0,9%	+0,6%	-1,5%	312 hab/km ²

- Territoire situé au Sud de Grande-Terre, la **CA La Riviera du Levant** accueille 64 722 habitants en 2017, contre 67 654 habitants en 2012.
- Son évolution démographique négative est forte (-0,9%) essentiellement en raison d'un solde migratoire négatif annuel atteignant -1,5% entre 2012 et 2017.
- **Le Gosier**, troisième ville la plus peuplée de l'île avec 26 783 habitants en 2017, est à un positionnement stratégique à proximité de Cap Excellence. Cependant, malgré un fort solde naturel (+0,9%), son solde migratoire est également négatif (-0,7%).

Accès aux services publics

Services présents :

- Des administrations présentes : Pôle Emploi, MDPH au Gosier
- Des réflexions autour d'un guichet unique administratif sur la CA (accès, cartographie)
- Un événement culturel fédérateur : le festival de Gwoka
- Un projet de Maison des arts et de la culture à Sainte-Anne
- Un équipement de cinéma itinérant : CinéCARL
- Des équipements sportifs itinérants : Foot Five
- Une présence de supermarchés

Services manquants :

- Des administrations manquantes : CAF, CGSS
- Un manque de supérettes et épiceries hors des centres bourgs
- Une offre limitée en matière d'écoles élémentaires, collèges et lycées.

Enjeux d'accès :

- Les bibliothèques maillant le territoire sont-elles bien ouvertes au public ?
- Des insatisfactions sur les bureaux de poste (saturation) et leur accès (concentration dans les centres bourgs)

Axes de travail

- Compte tenu des indicateurs socio-démographiques de la CARL un enjeu de renforcement de l'offre sociale de proximité, notamment pour l'insertion professionnelle et l'accès aux droits
- Renforcer l'offre de MFS (2 projets en cours)



Fiche EPCI : CA La Riviera du Levant

Accès à la santé

Services présents :

- Des EHPAD sur Le Gosier et Sainte-Anne
- Une bonne couverture en médecine générale et en infirmiers
- Un bon taux d'équipement en masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes et dentistes

Services manquants :

- Aucune maternité
- Une faible présence de spécialistes : cardiologues, gynécologues...
- Des disparités territoriales : un manque d'infirmiers libéraux sur les territoires des Grands Fonds

Enjeux d'accès :

- Des enjeux d'isolement des personnes et des EHPAD onéreux et ne répondant pas aux besoins des personnes âgées encore relativement autonomes

Axes de travail

- Développement des actions de prévention de la perte d'autonomie en accompagnant les porteurs de projets pour créer des structures d'accueil non médicalisées pour personnes âgées encore autonomes

Accès au numérique

Services présents :

- Une stratégie territoriale ambitieuse en matière de numérique : Riviera 3.0, ville lauréate du label « Ville Internet », des actions en faveur du numérique récompensées par 5 « @ »
- Un taux élevé de possesseurs d'ordinateurs (étude 2018)
- Des hotspots wifi installés à Sainte-Anne, Saint-François, Le Gosier et La Désirade à destination des habitants et des touristes

Services manquants :

- Un enjeu d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile, 4G et THD pour une partie de la CARL (notamment la partie Ouest de La Désirade, Saint-François et Saint-Anne en partie)

Enjeux d'accès :

- Des territoires connaissant des problématiques de couverture réseau sur les Grands Fonds
- Des enjeux d'acceptabilité sociale de l'installation d'équipements de réseaux soulignés

Axes de travail

- -



Fiche EPCI : CA La Riviera du Levant

Accès aux transports

Services présents :

- Une délégation de service public (DSP) commune de la CARL et de Cap Excellence par le syndicat mixte des transports
- Un travail a été mené avec Karu'lis sur la fiabilité des horaires et la mise en place d'abonnements
- Une flotte privée de deux navires pour se rendre de Saint-François à La Désirade
- Une ligne de bus et de transport d'élèves sur La Désirade
- Une tarification sociale existante pour l'accès aux transports collectifs

Services manquants :

- Un maillage à parfaire dans certaines zones du territoire

Enjeux d'accès :

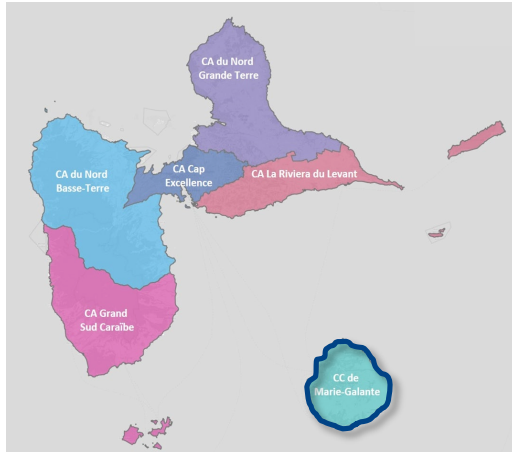
- Des enjeux d'accès aux transports collectifs, particulièrement marqués pour Saint-Anne, Saint-François et La Désirade

Axes de travail

- Poursuite des réflexions autour du TCSP avec une logique de continuité des transports sans avoir à changer de titres de transport
- Réflexion en cours sur la gratuité des transports en commun pour certains publics précaires

Fiche EPCI : Communauté de communes de Marie-Galante

CC de Marie-Galante



	Population en 2017	EAM entre 2012 et 2017	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Densité
CC de Marie-Galante	10 760	-1%	-0,3%	-0,6%	68 hab/km ²

- Île située au Sud de la Guadeloupe confrontée aux enjeux de double-insularité, **Marie-Galante** accueille une population de 10 760 habitants en 2017, contre 11 288 en 2012.
- Son évolution démographique annuelle entre 2012 et 2017 est négative (-1%), notamment en raison d'un solde migratoire négatif (-0,6%).
- Parmi ses trois communes, **Grand-Bourg** accueille 5 012 habitants en 2017 et accuse une forte baisse démographique (-1,6% annuellement).

Accès aux services publics

Services présents :

- Des antennes locales d'opérateurs (CAF, Pôle Emploi, mission locale) + 3 bureaux de Poste (2 Grand-bourg et 1 Capesterre de M-G)
- Un projet de MFS Des commerces locaux maillant le territoire : supérettes et épiceries
- Un bon taux d'équipements en structures scolaires (écoles, collèges, lycée)
- Des équipements sportifs (terrains de grands jeux, terrain de tennis, stades, piscine en eau de mer, parcours sportifs, **gymnase et plateau sportif (en construction)**)
- 5 centres de formation qui rencontrent des difficultés à remplir les sessions de formation (Guadeloupe formation, coup de pouce, la clé, MFR, FORE)
- Un festival fédérateur (Terre de Blues)
- Un bon taux d'équipements en restaurant

Services manquants :

- Infrastructure de jeux pour les enfants de 1 à 12 ans
- Activités culturelles et artistiques structurées

Enjeux d'accès :

- Des produits marchands 40% plus chers qu'en Guadeloupe
- Des équipements écoles et services sportifs dégradés
- Des permanences qui dépendent de quelques agents dont les absences ponctuelles compromettent la continuité du service
- Les bibliothèques maillant le territoire, ouvertes au public mais avec des enjeux de modernisation (supports numériques, archives, documentation, renouvellement des ouvrages et l'accès à internet)

Axes de travail

- Poursuite des travaux agrivoltaïques et les réflexions sur les circuits courts alimentaires
- Développement d'un observatoire socioéconomique local



Fiche EPCI : Communauté de communes de Marie-Galante

Accès à la santé

Services présents :

- Un Institut Médico-Educatif (IME) - APEI
- Un centre hospitalier (permettant la présence d'un service d'urgence, la médecine et des permanences de spécialistes, un service maternité avec des sages-femmes (sauf la programmation des accouchements)
- Une polyclinique à Grand-Bourg avec un EPAD, un service éducation thérapeutique, un service médecine et un service soin de suite et des permanences de spécialistes.
- Un EPAD à Saint-Louis
- L' Hospitalisation à domicile (HAD) sur les 3 communes
- Un centre médico-psychologique (CMP) adulte et un CMP enfant
- Une offre globalement de médecine générale suffisante au regard de la démographie : 9 médecins et 36 infirmiers
- Une psychologue libérale
- Un pédiatre à temps partiel

Services manquants :

- Un manque de spécialistes médicaux : gynécologues
- Un manque de spécialistes paramédicaux : orthophoniste, orthoptiste, ergothérapeute,
- Aucun laboratoire d'analyse médicale

Enjeux d'accès :

- Un besoin de se rendre en Guadeloupe pour accéder à une offre de spécialistes

Axes de travail

- Réflexion à la pertinence d'un établissement d'addictologie de rayonnement régional sur Marie-Galante
- Développement des filières locales en lien avec le médicosocial
- Réflexion sur la mise en place d'une maison de santé permettant l'accueil de permanence de tous les spécialistes absents sur le territoire
- Réflexion sur les possibilités de mise en place d'un Comité Local de Santé (CLS) et d'un Comité Local de Santé Mental (CLSM)

Accès au numérique

Services présents :

- Une arrivée de la fibre par voie sous-marine en 2020
- Un aménagement d'espaces de travail connectés au sein du siège de la CC
- Une cyber-base du SISMAG à Saint-Louis avec un public cible

Services manquants :

- Une cyber-base ouverte à tout type de public
- Formation de la population à l'outil numérique

Enjeux d'accès :

- Un débit irrégulier, des interventions d'opérateurs encore insuffisantes
- Beaucoup de zones blanches

Axes de travail

- Développement de l'accompagnement aux services numériques notamment à destination des agents et des entrepreneurs du territoire
- Poursuite et valorisation de la mise à disposition d'espaces numériques
- Poursuite du travail de mutualisation des sites internet des 3 communes



Accès aux transports

Services présents :

- Une CC qui a la compétence transport et est autorité organisatrice des transports
- Un service privé de transport maritime pour aller en Guadeloupe
- Des transports scolaires gérés par la CC
- Des infrastructures routières globalement bonnes sauf sur certaines voies communales

Services manquants :

- Un manque de transports en commun ou à la demande
- Une organisation des différents transports privés collectifs sur le territoire (amplitude horaire très peu variée et absence d'accord collectif sur la tarification des trajets)

Enjeux d'accès :

- Peu de moyens financiers disponibles pour que la CC exerce ses compétences en matière de mobilité
- Cherté de la navette maritime, peu de trajets, dépendance sur des compagnies privées

Axes de travail

- Poursuite du travail de gestion du port, développement d'une navette de service public entre l'île et la Guadeloupe
- Poursuite des réflexions sur le développement du vélo à l'échelle de l'île (transports du quotidien, développement touristique...)

Partie 5

Annexes

Glossaire

Définition des indicateurs et équipements du BPE

- « Personnes âgées : hébergement » : nombre d'établissements d'hébergement des personnes âgées (EHPA, EHPAD)
- « Personnes âgées : soins à domicile » : nombre de services de soins à domicile pour les personnes âgées
- « Personnes âgées : services d'aide » : nombre de services d'aide à domicile pour les personnes âgées (aide ménagère, service de courses...)
- « Salles de sport spécialisées » : salle de combat, remise en forme...

Signification des acronymes

- AOM : Autorité organisatrice de la mobilité
- APEI : Association de parents d'enfants inadaptés
- ARCEP : Agence de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
- ARS : Agence régionale de santé
- BHNS : Bus à haut niveau de service
- BPE : Base permanente des équipements (INSEE)
- CAF : Caisse d'allocations familiales
- CC : Communauté de communes (EPCI)
- CA : Communauté d'agglomération (EPCI)
- CAMSP : Centre d'action médico-sociale précoce
- CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
- CCAS : Centre communal d'action sociale
- CGSS : Caisse générale de la Sécurité Sociale
- CHU : Centre hospitalier universitaire
- CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité
- CLS : Contrat local de santé
- CLSM : Conseil local de santé mentale
- CNAM : Caisse nationale de l'assurance maladie
- CMP : Centre médico-psychologique
- CPAM : Caisse primaire de l'assurance maladie
- CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé
- CTG : Convention territoriale globale (CAF)
- CSAPA-G : Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie généraliste
- DAB : Distributeur automatique de billets
- DAC : Dispositif d'appui à la coordination (ARS)
- DAN : Délégation académique au numérique
- DEAL : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Glossaire

Signification des acronymes - suite

- DEFM : Demandeur d'emploi de fin de mois
- DRFiP : Direction régionale des finances publiques
- DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- DSP : Délégation de services publics
- EHPAD : Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes
- EPN : Espace public numérique
- ENRS : Espace numérique régional de santé
- EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
- EPSMG : Etablissement public de santé mentale de la Guadeloupe
- FEBECS : Fonds d'échanges à but éducatif, culturel et sportif
- FOAD : Formation ouverte et à distance
- GCS : Groupement de coopération sanitaire
- GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- GrDF : Gaz réseau distribution France
- IOT : Internet of Things – Internet des objets
- IME : Institut médico-éducatif
- INSEE : Institut national de la statistiques et des études économiques
- MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
- MFS : Maison France Services
- MSA : Mutualisé sociale agricole
- MSAP : Maison de services au public
- MSP : Maison de santé pluriprofessionnelle
- NGA : Next Generation Access – Réseaux d'accès de nouvelle génération
- PDI : Programme départemental d'insertion
- PDU : Plan de déplacements urbains
- PIJ : Point information jeunesse
- PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal
- PMR : Personne à mobilité réduite
- POS : Plan d'occupation des sols
- PRAPS : Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins (ARS)
- PRS : Projet régional de santé (ARS)
- PTSM : Projet territorial de santé mentale
- RSA : Revenu de solidarité active
- SAR : Schéma d'aménagement régional
- SCORAN : Stratégie de cohérence pour l'aménagement numérique

Glossaire

Signification des acronymes - suite

- SCoT : Schéma de cohérence territoriale
- SDUN : Schéma directeur des usages du numérique
- SDTAN : Schéma directeur territorial d'aménagement numérique
- SIG : Système d'information géographique
- SRIT : Schéma régional des infrastructures de transport
- SRS : Schéma régional de santé (ARS)
- TAD : Transport à la demande
- TAS : Territoire d'action sociale (Conseil départemental)
- TCSP : Transport collectif en site propre
- THD : Très haut débit
- TIC : Technologies de l'information et de la communication
- TIS : Territoire d'intervention sociale (Conseil départemental)
- URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales



Analyse de l'enquête et les besoins exprimés par les habitants interrogés

- Modalités de réalisation
- Profil des répondants



Contexte de l'enquête



Dans le cadre de l'élaboration du **Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public**, de la Guadeloupe, le Conseil Départemental de la Guadeloupe et la Préfecture de La Région Guadeloupe, souhaitent **mieux connaître les besoins des habitants et leur satisfaction de l'offre de services présente au sein des communes du territoire**, notamment en matière de santé, numérique, transports, services publics et commerciaux.



Dates de l'enquête

Enquête conduite sur le mois de décembre 2020



Mode de réalisation de l'enquête

Enquête réalisée sur place directement auprès de la population sous la forme de micro-trottoir, par 2 enquêteurs formés à ces techniques d'enquête (FC consulting, partenaire de KPMG)*



Les thématiques prioritaires du questionnaire

La **santé**, le **numérique**, les **transports**, les **services publics et commerciaux**

* Dans le respect des conditions sanitaires actuelles et des gestes barrières



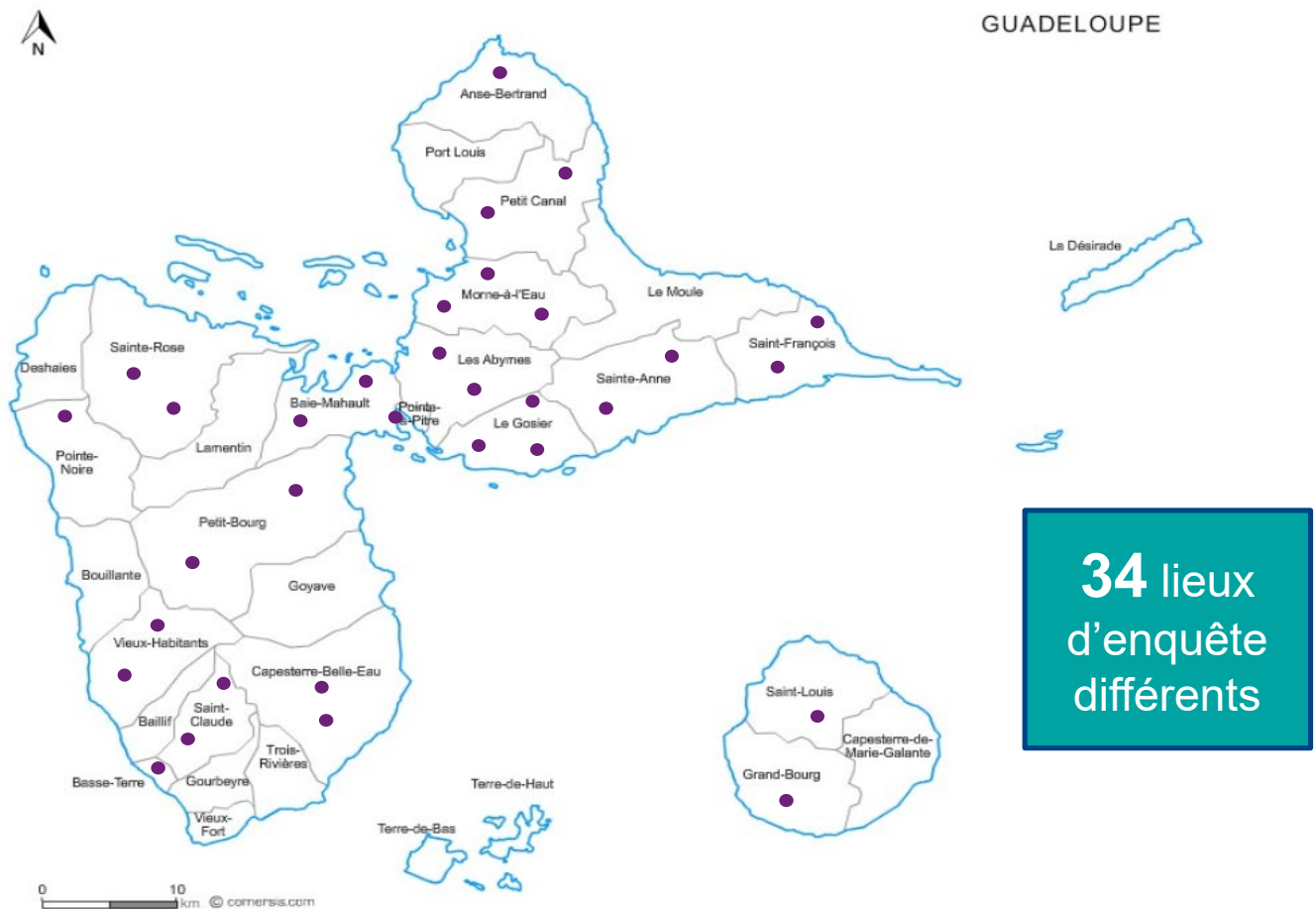
275
répondants

Répartis dans
les 6 EPCI

28 communes
représentées
sur 32*

*4 communes non-
représentées : Baillif,
Terre-de-Haut, Terre-de-
Bas, Vieux-Fort

Les points de poste des enquêteurs



Quartiers de l'enquête

Anse Bertrand - centre bourg
 Baie-Mahault - Calvaire
 Baie-Mahault Centre bourg
 Basse terre - Centre bourg
 Capesterre - Centre bourg
 Capesterre - Routhiers
 Capesterre-de-Marie-Galante - Centre bourg
 Grand-Bourg - Centre bourg
 Le Gosier - Anse Tabarin
 Le Gosier - Centre bourg
 Le Gosier - Port Blanc
 Les Abymes - Centre bourg
 Les Abymes - Chazeau
 Morne à l'eau - Blanchet
 Morne à l'eau - Vieux bourg
 Morne-à-L'eau - Centre bourg
 Petit bourg - Centre bourg
 Petit Bourg - Prise d'eau

Petit canal - Centre bourg
 Petit canal - Les Mangles
 Pointe Noire - les plaines
 Pointe-à-Pitre - Centre bourg
 Pointe-Noire - Centre Bourg
 Saint Claude - Centre bourg
 Saint-Claude - Fond Vaillant
 Sainte Anne - Douville
 Sainte-Anne - Centre bourg
 Sainte-Rose - Centre bourg
 Sainte-Rose - Desbonnes
 Saint-François - Centre bourg
 Saint-François - Quartier Dubedou
 Saint-Louis - Centre bourg
 Vieux - Habitants
 Vieux habitants - Centre bourg

Les questions de l'enquête habitants

Zone d'enquête :

Quartier :

Heure :

Bonjour, je suis XXX. Nous travaillons pour le département et la Préfecture de la Guadeloupe qui réalisent une enquête à destination de la population guadeloupéenne afin de connaître votre niveau de satisfaction sur l'offre et l'accessibilité des services publics. Votre avis nous intéresse. Pourriez-vous m'accorder quelques minutes pour

Santé

1. A quels services publics vous adressez-vous lorsque vous avez besoins de soins ?

(Plusieurs réponses possibles)

☐ Mon médecin traitant	☐ Le centre médico-psychologique
☐ Une pharmacie / parapharmacie	☐ Un service infirmier ou d'aide à domicile
☐ Un centre de soin / une maison de santé	☐ La Caisse Générale de Sécurité Sociale
☐ L'hôpital ou la clinique	☐ Le CCAS de ma commune
☐ Autres.....	

2. Pour des soins d'urgence, à quels services vous adressez-vous ? (Plusieurs réponses possibles)

☐ Les urgences de l'hôpital ou la clinique	☐ Mon médecin traitant
☐ Une pharmacie / parapharmacie	☐ Un centre de soin / une maison de santé
☐ Un service infirmier ou d'aide à domicile	☐ Autres.....

3. Utilisez-vous des services de téléconsultation ?

- ☐ Oui (Allez en q.5) ☐ Non

4. Pour quelles raisons ? (Plusieurs réponses possibles)

☐ Je ne connais pas ce service	☐ On ne me l'a jamais proposé
☐ Je suis dans l'incapacité de l'utiliser (absence de connexion Internet...)	☐ Autres.....

5. Selon vous, l'offre de santé est ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	NSP (Ne pas proposer)
Suffisamment proche de chez vous	☐	☐	☐	☐	☐
Suffisamment accessible financièrement	☐	☐	☐	☐	☐
De bonne qualité	☐	☐	☐	☐	☐
Suffisamment disponible (horaires, délai RDV)	☐	☐	☐	☐	☐

6. Avez-vous des précisions complémentaires à porter ?

Numérique

7. Avez-vous des difficultés en matière d'accès à la téléphonie mobile ?

- ☐ Oui ☐ Non

8. Avez-vous des difficultés en matière d'accès à Internet ?

- ☐ Oui ☐ Non (Allez en q.10)

Les questions de l'enquête habitants

Zone d'enquête :

Quartier :

Heure :

9. Pour quelles raisons ? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Il y a des zones blanches sur mon lieu d'habitation : tous les opérateurs ne captent pas ou le réseau n'est pas de bonne qualité
☐ L'accès à un téléphone ou ordinateur portable est trop coûteux
☐ Je ne connais pas de points d'accès à internet (médiation, point d'accès public à Internet, Wifi, ...) pour m'aider
☐ Un service défaillant (des coupures récurrentes)
- ☐ L'accès à un forfait internet ou téléphonie est trop cher
☐ Je ne connais pas les points de vente
☐ Je n'arrive pas à me servir d'Internet
☐ Autres.....

Transports/ Mobilité

10. Avez-vous des difficultés pour vous déplacer ?

- ☐ Oui ☐ Non (Allez en q.12)

11. Pour quelles raisons ? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Je n'ai pas de moyens individuels de déplacement (voiture, scooter...)
☐ Je n'ai pas le permis de conduire
☐ Je ne peux pas utiliser les transports en commun.
 Précisez les raisons : ☐ horaires ☐ tarif ☐ absence de ligne transport ☐ PMR
☐ La circulation est trop dense
☐ Autres.....

12. Selon vous, l'offre de transport en commun sur votre territoire de vie est :

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	NSP (Ne pas proposer)
Suffisamment proche de chez vous	☐	☐	☐	☐	☐
Suffisamment accessible financièrement	☐	☐	☐	☐	☐
De bonne qualité	☐	☐	☐	☐	☐
Suffisamment disponible (horaires, délai RDV)	☐	☐	☐	☐	☐

13. Utilisez-vous un service de transport à la demande ?

- ☐ Oui (Allez en q.15) ☐ Non

14. Pour quelles raisons ?

- ☐ Je ne sais pas ce que c'est ☐ Il n'y a pas ce service à proximité de chez moi
☐ Autres.....

Allez en q.16

15. Etes-vous satisfait de ce service ?

- ☐ Très satisfait ☐ Plutôt satisfait ☐ Plutôt insatisfait ☐ Très insatisfait ☐ NSP (Ne pas proposer)

16. Avez-vous des précisions complémentaires à porter ?

Les questions de l'enquête habitants

Zone d'enquête :

Quartier :

Heure :

Services publics

17. Les services suivants sont-ils suffisamment accessibles selon vous ? Par accessible, on entend... :

Cette offre est-elle disponible sur le territoire ? Est-elle suffisamment proche ? Est-elle suffisamment accessible financièrement ? Est-elle de bonne qualité ? Est-elle disponible aux bons horaires ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Commentaires sur les indications en rouge
La poste	☐	☐	☐	☐	
Commerces alimentaires (boulangerie, boucherie...)	☐	☐	☐	☐	
Commerces non alimentaires (coiffeur...)	☐	☐	☐	☐	
Distributeurs automatiques de billets	☐	☐	☐	☐	
Services de l'éducation : la petite enfance, les écoles du premier et second degré, les activités extra et périscolaires	☐	☐	☐	☐	
Caisse d'Allocations Familiales	☐	☐	☐	☐	
Services publics de l'Etat : sous-préfectures, préfecture, impôts	☐	☐	☐	☐	
Les services de votre commune	☐	☐	☐	☐	
Services pour l'emploi : Pôle Emploi	☐	☐	☐	☐	
Services culturels et sportifs : infrastructures sportives et de loisirs, équipements culturels	☐	☐	☐	☐	

18. Avez-vous des propositions pour améliorer l'accès aux services publics

Le questionnaire est maintenant terminé. Pour mieux nous aider à analyser les résultats, pouvez-vous nous préciser votre

19. Sexe : ☐ Homme ☐ Femme

20. Age : ☐ 15-29 ans ☐ 30-59 ans ☐ 60 ans et plus

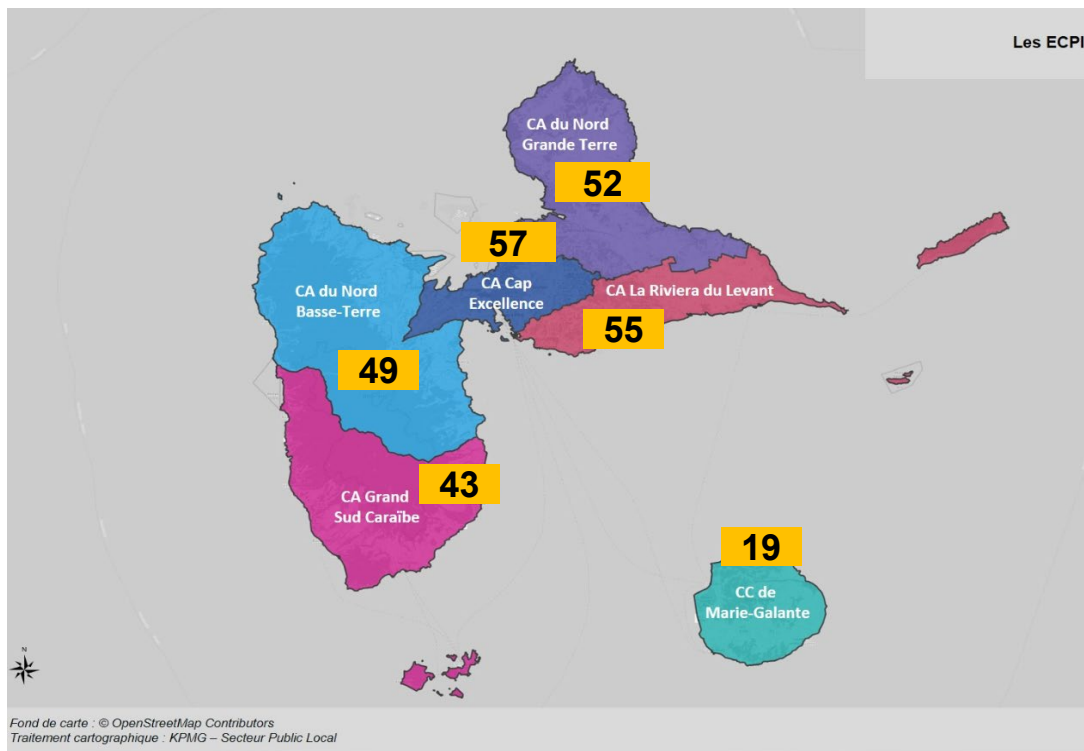
21. Commune de résidence : _____ Quartier/secteur : _____

22. Situation familiale

- ☐ Je vis seul(e)
 ☐ Je vis avec un-e colocataire/conjoint-e/concubin-e
☐ Je vis seul(e) avec enfant(s)
 ☐ Je vis avec mon conjoint et mon/mes enfants

Merci de votre participation !

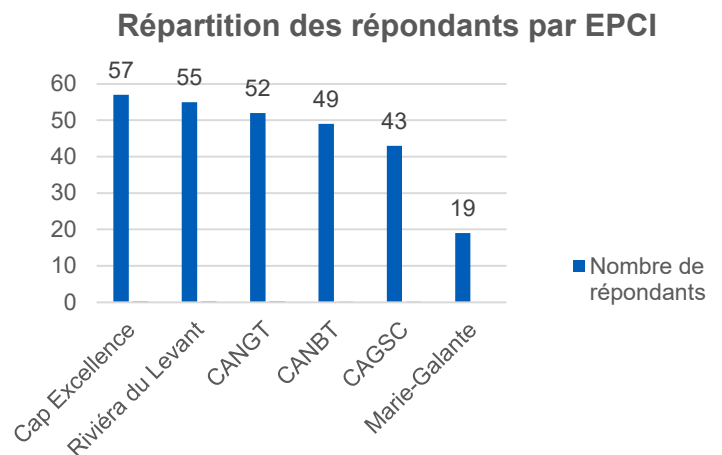
Répartition du nombre de répondants à l'enquête par EPCI



Des répondants répartis de façon hétérogène sur l'ensemble des EPCI

Le nombre de répondants par EPCI varie dans une fourchette allant de 43 répondants (pour la CA Grand Sud-Caraïbe) à 57 répondants (pour la CA de Cap Excellence).

Cependant, la CC de Marie-Galante qui enregistre le plus faible nombre de répondants, soit 19 répondants.



Répartition des répondants par quartiers, villes, EPCI



3 communes se distinguent en termes de participation à l'enquête :

- **Les Abymes** : 33 répondants
- **Sainte-Anne** : 23 répondants
- **Morne-à-l'Eau** : 19 répondants



Les quartiers ayant eu le plus de répondants

Communes	Quartiers	Nb de répondants
Les Abymes	Chazeaux, Pointe-d'Or, Dugazon, Raizet , Boisripeaux, Bazin	19 répondants (cumulés) dont 3 à Raizet quartier classé en QPV*
Sainte-Anne	Bourg, Douville, Durivage	11 répondants (cumulés)
Morne-à-l'Eau	Bourg, Vieux-Bourg	11 répondants (cumulés)

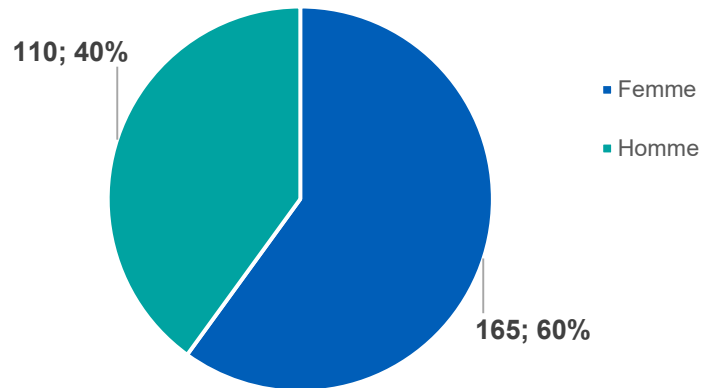
Communes	Nombre de répondants	%
Anse-Bertrand	13	4,7%
Baie-Mahault	15	5,5%
Basse-Terre	4	1,5%
Bouillante	1	0,4%
Capesterre-Belle-Eau	12	4,4%
Capesterre-de-Marie-Galante	10	3,6%
Deshaies	2	0,7%
Gourbeyre	1	0,4%
Goyave	4	1,5%
Grand-Bourg	5	1,8%
La Désirade	2	0,7%
Lamentin	5	1,8%
Le Gosier	17	6,2%
Le Moule	12	4,4%
Les Abymes	33	12,0%
Morne-à-l'Eau	19	6,9%
Petit-Bourg	17	6,2%
Petit-Canal	6	2,2%
Pointe-à-Pitre	9	3,3%
Pointe-Noire	9	3,3%
Port-Louis	2	0,7%
Saint-Claude	10	3,6%
Sainte-Anne	23	8,4%
Sainte-Rose	11	4,0%
Saint-François	13	4,7%
Saint-Louis	4	1,5%
Trois-Rivières	2	0,7%
Vieux-Habitants	14	5,1%
Total général	275	100,0%

Profil des répondants

Une majorité de femmes parmi les répondants

- Parmi les 275 répondants, **165 sont des femmes**, ce qui représente 60% des participants à l'enquête, et **110 sont des hommes**.

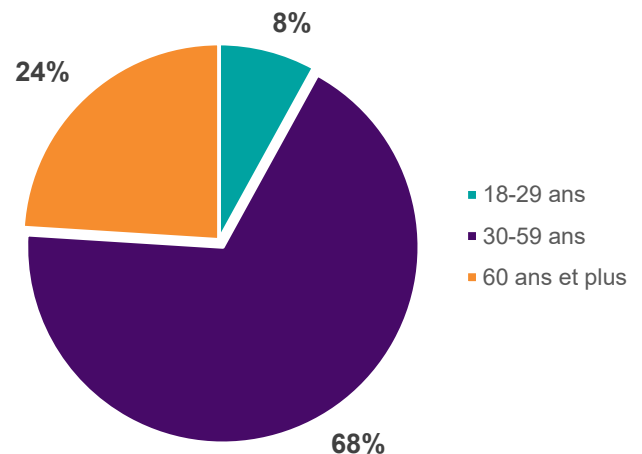
Sexe des répondants



Des répondants principalement âgés entre 30 et 59 ans

- Sur 275 répondants, **187 ont entre 30 et 59 ans**, soit 68% des participants de l'enquête. Cette tranche d'âge est particulièrement représentée dans cet échantillon, en comparaison de la part des personnes âgées entre 30 et 59 ans, sur le territoire guadeloupéen en 2017, soit 40,4% (source INSEE).
- Parmi les répondants, **66 répondants sont âgés de 60 ans et plus**, soit 24% de l'échantillon. Cette part est représentative de la population de cette tranche d'âge sur l'ensemble du territoire (24,4%).
- Les jeunes de 18 à 29 ans sont plus faiblement représentés avec **22 répondants, soit 8% de l'échantillon**. Ce taux de représentation des jeunes de l'échantillon interrogé se rapproche de la part qu'ils représentent au sein de la société guadeloupéenne, à savoir 12,9%

Tranches d'âge des répondants



Une part importante de répondants qui vivent seuls

- Parmi les 275 répondants, **87 ont déclaré vivre seuls**, soit **31,6%** des participants.
- Les familles monoparentales sont légèrement surreprésentées au sein de l'échantillon avec un taux de **24,7%**, contre 24,4% à l'échelle de la Guadeloupe, d'après les données de l'Insee.

Source : INSEE, 2017

Situation familiale	Nombre de répondants	en %
Je vis seul(e)	87	31,6%
Je vis avec un-e colocataire/conjoint-e/concubin-e	72	26,2%
Je vis seul(e) avec enfant(s)	68	24,7%
Je vis avec mon conjoint et mon/mes enfants	47	17,1%
Je vis chez mes parents	1	0,4%
Total général	275	100,0%

Liste des entretiens réalisés

Acteurs/Structures		Prénom / Nom	Fonction	Date de l'entretien
1	Association ACCORS	Jean Marc CALMEL	Directeur Général	06/11
2	ARS	Brigitte SCHERB	Directrice de l'animation et de l'organisation des structures de santé	25/01
3	CAF	Claire CORENTHIN	Directrice Adjointe	06/11
4	CGSS	Joelle PRALES	Directrice des accueils	18/11
5	DRJSCS	Philippe LE JEANNIC	Inspecteur de la Jeunesse et des Sports	04/12
6	Guadeloupe Numérique	Eric TESSANE	Co-président	06/11
7	La Poste	Kety VALSAINT	Chef de projet, appui aux transformations	10/11
8	Le Tiers-Lieu / MFS Gourbeyre	Mme RACON	Responsable du Tiers Lieu	30/11
9	Mission Locale	Christiane MERCUL	DRH	
10	CD 971 – Direction Générale adjointe de l'insertion	Catherine ROMUALD	DGA INSERTION	14/12
11	CD 971 - Direction des PAPH	Dominique RAMSAY	Directrice des Personnes Agées et des personnes handicapées du Conseil départemental	02/12
12	CD 971 - Direction du Développement social	Katia VESPASIEN	Directrice Générale Adjointe	18/12
13	Maison de l'insertion	Josy JOUYET	Président	23/12
14	DEAL – Service Transport	Emmanuel CROS Hervé DITCHI	Chef de service Transport Chargé de mission	1/03
15	MDPH	Caroline TARER-CAZENEUVE	Directrice de la MDPH	05/01
16	MSAP La Désirade, Terre de Bas, Terre de Haut	Kety VALSAINT	Chef de projet, appui aux transformations	06/11
17	MSAP Le Moule	Katia DEMEA	Directrice	04/11
18	Police Nationale	Danielle COPOL	Cheffe SATPN	16/11
19	Pôle Emploi	PELVOIZIN Olivier	Directeur	18/11
20	Rectorat	Benoît FRICOTEAUX	DAN	23/11
21	Région Guadeloupe	Jean-Gabriel QUILLIN	Directeur	18/11
22	Région Guadeloupe	Monique APAT	Directrice générale adjointe infrastructures et cadre de vie	18/11

Liste des entretiens réalisés

EPCI		Prénom / Nom	Fonction	Date de l'entretien
22	CA du Nord Basse-Terre	Tony BARBIER	DGS	En cours de programmation
23	CA du Nord Grande-Terre	Patrick FRANCOIS-JULIEN	DGS	17/12/2020
24	CA Grand Sud Caraïbe	Hary MONGAILLARD	DGS	04/02/2021
25	CA Cap Excellence	Bruno PIERREPONT	DGS	En cours de programmation
26	CA La Riviera du Levant	William KORUTOS	DGS	26/01/2021
27	CC de Marie-Galante	Jean-Pierre DEMENUS	DGS	10/12/2020

Parangonnage de SDAASP Et ailleurs ?

SDAASP analysés dans le cadre de ce parangonnage

- SDAASP 1 : Département des Alpes de Haute –Provence
- SDAASP 2 : Département des Hautes-Alpes
- SDAASP 3 : Département de l'Hérault
- SDAASP 4 : Département du Var
- SDAASP 5 : Département du Vaucluse



	Alpes de Haute - Provence	Hautes - Alpes	Hérault	Var	Vaucluse
Gouvernance / Coordination des acteurs	×	×		×	
Information / Communication Améliorer l'offre de service	×	×			
Maillage territorial / structuration de l'offre de proximité / rôle des MSAP	×	×	×	×	×
Mobilité	×	×	×	×	×
Emploi / Formation	×		×		×
Santé / personnes âgées et handicapées	×	×	×	×	×
Numérique / TIC	×		×	×	×
Accueil et accompagnement du public	×	×	×	×	
Enfance – jeunesse / Education			×		
Attractivité du territoire			×	×	×

Parangonnage de SDAASP

Items	SDAASP 1 – Département Alpes de Haute - Provence	SDAASP 2 – Département des Hautes-Alpes	SDAASP 3 – Département de l'Hérault	SDAASP 4 – Département du Var	SDAASP 5 – Département du Vaucluse
Date d'élaboration	De novembre 2016 à juin 2017	2016-2017	De juin 2016 à mars 2017	2016-2017	2017-2018
Composition du plan d'actions	• 6 axes stratégiques • 36 actions	• 7 axes • 19 actions	• 9 grandes • 21 actions	• 6 grandes orientations • 13 actions	• 4 axes stratégiques 24 actions
Thématiques prioritaires	• Maillage territorial • Mobilité • Emploi/Formation • Santé • Numérique • Accueil et accompagnement du public • Gouvernance et coordination des acteurs • Information, Communication	• Maillage territorial • Mobilité • Santé • Accueil et accompagnement du public • Gouvernance et coordination des acteurs • Information, Communication	• Maillage territorial • Mobilité • Emploi/Formation • Santé • Accueil et accompagnement du public • Enfance – jeunesse • Attractivité du territoire • Gouvernance et coordination des acteurs • Information, Communication	• Maillage territorial • Mobilité • Santé • Numérique • Accueil et accompagnement du public • Attractivité du territoire • Gouvernance et coordination des acteurs	• Maillage territorial • Mobilité • Santé • Emploi/Formation • Numérique • Accueil et Attractivité du territoire
Commentaires	Pour l'ensemble de ces territoire, les MSAP / MFS revêtent à des degrés différents un rôle important dans la stratégie de ces départements en matière de maillage des services publics et d'accessibilité à ces services.				

Parangonnage de SDAASP

SDAASP n°1 – Alpes de Haute-Provence



Date d'élaboration	De novembre 2016 à juin 2017
Éléments saillants du diagnostic	▪ De fortes inégalités démographiques ▪ Un déficit des jeunes actifs ▪ Un vieillissement important de la population
6 services prioritaires identifiés	1) Santé 2) Mobilité 3) Emploi/formation 4) Télécommunication 5) Services spécialisés 6) Equipements ruraux
6 publics prioritaires identifiés	1) Retraités 2) Personnes en situation de handicap 3) Personnes illettrées 4) Saisonniers 5) Enfants en difficultés 6) Entrepreneurs et créateurs d'activité
Plan d'actions	Contenu : 6 axes stratégiques et 36 actions envisagées <i>Exemples d'actions mises en œuvre suite au SDAASP :</i> Numérique : déploiement de points d'accueil numériques (PAN) sur l'ensemble du territoire par la préfecture : Espaces prioritairement dédiés aux personnes ne disposant pas d'un outil informatique ou peu à l'aise avec Internet, afin de réaliser des démarches administratives de l'Etat de façon dématérialisée - <i>source</i> : Préfecture des Alpes de Haute-Provence. Maillage territorial : Renforcement des Maisons France Services sur l'ensemble du département - <i>source</i> : Préfecture des Alpes de Haute-Provence Santé : 5 Maisons de santé pluri professionnelles (MSP) labellisées, déploiement de la télémédecine - <i>source</i> : ARS Région PACA

Parangonnage de SDAASP

SDAASP n°1 – Alpes de Haute-Provence

Thématiques	Axes stratégiques	Actions
Gouvernance et coordination des acteurs	Organiser la coordination des acteurs sur le territoire	- Accompagner la mise en œuvre du SDAASP - Simplifier et adapter les démarches administratives pour les personnes en situation de handicap - Accompagner les EPCI dans leur prise de compétences "services" et l'organisation d'une gouvernance locale
Information, communication et amélioration de l'offre de service	Informier et communiquer sur l'offre de service	- Fiabiliser la qualité de l'infrastructure numérique dans les lieux clés d'accès aux services au public - Faciliter l'accès au numérique pour tous et partout - Proposer de nouveaux outils de diffusion de l'information sur les services
Maillage territorial et renforcement de l'action des MSAP	Structurer et améliorer le réseau de proximité	- Compléter le maillage MSAP dans tous les EPCI - Renforcer et élargir l'action des MSAP existantes - Faire évoluer le partenariat MSAP / EPCI / La Poste
Accueil et accompagnement du public		- Définir les différents niveaux et rôle d'accueil - Recenser et animer le réseau de premier accueil au travers des Mairies - Réaliser un référentiel métier, animer et former des agents d'accueil de second niveau - Identifier, mutualiser et renforcer l'offre d'ateliers et d'accompagnement numérique
Mobilité	Développer les mobilités des usagers et des services	- Encourager le maintien des permanences et interventions dans les secteurs isolés - Promouvoir une offre de services mobiles / itinérants - Faciliter l'accès aux services en ligne - Développer l'usage de la visiocommunication avec les opérateurs dans les MSAP - Sécuriser et encourager les initiatives de la société civile en matière de mobilité - Coordonner les horaires des services avec les horaires des transports - Mieux informer sur les transports en commun et faciliter l'utilisation des transports scolaires par le grand public

Parangonnage de SDAASP

SDAASP n°1 – Alpes de Haute-Provence

Thématiques	Axes stratégiques	Actions
Santé	Améliorer les conditions d'accès aux services de santé	• Favoriser l'accueil et l'installation des professionnels de santé • Soutenir les initiatives publiques locales en matière de santé • Développer le maillage territorial des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) • Développer l'usage du numérique pour les professionnels de la santé • Mettre en place une plateforme de télémedecine • Consolider les parcours de soins et développer le dossier médical partagé • Réduire le non recours aux soins • Déployer des permanences de santé locales ou en itinérance
Emploi / Formation	Soutenir l'accompagnement sur l'emploi et la formation	• Négocier la délocalisation de formations dans les zones peu denses • Développer la Formation Ouverte A Distance (FOAD) • Développer des relais d'assistants de vie • Etendre les Relais Assistants Maternels (RAM) et expérimenter des solutions de garde adaptée pour les personnes ayant des horaires atypiques • Eviter les mobilités pour ce qui peut être fait en distanciel : plans de déplacement, télétravail et coworking • Renforcer l'offre pédagogique spécifique de qualité dans les collèges ruraux, en lien avec les infrastructures adaptées • Mieux communiquer vers les familles sur : la qualité d'accueil, les différentes options pédagogiques, les possibilités de transport, les modalités d'accueil (internat) et aides associées

Parangonnage de SDAASP

SDAASP n°2 - Hautes-Alpes



Date d'élaboration	2016-2017
Éléments saillants du diagnostic	Les points forts du territoire : ▪ L'existence de services qui permettent une attractivité notoire ▪ Un système d'information routière performant ▪ Des réseaux de solidarité dans divers domaines ▪ Le développement fort du numérique Les points faibles du territoire : ▪ Faible densité et vieillissement de la population ▪ Baisse des aides publiques et de la fréquentation touristique ▪ Qualité et lisibilité de l'information pour l'accès aux services publics
Commentaire	Une importance particulière accordée aux MSAP identifiées comme des acteurs-clé dans la volonté d'améliorer l'accessibilité des services aux publics.
Plan d'actions	Contenu : 7 axes et 19 actions envisagées <i>Exemple d'action mise en œuvre suite au SDAASP :</i> Numérique / Accompagnement au public : Mise en place de médiateurs numériques dans chacune des 17 MSAP du département et des points numériques - source : préfecture des Hautes-Alpes
Référente SDAASP	Anne Bouchon

Parangonnage de SDAASP

SDAASP n°2 - Hautes-Alpes

Thématiques	Axes stratégiques	Actions
Maillage territorial	Optimiser le maillage de tous les points d'accès	• Mutualiser et favoriser la complémentarité des services en fonction des besoins du territoire et déconcentrer par l'itinérance ou des points de permanence • Analyser l'usage des points Visio Rendez-vous en lien avec la répartition territoriale • Regrouper dans des locaux ou des emplacements proches les services au public afin d'optimiser l'espace, les temps d'ouvertures et le partage d'information • Faire un focus sur la Communauté d'Agglomération où les acteurs sont en partie différents
Information / Communication / amélioration de l'offre de service	Développer la dématérialisation de l'accès aux services selon les publics et selon les partenaires	• Tester le maillage réseau postal-MSAP comme outil de la médiation numérique • Développer la plateforme territoriale de services en ligne et mettre à jour les référents • Rassembler toutes les démarches en ligne des différents services publics, sur la plateforme territoriale de services en ligne • Déployer le Visio Rendez-vous depuis tout ordinateur connecté à internet • Cartographier tous les services au public du département et permettre l'accès par géolocalisation : créer une application smartphone
Gouvernance / coordination des acteurs	Animer les structures d'accueil et mobiliser les partenaires	• Faire vivre le réseau des MSAP • Mobiliser les structures partenaires et accompagner les agents de ces structures
Information / Communication / amélioration de l'offre de service	Communiquer auprès du public et des relais locaux	• Renouveler et maintenir une communication régulière sur l'existence des points Visio, MSAP, PAA, maison de saisonniers, MDS, etc. - tout point d'accueil avec accompagnement par du personnel. • Mieux informer et accompagner le citoyen, dans le cadre privé ou économique • Sensibiliser et informer les maires, les secrétaires de mairie, les agents d'accueil des agences postales, les assistantes sociales, etc. • Améliorer la signalétique
	Améliorer la lisibilité de l'information et des procédures	• Améliorer la lisibilité des textes des documents, courriers, site internet • Simplifier quand c'est possible les procédures
Accueil et accompagnement au public	Développer l'accompagnement du public	• Former les agents d'accueil à l'écoute et à l'orientation • Former les agents d'accueil à l'usage et à l'accompagnement numérique

Parangonnage de SDAASP

SDAASP n°3 – Hérault



Date d'élaboration	De juin 2016 à mars 2017
Éléments saillants du diagnostic	▪ Un enjeu de maintien des services dans les zones rurales très peu denses ▪ Un enjeu de développement des équipements et des services dans les zones périurbaines ▪ Une pauvreté et une précarité très marquée dans l'Hérault ▪ Un très bon maillage du territoire en pôles de services intermédiaires et de proximité
Plan d'actions	Contenu : 9 grandes orientations et 21 actions envisagées (cf détails slides suivantes) <i>Exemple d'action mise en œuvre suite au SDAASP :</i> Santé : Le département de l'Hérault est devenu département pilote sur les assistants médicaux avec le recrutement de deux assistants médicaux pour exercer auprès des médecins héraultais - <i>source : La Tribune Occitanie – Montpellier</i>

Parangonnage de SDAASP

SDAASP n°3 – Hérault

Thématiques	Axes stratégiques	Actions
Santé	Organiser des capacités de prise en charge médicale sur l'ensemble du territoire héraultais	- Assurer le renouvellement des médecins généralistes dans les territoires vulnérables - Organiser l'offre de consultation essentielle sur l'ensemble du territoire - Assurer un accès équilibré aux urgences sur l'ensemble du territoire - Veiller au maintien des pharmacies rurales stratégiques
Accueil et accompagnement du public	Coordonner un réseau d'accueil social partenarial et de proximité	- Constituer un réseau mutualisé d'accueil social de proximité - Constituer un réseau de Maisons de Services au Public accessible
Mobilité	Optimiser et diversifier l'offre de mobilité notamment hors des itinéraires de flux	- Harmoniser et optimiser l'offre de transport en commun existante - Organiser une offre de mobilité complémentaire en dehors des itinéraires de flux - Renforcer et animer l'offre de covoiturage
Numérique	Améliorer la couverture et développer les usages des réseaux internet et mobile	- Accompagner la mise en place du THD sur l'ensemble du territoire d'ici - Assurer une bonne couverture mobile pour l'ensemble de la population - Assurer une égalité dans l'accès aux services en ligne
Attractivité territoriale	Maintenir et dynamiser l'offre de services de proximité des petits pôles ruraux	- Maintenir la dynamique économique et commerciale des petits pôles ruraux - Veiller au maintien des commerces stratégiques - Adapter une présence postale contributive au maintien des commerces
Accueil et accompagnement du public	Adapter et diversifier l'offre d'accueil et d'accompagnement afin de répondre aux besoins de tous les publics	- Accentuer la diversification et la coordination des modes d'accueil du domicile à l'EHPAD - Renforcer et adapter l'offre d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées

Parangonnage de SDAASP

SDAASP n°3 – Hérault

Thématiques	Axes stratégiques	Actions
Enfance-jeunesse	Conforter une offre d'accueil et d'activité enfance-jeunesse attractive et accessible pour tous	• Développer une offre d'accueil petite enfance accessible pour tous • Conforter une offre enfance-jeunesse accessible et attractive pour les jeunes
Maillage territorial	Maintenir un maillage accessible et des conditions de scolarisation adaptées	• Maintenir un maillage d'écoles pérennes et des capacités d'accueil adaptées
Emploi / formation	Améliorer la visibilité et l'accessibilité de l'offre d'accompagnement vers l'emploi	• Renforcer l'accompagnement des personnes en insertion professionnelle

Parangonnage de SDAASP

SDAASP n°4 - Var



LE DÉPARTEMENT

Date d'élaboration	2016-2017
Éléments saillants du diagnostic	▪ Tourisme : un atout majeur du territoire qui a un impact direct sur l'ensemble des équipements et des services ▪ Numérique : une couverture à améliorer en raison d'un clivage nord/sud important et d'une couverture encore insuffisante dans certaines zones rurales ; absence de 4G dans le Haut-Var ▪ Les MSAP : des acteurs clés en matière d'accessibilité aux services publics ▪ Une fragilité socioéconomique : de nombreux foyers précaires ; une part importante de demandeurs d'emploi avec un accès au droit précaire ▪ Santé : de fortes disparités en termes de besoin sur le territoire et une nécessité d'améliorer la couverture médicale
Plan d'actions	Contenu : 6 grandes orientations et 13 actions envisagées <i>Exemple d'action mise en œuvre suite au SDAASP :</i> Maillage territorial : labellisation de 6 structures France Services avec l'engagement à leurs côtés de 6 opérateurs (La Poste, Pôle Emploi, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole) et 3 administrations partenaires (Intérieur, Impôts et Justice). - <i>source</i> : <i>Préfecture du Var</i> Santé : avec l'appui de l'ARS, un renforcement du dispositif d'accès aux soins par la labellisation de 4 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), le déploiement de 2 communautés professionnelles territoriales de santé. Une coordination territoriale des aînés (CTA) du Var-Est pour les plus de 75 ans a été mise en place également, ainsi qu'une plateforme territoriale d'appui dans le Var-Ouest, en soutien aux professionnels de santé qui rencontrent des situations complexes et ont un besoin d'une coordination des acteurs. - <i>source</i> www.paca.ars.sante.fr

Parangonnage de SDAASP

SDAASP n°4 - Var

Thématiques	Axes stratégiques	Actions
Gouvernance / coordination des acteurs		Améliorer la coordination des acteurs de l'accès au droit et la connaissance des interventions de chacun
Accueil et accompagnement du public	Favoriser l'accès aux droits	Accompagner et autonomiser les usagers dans leurs démarches dématérialisées
		Organiser la mise en place du premier accueil social inconditionnel de proximité
Maillage territorial	Accompagner le développement des Maisons de Services au Public (MSAP)	Améliorer la visibilité des MSAP présentes sur le territoire varois
		Dynamiser le réseau d'échanges inter-MSAP
		Améliorer l'offre et la qualité des services des MSAP aux côtés de leurs partenaires locaux et institutionnels
Santé	Favoriser l'accès à la santé des varois sur l'ensemble du territoire	Conforter l'offre de proximité, développer la coordination, la continuité de l'offre de soins
Mobilité	Développer de nouveaux usages et lever les freins en matière de mobilité	Améliorer les réseaux de transports et l'intermodalité
		Encourager la pratique de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle
Emploi / Formation	Favoriser un égal accès aux services de l'emploi	Renforcer l'accès à la formation dans l'ensemble du territoire varois
		Créer les conditions favorables aux dynamiques territoriales de l'emploi
Attractivité du territoire	Intervenir en faveur de l'attractivité du territoire	Conforter la présence des services marchands de proximité dans les territoires ruraux et les centres-bourgs
		Poursuivre l'amélioration de la connectivité des territoires

245

Parangonnage de SDAASP

SDAASP n°5 - Vaucluse



Date d'élaboration	2017-2018
Commentaire	Document non accessible : une présentation est faite sur la page d'accueil du Département du Vaucluse du projet, des axes retenus et des pistes d'actions.
Plan d'actions	Contenu : 4 axes stratégiques et 24 actions envisagées et pas d'informations en l'état sur les actions réalisées

Thématiques	Axes stratégiques	Actions
Maillage territorial	Garantir l'accès aux services et aux droits sociaux pour les publics fragiles	- Inscrire plus fortement l'accès aux droits sociaux dans le cadre d'un partenariat territorial renforcé, - Structurer le réseau de Maison de Services Au Public (MSAP) dans une logique de réponses aux besoins locaux et d'amélioration en continue, - Renforcer l'accompagnement des personnes en insertion professionnelle, - Lutter contre le renoncement aux soins et renforcer le dispositif de la Plate-forme d'Accompagnement à l'Accès aux Soins
Emploi / Formation		
Santé		
Personnes âgées et handicapées	Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	- Œuvrer pour la fin du cloisonnement personnes âgées et personnes en situation de handicap, tout en prenant en considération la spécificité des besoins, et assurer une prise en charge plus globale des situations - Etoffer la gamme et améliorer la qualité des services proposés au domicile au regard des besoins identifiés
Numérique	Assurer une couverture numérique adaptée aux usages et garantir l'accès de tous les publics aux services en ligne	- Poursuite du déploiement du THD dans le Vaucluse - Assurer le suivi des investissements en zone d'intervention privée - Améliorer la couverture mobile du territoire - Suivre le déploiement de la 4G - Anticiper la 5G - Renforcer les actions en faveur de l'inclusion numérique, notamment des publics vulnérables en déployant un réseau de médiation numérique et en facilitant les démarches en ligne

Parangonnage de SDAASP

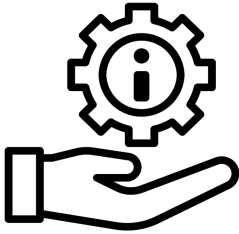
SDAASP n°5 - Vaucluse

Thématiques	Axes stratégiques	Actions
Mobilité	Déployer et promouvoir une offre de mobilité alternative notamment en direction des publics fragiles et des territoires peu denses et moins desservis	• Concevoir et piloter des stratégies de mobilité intercommunales
		• Soutenir le déploiement d'offres de mobilité locales, complémentaires des transports en commun
		• Développer des réseaux de liaison douce au sein ou à proximité des bourgs et pôles structurants
	Améliorer et optimiser l'interconnexion et l'intermodalité de l'offre de transport en commun existante	• Optimiser l'offre de transport en commun existante et en faciliter l'usage • Structurer une offre d'aires de covoiturage multimodales en lien avec les EPCI
Santé	En cohérence avec le Projet régional de santé, maintenir une offre de santé accessible pour tous	• Favoriser le renouvellement des professionnels de santé • Poursuivre le développement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) et des structures d'exercice coordonné
Attractivité du territoire	Organiser le maintien et le renouvellement des services de proximité dans les territoires fragilisés	• Définir des stratégies de soutien à l'écosystème commercial à l'échelle intercommunale • Identifier les services stratégiques devant faire l'objet d'une veille • Agir en faveur du maintien des services stratégiques • Renforcer l'attractivité des commerces de proximité • Préserver le maillage du réseau des bibliothèques départementales

Bonnes pratiques

Et ailleurs ?

Cette partie recense quelques exemples de bonnes pratiques observées sur d'autres territoires de la France hexagonale en matière d'accès aux droits, de transport, de numérique et de santé.



Accès aux droits et aux services

- **Agglomération de Cahors:** Mise en place de cars des services publics itinérants
- **Département de l'Ardèche:** Mise en place de bus France Services
- **Département de l'Aisne:** Mise en place de bus France Services
- **CC Thiérache Sambre et Oise :** Mise en place d'un service public itinérant via un camping car
- **Département de l'Allier :** Mise en place du dispositif la bourbon'Net
- **Commune d'Evolène en Suisse :** Piscine mobile pour les élèves aménagée dans un semi remorque pour faciliter l'apprentissage de la natation
- **Mayotte:** Mise en place d'un taxi social (moyen de transport dédié pour les personnes âgées afin de les aider dans leurs démarches administratives ou leur trajet vers l'hôpital)



Accès au numérique

- **Département de l'Hérault :** Mise en place de lieux d'accès multimédia et permanences numériques gratuits pour les publics (32 communes et 6 quartiers de Montpellier)
- **Département de l'Ardèche :** Mise en place de chèque APTIIC (chèque culture numérique pour tous) échanges de services entre habitants autour des démarches administratives dématérialisées
- **Département de l'Ardèche :** Formation de médiateurs numériques
- **Ville de Saint Egrève:** Assistance administrative au domicile proposée par le CCAS afin d'accompagner la personne dans la réalisation de ses démarches en ligne
- **Ville de Bagnolet :** Don d'ordinateurs portables (avec financement d'abonnements internet) à des populations vulnérables

Bonnes pratiques

Et ailleurs ?

Transports et mobilité



- **Département du Lot** : Mise en place d'une plateforme d'offre de mobilité solidaire
- **Département de l'Ardèche** : Mise en place d'un réseau navette solidaires pour les publics en difficulté; développement du stop et de l'autopartage à l'échelle locale et ouverture des lignes de transports scolaires aux usagers commerciaux
- **Ville de Pau** : Mise en place de l'autostop solidaire (mise en place d'un macaron signature d'une charte de l'auto stop solidaire) – dans le cadre du plan solitude de Pau.
- **Département Tarn et Garonne et Haute Garonne** : REZO Pouce – développement et promotion des dispositifs d'auto stop organisés
- **Département Gironde** : Plateforme wimoov qui facilite la mobilité des personnes âgées dépendantes qui doivent se rendre à une consultation médicale
- **CCAS de Manosque (04)** : Mise en place de chèque d'accompagnement essence pour le maintien ou la recherche d'emploi

Accès aux soins



- **Département des Vosges** : Mise en place d'une aide au financement de la télémédecine
- **Département de l'Hérault**: Mise en place d'assistants médicaux
- **Département de l'Ardèche**: Mise en place d'une aide au financement de la télémédecine et promotion du dispositif maître de stage universitaire auprès des généralistes pour accueillir les internes lors de leur stage ambulatoire
- **Département de la Vienne**: Mise en place d'une nurse aux étudiants de médecine, de chirurgie dentaire, d'orthophonie et de kinésithérapie
- **Département de Saône-et-Loire**: Mise en place du dispositif Instal'Box
- **Conseil Régional Ile-de-France** : Mise en place d'aide à l'équipement de types télécabines, mallettes ou chariots en télémédecine, ainsi que des solutions technologiques ou informatiques innovantes
- **Conseil Départemental de la Sarthe** : Lancement d'une campagne d'attractivité territoriale « Bons soins-sur-Sarthe »
- **Région Auvergne-Rhône-Alpes** : Attribution de bourses de stage aux étudiants de 3ème cycle en médecine générale pour la réalisation de leur stage en ZIP
- **Conseil Départemental du Cher** : Mise à disposition des étudiants en 3ème cycle de médecine, un logement meublé dans le cadre de leur stage
- **Conseil Départemental de l'Indre** : Financement à hauteur de 25% du montant de création de cabinets secondaires et Maison de Santé pluriprofessionnelle

Liste détaillée du nombre d'équipements par commune

Panier familles

Sources: INSEE, Base Publique des Équipement 2019	Maternité	Urgences	Spécialiste en gynécologie	Spécialiste en pédiatrie	Sage- femme	Orthoptiste	Orthophoniste	École maternelle	École élémentaire	Collège
Les Abymes	2	1	4	4	6	1	13	16	26	5
Anse-Bertrand	0	0	0	0	0	0	0	1	3	1
Baie-Mahault	1	1	8	1	13	0	20	7	10	3
Baillif	0	0	0	0	0	0	0	1	3	1
Basse-Terre	1	1	5	3	4	1	7	5	7	3
Bouillante	0	0	0	0	1	0	3	3	5	1
Capesterre-Belle-Eau	0	0	0	0	3	0	4	7	12	2
Capesterre-de-Marie-Galante	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1
Gourbeyre	0	0	0	0	1	0	0	3	2	1
La Désirade	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1
Deshaies	0	0	0	0	0	0	2	0	4	1
Grand-Bourg	0	2	0	1	0	0	0	2	4	1
Le Gosier	0	0	1	1	6	2	12	6	11	1
Goyave	0	0	0	0	1	0	3	1	2	1
Le Lamentin	0	0	1	1	2	0	3	4	8	1
Morne-à-l'Eau	0	0	0	1	2	0	1	4	7	1
Le Moule	0	0	2	0	3	2	7	6	9	3
Petit-Bourg	0	0	0	0	3	2	6	5	8	2
Petit-Canal	0	0	0	0	0	0	2	0	4	1
Pointe-à-Pitre	0	0	10	6	4	5	12	7	8	6
Pointe-Noire	0	0	0	0	2	0	6	2	6	1
Port-Louis	0	0	0	0	3	0	0	2	2	1
Saint-Claude	0	0	0	0	0	1	0	2	4	1
Saint-François	0	0	1	2	3	0	8	3	8	1
Saint-Louis	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Sainte-Anne	0	0	0	0	2	1	10	8	8	2
Sainte-Rose	0	0	0	0	2	0	4	8	10	2
Terre-de-Bas	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Terre-de-Haut	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Trois-Rivières	0	0	0	0	1	0	2	2	3	1
Vieux-Fort	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Vieux-Habitants	0	0	0	0	1	0	0	3	4	1
Guadeloupe	4	5	32	20	63	15	125	114	185	49
Martinique	4	3	21	11	51	12	98	72	185	56

Liste détaillée du nombre d'équipements par commune

Panier familles

Sources: INSEE, Base Publique des Equipement 2019	Lycée d'enseignement général et/ou technologique	Lycée d'enseignement professionnel	Réseau de proximité Pôle Emploi	Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	Crèche	Cinéma
Les Abymes	4	4	1	4	14	1
Anse-Bertrand	0	0	0	0	0	0
Baie-Mahault	2	5	3	0	7	0
Baillif	0	0	0	0	1	0
Basse-Terre	5	2	1	3	4	1
Bouillante	0	0	1	1	0	0
Capesterre-Belle-Eau	0	1	1	1	1	0
Capesterre-de-Marie-Galante	0	0	0	0	0	0
Gourbeyre	0	1	0	0	1	1
La Désirade	0	0	0	0	0	0
Deshaies	0	0	0	0	0	0
Grand-Bourg	1	0	1	1	1	1
Le Gosier	1	0	0	0	8	0
Goyave	0	0	0	0	1	0
Le Lamentin	0	1	0	0	2	0
Morne-à-l'Eau	1	1	1	0	0	0
Le Moule	0	1	0	1	1	1
Petit-Bourg	1	1	0	0	1	0
Petit-Canal	0	0	0	0	1	0
Pointe-à-Pitre	3	2	1	2	5	1
Pointe-Noire	1	0	0	0	1	0
Port-Louis	1	0	1	1	0	0
Saint-Claude	0	1	0	1	1	0
Saint-François	0	0	1	0	2	0
Saint-Louis	0	0	0	0	0	0
Sainte-Anne	1	0	0	1	1	0
Sainte-Rose	1	0	1	1	3	0
Terre-de-Bas	0	0	0	0	0	0
Terre-de-Haut	0	0	0	0	0	0
Trois-Rivières	0	0	0	0	2	0
Vieux-Fort	0	0	0	0	0	0
Vieux-Habitants	0	0	0	0	1	0
Guadeloupe	22	20	13	17	59	6
Martinique	22	12	9	10	68	4

Liste détaillée du nombre d'équipements par commune

Panier familles

Sources: INSEE, Base Publique des Equipement 2019	Athlétisme	Salles spécialisées	Bassin de natation	Plateaux et terrains de jeux extérieurs	Salles multisports (gymnase)	Tennis	Terrains de grands jeux	Nombre total d'équipements du panier de service "familles"
Les Abymes	3	2	2	15	3	5	14	150
Anse-Bertrand	0	0	0	4	0	0	4	13
Baie-Mahault	1	0	3	12	5	8	18	128
Baillif	0	0	0	4	1	1	4	16
Basse-Terre	1	0	1	6	3	1	4	69
Bouillante	1	0	0	5	1	2	7	31
Capesterre-Belle-Eau	1	0	0	7	1	1	12	54
Capesterre-de-Marie-Galante	1	0	0	1	0	1	4	11
Gourbeyre	1	0	1	6	1	1	7	27
La Désirade	0	1	0	2	0	1	3	11
Deshaies	0	0	0	7	0	1	2	17
Grand-Bourg	1	1	0	2	1	1	4	25
Le Gosier	1	1	0	8	2	4	11	76
Goyave	0	1	0	2	0	0	4	16
Le Lamentin	1	0	0	2	1	1	8	36
Morne-à-l'Eau	1	0	0	5	1	0	9	35
Le Moule	1	0	1	8	1	1	10	58
Petit-Bourg	1	2	0	5	1	2	5	45
Petit-Canal	0	0	0	6	1	1	8	24
Pointe-à-Pitre	1	1	1	10	5	3	8	101
Pointe-Noire	0	0	1	7	1	0	4	32
Port-Louis	0	0	0	8	0	0	5	24
Saint-Claude	0	2	0	8	2	2	4	29
Saint-François	1	0	1	5	1	2	7	46
Saint-Louis	1	0	0	1	0	0	3	8
Sainte-Anne	1	0	0	7	0	2	10	54
Sainte-Rose	1	0	0	10	1	1	10	55
Terre-de-Bas	0	0	0	2	0	2	2	8
Terre-de-Haut	1	0	0	1	0	0	1	6
Trois-Rivières	1	0	1	3	1	0	2	19
Vieux-Fort	0	0	0	1	0	1	1	4
Vieux-Habitants	2	0	0	5	1	1	5	24
Guadeloupe	24	11	12	175	35	46	200	1252
Martinique	37	12	16	168	25	30	172	1098

Liste détaillée du nombre d'équipements par commune

Panier jeunes

Sources: INSEE, Base Publique des Equipement 2019	Centre de formation d'apprentis hors agriculture	Maternité	Spécialiste en gynécologie	Réseau de proximité Pôle Emploi	École de conduite	Agence de travail temporaire	Salles spécialisées	Bassin de natation
Les Abymes	2	2	4	1	52	7	2	2
Anse-Bertrand	0	0	0	0	4	0	0	0
Baie-Mahault	0	1	8	3	18	28	0	3
Baillif	0	0	0	0	1	0	0	0
Basse-Terre	1	1	5	1	39	3	0	1
Bouillante	0	0	0	1	3	0	0	0
Capesterre-Belle-Eau	0	0	0	1	12	0	0	0
Capesterre-de-Marie-Galante	0	0	0	0	1	0	0	0
Gourbeyre	1	0	0	0	3	0	0	1
La Désirade	0	0	0	0	0	0	1	0
Deshaies	0	0	0	0	2	0	0	0
Grand-Bourg	0	0	0	1	7	1	1	0
Le Gosier	0	0	1	0	13	0	1	0
Goyave	0	0	0	0	7	0	1	0
Le Lamentin	0	0	1	0	6	0	0	0
Morne-à-l'Eau	0	0	0	1	13	0	0	0
Le Moule	0	0	2	0	17	0	0	1
Petit-Bourg	0	0	0	0	18	0	2	0
Petit-Canal	0	0	0	0	4	0	0	0
Pointe-à-Pitre	2	0	10	1	63	0	1	1
Pointe-Noire	0	0	0	0	5	0	0	1
Port-Louis	0	0	0	1	5	0	0	0
Saint-Claude	0	0	0	0	8	0	2	0
Saint-François	0	0	1	1	11	0	0	1
Saint-Louis	0	0	0	0	0	0	0	0
Sainte-Anne	0	0	0	0	15	0	0	0
Sainte-Rose	0	0	0	1	10	0	0	0
Terre-de-Bas	0	0	0	0	0	0	0	0
Terre-de-Haut	0	0	0	0	0	0	0	0
Trois-Rivières	0	0	0	0	7	0	0	1
Vieux-Fort	0	0	0	0	0	0	0	0
Vieux-Habitants	0	0	0	0	6	0	0	0
Guadeloupe	6	4	32	13	350	39	11	12
Martinique	3	4	21	9	192	38	12	16

Liste détaillée du nombre d'équipements par commune

Panier jeunes

Sources: INSEE, Base Publique des Equipement 2019	Cinéma	Plateaux et terrains de jeux extérieurs	Salles multisports (gymnase)	Tennis	Nombre total d'équipements du panier de service "jeunes"
Les Abymes	1	15	3	5	96
Anse-Bertrand	0	4	0	0	8
Baie-Mahault	0	12	5	8	86
Baillif	0	4	1	1	7
Basse-Terre	1	6	3	1	62
Bouillante	0	5	1	2	12
Capesterre-Belle-Eau	0	7	1	1	22
Capesterre-de-Marie-Galante	0	1	0	1	3
Gourbeyre	1	6	1	1	14
La Désirade	0	2	0	1	4
Deshaies	0	7	0	1	10
Grand-Bourg	1	2	1	1	15
Le Gosier	0	8	2	4	29
Goyave	0	2	0	0	10
Le Lamentin	0	2	1	1	11
Morne-à-l'Eau	0	5	1	0	20
Le Moule	1	8	1	1	31
Petit-Bourg	0	5	1	2	28
Petit-Canal	0	6	1	1	12
Pointe-à-Pitre	1	10	5	3	97
Pointe-Noire	0	7	1	0	14
Port-Louis	0	8	0	0	14
Saint-Claude	0	8	2	2	22
Saint-François	0	5	1	2	22
Saint-Louis	0	1	0	0	1
Sainte-Anne	0	7	0	2	24
Sainte-Rose	0	10	1	1	23
Terre-de-Bas	0	2	0	2	4
Terre-de-Haut	0	1	0	0	1
Trois-Rivières	0	3	1	0	12
Vieux-Fort	0	1	0	1	2
Vieux-Habitants	0	5	1	1	13
Guadeloupe	6	175	35	46	729
Martinique	4	168	25	30	522

Liste détaillée du nombre d'équipements par commune

Panier seniors

Sources: INSEE, Base Publique des Equipement 2019	Personnes âgées : hébergement	Personnes âgées : soins à domicile	Personnes âgées : services d'aide	Urgences	Pharmacie	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	Médecin généraliste	Spécialiste en cardiologie	Infirmier	Masseur kinésithérapeute
Les Abymes	2	1	1	1	24	4	49	3	174	50
Anse-Bertrand	0	0	0	0	2	0	2	0	23	4
Baie-Mahault	0	0	0	1	16	4	36	4	75	53
Baillif	0	2	1	0	2	0	3	0	13	5
Basse-Terre	1	1	0	1	8	2	21	5	108	22
Bouillante	1	0	0	0	2	0	4	0	24	11
Capesterre- Belle-Eau	1	1	0	0	6	1	7	0	69	19
Capesterre-de- Marie-Galante	0	0	0	0	2	0	2	1	8	1
Gourbeyre	1	0	0	0	3	0	5	0	14	15
La Désirade	0	1	0	0	1	0	0	0	8	0
Deshaies	0	0	0	0	1	0	4	0	17	5
Grand-Bourg	1	1	0	2	3	0	5	1	19	9
Le Gosier	1	1	0	0	12	2	20	0	76	66
Goyave	0	0	0	0	2	1	5	0	17	4
Le Lamentin	1	0	0	0	3	0	8	0	47	15
Morne-à-l'Eau	1	1	0	0	7	1	8	0	42	21
Le Moule	4	1	0	0	11	2	16	2	92	38
Petit-Bourg	0	1	0	0	10	1	15	3	65	29
Petit-Canal	0	0	0	0	3	1	4	0	43	12
Pointe-à-Pitre	3	0	0	0	22	3	31	3	148	40
Pointe-Noire	0	1	0	0	2	0	5	0	29	6
Port-Louis	1	1	0	0	1	0	5	0	18	4
Saint-Claude	1	0	0	0	4	0	4	0	26	5
Saint-François	0	0	0	0	7	2	18	0	57	30
Saint-Louis	1	0	0	0	1	0	2	0	9	2
Sainte-Anne	1	1	0	0	9	1	11	1	75	41
Sainte-Rose	0	1	0	0	6	1	9	0	68	16
Terre-de-Bas	0	0	0	0	0	0	2	0	2	1
Terre-de-Haut	0	1	0	0	1	0	3	0	1	4
Trois-Rivières	0	0	0	0	4	0	7	0	44	6
Vieux-Fort	0	0	0	0	0	0	1	0	4	2
Vieux-Habitants	0	0	0	0	3	0	4	0	37	12
Guadeloupe	21	16	2	5	178	26	316	23	1452	548
Martinique	33	11	1	3	181	33	313	16	1402	556

Liste détaillée du nombre d'équipements par commune

Panier seniors

Sources: INSEE, Base Publique des Equipement 2019	Magasin d'optique	Bassin de natation	Plateaux et terrains de jeux extérieurs	Salles multisports (gymnase)	Cinéma	Boulodrome	Tennis	Nombre total d'équipements du panier de service "seniors"
Les Abymes	18	2	15	3	1	3	5	356
Anse-Bertrand	0	0	4	0	0	1	0	36
Baie-Mahault	24	3	12	5	0	3	8	244
Baillif	0	0	4	1	0	1	1	33
Basse-Terre	12	1	6	3	1	1	1	194
Bouillante	1	0	5	1	0	1	2	52
Capesterre-Belle-Eau	4	0	7	1	0	5	1	122
Capesterre-de-Marie-Galante	0	0	1	0	0	1	1	17
Gourbeyre	0	1	6	1	1	1	1	49
La Désirade	0	0	2	0	0	2	1	15
Deshaies	0	0	7	0	0	0	1	35
Grand-Bourg	2	0	2	1	1	1	1	49
Le Gosier	12	0	8	2	0	4	4	208
Goyave	2	0	2	0	0	1	0	34
Le Lamentin	1	0	2	1	0	0	1	79
Morne-à-l'Eau	3	0	5	1	0	0	0	90
Le Moule	7	1	8	1	1	3	1	188
Petit-Bourg	4	0	5	1	0	1	2	137
Petit-Canal	1	0	6	1	0	1	1	73
Pointe-à-Pitre	17	1	10	5	1	2	3	289
Pointe-Noire	0	1	7	1	0	1	0	53
Port-Louis	1	0	8	0	0	1	0	40
Saint-Claude	0	0	8	2	0	5	2	57
Saint-François	7	1	5	1	0	1	2	131
Saint-Louis	0	0	1	0	0	0	0	16
Sainte-Anne	3	0	7	0	0	2	2	154
Sainte-Rose	4	0	10	1	0	2	1	119
Terre-de-Bas	0	0	2	0	0	2	2	11
Terre-de-Haut	1	0	1	0	0	0	0	12
Trois-Rivières	1	1	3	1	0	0	0	67
Vieux-Fort	0	0	1	0	0	1	1	10
Vieux-Habitants	0	0	5	1	0	0	1	63
Guadeloupe	125	12	175	35	6	47	46	3033
Martinique	114	16	168	25	4	88	30	2 994

Liste détaillée du nombre d'équipements par commune

Panier vie courante

Sources: INSEE, Base Publique des Equipement 2019	Personnes âgées : hébergement	Personnes âgées : soins à domicile	Personnes âgées : services d'aide	Médecin généraliste	Infirmier	Chirurgien dentiste	Pharmacie	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	Crèche
Les Abymes	2	1	1	49	174	24	24	4	14
Anse-Bertrand	0	0	0	2	23	0	2	0	0
Baie-Mahault	0	0	0	36	75	31	16	4	7
Baillif	0	2	1	3	13	0	2	0	1
Basse-Terre	1	1	0	21	108	18	8	2	4
Bouillante	1	0	0	4	24	1	2	0	0
Capesterre-Belle-Eau	1	1	0	7	69	3	6	1	1
Capesterre-de-Marie-Galante	0	0	0	2	8	0	2	0	0
Gourbeyre	1	0	0	5	14	0	3	0	1
La Désirade	0	1	0	0	8	1	1	0	0
Deshaies	0	0	0	4	17	0	1	0	0
Grand-Bourg	1	1	0	5	19	1	3	0	1
Le Gosier	1	1	0	20	76	10	12	2	8
Goyave	0	0	0	5	17	3	2	1	1
Le Lamentin	1	0	0	8	47	1	3	0	2
Morne-à-l'Eau	1	1	0	8	42	2	7	1	0
Le Moule	4	1	0	16	92	14	11	2	1
Petit-Bourg	0	1	0	15	65	5	10	1	1
Petit-Canal	0	0	0	4	43	1	3	1	1
Pointe-à-Pitre	3	0	0	31	148	27	22	3	5
Pointe-Noire	0	1	0	5	29	1	2	0	1
Port-Louis	1	1	0	5	18	0	1	0	0
Saint-Claude	1	0	0	4	26	0	4	0	1
Saint-François	0	0	0	18	57	18	7	2	2
Saint-Louis	1	0	0	2	9	0	1	0	0
Sainte-Anne	1	1	0	11	75	6	9	1	1
Sainte-Rose	0	1	0	9	68	12	6	1	3
Terre-de-Bas	0	0	0	2	2	0	0	0	0
Terre-de-Haut	0	1	0	3	1	2	1	0	0
Trois-Rivières	0	0	0	7	44	2	4	0	2
Vieux-Fort	0	0	0	1	4	0	0	0	0
Vieux-Habitants	0	0	0	4	37	1	3	0	1
Guadeloupe	21	16	2	316	1452	184	178	26	59
Martinique	33	11	1	313	1402	186	181	33	68

Liste détaillée du nombre d'équipements par commune

Panier vie courante

Sources: INSEE, Base Publique des Equipement 2019	École maternelle	École élémentaire	Collège	Supermarché	Salles multisports (gymnase)	Terrains de grands jeux	Supérette	Epicerie	Boulangerie
Les Abymes	16	26	5	11	3	14	14	139	70
Anse-Bertrand	1	3	1	1	0	4	1	21	5
Baie-Mahault	7	10	3	8	5	18	5	74	53
Baillif	1	3	1	2	1	4	2	6	8
Basse-Terre	5	7	3	4	3	4	6	29	19
Bouillante	3	5	1	2	1	7	1	22	10
Capesterre-Belle-Eau	7	12	2	2	1	12	4	64	21
Capesterre-de-Marie-Galante	1	2	1	0	0	4	1	16	4
Gourbeyre	3	2	1	0	1	7	1	11	10
La Désirade	2	1	1	1	0	3	3	3	1
Deshaies	0	4	1	0	0	2	2	16	8
Grand-Bourg	2	4	1	2	1	4	3	40	9
Le Gosier	6	11	1	4	2	11	1	53	37
Goyave	1	2	1	1	0	4	4	11	9
Le Lamentin	4	8	1	1	1	8	3	26	8
Morne-à-l'Eau	4	7	1	1	1	9	5	50	18
Le Moule	6	9	3	3	1	10	4	57	23
Petit-Bourg	5	8	1	5	1	5	8	49	32
Petit-Canal	0	4	1	1	1	8	2	25	12
Pointe-à-Pitre	7	8	6	5	5	8	6	86	49
Pointe-Noire	2	6	1	1	1	4	2	21	4
Port-Louis	2	2	1	0	0	5	1	20	14
Saint-Claude	2	4	1	0	2	4	3	9	8
Saint-François	3	8	1	3	1	7	2	38	30
Saint-Louis	1	1	1	0	0	3	1	12	3
Sainte-Anne	8	8	2	3	0	10	6	56	20
Sainte-Rose	8	10	2	4	1	10	3	45	33
Terre-de-Bas	1	1	0	0	0	2	1	9	3
Terre-de-Haut	1	1	1	0	0	1	0	5	4
Trois-Rivières	2	3	1	1	1	2	4	16	5
Vieux-Fort	0	1	0	0	0	1	0	3	0
Vieux-Habitants	3	4	1	1	1	5	3	14	7
Guadeloupe	114	185	48	67	35	200	102	1046	537
Martinique	72	185	56	45	25	172	105	447	366

Cartes réalisées dans le cadre de cette étude

Liste des cartes	Page
EPCI	20
Evolution de la population	22
Population non diplômée	31
Personnes vivant sous le seuil de bas revenus	35
Indice de jeunesse	42
Taux d'équipement du panier « jeunes »	47
Les familles monoparentales	52
Taux d'équipement du panier « familles »	55
Taux d'équipement du panier « seniors »	61
Taux d'équipement du panier « vie courante »	65
Taux d'équipement en services publics	70
Temps d'accès aux services publics	71
Taux d'équipement en structures d'accueil périscolaire et scolaire	85
Temps d'accès aux structures d'accueil périscolaire et scolaire	86
Taux d'équipement des principales structures sportives et culturelles	90
Temps d'accès aux services commerciaux	96
Taux d'équipement des principaux services commerciaux	97
Temps d'accès aux professionnels de santé	118
Temps d'accès aux structures de santé	120
Taux d'équipement des services de santé à destination des familles	122
Taux d'équipement des services de santé à destination des seniors	124
Les ménages possédant au moins une voiture	164

Annexe : Compléments au diagnostic suite au COPIL #3 du 10 février 2023

Le diagnostic du SDAASP de la Guadeloupe a été élaboré entre septembre 2020 et mars 2021. Il a été présenté et validé par le COPIL d'élaboration du SDAASP en mars 2021. En raison de divers événements extérieurs à l'élaboration du SDAASP, la finalisation du plan d'actions s'est effectuée en 2022. Ce décalage calendaire ne remet pas en cause les constats et apprentissages du diagnostic, bien que celui-ci ait été réalisé en 2021.

Pour autant, dans l'objectif de tenir compte de certains éléments nouveaux, cette note annexée au diagnostic a vocation à apporter des compléments au diagnostic de 2020.

1. Les CLASS

Compléments à la page 85 du diagnostic

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un service départemental offrant aux familles un suivi de grossesse, de vaccination et un suivi médical aux nourrissons. En Guadeloupe, les missions de la PMI s'exercent via les CLASS (Centres Locaux d'action sanitaires et sociales). La liste actualisée de ces CLASS est présentée ci-dessous :

Annexe : Compléments au diagnostic suite au COPIL #3 du 10 février 2023

SIEGE CIRCONSCRIPTION	CLASS	Adresse	Téléphone
CIRCONSCRIPTION N°1 (TAS SBT) <i>Rue Schœlcher 97100- BASSE-TERRE</i> Tél : 0590-811-640 Fax : Dr BIAGINI Martine – Dr HEBERT Odile SECRETAIRE : Mme JERNIDIER	BAILLIF	Bourg 97100 BAILLIF	0590.99.75.95
	BASSE-TERRE	Rue Schœlcher 97100 BASSE-TERRE	0590.81.16.40
	BOUILLANTE	Bourg 97125 BOUILLANTE	0590.98.70.11
	SAINT-CLAUDE	Bourg 97120 SAINT-CLAUDE	0590.80.06.84
	TERRE DE BAS	Grand Anse 97136 TERRE DE BAS	0590.99.81.10
	TERRE DE HAUT	Bourg 97137 TERRE DE HAUT	0590.99.50.39
	VIEUX-HABITANTS	Bourg 97119 VIEUX-HABITANTS	0590.98.44.13
CIRCONSCRIPTION N°2 <i>Site CHE CBE Saint-Sauveur</i> 97130 CAPESTERRE-BELLE-EAU Tél : 0590-862-893 Fax : Dr PEROUMALNAÏK Ghislaine SECRETAIRE : Mme PAMPHILE	GOURBEYRE	Rue des Caramboliers 97128 GOURBEYRE	0590.92.12.59
	TROIS-RIVIERES	Rue Gerville REACHE 97114 TROIS-RIVIERES	0590.92.66.46
	CAPESTERRE-B/E	Cité des Sources II Rue G TURLET	0590.86.28.80
	GOYAVE	Rue des Ecoles 97128 GOYAVE	0590.95.90.05
	PETIT-BOURG	Allée Poinsettia Bellevue 97170 PETIT-BOURG	0590.95.41.48 0590.95.77.62
CIRCONSCRIPTION N° 3 (TAS NBT) <i>Route de La Jaille - 97129 BAIE-MAHAULT</i> Tél : 0590-265-105 Fax : 0590-261-750 Dr GAYRAUD-BOUAMAMA Frédérique SECRETAIRE : Mme LASSERRE	LAMENTIN	Rue de la Poste 97129 LE LAMENTIN	0590.25.60.18
	SAINTE-ROSE	Bourg 97115 SAINTE-ROSE	0590.28.71.67
	DESHAIES	Cité des Douanes 97126 DESHAIES	0590.28.41.11
	POINTE-NOIRE	Bourg 97116 POINTE-NOIRE	0590.98.27.00
	BAIE-MAHAULT	Belcourt 97122 BAIE-MAHAULT	0590.26.37.76
CIRCONSCRIPTION N°4 (TAS SGT) <i>Pôle Médico-Social</i> <i>Rue du Dr. Hélène - 97190 - LE GOSIER</i> Tél : 0590-931-868 Fax : 0590-931-870 Dr LEON DIDIER SECRETAIRE : Mme BELLEVAL	GOSIER	Bd Amédée CLARA 97190 LE GOSIER	0590.84.12.43
	SAINTE-ANNE	Rue Léthière 97180 SAINTE-ANNE	0590.88.20.84
	SAINT-FRANCOIS	Morne à Cayes 97118 SAINT-FRANCOIS	0590.88.40.40
	DESIRADE	Grande Anse 97127 DEISRADE	0590.20.03.02
	PETIT-CANAL	Rue Achille René BOISNEUF 97131 PETIT-CANAL	0590.22.62.18
CIRCONSCRIPTION N°5 (TAS NGT) <i>Imm. 23, Rue Achille René-Boisneuf</i> 97111 – MORNE-A-L'EAU Tél : 0590-247-149 Fax : 0590-247-277 Dr ACHET Gabrielle SECRETAIRE Mme	ANSE-BERTRAND	Bourg Chapelle 97121 ANSE-BERTARND	0590.22.11.35
	PORT-LOUIS	Bourg 97117 PORT-LOUIS	0590.22.90.62
	LE MOULE	Rue Saint Jean Imm. OULAC 97160 LE MOULE	0590.23.50.65
	MORNE-A-L'EAU	Bourg 97111 MORNE-A-L'EAU	0590.24.27.55
	Beauperthuy	Beauperthuy 97110 POINTE-A-PITRE	0590.89.49.29
CIRCONSCRIPTION N°6 (TAS CENTRE) <i>Duplessis 97110 POINTE-A-PITRE</i> Tél. : 0590-215-883 Fax : 0590-269-269 Dr RYST Agathe SECRETAIRE : Mme NICOLO	Lauricisque	Lauricisque 97110 POINTE-A-PITRE	0590.83.56.41
	Ferdy	Résidence Raphaël CIPOLIN Bât. C4 97110 POINTE-A-PITRE	0590.89.56.70
	Lacroix	Lacroix 97139 ABYMES	0590.24.55.26
CIRCONSCRIPTION N°7 (TAS CENTRE) <i>Morne Caruel - Impasse Saint-Thomas</i> 97139 LES ABYMES Tél : 0590-839-249 Fax : 0590-839-811 Dr HUBIN Caroline SECRETAIRE : Mme TROUPE	Grand Camp	Centre Commercial Rocade 97139 ABYMES	0590.91.38.85
	Dothémare	Dothémare 97139 ABYMES	0590.20.81.02
	GRAND BOURG	Rue Pierre Leroy – Ancien Hôpital 97112 GRAND BOURG	0590.97.07.52
MARIE-GALANTE <i>Rue Pierre Leroy Ancien Hôpital</i> 97112 - GRAND-BOURG Tél : 0590-977-381/0590-970-752 Fax : 0590-978-755/0590-974-783 Dr : Médecin Départemental SECRETAIRE : Mme MIRRE (0590 215-866)	SAINT-LOUIS	Desmarais 97134 SAINT-LOUIS	0590.97.03.75
	CAPESTERRE	Rue Eugène CLEDE 97140 CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE	0590.97.31.42

Annexe : Compléments au diagnostic suite au COPIL #3 du 10 février 2023

2. La liste des SAAD du Département

Compléments aux pages 128 à 143 du diagnostic

Dénomination Sociale	Entité Juridique	Ville
C.C.A.S. DE ANSE BERTRAND	CCAS	Anse- Bertrand
A VOTRE SERVICE II	Association loi 1901	Baie-Mahault
ACCUEIL AMOUR BIENVEILLANCE	Association loi 1901	Baie-Mahault
ANTILLES SENIORS SERVICES	SARL	Baie-Mahault
BAMBOU VILLAGE SERVICES	EIRL	Baie-Mahault
C.C.A.S. DE BAIE-MAHAULT	CCAS	Baie-Mahault
COGITO MULTISERVICES		Baie-Mahault
MAJOR D'HOME (TOUTSERVICES.COM)	SAS	Baie-Mahault
ZEN SENIOR SERVICE (SARL SAPEG)	SARL	Baie-Mahault
LA BAILLIFIENNE ŒUVRES SOCIALES	Association loi 1901	Baillif
ACCUEIL SENIOR ASSISTANCE	Association loi 1901	Basse-Terre
ASSOCIATION VIVRE ET SERVIR	Association loi 1901	Basse-Terre
L'AGOMAN	EURL	Basse-Terre
SAVA SERVICE AUX FAMILLES VIEILLESSE ET ACCOMPAGNEMENT	Association loi 1901	Basse-Terre
GRAN MOUN AN NOU	Association loi 1901	Bouillante
ACTI VIE SERVICE	Association loi 1901	Capesterre Belle Eau
ASSOCIATION AIDE ET ESPERANCE "une main, une vie..."	Association loi 1901	Capesterre Belle Eau
S.E.R.F.A.G (SERVICE FAMILIAL GUADELOUPEEN)	Association loi 1901	Capesterre Belle Eau
L'INSERTION PAR LE SERVICE DE PROXIMITE	Association loi 1901	Deshaies
LA ROUTE DU SUD	EIRL	Gourbeyre

Annexe : Compléments au diagnostic suite au COPIL #3 du 10 février 2023

OTM On The Move	Association loi 1901	Goyave
FAMILLE ENTRAIDES TOUS TYPES DE COURSES	Association loi 1901	Goyave
UGAF UNION GUADELOUPEENE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	Association loi 1901	Grand-Bourg
A.A.S.S. (ASSOCIATION ASSISTANCE SANTE SERVICE)	Association loi 1901	Grand-Bourg
SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE "ALLO MAMIES"	Association loi 1901	La Désirade
ENTRAIDE SOCIALE ET FAMILIALE	Association loi 1901	Lamentin
GWADOM SERVICES	SARL	Lamentin
SERVICES A KAZ	Association loi 1901	Le Gosier
VIVRE BIEN PLUS	SARL	Le Gosier
JKN CONSULTING & SERVICES	SAS	Le Moule
TRAVAIL ET PARTAGES SERVICES	Association loi 1901	Le Moule
ACCUEIL LA PROVIDENCE	Association loi 1901	Les Abymes
ALICE SERVICE PLUS	Association loi 1901	Les Abymes
ASMD ASSOCIATION DE SERVICE ET DE MAINTIEN A DOMICILE	Association loi 1901	Les Abymes
ASSOCIATION DES AIDES MENAGERES AU SERVICE DES PERSONNES AGEES DE LA GUADELOUPE (A.A.M.S.P.A.G.)	Association loi 1901	Les Abymes
HIBISCUS SERVICES ARCHIPEL GUADELOUPE	SARL	Les Abymes
LE MANEGE ENCHANTE	EIRL	Les Abymes
L'ESPACE SANTE	SARL	Les Abymes
QUELS SERVICES	Association loi 1901	Les Abymes
R' DE VIE	Association loi 1901	Les Abymes
SERVA DOM	SARL	Baie-Mahault
SOS GRAN MOUN PLUS	Association loi 1901	Les Abymes
VIV'BEL VIV'BIEN	Association loi 1901	Les Abymes

Annexe : Compléments au diagnostic suite au COPIL #3 du 10 février 2023

A.S.F. POINSETTIA	Association loi 1901	Morne-à-L'Eau
DS GRAN MOUN	Association loi 1901	Morne-à-L'Eau
INTERLUDE SERVICE	Association loi 1901	Morne-à-L'Eau
POU NOU TOUT	Association loi 1901	Morne-à-L'Eau
EIRL Dervain	EIRL	Petit-Bourg
KOLIBRI SERVICES	Association loi 1901	Petit-Canal
ATOUT DOM	SARL	Pointe-à-Pitre
C.C.A.S. DE POINTE A PITRE	CCAS	Pointe-à-Pitre
CLAIR DE LUNE	SARL	Pointe-à-Pitre
GARDES ET MENAGES	Association loi 1901	Pointe-à-Pitre
GLORY	EURL	Pointe-à-Pitre
NET ENVIRONNEMENT	Association loi 1901	Pointe-à-Pitre
BONNE VIE	EURL	Pointe-Noire
SOLIDARITE INSERTION PARTAGE SERVICE	SARL	Port-Louis
VIE ET JEUNESSE	Association loi 1901	Port-Louis
A.G.S.A.F. (ASSOCIATION DE GESTION DES SERVICES D'AIDE AUX FAMILLES)	Association loi 1901	Saint-Claude
AIDER ET SERVIR	Association loi 1901	Sainte-Anne
CHOIX DE VIVRE	Association loi 1901	Sainte-Anne
HOM MULTI-SERVICES	SAS	Sainte-Anne
SOLEIL POUR TOUS	Association loi 1901	Sainte-Anne
SOLIDARITE AUX AINES	Association loi 1901	Sainte-Anne
VIVRACTIVE	EURL	Sainte-Anne
ASSOCIATION LE RELAIS	Association loi 1901	Sainte-Rose
VIE AN NOU	Association loi 1901	Sainte-Rose
MEDICA ASSISTANCE	Association loi 1901	Saint-François

Annexe : Compléments au diagnostic suite au COPIL #3 du 10 février 2023

C.C.A.S. DE TROIS RIVIERES	CCAS	Trois-Rivières
J.V ASSISTANCE	Association loi 1901	Trois-Rivières
SARL L'AMETHYSTE	SARL	Trois-Rivières
AIR SERVICES	Association loi 1901	Vieux-Habitants
ASSOCIATION CLAIR ET NET	Association loi 1901	Vieux-Habitants

3. Equipements et politique en faveur des pratiques sportives sur le territoire de la Guadeloupe

Un Diagnostic Sportif territorial a été réalisé en 2023 en Guadeloupe, sous l'initiative de la Conférence Régionale du Sport de Guadeloupe.

Les objectifs de ce Diagnostic Sportif Territorial sont :

- L'élaboration d'un diagnostic sportif territorial faisant l'état des lieux sur l'offre, les infrastructures, la formation, la santé et l'accessibilité en matière de sport en Guadeloupe par l'analyse de ressources existantes et la production de données qualitatives et quantitatives ;
- L'organisation et l'animation de réunions de partage et de concertation avec les acteurs guadeloupéens du sport pour faire émerger une vision partagée de l'état des lieux et définir des pistes d'actions à inscrire dans le PST.
- La rédaction de recommandations, propositions concrètes de travail à intégrer au futur PST.

La synthèse de ce diagnostic, apportant des éléments récents sur l'état des lieux des équipements sportifs, est accessible auprès de la DRAJES.

Dans le cadre du SDAASP, et notamment dans le plan d'actions, il a été choisi de retenir plusieurs actions portant davantage sur la rénovation des équipements sportifs et l'optimisation des taux d'occupation de ceux-ci, plutôt que de la création de nouveaux équipements. Dans le cadre de la mise en œuvre du SDAASP, un groupe de travail opérationnel sera mis en place pour la réalisation des fiches actions relatives aux équipements sportifs. Il conviendra que ce groupe de travail soit alimenté par les travaux réalisés par la Conférence Régionale du Sport de Guadeloupe.

Partie 2 : Plan d'actions

Sommaire du plan d'actions

1	Arborescence du plan d'actions	P. 262
2	Fiches actions	P. 267

1.

Arborescence

du plan

d'actions

Les axes stratégiques du plan d'actions

3 axes stratégiques thématiques et un axe transversal ont été retenus pour le plan d'actions du SDAASap

Axe stratégique 1

Renforcer le maillage territorial des services publics de proximité

Axe stratégique 2

Poursuivre le développement d'une offre de santé adaptée au territoire et à ses besoins

Axe stratégique 3

Participer à l'enrichissement de l'offre sportive et culturelle

Axe stratégique transversal

Garantir l'accès et le développement des usages numériques

Les axes stratégiques du plan d'actions

Les axes stratégiques sont déclinés en 7 orientations et 25 actions

Axes stratégiques	Orientations	Actions
Axe 1 Renforcer le maillage territorial des services publics de proximité	Orientation 1.1 Assurer aux usagers une offre de services coordonnée et mutualisée de proximité	1. Garantir un accès facilité aux services par la poursuite de la création de structures mutualisées
		2. Renforcer l'implantation des services marchands en proximité avec les bassins de vie moins bien équipés
		3. Améliorer l'accueil physique des services publics- création de guichets uniques
	Orientation 1.2 Améliorer l'offre de mobilité sur les territoires	4. Faciliter l'accès à l'offre de transport en commun sur le territoire (communication, information centralisée aux usagers, tarification, desserte, covoiturage, aides financières aux salariés par les entreprises, etc.)
		5. Développement des voies réservées aux bus et intégration des transports collectifs dans tous les aménagements routiers
		6. Renforcer des aides à la mobilité pour les publics fragiles
		7. Développer les mobilités douce sur le territoire

Les axes stratégiques du plan d'actions

Les axes stratégiques sont déclinés en 7 orientations et 25 actions

Axes stratégiques	Orientations	Actions
Axe 2 Poursuivre le développement d'une offre de santé adaptée au territoire et à ses besoins	Orientation 2.1 Développer le maillage en services de santé	8. Renforcer l'offre de santé en s'appuyant sur l'émergence de structures pluriprofessionnelles
		9. Renforcer l'offre d'accompagnement à destination de publics spécifiques
		10. Accompagner le développement de la télémédecine
		11. Assurer la promotion des territoires pour les professionnels de santé et les étudiants en médecine
Axe 3 Participer à l'enrichissement de l'offre sportive et culturelle	Orientation 3.1 Renforcer et améliorer l'offre en équipements sportifs	12. Réaliser une étude sur l'état du parc des équipements sportifs de la Guadeloupe
		13. Favoriser l'accès aux infrastructures sportives scolaires à d'autres publics
		14. Déployer les projets sport santé sur le territoire
		15. Favoriser les pratiques sportives sur le territoire et favoriser la professionnalisation
	Orientation 3.2 Appuyer le développement de l'offre et l'animation culturelle	16. Inscrire durablement l'éducation artistique et culturelle dans les politiques éducatives
		17. Favoriser la culture à distance et le service public de culture à domicile
		18. Doter les établissements culturels des moyens nécessaires à une politique ambitieuse de diversification des publics
		19. Poursuivre les actions de découverte et valorisation de la culture et du patrimoine local

Les axes stratégiques du plan d'actions

Les axes stratégiques sont déclinés en 7 orientations et 25 actions

Axes stratégiques	Orientations	Actions
Axe transversal Garantir l'accès et le développement des usages numériques	Orientation 4.1 Développer le maillage en services de santé	20. Accélérer le déploiement de la fibre optique
		21. Développer le wifi territorial et les bornes d'accès internet
	Orientation 4.2 Garantir l'accès et le développement des usages numériques	22. Penser une offre de services publics numérique de proximité et en itinérance permettant l'inclusion et l'accès au numérique pour tous
		23. Renforcement de la dématérialisation des services : e-administration, télétravail, le numérique dans l'éducation
		24. Etablir et tenir à jour une cartographie des services publics et privés par intercommunalité
		25. Gouvernance de la mise en œuvre et du suivi du SDAASP

2. Fiches actions

AXE STRATEGIQUE 1 Renforcer le maillage territorial des services publics de proximité Orientation 1.1 Proposer une offre de services publics de proximité pour tous les citoyens	
ACTION N°1 : Garantir un accès facilité aux services par la poursuite de la création de structures mutualisées et d'actions de communication autour de l'existant	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic Sur le territoire, l'offre de services généraux publics et privés est accessible avec des distances à parcourir satisfaisantes, avec par exemple moins de 15 mn d'accès en voiture en dehors des heures de pointe. Cependant, des disparités territoriales d'accessibilité persistent : la façade littorale ouest est notamment moins bien dotée en services publics. De plus, concernant l'accès aux équipements en voiture, la région de Basse-Terre connaît des enjeux spécifiques du fait de son éloignement relatif des équipements et services, et à l'unique axe de transport la reliant à l'agglomération pointoise. Aussi, les besoins d'accompagnement de proximité sur les sujets spécifiques liés au numérique (démarches en ligne, dématérialisation, formations) sont importants. Aujourd'hui, cet accompagnement des populations isolées du numérique est mené en bonne partie par des acteurs privés proposant des services de formation payants, qui sont de fait moins accessibles aux publics les plus fragiles. Pour améliorer l'accès aux services de proximité, la Région, le Département et les EPCI ont déjà engagé diverses actions : ➤ 12 Maisons France Services sont en cours de constitution sur le territoire, venant s'ajouter aux 7 existantes. ➤ On note également une forte territorialisation de l'action sociale : il existe un maillage territorial avec une variété d'antennes d'action sociale (TAS, TIS, CLASS, ALI, mais aussi tiers lieux d'inclusion...) en complémentarité de l'offre des MFS et des antennes des institutions de l'action sociale. ➤ Certains EPCI (CANBT, Cap Excellence pour la zone Baie-Mahault) ont pour projet de déployer des offres de services de proximité itinérants, via le dispositif « Bus France Service » de l'ANCT. A ce jour, 10 dossiers de demande de labélisation « Bus France Services » ont été déposés. ➤ Enfin, plusieurs EPCI (CMCG, CANGT) ont souhaité profiter du dispositif Conseillers Numériques de l'Etat, permettant le recrutement et/ou la formation d'un.e conseiller.e numérique. Certains EPCI souhaitent candidater (Cap Excellence) ainsi que certaines communes (Les Abymes) ou associations locales d'accompagnement Fort de cette dynamique volontariste en faveur d'une action sociale de proximité, le territoire doit tout de même faire face aux enjeux suivants : - Améliorer l'accessibilité et la lisibilité globale des offres - Diversifier les offres en l'adaptant aux spécificités territoriales ou a des besoins particuliers (population âgée, insertion etc.) - Contribuer à la construction de solides dynamiques partenariales (institutionnels et associatifs) pour renforcer pour un maillage cohérent des services publics sur le territoire, notamment en s'appuyant sur un pilotage préfectoral - Appuyer la montée en compétence des aidants numériques et des collectivités

	Description synthétique Plusieurs axes de travail ont donc été identifiés. Ces actions répondent à différents objectifs : - Assurer aux usagers une offre de services de proximité coordonnée et mutualisée - Améliorer la visibilité des offres existantes - Favoriser la montée en compétence des accompagnateurs - Favoriser la mise en réseau des différents espaces pour partage des enseignements, bonnes pratiques et ressources - Evaluer l'efficacité des différents dispositifs sur la base de critères objectifs et partagés
	Objectifs opérationnels et principes retenus <u>1.1 : Poursuivre la création de structures mutualisées (MSAP, EFS)</u> La poursuite de la création de MFS, d'espaces de vie sociaux et de guichet unique pour l'action sociale contribuera à la réduction des inégalités en matière d'accès aux services publics et privés sur les territoires déficitaires. Il est proposé de : - Doter chacun des 21 cantons d'un Espace France Services - Assurer le maillage des EFS sur l'ensemble du territoire eux adaptées les structures mobiles. - Renforcer les services rendus par les EFS aux usagers - Développer des formations pour les animateurs de ces lieux <u>1.2 : Développer le travail en réseau au sein des EFS</u> Il s'agit de favoriser la mise en réseau, le partage d'informations et de bonnes pratiques entre les acteurs locaux au sein des EFS afin d'améliorer la qualité des services rendus et d'opérer une montée en compétence globale. <u>1.3 : Communiquer autour des dispositifs existants</u> Pour améliorer la lisibilité et la visibilité des offres existantes, il est proposé de : — Travailler sur le fléchage autour des structures et de renforcer la signalétique urbaine — Communiquer sur la localisation des EFS, EVS, guichet unique et sur les prestations proposées <u>1.4 : Evaluer le dispositif du réseau des EFS</u> Il est proposé d'évaluer régulièrement l'activité des EFS sur la base d'outils et de critères (taux de fréquentation, formations dispensées, etc.) partagés.
MISE EN ŒUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique - Tout le territoire - Les territoires où l'accessibilité aux services est plus difficile (façade littorale Ouest, Basse Terre) - Les communes qui ne disposent pas encore de dispositifs de ce type
	Public cible - Tous les habitants - Publics fragiles - Formateurs / Accompagnateurs / Agents

	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes ○ Etat pour la partie MFS/EVS ○ Conseil Départemental pour l'Action sociale ☐ Partenaires ○ La Poste ○ Associations locales	
	Coût de l'action - A définir	Financement - Appels à projets Fabrique des territoires - Appel à projet « France services mobiles » - Dispositif Conseillers Numériques
	Documents cadres de référence - SDTAN de Guadeloupe - CRTE des EPCI	
SUIVI	Calendrier - 2022 – 2025	
	Indicateurs d'évaluation - Maillage du territoire en MSAP, EVS - Nombre de dispositifs itinérants déployés - Fréquentation des lieux - Satisfaction des usagers	

AXE STRATEGIQUE 1 Renforcer le maillage territorial des services publics de proximité Orientation 1.1 Proposer une offre de services publics de proximité pour tous les citoyens
ACTION N°2 Renforcer l’implantation de services marchands en proximité avec les bassins de vie moins équipés
Eléments de diagnostic Un taux d’équipement en services marchands du quotidien globalement comparable aux taux nationaux — Une offre de services commerciaux du quotidien diversifiée, comprenant : banques, coiffures, grandes surfaces, épicerie, boulangeries, boucheries, librairies et fleuristes. La majorité de la population se situe à moins de 15 min des services commerciaux, à l’exception de la partie centrale de Basse-Terre. En effet, une concentration des services commerciaux sur les polarités du territoire est observable. Par ailleurs, les EPCI font état de difficultés de certaines de ces polarités à maintenir leur dynamisme commercial. — Des taux d’équipement particulièrement faibles dans certaines communes au regard de leur population et de leur évolution démographique : Le Lamentin pour la CA du Nord Basse-Terre ; Le Gosier pour la CA La Riviera du Levant ; Baillif, Saint-Claude, Gourbeyre pour la CA Grand Sud Caraïbe. En Guadeloupe, 3 communes sont concernées par le dispositif Action Cœur de Ville : Basse-Terre, Pointe-à-Pitre ainsi que Les Abymes. Celles-ci sont donc engagées dans des programmes pour favoriser la redynamisation de leur centre-ville, en agissant sur plusieurs leviers, dont celui du commerce.
Description synthétique Il s’agit de favoriser, à l’échelle des EPCI, les stratégies territoriales de redynamisation commerciale dans une logique de densification de l’offre en centre-ville et de faciliter l’accessibilité pour tous les publics.
Objectifs opérationnels et principes retenus — S’appuyer sur les documents d’urbanisme locaux pour définir des secteurs prioritaires de développement et maintien de l’offre commerciale : lutte contre la vacance, réinvestissement de friches commerciales, secteurs commerciaux prioritaires... — Etudier la possibilité de mise en place de stratégies territoriales (communales ou intercommunales) de soutien aux commerçants de centre-ville : stratégie foncière, marketing territorial, aide à l’installation, visibilité... — S’appuyer sur les programmes nationaux (Action Cœur de Ville) pour faciliter l’implantation de commerces
Territoires prioritaires / Emprise géographique - Tous les territoires avec, en déclinaison du SCoT, une priorité donnée à la revitalisation des polarités
Public cible Tout public
Porteurs de l’action/ Missions ☐ Pilotes ○ EPCI, communes ☐ Partenaires ○ Etat, Région

Coût de l'action -	Financement -
Documents cadres de référence - Documents d'urbanisme locaux : Schéma de Cohérence Territoriale, PLU / PLUi - Programmes Action Cœur de Ville - CRTE des EPCI	
Calendrier - 2022-	
Indicateurs d'évaluation - Evolution de la vacance commerciale - Nombre de commerces par commune / EPCI - Temps d'accès aux commerces de proximité	

AXE STRATEGIQUE 1 Renforcer le maillage territorial des services publics de proximité Orientation 1.1 Proposer une offre de services publics de proximité pour tous les citoyens
ACTION N°3 Améliorer l'accueil physique des services publics et tendre vers une logique de guichets uniques
Eléments de diagnostic ▪ Une distance globalement satisfaisante pour accéder aux services publics sur Grande-Terre avec, toutefois, des enjeux spécifiques d'accès à Basse-Terre ▪ L'offre de services publics est principalement concentrée sur l'agglomération pointoise avec un temps d'accès relativement satisfaisant (moins de 15 mn en dehors des heures de pointe) ; l'offre présente sur Grande-Terre s'inscrit dans la même dynamique. ▪ Le Sud de Basse-Terre est confronté à un enclavement accru par la présence d'une seule route littorale reliant Basse-Terre à la centralité pointoise. Basse-Terre possède l'avantage d'être sur son territoire une vraie polarité administrative pour l'ensemble des communes de cette partie du littoral. ▪ Une dynamique croissante de Maisons France Services qui vient en complémentarité de ces services publics, notamment sur les territoires les moins dotés <i>(se référer à l'action 1).</i> ▪ Une forte territorialisation de l'action sociale départementale avec cependant un enjeu d'homogénéisation des capacités d'accompagnement dans chaque site • Une dotation du territoire globale en action de sociale de proximité très intéressante, permettant un lien de proximité avec les habitants • Cependant, un enjeu de lisibilité de l'offre pour les usagers et d'articulation entre les différents acteurs publics de l'action sociale de proximité et les partenaires (MFS et institutions) • Un enjeu d'homogénéisation de l'accueil dans chaque site avec la garantie d'un traitement des demandes de premier niveau sans avoir à réorienter l'utilisateur
Description synthétique Améliorer, uniformiser et faciliter l'accès aux services publics pour les habitants du territoire guadeloupéen via l'inscription de ces services publics dans des logiques de guichets uniques ou a minima de premier accueil inconditionnel.
Objectifs opérationnels et principes retenus • <u>Créer un guichet unique en ligne pour les demandes de subventions départementales</u> <i>(se référer à l'Action 22).</i> • <u>Logique de guichet de proximité et organisation du premier accueil dans les antennes des services publics dans les territoires :</u> A compléter • <u>Faciliter le parcours des bénéficiaires du RSA</u> : La direction de l'Insertion du Conseil Départemental souhaite mener une action en matière d'amélioration du parcours des bénéficiaires du RSA, qui s'appuie sur plusieurs initiatives : ▪ La contractualisation avec les tiers lieux et acteurs locaux de proximité dans les territoires pour organiser des ateliers de formation à destination des bénéficiaires du RSA. Cela aura vocation à lever les freins de mobilité qui sont aujourd'hui prégnants pour certains bénéficiaires, dans l'accès à l'offre de formation ▪ Poursuivre le travail mené en lien avec les clauses sociales de l'insertion ▪ Améliorer l'information des usagers sur les dispositifs existants (aides, accompagnement, formation, annuaire des professionnels, etc...) : cela rejoint l'axe suivant de création d'un guide d'utilisation.

- Renforcer la connaissance des professionnels de l'insertion sur les dispositifs et aides existantes : pour cela, l'organisation d'un séminaire à destination de ces professionnels sera un temps d'échange privilégiée et un premier pas pour une meilleure coordination territoriale. Ces actions pourront être menées en articulation avec les démarches insertion menées par les EPCI (Plan social de l'insertion et de l'emploi de la CARL, PLIE de Cap Excellence...) - Réaliser un guide commun de l'ensemble des dispositifs existants avec une entrée par thématique ou par public : Le conseil départemental souhaite améliorer la visibilité des dispositifs et aides existantes à destination de ses publics. Pour cela, il entend réaliser un guide communiquant, à mettre à disposition des antennes territoriales, des usagers et des partenaires. Ce guide pourrait être matériel / en ligne avec un outil collaboratif permettant une actualisation récurrente. Il est envisagé que ce guide ait une approche par typologie de public (jeunes, seniors, familles, personnes handicapées...) pour faciliter l'information des usagers.	
Territoires prioritaires / Emprise géographique Tous les territoires	
Public cible Tout public	
Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes - Conseil Départemental (DGAS) ☐ Partenaires - Antennes de l'action sociale dans les territoires, EPCI, communes, Etat, MFS, tiers lieux et associations des territoires	
Coût de l'action A définir	Financement Conseil Départemental
Documents cadres de référence CRTE des EPCI	
Calendrier A partir de 2022	
Indicateurs d'évaluation - Réalisation du guide et nombre de consultations (si version en ligne) - Réalisation du séminaire de l'insertion : nombre de participants - Nombre de conventions signées avec des tiers lieux ou associations locales pour l'accueil de formations à destination des bénéficiaires du RSA - Satisfaction des usagers sur la qualité d'accueil dans les sites publics	

AXE STRATEGIQUE 1 Renforcer le maillage territorial des services publics de proximité Orientation 1.2 Améliorer l'offre de mobilité sur les territoires	
ACTION N°4 : Faciliter l'accès à l'offre de transport en commun sur le territoire	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic Aujourd'hui, le territoire dispose de bonnes infrastructures pour relier le territoire à son environnement national et international (aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes). Toutefois, des enjeux prégnants demeurent sur la mobilité interne, avec quelques grands défis : - Saturations routières - Offre de transport en commun onéreuse et peu lisible - Cadencement des lignes à améliorer sur certains territoires - Dans certains territoires, la relative faiblesse de l'offre publique laisse place à acteurs privé souvent plus chers (exemple : desserte maritime Marie Galante) - Une forte demande de transports vers les commerces des centres villes, notamment pour les populations vieillissantes, en difficulté sociale ou en situation de handicap De plus, la gouvernance des transports est « morcelée » via 6 Autorités Organisatrices de la mobilité (AOM) en inadéquation avec le fonctionnement des EPCI au niveau de la gestion opérationnelles des transports. Pour autant, un objectif de création d'une autorité unique est annoncé. Enfin, il y existe un enjeu fort de réactualisation des documents cadres en la matière (SRIT, 2010, SAR, 2011). Pour ce faire, différentes études sont en cours, notamment - Sur l'opportunité de création d'un service public maritime et aérien - Sur les habitudes de transport et de déplacement des Guadeloupéens Ces études seront à valoriser pour un éventuel schéma directeur des transports renouvelé à moyen terme. Par ailleurs, la bonne compréhension des habitudes de transport et de déplacement des Guadeloupéens permettra d'identifier les ressorts pour augmenter la part des mobilités douces dans ces déplacements.
	Description synthétique Pour améliorer globalement l'offre de transports sur le territoire et améliorer le quotidien des usagers, deux pistes d'actions sont envisageables : • Actualisation du Schéma régional des Infrastructures de Transports • Amélioration de l'offre de transport en commun sur l'ensemble du territoire suite à la création d'une AOM unique, devant permettre d'améliorer le maillage, de faciliter l'accès (accessibilité et coûts) aux transports collectifs et de rendre plus lisible l'offre existante ▪ Améliorer le maillage par la création de nouvelles lignes dans les secteurs les moins bien desservis à ce jour (à l'échelle interurbaine et urbaine) ▪ Favoriser le recours aux transports collectifs grâce à une adaptation des horaires et cadencements de certaines lignes régulières ▪ Mise en place d'un système billettique et amélioration de l'information aux voyageurs (information centralisée) ▪ Proposer une offre plus abordable et uniformisée afin de garantir un accès à tous aux transports collectifs

	Objectifs opérationnels et principes retenus - Améliorer l'offre de mobilité - Améliorer les cadences et la desserte dans certaines zones - Uniformiser et coordonner la gestion des mobilités sur le territoire	
MISE EN ŒUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique - Tout le territoire	
	Public cible - Tous les habitants - Publics fragiles	
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes ○ Région ○ EPCI ○ Autorités organisatrices de mobilité ☐ Partenaires ○ DEAL ○ ADEME	
	Coût de l'action - A définir	Financement - A définir
	Documents cadres de référence - Schéma d'Aménagement Régional (2011) - Schéma Régional des Infrastructures de Transports (2010) - CRTE des EPCI -	
SUIVI	Calendrier - 2022 – 2025	
	Indicateurs d'évaluation - Création de l'AOM et définition de missions précises - Renouvellement des DSP en matière de transports urbains et interurbains - Approbation d'un nouveau SRIT	

AXE STRATEGIQUE 1 Renforcer le maillage territorial des services publics de proximité Orientation 1.2 Améliorer l'offre de mobilité sur les territoires	
ACTION N°5 : Développer des voies réservées aux bus et intégration des transports collectifs dans tous les aménagements routiers	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic La massification de l'usage des transports collectifs au détriment de la voiture individuelle (ou même partagée) doit permettre au territoire de relever les défis du développement durable et de la réduction progressive de l'empreinte carbone des déplacements. Le développement par les collectivités et leurs délégataires de transports collectifs en site propre (TCSP) – transports en communs qui empruntent une voie ou des espaces réservés, permet de favoriser la fréquentation des transports publics en garantissant une priorité sur le trafic automobile, des gains de temps et la fiabilité des temps/horaires dessertes pour les usagers. Dans cette optique, La Communauté d'Agglomération Cap Excellence souhaite développer des voies réservées aux bus et intégrer progressivement les transports collectifs dans tous les aménagements routiers
	Description synthétique Inscrit au Plan de Déplacement Urbain (PDU) du Syndicat Mixte des Transports, le projet de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) permettra de traverser le territoire communautaire d'est en ouest et du nord au sud. Le projet de TCSP sera réalisé sur une voie dédiée (un site propre) de 20 km avec 33 stations et de deux lignes de bus (Vélodrome de Baie-Mahault – CHU Actuel, Vélodrome de Baie-Mahault – Perrin) pour une fréquence de passage toutes les 8 à 10 minutes, avec une traversée de la Gabarre en voie réservée. Ce développement des transports collectifs s'intégrant à une stratégie de diminution de l'empreinte carbone pour les déplacements quotidiens domicile-travail et un désenclavement des quartiers prioritaires de la ville, la Communauté d'agglomération CAP Excellence avait répondu au troisième appel à projets « transport en commun et de mobilité durable hors Ile-de-France », en 2013, pour lequel elle avait obtenu un soutien de l'Etat de 28 160 000 €. Fin 2017, compte tenu des engagements pris sur les dossiers prioritaires pour la Guadeloupe, mobilisant des financements lourds pour CAP Excellence, mais également pour le Conseil régional (Plan d'urgence sur l'Eau notamment), le consensus politique et les conditions de faisabilité technique ont amené à revoir le projet de TCSP, désormais en mode Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et mutualisé sur le territoire communautaire avec le projet de TCSP interurbain porté à la région Guadeloupe. Enfin, des actions en faveur du développement de l'intermodalité – avec la mise en place notamment de parking relai – sont en cours de réflexion à l'échelle des EPCI.
	Objectifs opérationnels et principes retenus Ce nouvel équipement, en plus de répondre à la demande grandissante de transports collectifs destinés à transporter les habitants de l'agglomération, doit également prendre en charge les échanges avec les autres collectivités de la Guadeloupe, selon trois objectifs.

	- Il s'agit d'abord de maintenir une irrigation du cœur de l'agglomération, notamment dans les quartiers objets de la Politique de la Ville, par des liaisons rapides au cœur de la ville et des principaux pôles générateurs de déplacements en connexion avec des parking-relais et la gare routière de Bergevin ainsi que les transports interurbains régionaux et urbains du SMT. - Le deuxième enjeu consiste à augmenter l'attractivité des quartiers desservis, grâce aux travaux de paysages et d'embellissement qui accompagneront l'insertion du site propre à travers des requalifications des rues de façade à façade avec pour finalité un renouvellement urbain. - Dernier objectif : tendre vers une ville plus agréable, aérée, apaisée et accessible, avec le partage de la route entre la voiture, les modes doux et les transports urbains.	
MISE EN ŒUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique - Cap Excellence	
	Public cible - Tous les habitants - Publics isolés / habitants des quartiers prioritaires de la ville	
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes : Cap Excellence, Syndicat Mixte des Transports, Région, Etat ☐ Partenaires	
	Coût de l'action -	Financement -
	Documents cadres de référence - SAR (2010) - SRIT (2011) - Plan de Déplacement Urbain de Cap Excellence - CRTE de Cap Excellence	
SUIVI	Calendrier - 2022 – 2025	
	Indicateurs d'évaluation - Création du BHNS	

AXE STRATEGIQUE 1 Renforcer le maillage territorial des services publics de proximité Orientation 1.2 Améliorer l'offre de mobilité sur les territoires	
ACTION N°6 : Renforcer les aides à la mobilité pour tous les publics	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic Sur le territoire guadeloupéen, certains usagers rencontrent des difficultés pour accéder aux transports publics : - Personnes en situation de handicap - Personnes âgées - Publics en difficultés socio-économiques D'autant plus que, du fait du maillage incomplet en transports publics du territoire, certains usagers doivent passer par des opérateurs privés dont l'offre est plus chère. Une offre de Transport à la Demande (TAD) existe sur le territoire guadeloupéen, à destination des personnes âgées et en situation de handicap, et était géré par le Conseil Départemental jusqu'alors. La Région a récemment récupéré cette compétence et souhaite prolonger cette offre de service. Parallèlement à cela, certains EPCI ont mis en place des politiques tarifaires permettant de faciliter l'accès aux transports collectifs aux publics dans le besoin (par exemple Cap Excellence, CANGT, CARL).
	Description synthétique Cette action a vocation à renforcer l'accessibilité aux transports collectifs à tous les publics, malgré les difficultés financières ou d'accès que peuvent connaître certains (notamment personnes âgées, personnes handicapées, ménages précaires...) Ainsi il s'agit de : - Maintenir et poursuivre les tarifications sociales mises en place par les différents opérateurs de transports en communs - Renforcer l'offre de transport à la demande existante sur le territoire
	Objectifs opérationnels et principes retenus • Poursuivre et maintenir les tarifications sociales mise en place à l'échelle des EPCI • Uniformiser la tarification à l'échelle de la future Autorité Unique de Mobilité de la Guadeloupe en proposant une tarification plus juste et abordable • Améliorer l'offre de transports à la demande de la Région, via un élargissement des publics ciblés : la vocation de la Région est de pouvoir proposer cette offre à tous les publics non desservis par une offre de transports collectifs • Faciliter l'accès aux transports collectifs en réalisant les aménagements nécessaires : un travail de réfection des abris bus afin qu'ils soient aux normes PMR va être engagé.
MISE EN ŒUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique - Tout le territoire
	Public cible - Tous les habitants

	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes : Région ☐ Partenaires ○ EPCI ○ AOT ○ Routes de Guadeloupe ○ Etat	
	Coût de l'action - A définir	Financement
	Documents cadres de référence - SAR (2010) - SRIT (2011) - CRTE des EPCI	
SUIVI	Calendrier - 2022 – 2025	
	Indicateurs d'évaluation - Volume annuel d'usagers du Transport à la Demande - Nombre d'abris bus réhabilités	

AXE STRATEGIQUE 1 Renforcer le maillage territorial des services publics de proximité Orientation 1.2 Améliorer l'offre de mobilité sur les territoires	
ACTION N°7 : Développer les mobilités douces sur le territoire	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic Les besoins de déplacements motorisés en Guadeloupe doivent aujourd'hui être limités pour s'articuler avec les ambitions durables des territoires et lutter contre les nuisances telles que pollution, bruit, réchauffement climatique. La géographie de l'archipel (Guadeloupe continentale bicéphale, double insularité des îles du sud) et son développement (agglomération centre concentrant l'activité économique, ruralité, étalement urbain) induisent des besoins de mobilité aujourd'hui majoritairement satisfaits par les véhicules individuels et l'autosolisme. Il s'agit d'un choix (liberté de mouvement) ou d'une nécessité (pas d'alternative). En outre, les Guadeloupéens possédant une voiture se déplacent plus et parcourent en moyenne annuellement deux fois plus de kilomètres que les habitants de la France hexagonale. En outre, les mobilités douces restent très peu développées en Guadeloupe - 2% des usagers se déplacent en vélo et 7% à pied. Ce déficit d'usage peut s'expliquer par différentes raisons : - La configuration du territoire - Un manque de continuité et/ou de sécurité dans les aménagements pour les autres modes de transports (pistes cyclables, zones piétonnes sécurisées) - Un déficit d'infrastructures (garages à vélo, bornes de recharges, vélo en libre services) - Une faible prise en compte des enjeux de réduction des déplacements carbonés dans les documents d'aménagements (Scot, PLU, PLUI) - Les habitudes des populations - Etc. Différents documents directeurs (plan vélo, boucles VTT, etc.) et projets sont portés à l'échelle des EPCI, notamment via des partenariats avec l'ADEME.
	Description synthétique L'objectif est de tirer profit de l'organisation d'un séminaire des mobilités avec l'ADEME pour identifier les actions communes à mener pour développer la mobilité douce à l'échelle de la Guadeloupe. Plusieurs pistes de réflexion pourraient être approfondies lors de ces Assises : - Valoriser et favoriser la marche à pied - Développer l'intermodalité, en s'appuyant notamment sur la réalisation de parking relais - Accélérer la création et la sécurisation de pistes cyclables - Travailler avec les entreprises sur la mobilité pendulaire de leurs salariés - Inciter à la pratique du covoiturage (sensibilisation, financement, aires de parking ou voies spécifiques...) - Articuler plus systématiquement urbanisme et déplacements : intégrer les enjeux de mobilités durables dans les différents documents d'aménagements (PLU, PDU, SCOT, etc.) - Favoriser la coopération entre les acteurs locaux - Identifier des modes doux tenant compte des caractéristiques géographiques et climatiques, des habitudes des guadeloupéens et de l'existant.

MISE EN ŒUVRE	Objectifs opérationnels et principes retenus	
	- Créer une démarche collective de développement des modes doux - Réduire la part des déplacements carbonés	
	Territoires prioritaires / Emprise géographique - Tout le territoire	
	Public cible - Tous les habitants	
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes ○ Région, ADEME et EPCI ☐ Partenaires ○ Communes, Syndicats, Département, Etat ○	
	Coût de l'action - A définir	Financement - CRTE
	Documents cadres de référence - Articulation avec les plans de déplacement urbain des EPCI - Articulation avec les schémas vélos, déplacements doux ou études de faisabilité de pistes cyclables des EPCI - CRTE des EPCI, notamment sur les aspects de véhicules/ vélos électriques, développement de pistes cyclables, promotion des modes actifs	
SUIVI	Calendrier - 2022 – 2025	
	Indicateurs d'évaluation -	

AXE STRATEGIQUE 2 Poursuivre le développement d'une offre de santé adaptée au territoire et à ses besoins Orientation 2.1 Déployer une offre innovante et adaptée aux réalités territoriales	
ACTION N° 8 – Renforcer l'offre de santé en s'appuyant sur l'émergence de structures pluriprofessionnelles (MSP, CPTS)	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic Plusieurs enjeux ont été relevés dans le cadre du diagnostic : Une démographie médicale de la Guadeloupe fragile et carencée avec une faible densité de médecins : 86 médecins pour 100 000 habitants (contre 92 pour 100 000 au niveau national) et des besoins notoires en matière de spécialistes (cardiologues, gynécologues, pédiatres...). Les EPCI de Nord Basse-Terre et Nord Grande Terre sont plus particulièrement concernés par cette problématique. Des disparités entre les EPCI en termes de temps d'accès à un professionnel de santé : des difficultés plus prononcées pour les secteurs suivants : une partie des communes de Sainte-Rose, Pointe-Noire et Le Lamentin de la CANBT, le centre et le sud de la CAGSC, le littoral de la commune des Abymes, les façades littorales des communes de Morne-à-l'Eau, Petit Canal et Port Louis pour la CANGT et la Désirade. Des disparités d'équipements médicaux et d'équipements médico-sociaux entre les EPCI : — 3 EPCI ne disposent d'aucun service d'urgences : la CA du Nord Basse-Terre, la CA du Nord Grande-Terre et la CA La Riviera du Levant — Des services d'aides à domicile et des hébergements dédiés aux personnes âgées peu nombreux, malgré de forts enjeux de vieillissement sur les années à venir à l'échelle de la Guadeloupe : des communes comme Morne-à-l'Eau, Saint-Claude, Baillif, Saint-Louis et Capesterre-de-Marie-Galante disposent des taux d'équipement les plus faibles — Une offre de MSP et centres de santé à densifier sur la côte ouest de la CA Grand Sud Caraïbe, le centre de la CA du Nord Grande Terre, la CC Marie-Galante (à date 7 MSP, 5 centres de santé et 5 projets de maison de santé ou centre de santé)
	Description synthétique Poursuivre la création de nouvelles structures et projets de santé dans les zones les moins dotées (côte ouest de la CA Grand Sud Caraïbe, centre de la CA du Nord Grande Terre, CC de Marie-Galante) en matière d'offres de soins pour renforcer le maillage territorial en s'appuyant sur l'émergence de la pratique médicale pluriprofessionnelle (MSP, CPTS, etc.) : — En janvier 2021, selon l'ARS, le territoire compte 7 Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) opérationnelles et 3 encore en projet autorisées par l'ARS, ainsi que 5 centres de santé autorisés. Le soutien coordonné à ces projets par les collectivités et acteurs publics, aux côtés de l'ARS, peut permettre de faire émerger des projets dans une logique de facilitation. — Au regard des enjeux sanitaires et sociaux actuels, des mutations sociales du territoire (vieillesse), il conviendrait de considérer l'émergence de la pluriprofessionnalité médicale comme une vraie opportunité pour répondre aux enjeux d'accessibilité de l'offre de santé, répondant également aux nouvelles attentes exprimées par les professionnels de santé, autant qu'à une logique d'intervention coordonnée au plus près des besoins des populations.
	Objectifs opérationnels et principes retenus

	— <u>Soutenir les projets de création de MSP ou de centre de santé</u> : réalisation du diagnostic, ingénierie de projet, communication, mise à disposition de locaux, prêts avantageux, aides financières, etc... — <u>Encourager les démarches de CPTS</u> : Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser, à leur initiative, autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes. Il s'agit donc d'identifier les besoins sur les territoires et d'organiser, en lien avec les communautés professionnelles, des projets communs.	
MISE EN OEUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique <u>Projets de MSP recensés</u> : 4 MSP en cours de réflexion en 2021 (Deshaies, Saint François, Le Moule, St Claude, Morne-à l'Eau). La commune de Goyave a également inscrit, au titre de son CRTE, un projet de MSP. <u>Projets de centres de santé</u> : — Centre de santé en projet à La Désirade (CARL) avec une offre pluridisciplinaire ainsi qu'une fonction télémedecine CPTS en cours : une réflexion a été initiée à l'échelle de la CARL	
	Public cible Tout public	
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes : ARS ☐ Partenaires : EPCI, communes, Région	
	Coût de l'action A définir	Financement A définir
	Documents cadres de référence — Articulation avec les Contrats Locaux de Santé — Articulation avec le Plan Régional de Santé — CRTE des EPCI	
SUIVI	Calendrier Dès 2022	
	Indicateurs d'évaluation — Nombre de MSP créées — Taux de couverture de la population par une MSP et temps d'accès moyen — Nombre de CPTS : initiés ; mis en œuvre	

AXE STRATEGIQUE 2 Poursuivre le développement d'une offre de santé adaptée au territoire et à ses besoins Orientation 2.1 Déployer une offre innovante et adaptée aux réalités territoriales	
ACTION N° 9 – Renforcer l'offre d'accompagnement à destination de publics spécifiques (handicap, personnes âgées, ...)	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic <u>Personnes âgées :</u> — La Guadeloupe connaît un faible taux d'équipement pour les services d'hébergement de personnes âgées. Avec 21 lieux d'hébergement de personnes âgées sur le territoire, dont seulement un sur la CA du Nord Basse-Terre, la Guadeloupe connaît un taux d'équipement plus faible qu'à l'échelle nationale (0,05 contre 0,15 et 0,9 en Martinique). — A cela s'ajoute des enjeux d'accessibilité financière de ces hébergements : L'enquête annuelle du CNSA 2021 a démontré que la Guadeloupe est le 3^{ème} département où les EHPAD sont les plus chers. Le coût moyen d'une chambre individuelle est de 3 196€ par mois contre 2 400 € en moyenne à l'échelle nationale. Cela questionne l'accessibilité de ces établissements et ces services pour la population guadeloupéenne. A noter que si à l'échelle nationale 12% des résidents en EHPAD sont hébergés en dehors de leur département de domiciliation antérieure, cela est moins observable en Guadeloupe. — De même, les services d'aide pour les personnes âgées connaissent des taux d'équipement très faibles, la Guadeloupe n'en comptant que deux, sur les communes des Abymes et de Baillif. — Néanmoins, le territoire connaît un taux d'équipement en services de soins à domicile à destination des personnes âgées légèrement supérieur à la moyenne nationale (0,04 contre 0,03). Si la CC de Marie-Galante et la CA Grand Sud Caraïbe affichent un taux d'équipement satisfaisant, la première avec un service et la seconde avec 5, la CA Cap Excellence n'en compte qu'un, affichant donc un taux d'équipement très faible au regard de sa population.
	<u>Personnes handicapées :</u> — Une offre d'accueil et d'hébergement limitée (notamment pour les adultes) — Des enjeux de gestion de la demande et maîtrise des délais — Une offre inégalement répartie sur le territoire : 1 antenne de la MDPH au Gosier et 1 autre à Basse-Terre — Des enjeux d'accessibilités des services publics pour les personnes en situation de handicap avec un besoin de mise aux normes de établissements recevant du public
	Description synthétique Il s'agit de renforcer et améliorer l'offre d'accompagnement à destination des publics spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées) afin de faciliter leur parcours usagers, garantir un accès aux services et aux droits, et concourir à l'inclusion de tous sur le territoire. Pour cela, la Guadeloupe souhaite agir sur plusieurs axes : • Améliorer l'accès des sites d'accueils aux personnes en situation de handicap • Réaliser des permanences dans les sites du Département dans les EPCI (permanences handicap notamment) • Engager une réflexion sur l'offre d'hébergement des personnes âgées / personnes handicapées compte tenu des caractéristiques socio-économiques des ménages du territoire
	Objectifs opérationnels et principes retenus 9.1 Améliorer l'accès des sites d'accueil du public aux personnes en situation de handicap

MISE EN OEUVRE	Les EPCI et communes ont engagés des travaux d'adaptation de leurs bâtiments publics afin de s'inscrire dans les normes d'accessibilité. Ce travail est à poursuivre dans de nombreuses communes afin de garantir l'accessibilité de tous les sites, et promouvoir des aménagements urbains inclusifs. <u>9.2 Réaliser des permanences départementales dans les EPCI en matière de handicap</u> Le Conseil Départemental souhaite étudier la possibilité de réaliser des permanences dans les antennes de proximité, à l'échelle des EPCI. L'objectif est de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire via ces permanences afin de proposer un accompagnement (administratif, aux aides, social) aux personnes de proximité. Cette action s'inscrit dans une volonté d'amélioration de la communication et l'information des usagers sur leurs droits mais également de fluidification du parcours de l'utilisateur. <u>8.3 Engager une étude sur les conditions d'accès au développement de l'offre d'hébergement pour personnes âgées et personnes handicapées</u> Le diagnostic a révélé des difficultés d'accès aux hébergements dédiées aux personnes âgées et en situation de handicap pour diverses raisons, dont le coût de ces structures, en inadéquation avec les capacités des ménages du territoire. Aussi, dans le cadre du SDAASP, il s'agit de réaliser une étude afin d'étudier : — Les possibilités et modalités pour proposer une offre d'accueil plus abordable les modalités pour proposer une offre d'accueil (EHPAD, foyers d'hébergement de personnes handicapées) plus abordables — Le besoin de diversification de l'offre à destination des personnes âgées (résidences seniors, résidences intergénérationnelles...) pour un public plus autonome.	
	Territoires prioritaires / Emprise géographique Tout le territoire	
	Public cible Tout public	
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes : Conseil Départemental, MDPH ☐ Partenaires : EPCI, communes, Région, Etat	
	Coût de l'action A définir	Financement A définir
	Documents cadres de référence — Plan Régional de Santé 2018-2023 — Contrats Locaux de Santé — CRTE des EPCI	
SUIVI	Calendrier	
	Indicateurs d'évaluation — Nombre de sites publics mis aux normes d'accessibilité PMR	

	— Nombre de permanences départementales ouvertes dans les EPCI, fréquence et nombre d'utilisateurs accueillis — Réalisation d'une étude sur l'offre d'hébergement

AXE STRATEGIQUE 2 Poursuivre le développement d'une offre de santé adaptée au territoire et à ses besoins Orientation 2.1 Déployer une offre innovante et adaptée aux réalités territoriales	
ACTION N° 10 - Accompagner le développement de la télémédecine	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic Le diagnostic a révélé une démographie médicale de la Guadeloupe fragile et carencée avec une faible densité de médecins : 86 médecins pour 100 000 habitants (contre 92 pour 100 000 au niveau national) et des besoins notoires en matière de spécialistes (cardiologues, gynécologues, pédiatres...). Les EPCI de Nord Basse-Terre et Nord Grande Terre sont plus particulièrement concernés par cette problématique. Au-delà de la couverture, des disparités entre les EPCI sont observables en termes de temps d'accès à un professionnel de santé : des difficultés plus prononcées pour les secteurs suivants : une partie des communes de Sainte-Rose, Pointe-Noire et Le Lamentin de la CANBT, le centre et le sud de la CAGSC, le littoral de la commune des Abymes, les façades littorales des communes de Morne-à-l'Eau, Petit Canal et Port Louis pour la CANGT et la Désirade. La télémédecine permet de palier à certaines de ces difficultés en propose une accessibilité facilitée à l'offre de soins et de santé. A ce titre, une dynamique avait été enclenchée, en matière de déploiement de la télémédecine, par le programme régional de télémédecine 2012-2016, mais également, le Groupement de coopération sanitaires (GCS) de e-santé, et le SDUN – Schéma Directeur des Usages Numériques en 2015. Cette orientation fait également partie du Plan Régional de Santé de la Guadeloupe 2018-2023.
	Description synthétique Il s'agit de favoriser le déploiement de la télémédecine sur le territoire, en réponse aux difficultés spécifiques de la Guadeloupe en matière d'accès à l'offre de soins et de professionnels de santé. Afin de concourir à cet objectif, le souhait est de doter les territoires des outils et infrastructures nécessaires pour permettre le recours à la télémédecine, mais également de sensibiliser et communiquer auprès des professionnels et des habitants de l'opportunité de ceux-ci. Certains freins sont effectivement à prendre en considération et à lever dans le déploiement opérationnel de cette action : la volonté des professionnels, culture et pratiques de habitants, les problématiques de réseau limité sur certains secteurs.
	Objectifs opérationnels et principes retenus En déclinaison du Plan Régional de Santé en la matière il s'agit de développer les outils de télémédecine pour lever les freins géographiques à l'accès aux soins : • Développement de téléconsultations d'anesthésie • Développement de la télé-expertise par spécialité rare ou par zone géographique sous-dotée (ex : interprétation cardiologique) • Développement de téléconsultations mémoire • Augmentation des usages de télésanté de 2% par an à compter de 2019 Parallèlement à cela, la Région accompagne le déploiement de la télémédecine via l'implantation de cabine de télémédecine sur le territoire. Cela s'inscrit dans le cadre d'une action Plan de Relance, un projet financé par l'Union Européenne (REACT-UE) et vise également à répondre aux enjeux de la transformation numérique du secteur médical (tech scan, mise en place d'IRM, scanner dans les établissements de santé, etc...)

MISE EN OEUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique	
	Tout le territoire, avec une priorité sur les zones les moins bien dotées en matière d'équipements et de professionnels Initiatives recensées à ce jour (en réflexion) : sur la CARL en lien avec le projet de centre de santé et à Cap Excellence (en lien avec les CCAS)	
	Public cible	
	Tout public	
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes : ARS, Région ☐ Partenaires : EPCI, communes,	
	Coût de l'action A définir	Financement ARS, Région, UE
	Documents cadres de référence — Plan Régional de Santé 2018-2023 — Contrats Locaux de Santé — SDUN — CRTE des EPCI	
SUIVI	Calendrier	
	Indicateurs d'évaluation — Nombre de cabines de télémedecine déployées sur le territoire — Nombre de téléconsultations réalisées (par type d'expertise) — Taux d'usage de la télésanté	

AXE STRATEGIQUE 2 Poursuivre le développement d'une offre de santé adaptée au territoire et à ses besoins Orientation 2.2 Mettre en place une stratégie d'attraction et de diversification de l'offre	
ACTION N° 11 – Assurer la promotion des territoires pour les professionnels de santé et les étudiants en médecine	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic Une démographie médicale de la Guadeloupe fragile et carencée avec une faible densité de médecins : 86 médecins pour 100 000 habitants (contre 92 pour 100 000 au niveau national) et des besoins notoires en matière de spécialistes (cardiologues, gynécologues, pédiatres...). Les EPCI de Nord Basse-Terre et Nord Grande Terre sont plus particulièrement concernés par cette problématique. Cet enjeu d'une offre insuffisamment développée et inégalement répartie sur le territoire est un frein à l'égal accès aux soins pour les habitants du territoire.
	Description synthétique En déclinaison du Plan Régional de Santé, le SDAASP souhaite réaffirmer la volonté d'attirer de nouveaux professionnels sur le territoire afin de renforcer la densité médicale à l'échelle de l'ensemble de la Guadeloupe et particulièrement dans les zones carencées.
	Objectifs opérationnels et principes retenus • Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé pour permettre une réponse adéquate aux besoins de santé et un accès égal aux soins dans les territoires. Il s'agit à la fois de renforcer l'offre de médecins généralistes et chirurgiens-dentistes (dans les zones en tension) et d'améliorer l'attractivité des médecins spécialistes. • Adapter les dispositifs de formations aux besoins de santé du territoire : il s'agit notamment de stabiliser la densité des infirmiers libéraux, de diminuer le nombre de sages-femmes formées, d'augmenter le nombre de médecins ou pratiques avancées, mais aussi les nouveaux métiers (en lien avec le numérique notamment, la coordination, etc...). • Améliorer la communication et faciliter l'articulation entre formation et installation professionnelle des jeunes étudiants de médecine
MISE EN OEUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique Tout le territoire
	Public cible Tout public
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes : ARS ☐ Partenaires : Région, Université, Rectorat, acteurs de la santé

	Coût de l'action A définir	Financement A définir
	Documents cadres de référence — Plan Régional de Santé — CRTE des EPCI	
SUIVI	Calendrier	
	Indicateurs d'évaluation — Evolution du nombre de professionnels sur le territoire (médecins généralistes, spécialistes, sages-femmes, infirmier...)	

AXE STRATEGIQUE 3 Participer à l'enrichissement de l'offre sportive et culturelle Orientation 3.1 Renforcer et améliorer l'offre en équipements sportifs	
ACTION N° 12 – Réaliser une étude sur l'état du parc d'équipements sportifs de la Guadeloupe	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic Le diagnostic territorial a révélé plusieurs grands enjeux en matière d'équipements sportifs sur la Guadeloupe : • Tout d'abord, un taux d'équipement moins élevé que les échelons de comparaison, et notamment à la moyenne en France. Le déficit concerne particulièrement les équipements couverts et éclairés (de type salles multisports) et les bassins de natations • Une répartition inégale de l'offre sur le territoire avec des bassins de vie qui disposent d'un faible nombre d'équipements au regard de leur population (CA Nord Basse-Terre, CA du Nord Grande-Terre, CA La Riviera du Levant). La CC de Marie-Galante par exemple ne dispose d'aucun bassin de natation. • De plus, le parc sportif est vieillissant et connaît des problématiques fortes d'entretien : malgré les investissements réalisés en matière de rénovation de certains équipements, le manque d'entretien (faute de moyens ou de personnel) conduit à une dégradation plus rapide de ceux-ci. A cela s'ajoute des conditions climatiques aggravantes (proximité des parcours santé avec le littoral par exemple) Parallèlement à cela, lors de l'élaboration du diagnostic du SDAASP, des enjeux liés à la qualité et la fiabilité de la donnée existante en matière de recensement des équipements sportifs a été souligné. En effet, au-delà des recensements existants, il convient de souligner que certains équipements sont aujourd'hui fermés à la population (pour diverses raisons liées à la sécurité, à la maintenance...) ce qui limite d'autant plus la couverture et la réponse aux besoins des habitants.
	Description synthétique Il s'agit de disposer à terme, à l'échelle de l'ensemble de la Guadeloupe, d'un recensement quantitatif et qualitatif relatif aux équipements et à l'offre sportive du territoire. Pour cela, le territoire souhaite entreprendre une étude approfondie permettant le recensement, la qualification et l'identification des besoins non couverts. Cette étude, partenariale, doit être perçue comme l'opportunité pour le territoire d'engager une vision à moyen-long terme sur les actions à mener en la matière.
	Objectifs opérationnels et principes retenus Plusieurs axes de travail sont envisagés afin de parvenir à cette étude : • <u>Recenser l'offre</u> : pour cela, il conviendra de s'appuyer sur la donnée existante (BPE Insee, site régional de recensement des équipements sportifs...) et de compléter lorsque nécessaire les bases de données existantes. Pour cela, un travail collaboratif avec les communes sera nécessaire. • <u>Evaluer l'état de l'offre</u> : Cette évaluation est nécessaire afin de qualifier plus précisément l'état du par cet donc de compléter la compréhension sur les manques et les besoins. Cette évaluation s'attardera à étudier : l'ouverture effective du lieu, la mise à jour des activités effectivement organisées (associations, fédérations présentes), une étude du degré de vétusté. Cette évaluation, notamment en ce qui concerne le recensement des activités organisées au sein des équipements, pourrait être envisagée de manière collaborative, grâce à un outil numérique (ex : cartographie interactive).

	• <u>Identifier les occupations potentielles</u> : Sur la base du diagnostic, disposer d'une connaissance fine des taux d'occupation des équipements, des publics accueillis. Cela doit permettre d'identifier les potentielles synergies (réponse aux besoins de certaines associations, ouverture des sites à d'autres publics, etc...) • <u>Définir une vision pluriannuelle pour répondre aux besoins non couverts</u> : rénovations nécessaires, zones blanches, équipements manquants, publics pour lesquels l'offre est inadaptée...	
MISE EN OEUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique L'ensemble du territoire est concerné par l'étude Concernant les besoins prioritaires en matière de couverture (taux d'équipement), le diagnostic a révélé que les EPCI les moins bien desservis sont : la CA Nord Basse-Terre ; la CA Nord Grande-Terre, la CA Riviera du Levant, la CC Marie-Galante (notamment pour le nautisme). Certains territoires ont fait état de projets d'infrastructures sportives : - CARL Terrains de football de proximité et Maison du Gwo Ka à Sainte Anne - CANBT : création d'une piscine intercommunale à Petit Bourg, réaménagement de la hall des sports de Goyave, création d'un équipement culturel et sportif à Goyave, équipements sportifs de proximité à Pointe Noire - CAGSC : Street basket à Sainte Claude, mais également équipements sportifs sur les communes - CANGT : projet de gymnase à Morne à l'Eau, projets de réhabilitation d'équipements existants (pistes, terrains de football)	
	Public cible Tout public	
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes : DRAJES ☐ Partenaires : ANS, Région, CD (équipements collèges), les EPCI	
	Coût de l'action A définir	Financement A définir
	Documents cadres de référence — Cap Excellence souhaite réaliser un schéma des équipements sportifs (2022) : cette démarche pourra être articulée avec celle menée à l'échelle de l'ensemble de la Guadeloupe. — Le Comité Régional Olympique et Sportif de la Guadeloupe a réalisé un premier travail de recensement de l'offre, sur lequel le travail de cette action pourra s'appuyer — CRTE des EPCI	
SUIVI	Calendrier	
	Indicateurs d'évaluation — Réalisation de l'étude — Nombre d'équipements recensés — Nombre de partenaires associés	

AXE STRATEGIQUE 3 Participer à l'enrichissement de l'offre sportive et culturelle Orientation 3.1 Renforcer et améliorer l'offre en équipements sportifs		
ACTION N° 13 – Favoriser l'accès aux infrastructures sportives scolaires à d'autres publics		
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic Le constat émis dans la fiche action précédente, sur une couverture insuffisante du territoire en matière d'équipements sportifs, se traduit à l'échelle des équipements sportifs scolaires également. Pour autant, dans une logique d'optimisation des taux d'occupation des équipements sportifs, le territoire s'interroge sur le potentiel d'ouverture de ces équipements sportifs scolaires à d'autres usages. L'ouverture des infrastructures scolaires se fait aujourd'hui de manière ponctuelle. Dans la continuité de l'étude, il pourrait être intéressant d'identifier les mises à disposition des équipements sportifs à prévoir, notamment sur les territoires les moins dotés.	
	Description synthétique Il s'agit dans un premier d'étudier l'opportunité de mettre à disposition les équipements sportifs scolaires à destination d'autres publics (loisirs, pratique spontanée, pratique encadrée par des associations, etc...).	
	Objectifs opérationnels et principes retenus • Suite à la réalisation de l'étude de recensement sur le parc sportif de la Guadeloupe, identifier les équipements sportifs scolaires pouvant être mis à disposition d'autres publics • Faciliter les processus de demandes de mise à disposition des équipements sportifs scolaires : formulaire de demande unique, clarification de la démarche auprès des publics concernés, etc... • Communiquer, en lien avec les EPCI, auprès des associations sportives qui pourraient être à la recherche de structure d'accueil	
MISE EN OEUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique L'ensemble du territoire Guadeloupéen En priorité les EPCI les moins dotés par des équipements sportifs	
	Public cible Public pratiquant une activité sportive	
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes : CD, EPCI, Région ☐ Partenaires : ANS, les communes, les établissements scolaires	
	Coût de l'action A définir	Financement A définir

	Documents cadres de référence — CRTE des EPCI
SUIVI	Calendrier
	Indicateurs d'évaluation — Nombre d'équipements sportifs scolaires mis à disposition — Nombre de demandes de mise à disposition effectuées — Taux d'acceptation des demandes

AXE STRATEGIQUE 3 Participer à l'enrichissement de l'offre sportive et culturelle Orientation 3.1 Renforcer et améliorer l'offre en équipements sportifs	
ACTION N° 14 – Déployer les projets Sport – Santé sur le territoire	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic Le « sport-santé » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale. En effet, la pratique d'une activité physique et sportive régulière, même à intensité modérée, permet de prévenir les risques liés à la sédentarité et lutter contre les pathologies chroniques (obésité, hypertension) ou des affections de longue durée (cancers, maladies cardiovasculaires, diabète...). Le développement de politiques Sport-Santé devient une priorité affirmée par plusieurs échelons territoriaux : Région, Département, EPCI et communes. Cela fait également partie des recommandations de l'ANS à l'échelle nationale. Ainsi, dans le cadre du SDAASP, ce principe a été souligné et fait l'objet d'une action spécifique. La Région a participé au déploiement de parcours santé sécurisés dans toutes les communes de la Guadeloupe depuis 2015. Ces parcours ont permis de faciliter l'accès à des agrées sportifs pour tous et donc promeut la pratique sportive dans les communes. Pour autant, certaines communes ont pu observer une dégradation de ces installations, notamment celles étant implantées à proximité du littoral (conditions climatiques accélérant le processus d'usure des installations). Par ailleurs, il est souligné que ces équipements ont été pensé davantage pour les adultes que pour les enfants. Ainsi, il est suggéré de diversifier les publics touchés via ces parcours santé.
	Description synthétique Le territoire souhaite renforcer l'offre sport-santé afin de favoriser la pratique sportive de tous les Guadeloupéens. Pour cela, il s'agit de travailler sur le développement d'infrastructures adéquates pour faciliter la pratique, l'accessibilité à tous et l'organisation de parcours dédiés. Par ailleurs, au-delà de l'offre d'équipements, il s'agit de pouvoir organiser une réelle politique Sport Santé sur le territoire en lien avec les EPCI volontaires. Cette politique aura vocation à animer sur les territoires les initiatives en s'appuyant sur un dispositif de communication clair et accessible à tous.
	Objectifs opérationnels et principes retenus • <u>Déployer des Maisons Sport-Santé sur le territoire</u> (porté par la DRAJES) : il en existe 3 aujourd'hui sur le territoire (Pointe à Pitre, Saint François et Le Lamentin). Les Maisons Sport-Santé ont pour objectif de proposer un accès à une activité sportive au quotidien à tous les moments de la vie. Elle permet de mieux s'informer sur les bienfaits d'une pratique régulière, mieux connaître l'offre sur le territoire et d'élaborer un programme Sport-Santé avec des professionnels qualifiés. • <u>Sensibiliser et informer la population sur les bienfaits de la pratique sportive</u> : En s'appuyant sur les relais des Maisons Sport-Santé, il s'agit de mieux informer la population, à l'échelle communale ou intercommunale sur les avantages d'une pratique régulière, sur l'offre à disposition et au plus proche des habitants, etc... • <u>Engager une politique de rénovation des parcours santé</u> existants et diversifier les pratiques possibles sur ces agrées (notamment à destination d'un public plus jeune). Cela peut passer par la diversification des installations disponible, mais également sur l'organisation

	d'animations spécifiques autour de ces installations (en lien avec les associations, avec les structures locales ou également avec des animations ludiques et numériques). • <u>Animer sur les territoires une dynamique sport-santé, en s'appuyant sur les relais locaux</u> : associations sportives, professionnels de santé, établissements scolaires, équipements sportifs à dispositions et parcours santé existants. En effet, afin de faire vivre ces équipements et d'augmenter leur visibilité auprès des publics, l'organisation d'événements spécifiques doit être envisagée. Ces événements pourront être organisés à l'échelle des communes ou intercommunalités. • S'appuyer sur les randonnées pédestres pour développer des parcours sport santé complémentaires	
MISE EN OEUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique Tous les EPCI Toutes les communes équipées de parcours santé Certains EPCI ont déjà souligné leur engagement dans de tels projets : — Cap Excellence : il s'agit d'un des axes de travail de son Contrat Local de Santé, avec un axe sur l'alimentation et le bien-être — CANGT : en s'appuyant sur les randonnées pédestres existantes, dans le cadre des CRTE, il s'agit de procéder à l'ouverture de la boucle du Nord Grande Terre et de lancer une initiative sport santé (marche nordique) et développement de la pratique du VTT	
	Public cible Tout public Les publics prioritaires pour le Conseil Départemental sont les seniors et les jeunes	
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes : DRAJES, Région, Conseil départemental, EPCI ☐ Partenaires : ANS, professionnels de santé, associations sportives	
	Coût de l'action A définir	Financement A définir
	Documents cadres de référence — Articulation avec les Contrats Locaux de Santé déployés dans les EPCI (Cap Excellence par exemple) — CRTE des EPCI	
SUIVI	Calendrier	
	Indicateurs d'évaluation — Nombre de projet sport-santé déployés (par EPCI) — Volume des financements attribués en faveur des politiques sport santé — Nombre de personnes inscrites dans une démarche sport-santé (par commune, par EPCI)	

AXE STRATEGIQUE 3 Participer à l'enrichissement de l'offre sportive et culturelle Orientation 3.1 Renforcer et améliorer l'offre en équipements sportifs	
ACTION N° 15 – Valoriser les pratiques sportives sur le territoire et favoriser la professionnalisation	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic Le diagnostic territorial a révélé plusieurs grands enjeux en matière d'équipements sportifs sur la Guadeloupe : • Tout d'abord, un taux d'équipement moins élevé que les échelons de comparaison, et notamment à la moyenne en France. Le déficit concerne particulièrement les équipements couverts et éclairés (de type salles multisports) et les bassins de natations • Une répartition inégale de l'offre sur le territoire avec des bassins de vie qui disposent d'un faible nombre d'équipements au regard de leur population (CA Nord Basse-Terre, CA du Nord Grande-Terre, CA La Riviera du Levant). La CC de Marie-Galante par exemple ne dispose d'aucun bassin de natation. • De plus, le parc sportif est vieillissant et connaît des problématiques fortes d'entretien : malgré les investissements réalisés en matière de rénovation de certains équipements, le manque d'entretien (faute de moyens ou de personnel) conduit à une dégradation plus rapide de ceux-ci. A cela s'ajoute des conditions climatiques aggravantes (proximité des parcours santé avec le littoral par exemple) En dépit de ces difficultés, la Guadeloupe souhaite s'affirmer comme une « terre de champions » en accompagnant au mieux la professionnalisation des sportifs de son territoire. Parallèlement à cela, le diagnostic a permis de révéler le tissu associatif riche sur lequel repose la pratique sportive aujourd'hui. Ce tissu associatif ou bénévole est une ressource clé qui connaît pourtant des difficultés (liées aux conditions financières des fédérations, aux conditions sanitaires, etc...). Cela représente un enjeu de taille pour assurer la continuité de cette offre.
	Description synthétique Cette action vise à renforcer les spécificités du territoire guadeloupéen en matière de pratiques sportives. Cela passe par une intervention à plusieurs niveaux : tout d'abord la valorisation des filières sportives du territoire ; l'accompagnement et le soutien des sportifs souhaitant se professionnaliser et enfin la promotion de la professionnalisation des structures.
	Objectifs opérationnels et principes retenus • <u>Soutenir les filières sportives prometteuses de la Guadeloupe</u> (nautisme, sport de nature, VTT) : favoriser le déploiement d'infrastructures (notamment piscines dans la déclinaison du dispositif « Savoir nager »), poursuivre les travaux engagés pour le renforcement et la sécurisation du sport de nature (aménagements pédestres, pistes cyclables, VTT...) ; donner de la visibilité à ces pratiques. • <u>Concourir au développement d'infrastructures sportives de haute qualité pour les pratiques sportives professionnelles</u> : A titre d'exemple, le CREPS est une infrastructure de qualité qui a pu se renforcer sur les aspects numériques pour évaluer et accompagner la pratique sportive de haut niveau (piste d'athlétisme connectée pour suivre les performances). L'adaptation et la montée en gamme des infrastructures est un des éléments clés pour permettre la professionnalisation des pratiquants du territoire. Aussi, l'idée est de pouvoir identifier les infrastructures (et donc les pratiques) sur lesquelles une montée en gamme peut s'organiser.

	• <u>Renforcer l'offre d'équipements proposant une solution d'hébergement</u> : aujourd'hui l'offre d'hébergement est relativement limitée sur les installations sportives (à l'exception du CREPS). Le renforcement de cette offre pourrait participer à l'accueil de stages sportifs en lien avec les fédérations ou bien des publics scolaires. • <u>Renforcer la professionnalisation des associations sportives</u> : il s'agit notamment de proposer un accompagnement et des formations sur les aspects administratifs et financiers de la gestion de ces structures.	
MISE EN OEUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique L'ensemble de la Guadeloupe La réalisation de la fiche action 11 de ce présent SDAASP permettra de prioriser à la fois les équipements les plus propices au développement de la pratique professionnelle mais également les secteurs sur lesquels le tissu associatif est en difficulté.	
	Public cible Sportifs de haut niveau Associations sportives et fédérations	
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes : DRAJES, Région ☐ Partenaires : ANS, CD, les EPCI, fédérations	
	Coût de l'action A définir	Financement Financeurs : ANS, DRAJES, Région, Département, EPCI
	Documents cadres de référence — CRTE des EPCI	
SUIVI	Calendrier	
	Indicateurs d'évaluation — Nombre de pratiquants de haut niveau en Guadeloupe et évolution — Résultats sportifs à l'échelle nationale et internationale — Nombre de formations ou d'accompagnement à destination des associations sportives réalisés — Investissements réalisés auprès des équipements pour participer à l'accueil de sportifs de haut niveau — Evolution du nombre de place d'hébergements sur les sites sportifs	

AXE STRATEGIQUE 3 Participer à l'enrichissement de l'offre sportive et culturelle Orientation 3.2 Appuyer le développement de l'offre et l'animation culturelle	
ACTION N° 16 – Inscrire durablement l'éducation artistique et culturelle dans les politiques du territoire	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic L'éducation artistique et culturelle sur le territoire souffre du cloisonnement et, en même temps, de l'éparpillement de l'offre éducative proposée par plusieurs opérateurs, à différents niveaux territoriaux sans que puisse émerger une véritable cohérence politique sur le territoire. Les offres culturelles sont à renforcer sur l'ensemble du territoire qui souffre en matière d'enseignement artistique : du manque de qualification des professeurs en théâtre et en danses et musiques traditionnelles, du maillage territorial déséquilibré avec une concentration de l'offre sur le territoire de Cap Excellence et sur ses communes limitrophes, d'une tarification élevée de l'enseignement artistique s'expliquant par la structure économique de l'offre (statut de droit privé majoritaire), du manque de collaboration entre structures qui aurait pu entraîner une meilleure répartition des disciplines sur le territoire ; de locaux notamment en danse pas adaptés à la pratique et, de manière générale, pas accessibles aux personnes à mobilité réduite ; d'un enseignement peu répandu des disciplines rares (accordéon, harpe, violoncelle etc...) sur le territoire par méconnaissance ; du manque d'actions de sensibilisation aux disciplines permettant un élargissement des publics.
	Description synthétique Deux axes de travail sont envisagés : • La réalisation d'un Plan d'éducation artistique et culturelle : Mise en place d'un dispositif unique « Le Plan d'éducation artistique et culturelle : de la maternelle au lycée ». Celui-ci consistera à mettre en cohérence des politiques publiques à travers une véritable concertation entre les différents acteurs du territoire (Département, Région et Etat). Il s'agira de définir les objectifs partagés, les domaines et axes stratégiques éducatifs qui seront mis en œuvre grâce à des parcours culturels complémentaires au cursus de l'élève. • La mise en place du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, mission obligatoire des départements (loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales). Celui-ci œuvre à l'application de mesures et de dispositifs financiers visant à structurer et organiser l'offre d'enseignement en danse, théâtre et musique sur le territoire. Exemple d'actions mises en place : formations qualifiantes pour les enseignants, commande publique menée par les écoles de danse, de musique et de théâtre du territoire, prise en charge partielle des frais d'inscription, aide à la rénovation des écoles (accessibilité aux personnes à mobilité réduite), lancement DEMOT (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale de musiques traditionnelles) etc...
	Objectifs opérationnels et principes retenus <u>16.1 Plan d'éducation artistique et culturelle</u> • Soutenir et développer les actions d'éducation artistique et culturelle afin que tous les élèves puissent bénéficier de projets culturels de qualité. • Mettre en place une politique commune d'éducation artistique et culturelle. • Favoriser des espaces de rencontres et de pratiques entre les jeunes scolarisés et la création artistique. • Développer la coopération entre territoire et habitants.

	- Permettre la participation à des projets artistiques et culturels d’envergure offrant aux jeunes un enseignement artistique ainsi qu’une meilleure appréhension du patrimoine et du monde contemporain. 16.2 Mise en place du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques - Harmoniser l’offre d’enseignement artistique en Guadeloupe - Améliorer la qualité de l’enseignement artistique sur le territoire - Assurer une pratique sûre avec des équipements adaptés - Valoriser la pratique amateur dès l’enfance (éveil entre 0 à 3 ans) - Permettre un accès plus élargi à l’enseignement artistique		
MISE EN OEUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique Guadeloupe entière avec une attention portée au désenclavement de la Côte Sous Le Vent, du Nord Grande-Terre et des îles de Guadeloupe (Les Saintes, Marie-Galante et la Désirade)		
	Public cible Tout public ; toute personne souhaitant pratiquer la danse, la musique ou le théâtre ; enseignants ; collégiens ; propriétaires d’établissements d’enseignement artistique, publics empêchés, bénéficiaires du RSA		
	Porteurs de l’action/ Missions ☐ Pilotes : Conseil Départemental ☐ Partenaires : 15.1 : l’Etat (Direction des Affaires Culturelles de) Guadeloupe, la Région Guadeloupe, les EPCI, les communes, les associations de parents d’élèves. 15.2 : l’Etat (Direction des Affaires Culturelles Guadeloupe), la Région Guadeloupe, les associations d’ingénierie culturelle, les associations de parents d’élèves, le Rectorat, les établissements d’enseignement artistique, les communes et communautés d’agglomération		
	<table><tr><td> Coût de l’action 15.1 : 100 000 € 15.2 : 150 000 € </td><td> Financement Conseil départemental, Ministère de l’Education Nationale, Ministère de la Culture, Conseil régional </td></tr></table>	Coût de l’action 15.1 : 100 000 € 15.2 : 150 000 €	Financement Conseil départemental, Ministère de l’Education Nationale, Ministère de la Culture, Conseil régional
	Coût de l’action 15.1 : 100 000 € 15.2 : 150 000 €	Financement Conseil départemental, Ministère de l’Education Nationale, Ministère de la Culture, Conseil régional	
Documents cadres de référence — CRTE des EPCI			
SUIVI	Calendrier 16.1 : Elaboration et adoption en 2023, mise en œuvre 2023-2028 16.2 : Elaboration et adoption en 2022, mise en œuvre 2022-2028		
	Indicateurs d’évaluation — 16.1 : Nombre de projets menés, nombre d’élèves touchés, nombre d’établissements scolaires mobilisés, identification des territoires touchés. — 16.2 : Nombre de participants et bénéficiaires aux différents dispositifs, l’amélioration documentée des infrastructures, le nombre de dispositifs lancés.		

AXE STRATEGIQUE 3 Participer à l'enrichissement de l'offre sportive et culture Orientation 3.2 Appuyer le développement de l'offre et l'animation culturelle	
ACTION N° 17 – Favoriser la culture à distance et le service public de la « culture à domicile »	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic En raison du développement massif des usages du numérique, l'accès au patrimoine des musées et des sites patrimoniaux, mais également ressources des bibliothèques et médiathèques ; ainsi que leur valorisation ne peuvent plus se faire uniquement sur les sites physiques. La mise à disposition par le biais d'un site internet ou d'un portail des collections numérisées mais aussi de visites et d'expositions virtuelles et d'un ensemble de services (outils pédagogiques et culturels, expositions temporaires, jeux interactifs, etc.), permet de répondre à une demande sociale formulée par un public de plus en plus nombreux. La Bibliothèque départementale (BD) propose une offre de ressources numériques consultables et utilisables à distance. Ces ressources sont accessibles après inscription dans l'une des bibliothèques du territoire. Les utilisateurs peuvent dès lors les consulter à tout moment, en bibliothèque comme à domicile. La valorisation de ces ressources doit être réalisée régulièrement pour mettre en avant des contenus, accompagner l'action culturelle sur le territoire, une formation dans ce domaine est nécessaire en permanence pour connaître les nouvelles ressources, les outils et méthodes de valorisation de contenus, répondre aux demandes spécifiques des utilisateurs.
	Description synthétique Il s'agit de pouvoir accélérer la transformation numérique des sites culturels et patrimoniaux de la Guadeloupe dans une optique d'amélioration de la communication avec les usagers, de diversification des publics touchés par l'offre, de démocratisation de la culture et enfin de valorisation des ressources culturelles et patrimoniales. Cette action vise à agir sur plusieurs axes : • La création de sites internet et dispositifs numériques pour les structures culturelles du territoire • La numérisation de l'offre culturelle et de l'offre des bibliothèques • Culture à distance / démocratisation par le numérique
	Objectifs opérationnels et principes retenus <u>17.1 Déploiement d'outils numériques à disposition des sites culturels et patrimoniaux :</u> • Site internet : Le site internet doit être conçu comme une véritable porte d'accès à l'offre culturelle des musées et des sites patrimoniaux. Il doit comprendre un moteur de recherche performant et un outil de gestion des contenus permettant d'élargir les services proposés et d'accéder aux collections, aux expositions et aux fonds documentaires au fur et à mesure de leur numérisation, de leur création et de leur indexation. C'est également un outil de communication et d'informations à destination des usagers (événements, actualités, voire billetterie en ligne...) ▪ Les sites concernés : écomusée de Marie-Galante, les forts Delgrès, Fleur d'épée, le jardin botanique, musée Edgard Clerc, parc archéologique des Roches Gravées • Création de contenus numériques informatifs, participatifs et collaboratifs : découverte des collections via la numérisation 3D des sites et les visites virtuelles en immersion (médiation entre l'œuvre et le visiteur), ludification ou gamification des contenus (introduction du jeu dans les contenus éducatifs et pédagogiques ; démystification du musée (rendre le visible non visible). Cela contribuera également de la diversification des publics touchés par l'offre culturelle et patrimoniale (notamment les jeunes, sensibles aux nouveaux usages

	numériques). Une attention particulière à la démocratisation de l'Art contemporain par le numérique est souhaitée. ▪ Les sites concernés : Fonds départemental d'art contemporain de la Guadeloupe (FAC), écomusée de Marie-Galante, les forts Delgrès, Fleur d'épée, le jardin botanique, musée Edgard Clerc, parc archéologique des Roches Gravées <u>17.2 Développement des usages et compétences numériques du personnel des sites culturels et patrimoniaux</u> • Usage des médias sociaux dans la stratégie de communication des musées et sites • Vérification et contrôle de la fiabilité des données, la maîtrise de leur diffusion et de leur exploitation • Amélioration des procédures de travail et les outils utilisés et partagés en interne par les personnels des musées et développement au sein des musées des compétences en numérique (formations) • Mise en réseau des musées (mise en place d'une plateforme d'échanges et de partage en ligne) <u>17.3 Organiser de déploiement d'outils numériques pour les bibliothèques et médiathèques</u> • L'accès aux ressources des bibliothèques doit être facilité par la mise en place d'outils informatiques connectés : A la faveur d'une prochaine réinformatisation des bibliothèques du département (Bibliothèque des archives, Médiathèque Caraïbe, Bibliothèque Départementale), il est préconisé de rechercher un outil informatique pivot permettant la mise en place : ▪ D'un portail de lecture publique avec un accès unifié à l'ensemble des catalogues de bibliothèques ainsi qu'à un agenda partagé des événements culturels. ▪ D'un accès unique pour les ressources numériques proposées en bibliothèque ▪ D'un service de mise à disposition des collections physiques des bibliothèques par la demande en ligne suivi d'un service de navette • En 2022, la BD développe une offre complémentaire en mettant en œuvre le Prêt Numérique en Bibliothèque (PNB), dispositif interprofessionnel favorisant la diffusion du livre numérique en bibliothèques publiques. Les usagers pourront y trouver, des e-books, des livres audios en téléchargements chronodégradables. L'implication dans ce processus de libraires locaux, les pousse à adapter et rehausser leur offre et leurs outils de vente en ligne.
MISE EN OEUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique Ensemble de la Guadeloupe
	Public cible 17.1 et 17.2 Tout public Publics distants du monde culturel (comme les adolescents), Publics éloignés géographiquement de l'offre muséale ou dits « empêchés » comme les résidents des Ehpad, les prisonniers ou les personnes en situation de handicap. Equipes enseignantes et leurs élèves (primaire, secondaire et supérieur) Services publics et associations à vocation culturelles ou patrimoniales 17.3 Tout public et publics spécifiques : - Jeune public : espace sécurisé pour les moins de 12 ans - Dyslexiques et enfants en phase d'apprentissage de la lecture : documents spécialement adaptés

	- Lecteurs en situation de handicap visuel ou en difficulté de lecture : livres audios Scolaires : Soutien scolaire du CP à la Terminale	
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes : Conseil départemental (Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine, Direction des Systèmes d'information) ☐ Partenaires : DAC Guadeloupe, la Région, le Rectorat, Associations à vocation sociale et culturelle, réseau des bibliothèques et médiathèques, sites culturels et patrimoniaux	
	Coût de l'action A définir pour le 17.1 et 17.2 17.3 : 78 685 € dont 30 000€ (budget annuel consacré à la médiathèque numérique) et 48 685 € (mise en place du PNB)	Financement Pour les bibliothèques : Etat à travers le programme des « Bibliothèques Numériques de référence ».
	Documents cadres de référence — CRTE des EPCI — Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique — Note « Réinformatisation des bibliothèques du Conseil Départemental, Mise en œuvre d'un portail de lecture publique et perspectives pour le réseau des bibliothèques municipales »	
SUIVI	Calendrier A partir de 2022	
	Indicateurs d'évaluation — Nombre de sites web créés — Nombre de contenus créés (spots, interviews, vidéos etc.), — Nombre d'œuvres accessibles virtuellement — Nombre de projets artistiques numériques — Nombre de visiteurs sur les différents supports numériques (site web, réseaux sociaux, vidéos etc.) 17.3 — Nombre d'abonnés et utilisation des ressources en ligne — Nombre d'événements organisés autour de ces ressources (valorisation) — Nombre de relais locaux mobilisés pour des actions de médiation culturelle (bibliothèques et médiathèques, autres partenaires, associations...), — Nombre d'actions spécifiques organisées auprès de certains publics : publics handicapé, scolaires, quartiers défavorisés, établissements pénitentiaires... — Enquête de satisfaction auprès des usagers	

AXE STRATEGIQUE 3 Participer à l'enrichissement de l'offre sportive et culturelle Orientation 3.2 Appuyer le développement de l'offre et l'animation culturelle	
ACTION N° 18 – Doter les établissements culturels des moyens nécessaires à une politique ambitieuse de diversification des publics	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic Le diagnostic territorial du SDAASP a permis de souligner plusieurs enjeux en matière d'offre et d'animation culturelle. — Des services culturels peu étoffés : des équipements fortement polarisés sur l'agglomération pontoise – à l'exception des bibliothèques — Une dynamique d'enrichissement et de valorisation de l'offre culturelle, patrimoniale et touristique via le numérique engagée (par la création de visites virtuelles) — Une offre patrimoniale (forts, sites patrimoniaux) riche et valorisée Au-delà du besoin de renforcement de l'offre et des services culturels sur le territoire, il s'agit également de souligner les difficultés rencontrées actuellement par les habitants en matière d'accès à cette offre. En effet, une forte inégalité d'accès aux contenus culturels et à la pratique artistique et culturelle est observable, celle-ci s'expliquant par : — L'inégale répartition de l'offre, causant un éloignement géographique et des difficultés de mobilité pour les zones les moins couvertes (Nord Grande Terre, Nord Basse Terre, CARL...) — Une offre parfois onéreuse pour permettre l'inclusion de toutes les populations — La culture est un vecteur d'inclusion sociale et un marqueur fort : certains publics sont aujourd'hui éloignés (freins psychologiques, freins sociaux) de la culture et perçoivent cette offre comme « ennuyeuse » ou « trop intellectualisée » — L'offre culturelle en direction des publics dits spécifiques (publics porteurs de handicaps visibles et invisibles, seniors, publics empêchés -hôpitaux, sous main de justice-, éloignés de la lecture, en difficulté de lecture ou en situation d'illettrisme) est peu développée sur le territoire. Afin de pallier ces difficultés, dans le cadre du SDAASP, une ambition forte en matière de diversification des publics touchés par l'offre culturelle est affirmée. Celle-ci se déclinera notamment par des actions de médiations culturelles à entreprendre, en s'appuyant sur des relais de proximité. En effet, la Guadeloupe possède 4 musées de France, 2 à Pointe à Pitre, 1 à Marie-Galante, 1 au Moule. En complément de ces structures très institutionnelles, il existe peu de salles du patrimoine dans les communes, au plus près des citoyens. A contrario, le diagnostic a souligné l'importance de l'implantation des bibliothèques, une par commune. Ces bibliothèques / médiathèques possèdent souvent une politique d'exposition dynamique. Par ailleurs, depuis peu émergent en Guadeloupe des tiers-lieux culturels, notamment dans certains territoires ruraux, lieux dynamiques où se mêlent activités culturelles et festives. Enfin, des communes de Guadeloupe (Abymes, Le Moule) souhaitent mettre en place des micro-folies. Dans leurs politiques « Hors les murs », les musées doivent s'appuyer sur ces lieux pour diffuser des expositions et des animations, comme dans les établissements scolaires.
	Description synthétique L'objectif est de : — Rendre les musées, sites culturels et patrimoniaux accessibles au plus grand nombre en inversant la fréquentation (hors les murs) — Diversifier l'offre, la programmation et les animations pour toucher un public plus large et notamment les publics aujourd'hui éloignés (personnes en situation de handicap, personnes en situation d'exclusion sociale ou géographique, personne en réinsertion...) — Démocratiser l'offre culturelle grâce à un dispositif départemental de médiation culturelle

	Objectifs opérationnels et principes retenus <u>18.1 Favoriser la diffusion hors les murs de la culture pour une diversification des publics</u> • Réaliser en amont une étude des attentes des différents publics (enquêtes). • Production de contenus culturels adaptés aux différents publics • Mise en place/pérennisation de dispositifs de médiation et d'expériences muséales inclusifs in situ et hors les murs pour permettre aux différents publics de tisser des liens entre eux • Production/diffusion de ressources pédagogiques à disposition des enseignants et des élèves, et plus largement d'autres publics. • Renforcement des moyens humains et matériels (formation des personnels et des intervenants du musée à la connaissance des publics, recrutement de guides notamment en langue des signes) • Mise en réseau des compétences et mutualisation des outils : créer une dynamique partenariale à l'échelle de la Guadeloupe, autour de l'offre de médiation • Mise en place de partenariats avec les associations, fondations, clubs services, chercheurs • Mise en place d'une politique tarifaire incitative • La labellisation des établissements départementaux : « Tourisme et handicap » et « Musée pour tous » <u>18.2 Proposer des actions de médiation spécifiques aux publics handicapés</u> • Construire des partenariats avec les associations spécialisées. • Conception de dispositifs adaptés aux mal-voyants ou aux mal-entendants avec un prestataire spécialisé, en concertation avec le service des publics • Réaliser un parcours spécifique avec plate-forme d'observation pour les personnes à mobilité réduite ▪ Sites concernés : musée Edgar Clerc, parc archéologique des Roches Gravées <u>18.3 Développer des bibliothèques inclusives ouvertes et accessibles à tous</u> • Organiser des actions concertées entre les différents acteurs pour proposer une offre adaptée pouvant cependant brasser différents publics • Poursuivre la mise en conformité des bibliothèques et autres lieux culturels, qui demeure une obligation légale • Former le personnel des bibliothèques à l'accueil et l'accompagnement adapté, à la médiation culturelle (tant physique que numérique) en direction de ces publics • Permettre aux bibliothèques d'acquérir et d'avoir recours au « Parcours découverte » créé par la Bibliothèque départementale de Guadeloupe pour faire découvrir sur le territoire l'offre adaptée • Poursuivre les actions sur l'accessibilité des ressources documentaires physiques et numériques (accessibilité des œuvres elles-mêmes mais aussi les outils numériques déployés) • Adapter le portail des bibliothèques pour respecter la réglementation en vigueur dans ce domaine
MISE EN OEUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique Ensemble du territoire, en s'appuyant sur le rayonnement des sites existants Une volonté de prioriser les territoires non couverts actuellement par une offre culturelle et connaissant des difficultés d'accès aux mobilités Ces projets de médiation culturelle, en s'appuyant sur des relais locaux fait échos à plusieurs projets des EPCI : - Projets culturels de la CAGSC : améliorer le maillage culturel en créant des lieux d'accès à la culture et des espaces conviviaux favorisant le lien social - Consolidation du réseau de bibliothèques et médiathèques à l'échelle de la CANGT et relai des projets culturels dans les quartiers

	- Idem à l'échelle de Cap Excellence -	
	Public cible Tout public Publics éloignés : personnes en situation de handicap, hospitalisées, détenues en milieu carcéral, personnes en situation d'exclusion sociale ou géographique, publics issus des quartiers défavorisés	
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes : Conseil Départemental (Direction des affaires culturelles et du patrimoine, Direction de l'Autonomie, MDPH, Direction de l'Insertion, Bibliothèque Départementale) ☐ Partenaires : DAC Guadeloupe, ARS, Rectorat de la Guadeloupe, établissements scolaires, établissements pénitentiaires, direction de la protection judiciaire (PJJ), service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), services publics et associations à vocation culturelle et sociale, le réseau des bibliothèques et médiathèques	
	Coût de l'action A définir pour le 18.1 et 18.2 18.3 : 60 000 €	Financement A définir 18.3 : Aide financière de la DAC(Etat) dans la mise en place d'un Contrat territoire lecture comportant un axe publics spécifiques
	Documents cadres de référence — CRTE des EPCI — Loi Handicap de 2005 – RGAA, Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité – — Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique — Rapport IGESR. - La prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales.- Olivier Caudron, Juliana Rimane, Fabrice Wiitkar. – Février 2021	
SUIVI	Calendrier A partir de 2022	
	Indicateurs d'évaluation — Fréquentation in situ et hors les murs des sites culturels — Nombre d'expositions, événements organisés hors les murs — Nombre de relais locaux mobilisés pour des actions de médiation culturelle (bibliothèques, micro-folies, communes...) — Nombre d'actions spécifiques organisées auprès de certains publics : publics handicapé, scolaires, quartiers défavorisés, établissements pénitentiaires... — Nombre de labels octroyés (« Tourisme et handicap » et « Musée pour tous ») — Enquête de satisfaction auprès des usagers — Acquisition du label Facile à lire (ministère de la culture)	

AXE STRATEGIQUE 3 Participer à l'enrichissement de l'offre sportive et culturelle Orientation 3.2 Appuyer le développement de l'offre et l'animation culturelle	
ACTION N° 19 – Poursuivre les actions de découverte, valorisation de la culture et du patrimoine local	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic Le diagnostic territorial du SDAASP a permis de souligner plusieurs enjeux en matière d'offre et d'animation culturelle. — Des services culturels peu étoffés : des équipements fortement polarisés sur l'agglomération pontoise – à l'exception des bibliothèques — Une dynamique d'enrichissement et de valorisation de l'offre culturelle, patrimoniale et touristique via le numérique engagée (par la création de visites virtuelles) — Une offre patrimoniale (forts, sites patrimoniaux) riche et valorisée Pour autant, la ressource patrimoniale (matérielle et immatérielle) du territoire est riche, même si souvent méconnue car non visible et non valorisée.
	Description synthétique Afin de renforcer l'offre et son accès sur le territoire, cette action vise à poursuivre et consolider les actions entreprises par le Conseil Départemental s'inscrivant dans cette logique. Pour cela, il s'agit de : • Proposer un cadre et une feuille de route claire sur la valorisation et la pérennisation du patrimoine culturel immatériel de la Guadeloupe (Schéma départemental du développement du patrimoine culturel immatériel) • Poursuivre les initiatives de restauration du patrimoine (matériel et immatériel) et de valorisation de celui-ci auprès des habitants
	Objectifs opérationnels et principes retenus <u>19.1 Réaliser un Schéma Départemental de Développement du Patrimoine Culturel Immatériel</u> La Convention pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) a été adoptée par l'UNESCO en 2003. Le Conseil départemental de Guadeloupe valorise depuis 2001, l'identité du territoire et de ses habitants, en construisant une politique qui vise à développer et à transmettre nos pratiques vivantes, immatérielles, telles que les traditions et les coutumes, tout en reconnaissant aux personnes-ressources qui pratiquent et soutiennent ces formes d'expressions culturelles et identitaires. Composé d'axes et de mesures, Le Schéma Départemental de Développement du Patrimoine Culturel Immatériel permettra à partir d'un état des lieux dressé, de créer un réseau de développement des pratiques identitaires, de former des personnes-ressources assurant la transmission des savoirs et des savoir-faire, tout en dotant le territoire d'infrastructures adéquates. <u>19.2 Poursuivre les actions de valorisation des sites patrimoniaux et de restauration</u> Les actions entreprises par le Conseil Départemental en matière de valorisation et restauration du patrimoine local est un des axes forts du développement de l'offre culturelle et patrimoniale sur le territoire et participe à une meilleure connaissance du patrimoine local aux yeux des habitants. Ainsi, dans le cadre du SDAASP, ce principe est réaffirmé. A titre d'exemple, deux initiatives à venir ont été identifiées : • <u>Restauration et mise en valeur des graffiti patrimoniaux du fort Fleur d'Épée</u> : Les graffiti datent principalement du 19^e siècle et sont visibles dans les galeries souterraines du fort.

	Ils ont fait l'objet d'une étude et de relevés précis par l'INRAP en 2005 et sont un témoignage précieux de l'occupation du site par les militaires et de leur environnement. De nombreux navires sont représentés. Il s'agit de pouvoir mettre en valeur ce patrimoine et participer à sa sauvegarde grâce à des travaux de restauration et de scénographie • <u>Restauration des œuvres du Fonds départemental d'art contemporain</u> : Le Conseil départemental de Guadeloupe est propriétaire d'une collection publique d'œuvres abritée par le Fonds départemental d'art contemporain. La collection est constituée d'une centaine d'œuvres réparties en plusieurs medium. Cette collection est inégale car certaines œuvres ont besoin d'être restaurées afin de répondre aux objectifs de l'établissement. Suite à un constat d'état des œuvres effectué par un conservateur-restaurateur habilité par les Musées de France, il est question de procéder à la restauration d'une trentaine d'œuvres nécessitant à des degrés différents une intervention.	
MISE EN OEUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique Ensemble du territoire	
	Public cible Tout public	
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes : Conseil Départemental (Direction des affaires culturelles et du patrimoine) ☐ Partenaires : DAC Guadeloupe, Rectorat de la Guadeloupe, associations culturelles	
	Coût de l'action A définir	Financement A définir
	Documents cadres de référence — CRTE des EPCI	
SUIVI	Calendrier 18.1 : A partir de 2022 18.2 : A partir du 2 ^{ème} semestre 2022 / 2023	
	Indicateurs d'évaluation — Réalisation du Schéma Départemental de Développement du Patrimoine Culturel Immatériel — Nombre d'actions de restauration engagées : nombre d'œuvres / de sites restaurés, nombre d'exposition réalisées, nombre d'actions de médiation réalisées...	

AXE STRATEGIQUE Garantir l'accès et le développement des usages numériques	
ACTION N°20 Accélérer le déploiement de la fibre optique	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic Le déploiement du Très-Haut Débit (THD) est prioritaire pour le développement du territoire, d'autant plus que cette problématique a été renforcée par la crise sanitaire actuelle révélant le besoin crucial d'accélération de la couverture du territoire par le numérique pour répondre aux besoins quotidiens des habitants (télétravail, accès aux services publics, accès aux droits...) Le Plan France Très Haut Débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit (30 Mbits) d'ici 2022. A cette fin, il mobilise un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, dont 3,3 milliards d'euros de l'État au titre du fonds pour la société numérique. Pour ce faire, la collectivité régionale s'est dotée d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) en octobre 2013. L'objectif était de parvenir à achever la couverture numérique de l'ensemble du territoire en 2022 avec notamment 80% des foyers et entreprises éligibles au THD et un territoire complètement couvert grâce à une combinaison de technologies et une action conjointe entre opérateurs privés et collectivités. En Guadeloupe, deux acteurs concourent à l'atteinte de cet objectif, à savoir les opérateurs privés et les collectivités : • Pour les opérateurs privés : Les opérateurs privés, en fonds propres, se sont engagés à déployer le THD dans les communes de Basse-Terre (95 % de logements sont raccordables par la fibre), Pointe à Pitre (77 %), Petit Bourg (94 %). Les communes Baie-Mahault (35%), en moyenne 20 % pour les communes du Gosier, du Moule, de Sainte Rose, du Lamentin, de Capesterre belle eau, de Morne à l'eau, de Saint Claude, de Trois Rivières, de Goyave, de Gourbeyre, et de Vieux Fort seront déployés en THD également par les opérateurs. • Concernant la collectivité régionale : Le déploiement du reste des communes est assuré par le conseil régional. Le déploiement effectif est en cours de démarrage. La collecte, par câbles sous-marin, entre la Guadeloupe et les îles du Sud a été réalisée fin 2020. Deux axes de travail en parallèle du déploiement de la fibre ont aussi été identifiés : • Améliorer le niveau de cybersécurité du territoire et la capacité de réponse aux incidents La massification des usages et services numériques, facteur de développement pour la Guadeloupe, implique par ailleurs un accroissement du risque de cyber attaques, que ce soit pour les entreprises locales qui utilisent de plus en plus le numérique dans leurs activités, pour les collectivités locales qui dématérialisent leurs services ou pour les citoyens usagers finaux. • Veiller à la résilience des réseaux face aux aléas climatiques Pour faire face aux différents aléas climatiques du territoire, la Région a travaillé sur la sensibilité des réseaux, avec notamment la mise en place d'une fibre optique sous-marine pour interconnecter les îles ou l'enfouissement quasi systématique des réseaux THD. Il est important de continuer ce travail sur la résilience des réseaux, en appliquant les principes d'enfouissement de ceux-ci dès que possible.
	Description synthétique Accélérer le déploiement de la fibre optique sur le territoire, que ce soit sur les zones d'initiatives privées ou les réseaux d'initiatives publiques afin de permettre une couverture totale des populations du territoire et l'émergence de nouveaux services à horizon 2025. En parallèle du développement des nouveaux usages numériques, améliorer la résistance aux attaques cyber en mettant en place un pôle régional de cybersécurité, mobilisant des experts favorisant le suivi, la montée en compétence et la réponse aux incidents. Enfin, dans la continuité des actions déjà engagées par la Région, favoriser l'enfouissement des futurs réseaux THD pour assurer leur résilience aux aléas naturels.
	Objectifs opérationnels et principes retenus Cette action répond à trois objectifs principaux : 1. Accélérer l'arrivée de la fibre optique sur le territoire 2. Améliorer la capacité du territoire à répondre aux risques cyber

	Afin d’améliorer la résilience aux attaques cyber de toute la région, le Conseil Régional mène une réflexion pour porter des travaux à l’échelle des département français d’Amérique (DFA) afin de mettre en place une structure de pointe disposant d’experts en cybersécurité et d’une grande capacité de formation (sensibilisation, prévention, montée en compétence des collectivités et entreprises) ou de réaction en cas d’attaque. Cette démarche s’inscrit dans le cadre du plan de Relance mis en œuvre par l’Etat, dont plus de 130 millions sont alloués à l’ANSSI pour aider les collectivités territoriales qui souhaitent remettre à niveau la sécurité de leur système d’information. L’agence a prévu de le faire à travers deux axes d’efforts. - Le premier vise à renforcer la cybersécurité de la sphère publique par le financement de "parcours de cybersécurité" - destinés à poser des diagnostics - et de projets de sécurisation. - Le second axe porte sur la mise en place de "centres de réponse cyber de proximité" (CSIRT) destinés à constituer au plan local un premier niveau de soutien aux acteurs de taille intermédiaire (PME, ETI, collectivités et établissements publics) victimes de cyber-attaques. Ces CSIRT, qui ont vocation à être à terme des structures autofinancées, organisées en réseau à l’échelon régional, pourront bénéficier pour leur lancement d’un apport d’un million d’euros et d’un accompagnement par l’ANSSI. 3. Assurer la résilience de ces nouveaux réseaux face aux différents aléas climatiques guadeloupéens Il s’agit de poursuivre l’enfouissement des réseaux, en cohérence avec les opérations d’aménagement sur le territoire, en inscrivant systématique ces objectifs d’enfouissement dans les documents de planification et d’urbanisme locaux : SCoT, PLUi, PLU...		
MISE EN OEUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique - Concernant le déploiement de la fibre : toutes les zones ciblées par le SDTAN et dont la couverture est encore inférieure aux objectifs fixés - Concernant la résilience des réseaux : tout le territoire - Concernant la cybersécurité : travailler à l’échelle des départements français d’Amérique pour obtenir une taille critique d’habitants, collectivités et entreprises concernées		
	Public cible - Habitants (accès aux services, sécurisation) - Collectivités locales (montée en compétence cyber, résilience) - Entreprises (accès aux services, sécurisation, sensibilisation) - Offreurs de solutions cyber et experts		
	Porteurs de l’action/ Missions ☐ Pilotes - o Etat (Plan France Très Haut Débit) - o Conseil Régional & Guadeloupe Digital (Réseau d’initiative publique) - o Opérateurs télécoms (Orange, Dauphin Télécom, SFR) pour les zones d’initiatives privées ☐ Partenaires - o Etat et financeurs - o ARCEP - o Collectivités locales - o Opérateurs télécoms - o ANSSI		
	<table><tr><td> Coût de l’action - Pour le réseau d’initiative publique : 76 M€ </td><td> Financement Pour le réseau d’initiative publique : ■ 18 M€ de l’Etat ■ 2 M€ du Conseil Régional ■ 6 M€ du FEDER </td></tr></table>	Coût de l’action - Pour le réseau d’initiative publique : 76 M€	Financement Pour le réseau d’initiative publique : ■ 18 M€ de l’Etat ■ 2 M€ du Conseil Régional ■ 6 M€ du FEDER
	Coût de l’action - Pour le réseau d’initiative publique : 76 M€	Financement Pour le réseau d’initiative publique : ■ 18 M€ de l’Etat ■ 2 M€ du Conseil Régional ■ 6 M€ du FEDER	
Documents cadres de référence - SDTAN de Guadeloupe - Plan France Très Haut Débit - Suivi de l’état de la couverture FttH en Guadeloupe – ARCEP - CRTE des EPCI			

SUIVI	Calendrier
	- 2022 – 2025
	Indicateurs d'évaluation - % de logements raccordables par commune - % de la population ayant accès au Très Haut Débit ○ Objectif : 80% des foyers et entreprises éligibles au THD en 2025 - Réduction du nombre de cyber attaques subies sur le territoire

AXE STRATEGIQUE Garantir l'accès et le développement des usages numériques	
ACTION N°21 Développer le wifi territorial et des bornes d'accès à internet	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic La crise du COVID a souligné les difficultés d'accès pour certaines personnes aux démarches administratives, physiquement mais aussi en ligne. Poursuivre le développement d'un wifi territorial gratuit et accessible sur l'ensemble du territoire permettrait de réduire la fracture numérique et faciliter le quotidien de nombreux guadeloupéens. Le Wifi territorial désigne un service Wifi gratuit, couvrant des zones publiques définies en fonction des attentes perçues ou exprimées, principalement des endroits ou des locaux délivrant des services au public (mairie, écoles, Maisons « France Service », musées, office de tourisme...), des espaces ouverts au public (parcs, places, stades, ...), ou plus simplement encore des lieux particulièrement fréquentés (sentiers de randonnée, rues commerçantes, marchés, gares, etc.) Le 10 décembre 2020, les élus de la Région Guadeloupe ont adopté le plan de relance économique pour doper l'activité économique et réaliser des travaux structurants pour le territoire. Le projet de Wifi Territorial de la Guadeloupe s'inscrit dans ce programme, en tant qu'infrastructure essentielle pour le développement du territoire et que solution permettant de promouvoir son attractivité. Différents lieux du territoire sont déjà équipés en Wifi public. Les bornes existantes seront intégrées dans le projet de Wifi à l'échelle de la Guadeloupe. - CA Nord Grande Terre : 3 lieux sont équipés (Médiathèque et Hôtel de Ville de Port-Louis, Maison de la famille de l'insertion à Petit Canal) - CC Marie Galante, où 5 lieux sont équipés - Par ailleurs, 14 communes ont été sélectionnées dans le cadre du 1er appel à projets "Wifi4EU" de la commission européenne pour développer le Wifi sur le territoire - o Anse-Bertrand - o Bailiff - o Bouillante - o Capesterre-Belle-Eau - o Gourbeyre - o Les Abymes - o Le Lamentin - o Pointe-Noire - o Port-Louis - o Saint-François - o Terre-de-Bas - o Terre-de-Haut - o Trois-Rivière - o Vieux-Habitants
	Description synthétique Face à la massification des usages numériques, le déploiement d'un service de connexion au WiFi présente un certain nombre d'opportunités pour les collectivités territoriales : • Permettre aux personnes les plus éloignées du numérique d'avoir accès à un réseau gratuit • Compléter la couverture THD fixe et mobile et soulager le trafic mobile • Ouvrir un nouveau canal de communication auprès des citoyens • Valoriser l'expérience touristique et renforcer son attractivité (diffusion d'informations, connectivité dans les lieux culturels ou les sites de randonnée) • S'engager dans une démarche plus globale de territoire intelligent : collecte de données, candélabres intelligents, sondes de mesure du bruit, de l'air ou encore mobilier urbain connecté. Ces nouveaux outils peuvent s'appuyer sur l'infrastructure WiFi mise en place. Par ailleurs, avec plus de 1,2 millions de nuitées comptabilisées et près d'un milliard d'euros de recette en 2019 en Guadeloupe, le secteur touristique est un pilier de l'économie de la région. Si la pandémie du Covid-19 a perturbé les chiffres de l'année 2020, un important travail de relance de l'activité est mené pour retrouver ces niveaux d'ici 2022. Le déploiement du Wifi touristique représente donc une opportunité de dynamisation économique pour le territoire. La Région a donc lancé un appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement, en complément des sites existants, du Wifi Territorial sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de déployer le dispositif au 1er semestre 2022.

MISE EN OEUVRE	Objectifs opérationnels et principes retenus Cette démarche poursuit donc les objectifs suivants : - Améliorer la connectivité du territoire et assurer un accès pour tous à internet et aux services de proximité - Améliorer l'attractivité territoriale et l'expérience des visiteurs en leur fournissant des nouveaux services - Engager les collectivités territoriales de Guadeloupe dans des démarches de territoires intelligents en s'appuyant sur les potentialités offertes par le wifi territorial Le projet de Wifi territorial de la Région Guadeloupe vise à équiper les typologies de sites suivants, pour chacune des 32 communes du territoire : • Bâtiment administratif, type mairie • CCAS • Médiathèque ou centre culturel • Syndicat d'initiative ou Office de tourisme • Maison de quartier ou tiers lieux • Centre bourg ou place centrale • Gare routière En complément, d'autres sites de valorisation du territoire pourront être équipés en Wifi : • Plages (environ 15 sites) • Ports (environ 6 sites) • Complexes sportifs (environ 5 sites) • Monuments et musées (environ 15 sites) • Zones d'aménagement concertée (environ 10 sites) • Centres commerciaux (environ 2 sites) • Gares maritimes (environ 10 sites) • Aéroports (5 sites) • Aéroport (1 site)	
	Territoires prioritaires / Emprise géographique - Tout le territoire - Zones non couvertes par d'autres réseaux - Sites de valorisation du territoire	
	Public cible - Tous les habitants, en particulier ○ Usagers disposant d'un forfait limité en données ○ Publics fragiles aux ressources limités - Touristes - Collectivités	
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes ○ Région Guadeloupe ☐ Partenaires ○ Collectivités territoriales ○ Union Européenne ○ Fournisseurs de solutions	
	Coût de l'action	Financement Pour le réseau d'initiative publique : ■ Région ■ Plan de Relance ■ UE
Documents cadres de référence - SDTAN de Guadeloupe - SDUS de Guadeloupe - AMI : Déploiement d'un réseau Wifi territorial en Guadeloupe - CRTE des EPCI		

SUIVI	Calendrier - 2022 – 2024
	Indicateurs d'évaluation - Nombre de hotspot Wifi sur le territoire - Nombre annuel de connexions

AXE STRATEGIQUE		
Garantir l'accès et le développement des usages numériques		
ACTION N°22		
Penser une offre de services numériques de proximité et en itinérance permettant l'inclusion et l'accès au numérique pour tous		
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic - Les besoins des citoyens évoluent et ils réclament de la rapidité, de la proximité et de la simplicité dans le « mille-feuille administratif ». - L'Etat depuis plus d'une dizaine d'années (dernier plan « action publique 2022 ») a fait converger les Systèmes d'informations vers un cadre commun d'architecture permettant l'application du principe du « Dîtes le Nous une fois » - Toutefois la simplification doit être autant technique (informatique) qu'organisationnelle car une part importante de la population est exclue de cette dématérialisation (rapport de la Défenseure des droits février 2022) et un accès alternatif (multicanal) et la possibilité d'un accompagnement suffisamment proche, compétent et disponible s'avère indispensable. - La principale difficulté réside dans la coordination des acteurs, chaque partenaire institutionnel possédant sa propre stratégie de déploiement de démarches dématérialisées et de modalités d'accompagnement spécifiques. La réussite ne peut venir que d'un portage politique fort (validé en CTAP) et du partage d'enjeux commun en plaçant au centre l'utilisateur et les différents acteurs recourant ou mettant en œuvre le service public (Personne physique, entreprises, entité publique, agent public)	
	Description synthétique - Insertion dans la Stratégie Nationale pour un numérique inclusif par création d'un « Hub Territorial Guadeloupe pour un numérique inclusif » - Accompagnement des entités publiques locales vers - o La mise en conformité des sites au titre du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) - o Convergence des SI vers le cadre commun d'architecture, en mettant au centre des préoccupations le « parcours usager » (ex mise en place d'un serveur de formulaire démarches-simplifiées - o Insertion dans le réseau des Maisons France Services (permettant le renfort des agents du programme aidantsConnect) - Mise en place d'une offre de formation au programme de certification numérique PIX (répond en partie à la demande de plan pluriannuel d'information et de démocratisation des la pratique numérique/crédits accompagnement, faite dans la plate-forme de propositions des élus guadeloupéens) - o A destination des agents territoriaux - o A destination des acteurs de l'accompagnement social des populations	
	Objectifs opérationnels et principes retenus - Insertion dans la stratégie nationale de l'inclusion numérique - Choc de simplification pour les guadeloupéens - Amélioration qualitative des Systèmes d'Informations des entités publiques locales - Développement des liens inter-administrations	
MISE EN OEUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique - Globalité du territoire de la Guadeloupe	
	Public cible - Personnel territorial - Acteurs de l'accompagnement	
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes - Pilotage multi-partenarial sous l'impulsion de la région, du département et de l'Association des Maires de Guadeloupe. Validation CTAP ☐ Partenaires - Mairies, EPCI, CNFPT, Banque des territoire, ANCT, Préfecture	
	Coût de l'action - A définir selon périmètre	Financement - FSE (UE) - FEDER (UE) - Fonds Transformation Numérique des Territoires (ANCT/Prefecture) - Contrat de Convergence et de Transformation de la Guadeloupe (Etat/Région/Département) - PRFE (REGION) - SDUN (REGION) - Budget d'action sociale (Département) - Banque des Territoires

	Documents cadres de référence - Rapport et recommandations stratégie nationale pour un numérique inclusif (mai 2018) - SDUN - RGAA
SUIVI	Calendrier Projet 'Territoire-Plateforme' lancé sur 3 ans.
	Indicateurs d'évaluation - Mise en conformité RGAA (Nombre de SI) - Nombre de procédures utilisant MonFranceConnect - Nombre de certifiés PIX - Suivi de fréquentation des maisons France service pour procédure administrations locales (CR, CD, EPCI, Mairies)

AXE STRATEGIQUE Garantir l'accès et le développement des usages numériques	
ACTION N°23 : Renforcer la dématérialisation des services	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic : Le secteur public a subi de profondes mutations en suivant le rythme de la transformation numérique de notre société. La traduction en a été la construction de l'Etat-Plateforme, stratégie inhérente au processus de numérisation qui transforme les principes d'organisation, les dispositifs d'intermédiation et les modes d'actions des services publics, en les alignant autour de l'utilisateur des services publics. Cette dématérialisation des services des collectivités, qui est une opportunité pour celles-ci de s'adapter aux nouveaux usages des citoyens, a été fortement accélérée, jugée indispensable, suite à la crise du COVID-19. Aujourd'hui cette dématérialisation des services aux usagers, au travers de différentes actions, devient indispensable en Guadeloupe, afin d'assurer un accès à tous aux démarches administratives et aux services de proximité.
	Description synthétique : Plusieurs actions en faveur de la dématérialisation des services peuvent être mises en œuvre : • 23.1 : Développer l'e-administration locale vers le Territoire plateforme En s'appuyant sur l'accord de gouvernance Région/Département, mise en place d'une instance de coordination (Région, Département, EPCI, Mairies) visant à piloter l'adoption d'un cadre commun d'architecture par l'ensemble de l'administration locale. Généralisation aux administrations locales des principes de : ○ Simplification administrative avec le processus « Dites Le Nous Une Fois » qui vise à la diminution de la charge administrative qui porte sur les entreprises et est conçu autour du dispositif « France Connect » ○ Circulation des données entre les administrations, avec la plateforme d'échanges des données inter-administrations gérée par la DINUM (API.gouv) • 23.2 Mise en place d'un portail des aides départementales L'objectif du projet est de concevoir un portail à destination des usagers permettant l'accès aux demandes de subventions et aides départementales dans le cadre d'un parcours entièrement numérisé. S'intégrant dans l'écosystème de la collectivité départementale, cet espace vise à faciliter les démarches pour les usagers et simplifier les processus internes de traitement par les agents. Ce portail sera également doté d'un coffre-fort numérique permettant de conserver les pièces justificatives nécessaires au dossier dans le respect des règles légales de confidentialité. • 23.3 Création d'un site internet des archives départementales Création d'un site internet des archives départementales permettant la visualisation et la valorisation des contenus. Conçu et développé pour être une véritable salle de lecture et d'exposition virtuelles, le site internet des archives départementales devra intégrer un moteur de recherche performant et un outil de gestion des contenus permettant d'élargir les services proposés et d'accéder notamment aux fonds d'archives au fur et à mesure de leur numérisation et de leur indexation. A noter que l'on peut associer cette action au projet en cours de bibliothèque numérique des Caraïbes (projet Manioc). • 23.4 Acquisition d'une solution d'archivage numérique Acquisition d'une solution d'archivage numérique des données et des documents pour les archives départementales. Composé de plusieurs logiciels et d'un matériel de stockage des données, le système d'archivage électronique (SAE) se connecte aux systèmes d'information des partenaires. Il offre quatre fonctionnalités principales : - Le versement, la conservation et la communication des documents numériques de manière sécurisée ; - La garantie de l'intégrité matérielle, de l'authenticité, de la lisibilité, de la confidentialité et la traçabilité des documents versés ; - La maîtrise du cycle de vie des documents, avec l'intégration des données descriptives des dossiers et des fonds, l'évaluation régulière et l'élimination des fichiers ne présentant plus d'intérêt ; - La garantie d'assurer la lisibilité des données et leur communication sur une longue durée, par la validation ou la conversion automatique des formats.
	Objectifs opérationnels et principes retenus : Les objectifs généraux poursuivis par cette démarche de dématérialisation sont les suivants : - Améliorer l'accès aux services rendus aux usagers (vers un guichet unique)

	- Adapter et simplifier les processus internes - Favoriser l'échange des informations entre les services - Améliorer la qualité de vie au travail des agents Les objectifs propres à chacune des actions sont les suivants : • <u>23.1 : Développer l'e-administration locale vers le Territoire Plateforme</u> - Appliquer le "choc de simplification" aux administrations locales - Adapter les pratiques administratives à un usage croissant des populations des outils numériques • <u>23.2 : Mise en place d'un portail des aides départementales</u> - Améliorer l'accès aux services rendus aux usagers via un guichet unique (24/7) - Mieux piloter l'activité et l'allocation des enveloppes budgétaires allouées à la collectivité • <u>23.3 : Création d'un site internet des archives départementales</u> - Faciliter la consultation à distance des fonds d'archives et contribuer à leur diffusion - Développer l'utilisation par le grand public des outils de valorisation pédagogique et culturelle - Encourager la mobilisation des utilisateurs à travers la mise en ligne d'outils collaboratifs - Encourager la réutilisation des archives par le tissu associatif (associations de généalogistes, etc.) et les particuliers • <u>23.4 : Acquisition d'une solution d'archivage numérique</u> - Assurer la sécurisation des documents archivés et échangés - Assurer la lisibilité des données et leur conservation / communication sur une longue durée		
MISE EN OEUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique :		
	Intégralité du territoire		
	Public cible : - Tout public - Usagers des services de proximité - Agents des collectivités et opérateurs de services		
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes : - o 22.1 : Région / Département/ Etat/ EPCI - o 22.2 : Département/ Etat - o 22.3 : Conseil départemental - - o 22. 4 : Conseil départemental - ☐ Partenaires : - o Etat, Opérateurs de services, Médiathèques		
	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="240 1491 911 1637"> Coût de l'action : - 23.2 - Portail départemental : 800 000 € - 23.3 - Site internet des archives départementales : 30 000 € / an - 23. 4 - Archivage numérique : 100 000€ </td><td data-bbox="911 1491 1533 1637"> Financement : - Etat, Région, Département - Plan France Relance, axe 2 « Transformation numérique des collectivités territoriales » - Ministère de la Culture </td></tr> </table>	Coût de l'action : - 23.2 - Portail départemental : 800 000 € - 23.3 - Site internet des archives départementales : 30 000 € / an - 23. 4 - Archivage numérique : 100 000€	Financement : - Etat, Région, Département - Plan France Relance, axe 2 « Transformation numérique des collectivités territoriales » - Ministère de la Culture
Coût de l'action : - 23.2 - Portail départemental : 800 000 € - 23.3 - Site internet des archives départementales : 30 000 € / an - 23. 4 - Archivage numérique : 100 000€	Financement : - Etat, Région, Département - Plan France Relance, axe 2 « Transformation numérique des collectivités territoriales » - Ministère de la Culture		
	Documents cadres de référence : - CRTE des EPCI. Cela fait notamment écho à plusieurs projets de dématérialisation ou portail citoyens portés par certains EPCI (CCMG, CANGT, Cap Excellence, CASBT..)		
SUIVI	Calendrier : 2022 - 2024		
	Indicateurs d'évaluation : - Nombre de démarches traitées - Temps moyen de traitement - Gain de productivité - Notoriété des services		

AXE STRATEGIQUE Garantir l'accès et le développement des usages numériques	
ACTION N°24 : Etablir et tenir à jour une cartographie des services par intercommunalité à destination des usagers	
BESOINS ET OBJECTIFS	Eléments de diagnostic : La grande variété des services offerts par les collectivités de leurs opérateurs aux habitants et visiteurs du territoire cause parfois des problèmes de lisibilité, de visibilité et donc d'efficacité de ceux-ci. C'est dans cette optique d'amélioration des services qu'un diagnostic été réalisé entre septembre et janvier 2021 avec deux sources principales : • Une analyse quantitative, menée à partir des données publiques (INSEE, FILOSOFI, CAF, DEFM, DGFIP, KARUGEO) et permettant l'analyse socio-démographique du territoire ainsi que des taux d'équipement des communes et EPCI par services et « paniers » de services. • Une analyse qualitative, grâce à une analyse documentaire approfondie, près de 30 entretiens avec les acteurs des services publics, les élus et cadres des EPCI du territoire, ainsi qu'une enquête auprès des habitants avec 28 communes enquêtées et 275 répondants et une analyse comparative des plans d'actions de 5 SDAASP hexagonaux. L'absence de données géoréférencées pour certains équipements a conduit à réaliser 5 cartographies de temps d'accès sur les équipements où les données étaient les plus complètes, en intégrant toutefois des données à la fiabilité limitée. Pour le transport et le numérique, aucune donnée cartographique n'a pu être collectée auprès des acteurs en charge de ces politiques publiques. L'enjeu d'une information précise, fiable, de lisibilité et de visibilité de l'offre de service est important, tant pour les collectivités et les opérateurs dans le cadre de leur stratégie de présence territoriale, mais aussi pour tous les usagers. Il est donc nécessaire de constituer une base de données « services publics » fiable dans le temps et de la rendre accessible au citoyen.
	Description synthétique : L'objectif est d'établir une cartographie interactive - mise à jour en temps réel - des services publics et la proposer au grand public via une application web. Cet outil favorisera la connaissance de l'offre de service à proximité des usagers (et donc leur usage) et constitue pour les opérateurs un outil de gestion des services publics. - Réaliser une cartographie précise des services publics de la Guadeloupe alimentée régulièrement par les opérateurs de services et consultable par le grand public via un outil internet. - Cet outil permettra de visualiser l'offre de service proposée sur le territoire grâce notamment à la consultation de fiches (pour chaque service localisé, une fiche) faisant état du niveau de service (horaires d'ouverture, opérateurs présents, accompagnements aux démarches en ligne...). - Cette démarche doit se caractériser par un fort partenariat entre les collectivités territoriales et les opérateurs de services (pôle emploi, CAF, etc.)
	Objectifs opérationnels et principes retenus : - Constitution d'une base de données géographique fiable par les opérateurs compétents - Création/adaptation/choix d'un outil cartographique accessible via internet - Gouvernance
MISE EN OEUVRE	Territoires prioritaires / Emprise géographique : La Guadeloupe
	Public cible : - Tout public - Usagers des services de proximité - Agents des collectivités et opérateurs de services
	Porteurs de l'action/ Missions ☐ Pilotes : ○ KARUGEO ☐ Partenaires :

	○ Etat, Conseil régional, Conseil départemental ○ Région ○ Département ○ EPCI ○ Opérateurs ayants missions de service public (pôle emploi, CAF...)	
	Coût de l'action : 40 000 €	Financement : Etat/Région/Département
	Documents cadres de référence : - CRTE des EPCI - Articulation avec les cartographies réalisées à l'échelle de certains EPCI (CANGT par exemple)	
SUIVI	Calendrier : 2022	
	Indicateurs d'évaluation : - Nombre de services implémentés dans l'outil par an - Nombre de connexions (consultation et administration) par mois	

Action transversale N°25

Organiser une gouvernance en charge du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du SDAASP

Un dispositif spécifique de pilotage, suivi et d'évaluation est proposée pour assurer la réalisation du SDAASP de la Guadeloupe. Celui-ci s'appuie sur les principes suivants :

1. Modalités de suivi et d'avancement du SDAASP

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics fera l'objet d'un suivi régulier à partir des différents indicateurs de suivi ayant été retenus dans chacune de ces fiches actions.

Ces indicateurs seront répertoriés dans un tableau de bord unique, permettant d'avoir une vision d'ensemble de :

- L'état d'avancement du SDAASP : par axe stratégique et par action
- La réussite des actions : selon les indicateurs

L'équipe projet du SDAASP aura en charge l'établissement du tableau de bord et organisera, en lien avec les pilotes de chacune des actions et des groupes de travail opérationnels, la collecte de données.

2. L'évaluation

L'évaluation du SDAASP doit être envisagée à deux étapes :

- A mi-parcours afin de réaliser un premier bilan des actions engagées et des priorités à venir par la suite. Cette évaluation à mi-parcours pourra également être l'occasion, si nécessaire, d'engager une révision du Schéma (tel que prévu dans l'article 98 de la loi NOTRe)
- A l'expiration du délai de 6 ans de mise en œuvre du SDAASP pour un bilan global et une évaluation de la politique menée.

Cette évaluation sera réalisée par l'équipe projet, en lien avec le COPIL, à l'appui des remontées d'informations de chaque groupe de travail opérationnel. En effet, les groupes de travail opérationnels auront la charge de l'articulation entre les échelles opérationnelles de chaque action et l'échelle du pilotage global du SDAASP (équipe projet / COPIL).

3. La gouvernance en charge de la mise en œuvre

Afin d'initier la mise en œuvre du SDAASP, il conviendra d'installer les différentes instances en charge du suivi, du pilotage et de la mise en œuvre de celui-ci. Ces instances sont les suivantes :

1. *L'équipe projet :*

Sa composition :

- Représentants de l'Etat :
- Représentants du le Conseil Départemental
- Représentants du Conseil Régional
- Représentants des EPCI
- Représentants de l'AMF

Son rôle :

- Suivi de la mise en œuvre du SDAASP
- Pilotage du suivi (tableau de bord) de l'avancement
- Organisation de temps d'échanges et retours d'expériences entre les partenaires du SDAASP
- Coordonne les évaluations
- Préparation des COPIL

Fréquence de réunion : 1 fois par trimestre

2. Le COPIL

Sa composition :

Co présidé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental, il se compose de l'équipe projet ainsi que du conseil régional, des EPCI, de l'association des maires.

Il est élargi ponctuellement à certains partenaires : ARS, chambres consulaires, caisses nationales (CAF, MSA, CARSAT, CPAM), Pole Emploi, les MILO, les AOM, ...

Son rôle :

- Valider, lorsque nécessaire, certaines décisions relatives à la mise en œuvre de certaines actions
- Validation des évaluations et bilans du SDAASP
- Engage, si nécessaire, la révision du SDAASP

Fréquence de réunion : 2 fois par an

3. Les groupes de travail opérationnels

Sa composition :

Un groupe de travail par axe stratégique du SDAASP sera créé :

Axe 1 : Renforcer le maillage territorial des services publics de proximité

Axe 2 : Poursuivre le développement d'une offre de santé adaptée au territoire et à ses besoins

Axe 3 : Participer à l'enrichissement de l'offre sportive et culturelle

Axe transversal : Garantir l'accès et le développement des usages numériques

Chaque groupe est composé des pilotes de chaque fiche action et un coordinateur est désigné.

Le rôle de chaque groupe de travail :

- Suivi et coordination de la mise en œuvre des actions
- Instance de dialogue et d'échanges entre les différentes parties prenantes de l'axe de travail
- Soutien aux pilotes portant les projets
- Intégration des indicateurs de suivi de chaque projet
- Contribution aux évaluations

4. Les pilotes des fiches actions

Ils ont pour rôle la mise en œuvre de chacune des actions inscrites au titre du SDAASP, en accord avec le calendrier de déploiement qui sera retenu.



kpmg.fr

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.